**RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 28 juin 2019**

**PROCÈS-VERBAL**

| | | | |
|---|---|---|---|
| | • | Désignation du secrétaire de séance | 16 |
| | • | Compte-rendu des délégations | 16 |
| | • | Approbation du procès-verbal du 5 avril 2019 | 16 |
| 0 | | Voeu de soutien au mouvement "Nous voulons des coquelicots" | 10 |
| 1 | • | Organisme de Foncier Solidaire – Société Coopérative d'Intérêt Collectif – Entrée au capital social - Désignation des représentants de Nantes Métropole – Dispositif d'aide à l'accession abordable à la propriété - Approbation | 23 |
| 2 | • | TRANSITION ENERGETIQUE – Ambition zéro passoire énergétique – Nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique du parc social – Approbation | 32 |
| 3 | • | Programme Local de l'Habitat – Application de l'article 55 de la loi SRU - Demande d'exemption du prélèvement annuel pour logements sociaux manquants dans les communes concernées | 36 |
| 4 | • | Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin-Sec et des Dervallières à conclure avec l'ANRU - Approbation | 38 |
| 5 | • | NANTES – Projet urbain des Dervallières – Déclaration d'intérêt métropolitain – Concession d'aménagement – Approbation | 53 |
| 6 | • | NANTES – Projet global Nantes Nord – Bilan de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) – Enjeux, objectifs, périmètre, programme et bilan prévisionnel – Concession d'aménagement – Approbation | 56 |
| 7 | • | NANTES Doulon Bottière - ZAC Bottière Pin Sec – Dossier de réalisation – Programme des équipements publics – Approbation | 59 |
| 8 | • | ORVAULT – Projet de renouvellement urbain de Plaisance - Prise en considération d'un nouveau périmètre d'étude – Suppression d'un périmètre dont l'étude est réalisée - Approbation | 61 |
| 9 | • | Prolongation du contrat de Ville jusqu'en 2022 – Protocole d'engagements – Approbation | 62 |
| 10 | • | REZE – NANTES - Desserte Tramway de la centralité métropolitaine - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des études - Accord-cadre de mandats lié au développement du réseau de transport collectif structurant – Lancement d'un marché subséquent – Marchés de maîtrise d'oeuvre - Lancement des consultations | 67 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 11 | • | LA CHAPELLE SUR ERDRE – NANTES - Connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges - Marché de maîtrise d'œuvre bâtiment pour le CETEX Babinière – Attribution suite au jury de concours – Accord-cadre de prestations géotechniques – Lancement d'une procédure | 80 |
| 12 | • | Renouvellement du système d'aide à l'exploitation du tramway – Lancement d'un dialogue compétitif | 82 |
| 13 | • | Acquisition de rames de tramway et réalisation d'études et travaux associés - Adaptation des infrastructures et CETEX existants phase 1 - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle | 84 |
| 14 | • | TRANSITION ENERGETIQUE – Accord-cadre de mandats d'acquisition de matériels roulants et adaptation des infrastructures – Acquisition Busway électriques 24M et adaptation des infrastructures – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle | 85 |
| 15 | • | ORVAULT - Contournement routier du bourg – Bilan de la concertation préalable | 89 |
| 16 | • | LES SORINIERES – Contournement routier du bourg – Bilan de la concertation préalable | 93 |
| 17 | • | Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 – Volet Territorial : avenant n°2 à la convention métropolitaine - Approbation | 97 |
| 18 | • | ENGAGEMENT LOIRE – Adoption du schéma directeur Loire à pied | 99 |
| 19 | • | Biodiversité - TRANSITION ENERGETIQUE - Forêts urbaines – Plan-guide – Approbation | 101 |
| 20 | • | TRANSITION ENERGETIQUE – Extension consignes de tri des emballages plastiques – Appel à projet – Candidature de Nantes Métropole | 106 |
| 21 | • | TRANSITION ENERGETIQUE – Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Nantes Métropole – Modification | 111 |
| 22 | • | Marché public de prestations de service d'insertion et de qualifications professionnelles – Activité support : collecte et tri sélectif du papier et du carton – Signature du marché | 114 |
| 23 | • | NANTES - Bas Chantenay – Prise en considération des observations et propositions du public sur le projet – Dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) – Exonération de la part intercommunale de la taxe d'aménagement - Approbation | 115 |
| 24 | • | Pôle Archéologie – Convention-cadre de partenariat avec l'État – Demande d'extension d'habilitation à la recherche archéologique auprès du Conseil National de la Recherche Archéologique – Demande de subventions | 121 |
| 25 | • | Gestion de l'équipement culturel Zénith Nantes Métropole – Délégation de service public – Approbation du contrat de concession de service public | 124 |
| 26 | • | Pacte métropolitain - Fonds de concours en fonctionnement - Tourisme de proximité | 126 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 27 | • | Expérimentation dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes – Plan d'actions et convention – Approbation | 128 |
| 28 | • | Pôle métropolitain Loire Bretagne – Programme d'actions 2019 | 133 |
| 29 | • | Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – Rapport d'activités 2018 | 135 |
| 30 | • | Délégation de service public pour la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale – Avenant n° 6 – Approbation | 137 |
| 31 | • | Délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Bellevue Nantes Saint-Herblain – Avenant n°9 – Approbation | 140 |
| 32 | • | SAINT-HERBLAIN – Station de traitement des eaux usées de Tougas – Renouvellement des conduites de recirculation des boues – Modification de l'enveloppe financière programme | 142 |
| 33 | • | Groupement d'intérêt public "Fonds de compensation Nantes-Atlantique (FCNA)" - Convention constitutive - Désignation des représentants de Nantes Métropole | 144 |
| 34 | • | Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget principal et budgets annexes | 149 |
| 35 | • | Compte administratif – Exercice 2018 – Budget principal et budgets annexes | 150 |
| 36 | • | Affectation des résultats de fonctionnement 2018 – Budget supplémentaire 2019 (budget principal et budgets annexes) – Dispositions diverses | 156 |
| 37 | • | Dispositions fiscales diverses | 168 |
| 38 | • | Dispositions tarifaires diverses | 170 |
| 39 | • | Attribution de subventions aux tiers | 173 |
| 40 | • | Loire-Atlantique Développement – Société publique locale – Ouverture du capital aux communes et groupements de collectivités territoriales de Loire-Atlantique – Modification du capital et de la composition du conseil d'administration | 180 |
| 41 | • | Organismes d'accession sociale – Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM CIF Coopérative et Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété SACICAP de St Nazaire et la Région Pays de la Loire – Entrée au capital social – Désignation des représentants – Approbation | 182 |
| 42 | • | Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation | 185 |
| 43 | • | TRANSITION ENERGETIQUE – Bouaye – Construction d'un centre technique – Evolution de l'enveloppe financière prévisionnelle | 192 |
| 44 | • | Acquisition et mise en œuvre de solution(s) logicielle(s) pour le Département Prévention et Solidarités (groupement de commandes CCAS, ville de Nantes et Nantes Métropole) – Lancement d'une procédure avec négociation | 194 |
| 45 | • | Tierce maintenance applicative, infogérance et hébergement de la plateforme usine à sites pour les besoins du groupement de commandes informatiques | 195 |

(Nantes Métropole, ville de Nantes et CCAS) – Lancement d'une procédure avec négociation

46 • TRANSITION ENERGETIQUE – Bouguenais et Vertou – Extensions des parkings P+R – Evolution des enveloppes financières prévisionnelles 196

47 • Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la cité des congrès de Nantes – Avenant n°8 - Approbation 198

48 • Délégation de service public pour la gestion de la mise en œuvre de la politique touristique – Avenant n°8 199

49 • Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Ile – Avenant n°8 202

50 • Gare de Nantes nord - Aménagement des espaces publics – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle 203

51 • Enlèvement de graffitis et affichage sauvage – Lancement d'un appel d'offres ouvert 206

52 • Réalisation de prestations de recherche et repérage de réseaux et ouvrages enterrés par procédés non intrusifs, de plan de synthèse et de marquage piquetage de réseaux sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement d'un appel d'offres ouvert 207

53 • Politique foncière et immobilière – Exercice 2018 – Bilan des acquisitions et cessions 208

54 • Désignations diverses 210

55 • Rapports annuels 2018 : Prix et qualité des services eau, assainissement, déchets - Délégataires de services publics - Titulaire de contrat de partenariat - Administrateurs des SAEM, SPL et SPLA - Commission consultative des services publics locaux 212

**CONSEIL DU 28 JUIN 2019**

**CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 21 juin 2019, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidents de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole pour les points 00 à 23, 33, 34 et 36 à 55
M. Fabrice ROUSSEL – Vice-président de Nantes Métropole pour les points 24 à 32 et 35

Secrétaire de séance : Madame Liliane NGENDAHAYO et Madame Abbassia HAKEM

**Point 00 vœu (9h16 à 9h49)**

**Présents : 80**
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, Mme BOCHER Rachel, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 11**
M. BOLO Pascal (pouvoir à M. ROBERT Alain), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme CHOQUET Catherine (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à M. FOURNIER Xavier), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme NAEL Myriam), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), M. RIOUX Philippe (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne)

**Absents : 6**
M. BELHAMITI Mounir, Mme DUPORT Sandrine, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HAKEM Abbassia, Mme KRYSMANN Blandine, M. MARTINEAU David

**Point 01 (10h18 à 10h49)**
**Présents : 82 , Absents et représentés : 12 , Absents : 3**
Arrivée de Mme Blandine KRYSMANN,
Arrivée de Mme Christine MEYER, annule le pouvoir donné à Mme Aïcha BASSAL,
Mme HAKEM donne pouvoir à Mme Aïcha BASSAL,
Arrivée de Mme Abbassia HAKEM, annule le pouvoir donné à Mme Aïcha BASSAL,
Arrivée de M. Pascal BOLO, annule le pouvoir donné à M. Alain ROBERT,
M. David MARTINEAU donne pouvoir à M. Pierre HAY,
Départ de Mme Sandra IMPERIALE, donne pouvoir à M. Matthieu ANNEREAU,
Départ de M. Jean-Paul HUARD, donne pouvoir à Mme Marie-Hélène NEDELEC

**Points 02 et 03 (10h50 à 11h02)**
**Présents : 81 , Absents et représentés : 12 , Absents : 4**
Arrivée de Mme Ghislaine RODRIGUEZ, annule le pouvoir donné à M. Nicolas MARTIN,
Départ de M. Erwan HUCHET, donne pouvoir à Mme Cécile BIR,
Départ de Mme Rachel BOCHER

**Points 4 à 8 (11h03 à 11h44)**
**Présents : 81, Absents et représentés : 14, Absents : 2**
Mme Rachel BOCHER donne pouvoir à Mme Claudine CHEVALLEREAU,
Mme Anne-Sophie GUERRA donne pouvoir à M. François FEDINI

**Point 09 (11h45 à 12h04)**
**Présents : 80, Absents et représentés : 15, Absents : 2**
Départ de Mme Laurence GARNIER, donne pouvoir à M. Marc RENEAUME

**Points 10 à 14 (12h05 à 13h10)**
**Présents : 82, Absents et représentés : 14, Absent : 1**
Arrivée de M. Erwan HUCHET, annule le pouvoir donné à Mme Cécile BIR,
Arrivée de Mme Sandra IMPERIALE, annule le pouvoir donné à M. Matthieu ANNEREAU,
Arrivée de M. David MARTINEAU, annule le pouvoir donné à M. Pierre HAY,
Arrivée de M. Mounir BELHAMITI,
Départ de Mme Stéphanie HOUEL, donne pouvoir à Mme Blandine KRYSMANN,
Départ de M. Didier QUERAUD, donne pouvoir à Mme Mahel COPPEY.

**Points 15 à 17 (14h30 à 14h59)**

**Présents : 76**
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTINEAU David, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 17**
M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme CHOQUET Catherine (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. MOUNIER Serge), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à M. FOURNIER Xavier), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à Mme NEDELEC Marie Hélène), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme NAEL Myriam), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Ghislaine), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. QUERAUD Didier (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. RIOUX Philippe (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne)

**Absents : 4**
Mme DUPORT Sandrine, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. NICOLAS Gilles, M. RAMIN Louis – Charles

**Point 18 (15h00 à 15h18)**
**Présents : 75, Absents et représentés : 20, Absents : 2**
Départ de Mme Marie-Annick BENATRE, donne pouvoir à Mme Nathalie BLIN,
M. Pierre-Emmanuel MARAIS donne pouvoir à Mme Abbassia HAKEM,
M. Gilles NICOLAS donne pouvoir à Mme Christine MEYER.

**Point 19 (15h19 à 15h32)**
**Présents : 74, Absents et représentés : 21, Absents : 2**
Départ de M. Ali REBOUH, donne pouvoir à M. Alain ROBERT

**Points 20 à 22 (15h33 à 16h09)**
**Présents : 70, Absents et représentés : 24 , Absents : 3**
Arrivée de M. Pierre-Emmanuel MARAIS, annule le pouvoir donné à Mme Abbassia HAKEM,
Arrivée de Mme Stéphanie HOUEL, annule le pouvoir donné à Mme Blandine KRYSMANN,
Départ de M. Alain VEY, donne pouvoir à M. Joseph PARPAILLON,
Départ de Mme Michèle LE S TER, donne pouvoir à M. Hugues HIERNARD,
Départ de M. Rodolphe AMAILLAND, donne pouvoir à M. Marc RENEAUME,
Départ de M. Jean-Guy ALIX, donne pouvoir à Mme Lydie LUTUN,
Départ de M. Guillaume RICHARD, donne pouvoir à Mme Rozenn HAMEL,
Départ de M. Xavier FOURNIER, annule le pouvoir de M. Joël GUERRIAU et donne pouvoir à Mme Anne-Sophie GUERRA

**Point 23 (16h10 à 16h25)**
**Présents : 68, Absents et représentés : 26 , Absents : 3**
Départ de M. Benjamin MORIVAL, donne pouvoir à M. Philippe SEILLLIER
Départ de M Aymeric SEASSEAU, donne pouvoir à M Robin SALECROIX

**Points 24 à 27 (16h26 à 16h48)**
**Présents : 62, Absents et représentés : 30, Absents : 5**
Arrivée de M. Didier QUERAUD, annule le pouvoir donné à Mme Mahel COPPEY,
Départ de Mme Charlotte PREVOT, donne pouvoir à Mme Jeanne SOTTER,
Départ de Mme Johanna ROLLAND, donne pouvoir à M. Fabrice ROUSSEL,
Départ de M. Mounir BELHAMITI, donne pouvoir à Mme Aïcha BASSAL,
Départ de M Benoît BLINEAU, donne pouvoir à Mme Cécile BIR,
Départ de M. Jocelyn BUREAU, donne pouvoir à M. Bertrand AFFILE,
Départ de M. Eric BUQUEN,
Départ de M David MARTINEAU

**Points 28 à 32 (16h49 à 17h07)**
**Présents : 60, Absents et représentés : 29, Absents : 8**
Arrivée de M. Julien BAINVEL, annule le pouvoir donné à Mme Laurence GARNIER,
Départ de M. Joseph PARPAILLON, annule le pouvoir de M. Alain VEY,
Départ de M. Jean-Jacques MOREAU, donne pouvoir à Mme Mireille PERNOT,
Départ de Mme Monique MAISONNEUVE

**Points 33 et 34 (17h08 à 17h29)**
**Présents : 59, Absents et représentés : 28, Absents : 10**
Arrivée de Mme Johanna ROLLAND, annule le pouvoir donné à M. Fabrice ROUSSEL,
Départ de M. François FEDINI
Départ M. Matthieu ANNEREAU

**Point 35 (17h30 à 18h01)**
**Présents : 57, Absents et représentés : 28, Absents : 12**
Départ de Mme Johanna ROLLAND
Départ de M. Hervé GRELARD,
Départ de M. Michel CAILLAUD, donne pouvoir à Mme Laure BESLIER,
Arrivée de M. Ali REBOUH, annule le pouvoir donné à M. Alain ROBERT

**Points 36 à 38 (18h02 à 18h04)**
**Présents : 57, Absents et représentés : 28, Absents : 12**
Arrivée de Mme Johanna ROLLAND,
Départ de M. Erwann HUCHET

**Points 39 à 43 (18h05 à 18h20)**
**Présents : 55, Absents et représentés : 28, Absents : 14**
Départ de M. Julien BAINVEL, donne pouvoir à Mme Sandra IMPERIALE,
Départ de M. Serge MOUNIER, annule le pouvoir de Mme Marie-Cécile GESSANT

**Points 44 et 45 (18h21 à 18h23)**
**Présents : 54, Absents et représentés : 27, Absents : 16**
Départ de M. Hugues HIERNARD, annule le pouvoir de Mme Michèle LE STER

**Points 46 à 50 (18h24 à 18h39)**
**Présents : 53, Absents et représentés : 28, Absents : 16**
Départ de Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER, donne pouvoir à M. François VOUZELLAUD,

**Points 51 à 55 (18h40 à 18h53)**
**Présents : 50, Absents et représentés : 26, Absents : 21**
Départ de Mme Sandra IMPERIALE, annule le pouvoir de M. Julien BAINVEL,
Départ de M. Marc RENEAUME, annule le pouvoir de M. Rodolphe AMAILLAND,
Départ de Mme Laurence GARNIER

**M. Roussel** présente le vœu suivant :

## 00 – Voeu de soutien au mouvement "Nous voulons des coquelicots"

### Exposé

Dans plusieurs communes de la Métropole et ailleurs en France, le collectif "Nous voulons des Coquelicots" se mobilise sans relâche pour l'interdiction définitive des pesticides de synthèse, la sauvegarde de la biodiversité et la protection des citoyen.ne.s et des citoyens.

Ce combat contre les pesticides de synthèse est légitime : aujourd'hui, un million d'espèces sur Terre est menacé, soit une sur huit. L'exposition des populations aux pesticides devient un enjeu de santé publique.
Les menaces sur la biodiversité croisées avec l'urgence climatique menacent la planète, le vivant et l'humanité.

Nantes Métropole a montré sa volonté d'accompagner les changements de pratiques et engagé plusieurs démarches visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le territoire :

Suite à la Loi Joël Labbé, l'utilisation des pesticides dans l'entretien de la plupart des espaces verts de la Métropole et de ses communes a été banni.
Depuis plusieurs années la Métropole soutient financièrement les établissements publics et structures associatives dont les missions sont centrées sur la protection de l'environnement, de l'eau et des sols, et l'accompagnement des agriculteurs à la transition vers l'agriculture bio et paysanne.

En 2018, le Projet Alimentaire Territorial métropolitain a été adopté ; il promeut une agriculture et une alimentation saines et respectueuses de l'environnement.
Les étapes de définition collective des objectifs chiffrés, des ateliers de travail en concertation avec tous les acteurs du territoire sont en cours depuis février 2019.
La dynamique s'accélère sur le territoire métropolitain : ainsi, 100% des projets des candidats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Projet Alimentaire Territorial proposent une production biologique. Concernant les installations ces 5 dernières années (2014-2019), Nantes Métropole a financé 29 installations agricoles dont 18 en agriculture biologique.

Enfin, plusieurs communes de la Métropole ont également pris les devants dans le cadre de leurs compétences et ont engagé des mesures fortes sur leur périmètre.

Aujourd'hui, l'urgence nous oblige à passer un cap supplémentaire.

L'interdiction globale au niveau national voire européen est indispensable pour envisager une sortie définitive des pesticides de synthèse et ressourcer les sols.

Nantes Métropole dispose aussi de leviers importants pour accélérer le mouvement et embarquer l'ensemble des communes vers une sortie volontaire des produits phytosanitaires.

**C'est pourquoi, nous, élu.e.s de Nantes Métropole :**

- rejoignons l'Appel des Coquelicots demandant l'interdiction de tous les pesticides de synthèse

- soutenons les victimes de maladies professionnelles et demandons des mesures visant à la réparation intégrale de leur préjudice

- demandons au Gouvernement d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole pour une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

**Nous nous engageons à :**

- La promotion des alternatives aux pesticides de synthèse sur l'ensemble du territoire en direction des professionnels et des particuliers

- L'information et la protection des citoyen.ne.s habitant.e.s la Métropole

- La protection de la biodiversité, de l'air, des sols et de l'eau

- L'accompagnement des agriculteurs et agricultrices de la Métropole dans la mutation de leur modèle de production vers l'agriculture bio et paysanne, en lien avec les acteurs du territoire, sachant que la conversion d'une exploitation conventionnelle en biologique nécessite entre 3 et 7 années.

**Nantes Métropole veut mettre en place des actions concrètes en:**

-demandant aux communes de l'agglomération d'interdire tout usage de pesticide de synthèse à proximité d'une habitation ou d'un établissement recevant du public ;

- adoptant une charte "zéro-phyto" avec l'ensemble des communes de la Métropole, mettant notamment fin aux dérogations concernant l'usage des pesticides sur certains espaces verts, terrains de sport ou cimetières ;

- inscrivant dans le Projet Alimentaire de Territoire l'objectif de poursuivre l'accélération et de tendre vers un"territoire zéro-pesticide de synthèse" en concertation avec les acteurs, assorti d'actions concrètes et d'un accompagnement dédié ;

-renforçant les aides directes complémentaires à l'installation et à la conversion des agriculteurs en bio, paysan et circuit-court ;

-renforçant le soutien aux structures d'accompagnement et réseaux d'agriculture bio et locaux, pour accélérer la structuration des filières locales ;

- amplifiant le soutien aux établissements publics et autres structures dédiées à la protection de l'eau et des sols.

Nous proposons au Conseil métropolitain d'adopter ce vœu.

**M. Roussel :** « Mes chers collègues, je vous propose de démarrer par le vœu de soutien au mouvement *Nous voulons des coquelicots*. Donc vous avez dû avoir sur table la dernière version. Nous étions ce matin en commission des vœux. »

**M$^{me}$ Coppey :** « Bonjour à tous.
Les Élus écologistes et citoyens sont ravis de porter ce vœu de soutien et d'engagement pour le mouvement des Coquelicots. En octobre dernier, déjà, souvenez-vous, nous avions alerté notre Conseil sur l'urgence de la sortie des pesticides. Effectivement, notre responsabilité c'est d'abord de protéger les habitants de la métropole. Notre eau, notre air, nos sols, notre alimentation sont imbibés de pesticides qui mettent en danger notre santé. Les pesticides tuent également nos abeilles, nos oiseaux et notre biodiversité.

Alors, vous l'avez dit, Fabrice Roussel, une espèce sur huit est aujourd'hui menacée. On parle même de la sixième extinction de masse de l'histoire du monde.

Alors oui, l'adoption de ce vœu est importante. C'est une étape essentielle, mais évidemment pas suffisante. Certes, il est important de s'engager symboliquement, d'abord pour appuyer cette pétition, la pétition des Coquelicots, et faire entendre à l'extérieur de ce Conseil l'importance de signer cette pétition.

Le seuil fixé par les Coquelicots, c'est 5 millions de signatures et c'est le meilleur moyen de faire pression sur l'État et faire évoluer la législation. Mais les collectivités ont aussi les leviers pour faire bouger les choses maintenant et ici, car les paroles ne suffisent plus. Il faut des actes.

Nous faisons déjà beaucoup à la Métropole, c'est vrai, mais l'urgence nous oblige aujourd'hui à nous dépasser. On ne peut plus se permettre de se cacher derrière la responsabilité de l'État ou de la loi. L'État fait défaut sur cette question de santé publique, notre responsabilité est d'agir.

C'est pourquoi nous nous faisons les porte-voix des Coquelicots en demandant aujourd'hui aux 24 Maires de la Métropole d'adopter un arrêté communal visant à interdire l'usage des pesticides à proximité d'une habitation ou d'un établissement recevant du public. Parce qu'on sait que ni le Gouvernement ni la loi ne feront bouger les choses suffisamment vite sur ce sujet.

Le deuxième grand levier d'action que nous pouvons activer, c'est bien sûr la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial ambitieux sur ces questions. Devenir un territoire zéro pesticide 100 % bio, c'est la seule solution, la seule issue. Nous devons mettre des moyens sur ce PAT, des moyens financiers importants sur la transition alimentaire, comme nous avons osé le faire avant sur la transition énergétique.

Enfin, nous espérons que l'adoption de ce vœu permettra de renforcer les moyens dédiés aux acteurs et aux institutions compétentes en la matière. Beaucoup sont en situation de fragilité financière et ne peuvent envisager l'avenir sereinement. Je pense par exemple aux syndicats qui gèrent l'eau, comme l'EDENN, dont les moyens de fonctionnement n'ont pas évolué depuis 2008, ou encore aux structures et réseaux de l'agriculture bio et paysanne, à toutes les associations de protection de l'environnement. Nous devons leur faire une place plus importante dans la politique, dans les politiques de la Métropole, et décupler leurs moyens, car en la matière nous n'y arriverons pas seuls. Notre objectif est bien d'entraîner l'ensemble du territoire vers la sortie des pesticides. Je vous remercie. »

**M. Roussel :** « Merci. Alain Vey. »

**M. Vey :** « Merci Monsieur le Président. Ce vœu sera approuvé par la minorité Groupe UCD, considérant qu'il a été largement retravaillé, et c'est quelque chose qui peut faire consensus. Je souligne simplement, comme l'a rappelé le Président, que bien évidemment dans les communes ça a déjà été mis en œuvre et que ce n'est qu'une confirmation de la politique qui est déjà engagée par plusieurs Maires dans leur commune. Donc nous voterons ce vœu. »

**M. Roussel :** « Christian Couturier. »

**M. Couturier :** « Chers collègues, il est effectivement temps de franchir une nouvelle étape, ça a été développé par Mahel tout à l'heure.

Les pesticides représentent vraiment une des raisons de la perte importante de la biodiversité sur notre territoire mais plus largement sur la planète. Il y va vraiment de la santé des habitants. Je voudrais rappeler ici que Les Sorinières avaient été les pionniers en la matière puisque c'est là qu'il y a eu le premier accident de métam-sodium en 2013 et que depuis, plusieurs accidents ont amené l'État à interdire le métam-sodium dans les cultures maraîchères.
Donc on voit bien que malheureusement, il faut que la santé des habitants soit vraiment mise en danger pour qu'il y ait des réactions.

Le deuxième point pour lequel il faut franchir cette nouvelle étape, c'est le problème de la qualité de l'eau, de nos cours d'eau et nappes phréatiques, et toute la biodiversité associée. C'est vraiment aussi l'une des raisons pour lesquelles nos cours d'eau sont de mauvaise qualité.
Je rappellerai simplement que pour les Pays de la Loire, on est à des masses d'eau en bon état de 11 % pour un objectif de 60, que sur le département nous sommes à 3 ou 2 – et encore, plus on fait de mesures plus précises, plus on s'aperçoit que c'est encore de mauvaise qualité.

Pour avancer dans cette nouvelle étape que nous vous proposons de franchir aujourd'hui, je vois deux points.

1) Le premier, c'est développer l'information et la prise de conscience chez les habitants. C'est par le choix de consommer que l'on arrivera à faire bouger les lignes. Si les habitants prennent conscience des dangers que représentent les pesticides et de la manière dont sont fabriqués les aliments qu'ils consomment, on arrivera à faire bouger les lignes.

2) La deuxième chose, c'est qu'il faut développer l'accompagnement des professionnels, que ce soit viticulteurs, maraîchers ou agriculteurs classiques. Développer des actions – et on le fait – dans le cadre d'un volet agricole. Un volet agricole, c'est-à-dire en travaillant en partenariat avec la Chambre d'agriculture pour regarder auprès d'abord des agriculteurs volontaires, mais ça ne demande qu'à être généralisé, de faire un état des lieux de leurs pratiques, de voir qu'est-ce qui peut être changé et de les accompagner dans ces changements.

Ce volet agricole, c'est un travail qui est en cours avec les maraîchers, avec des viticulteurs, avec les autres agriculteurs.

C'est ce que nous essayons de faire, puisque dans le vœu il est indiqué le soutien aux établissements publics et autres structures dédiées à la protection des sols. C'est ce qu'essaie de faire Nantes Métropole soit en direct sur son territoire dans les actions sur les cours d'eau comme la Chézine ou les affluents de l'Erdre et l'Erdre elle-même, ou encore sur d'autres territoires en transférant notre compétence sur la Sèvre, du côté de la Goulaine et du côté de Grandlieu.

Partout nous participons à des programmes d'action dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, du SDAGE, et du SAGE local. Ce que l'on peut quand même déplorer, c'est que pour mener à terme, mener à bien ces volets agricoles qui sont une des mesures fondamentales pour changer les pratiques agricoles, il faut un soutien des agences de l'eau qui est le partenaire, le bras armé en quelque sorte de l'État pour agir sur la qualité de l'eau auprès des agriculteurs.
Et malheureusement, nous avons constaté depuis la fin 2018, une réduction des moyens des agences qui vient limiter notre action. Et donc quand nous demandons dans ce vœu au Gouvernement d'accélérer les mesures d'accompagnement, il faudrait déjà arrêter de réduire ces mesures d'accompagnement.
Donc voilà ce que je voulais souligner et j'appelle bien sûr tous les élus de notre Groupe à voter ce vœu. »

**M. Roussel :** « Merci. Laurence Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Oui, merci Monsieur le Président.
Un mot puisque ce vœu a déjà été examiné la semaine dernière en Conseil municipal de Nantes. À cette occasion, nous nous étions abstenus en soulignant l'absence de mesures concrètes pour accompagner les agriculteurs et nous avions considéré que le vœu était un peu hors sol et qu'il faisait fi des besoins d'accompagnement de nos acteurs économiques sur l'ensemble du territoire.
Vous avez pris en compte ces remarques. Le vœu que vous nous présentez aujourd'hui cite à plusieurs reprises des mesures d'accompagnement des agriculteurs que la Métropole s'engage non seulement à soutenir, à accompagner dans le développement de la filière, mais aussi au travers de mesures d'accompagnement financier.

Donc, nous voulons simplement souligner cette avancée dans le message qui est porté ce matin au travers du texte du vœu que vous nous proposez, et nous voterons donc ce vœu également. »

**M. Roussel :** « Merci. Mireille Pernot. »

**M^me^ Pernot :** « Oui, Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe partage pleinement le vœu qui nous est proposé ce matin. Il est le prolongement des engagements pris et des politiques menées par notre majorité.

En effet, comme il est précisé dans le vœu, l'utilisation des produits phytosanitaires a progressivement été bannie dans plusieurs communes et le souci de la préservation de la biodiversité, de la santé humaine, des cadres de vie, sont l'objet de nombre de nos délibérations.

C'est d'autant plus important quand on considère l'état de nos milieux aquatiques. Christian vient de rappeler fort à propos l'importance d'enjeux qui se jouent sur l'état de nos masses d'eau. En effet, c'est seulement 11 % en bon état en région Pays de la Loire et effectivement, la réduction des crédits de l'Agence de l'eau fait qu'aujourd'hui elle se fixe comme objectif de travailler en priorité sur les masses d'eaux qui peuvent atteindre rapidement le bon état.
Donc ça veut dire que celles qui sont le plus dégradées n'auront pas les moyens nécessaires mis en face pour s'attaquer à ce problème.

Important également si l'on considère le coût de traitement supplémentaire que nous impose la présence des pesticides dans l'eau de la Loire afin d'arriver à potabiliser cette eau pour nos habitants.

Je ne reviens pas sur l'ensemble des mesures prises, que ce soit au travers du Plan Alimentaire Territorial, de notre politique de déplacement ou de logement. Chaque politique de notre Métropole est

orientée vers le bien-être de nos habitants, et ce dans un cadre le plus respectueux possible des écosystèmes.

À Nantes Métropole, l'attention portée aux conditions d'existence de nos concitoyens et du cadre dans lequel ils vivent est au cœur de nos préoccupations. Force est de constater qu'il n'en va pas de même dans les décisions prises au niveau national.

Le Président de la République est revenu sur sa promesse de 2017 d'interdire le glyphosate sous trois ans. La plupart des agriculteurs et des éleveurs sont enserrés et soumis à un modèle économique qui les étouffe. Il nous semble judicieux de rappeler que la profession fait face à un suicide tous les deux jours et qu'elle est particulièrement confrontée, du fait de l'utilisation des pesticides, aux cancers et aux maladies neurodégénératives.

Concrètement, que fait le Gouvernement ? Peu. Et il préfère se coucher devant les lobbys. De la même façon qu'il se couche devant les capitaux américains de General Electric, qui supprime à Belfort les emplois nécessaires à la production de turbines hydroélectriques, nécessaires à la lutte contre le réchauffement climatique et à la complémentarité avec les énergies renouvelables.

Les réponses aux problèmes environnementaux – pollution, utilisation des pesticides, réchauffement climatique – doivent être des réponses globales qui visent à rompre avec un système qui broie autant les hommes que les écosystèmes. Nous en sommes bien loin aujourd'hui. Verdir un discours est toujours plus facile que de poser des actes qui se font attendre.
À Nantes Métropole, nous agissons au travers de l'ensemble de nos politiques publiques. Ce vœu est aussi une invitation au Gouvernement et à sa majorité à agir.
Avec un brin d'humour, je dirais que repeindre les cars Macron en vert ne suffira pas. »

**M. Roussel :** « Joseph Parpaillon. »

**M. Parpaillon :** « Oui, merci Monsieur le Président.
Nous voyons bien qu'il y a un accord quasiment unanime sur ce dossier-là. Et nos amis écologistes aujourd'hui, c'est vrai, nous ont entraînés depuis un certain nombre d'années, vers la défense de notre environnement. Aujourd'hui, on constate que cette nécessité est transversale. Tout le monde est impacté et tout le monde prend conscience aujourd'hui qu'il nous faut agir.

Simplement, je voulais dire qu'au niveau de la Ville d'Orvault, pour ne pas rester dans l'incantation et simplement la parole, nous nous sommes soumis au label Cit'ergie qui a été renouvelé donc, je tiens à le souligner, ce qui nous entraîne vers des efforts conséquents au niveau de la Ville.

En même temps nous avons une agriculture relativement importante, je crois que nous sommes la ville de l'agglomération où il y a de plus d'agriculteurs : 16 grandes exploitations agricoles. Nous avons à la fois l'agriculture bio, minoritaire c'est vrai sur le territoire, et l'agriculture dite "traditionnelle".
Les agriculteurs prennent conscience, de plus en plus d'aller vers la défense de notre environnement et n'emploient plus d'ailleurs un certain nombre de glyphosates et autres pesticides. Donc il faut les accompagner très fortement et je me réjouis que la Métropole prenne ça en compte. Parce que nous souhaitons sur le territoire orvaltais aller vers une agriculture raisonnée, pourquoi pas le bio, mais il va falloir accompagner fortement notamment les agriculteurs qui sont en fin de vie professionnelle parce que tout cela a un coût, et cela a été soulevé tout à l'heure : il faut trois à sept ans pour transformer le modèle économique. Donc il va falloir aussi les accompagner, et je serais tenté de dire, ça a été souligné, il faut aussi que le consommateur soit raisonnable.

N'acceptons pas d'aller acheter, comme je l'ai vu récemment, dans une grande surface la côte de bœuf à 9 euros. Ce n'est pas possible. Et quand je vois que la tendance actuelle, c'est de diminuer le pourcentage des dépenses de consommation via l'alimentation au détriment du numérique, quelle que soit, je serais tenté de dire : on est prêt à mettre n'importe quoi au niveau du numérique par mois, mais par contre on diminue sa consommation en termes de qualité.
Donc si nous voulons aussi que l'agriculture évolue, et moi j'y suis tout à fait favorable, il faut que le citoyen prenne conscience et y mette aussi du sien. Aujourd'hui il y a une prise de conscience, tant mieux, et il faut accroître cette prise de conscience. Et n'acceptons plus d'aller dans ces grandes surfaces où véritablement, on est en train d'assassiner l'agriculture par des prix qui ne correspondent pas du tout à la production. Merci. »

**M. Roussel :** « Merci. Jean-Guy Alix. »

**M. Alix :** « Je voulais simplement, à l'adresse des citoyens de Sainte-Luce et aussi de la minorité du Conseil municipal, dire qu'aujourd'hui, avec l'amendement de ce texte, nous sommes pour ce texte.
Nous souhaitions que dans sa forme actuelle, il soit effectivement corrigé. Les mentions que nous voyons prises aujourd'hui en faveur de la promotion de solutions alternatives à l'emploi des pesticides de synthèse, nous les appelions de nos vœux. Concernant ce qui vient d'être dit, je rejoins mon collègue Parpaillon sur l'accompagnement nécessaire des agriculteurs. Car tous, vous le savez, ne sont pas en activité dans la Beauce ou dans la Brie. Il faut effectivement accompagner la mutation des petites exploitations agricoles et mener une action « de comportement » qui va être longue. C'est ce qu'on a appelé la technique des petits pas du consommateur en direction des produits de qualité.

On l'a vu tous pour ceux qui regardaient l'émission d'Envoyé spécial hier soir : il y a intérêt effectivement à inciter, à éduquer le consommateur peut-être à manger mieux, peut-être moins mais mieux certaines denrées alimentaires proposées effectivement de façon désordonnée et avec un manque d'information objective sur leur qualité, leur provenance et leur contenu.
Ceci étant dit, la révision de ce texte, son amendement fera que nous voterons ce texte à nouveau à Sainte-Luce prochainement. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

**M. Lemasson :** « Oui, merci Madame la Présidente.
Je souhaitais juste, pour compléter les propos qui ont déjà été tenus, simplement rappeler que Nantes Métropole n'a pas démarré aujourd'hui en 2019 cette réflexion sur le sujet, notamment sur l'accompagnement du monde agricole, puisque ça fait partie de l'ADN de la Métropole nantaise. Je l'ai déjà dit d'ailleurs à l'occasion de la présentation tant de la stratégie alimentaire que de la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial.

Donc nous allons effectivement franchir un cap complémentaire, et ce d'autant plus que les acteurs qui travaillent avec nous, notamment depuis l'adoption de la feuille de route, ont mis en évidence un certain nombre de critères, d'objectifs, de trajectoires, de caps à atteindre. Je suis très heureux que cet ensemble de la Métropole aujourd'hui aille dans le sens du vœu proposé puisque nous ne sommes pas jusqu'au-boutistes, nous sommes dans une forme de trajectoire organisée et nous accompagnons l'ensemble des professionnels. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Stéphanie Houël. »

**M^me^ Houël :** « Merci Madame la Présidente.
Comme nous l'avons dit, nous voterons ce vœu mais j'aimerais rappeler un point ponctuel. C'est que 40 % des volailles qui sont consommées en France viennent de pays comme le Brésil ou l'Ukraine, qui n'ont aucune contrainte d'ordre écologique.

Donc en plus de ce vœu, je pense qu'il serait tout à fait utile, en particulier pour les nouveaux Députés écologistes européens, d'aller se battre également sur le sujet de l'équité et de l'équilibre entre les conditions extérieures à l'Union européenne et les conditions internes. Il n'est pas question de remettre en cause ce qui se passe en Europe, en France et sur notre territoire en particulier, mais de prendre en compte la réalité de ce qui se passe dans le monde et qui met en difficulté aujourd'hui nos agriculteurs pour pouvoir évoluer. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julie Laernoes. »

**M^me^ Laernoes :** « Simplement, pour peut-être spécifier que l'action des Députés écologistes au niveau européen a toujours été résolue et cohérente sur la matière notamment des traités de libre-échange, ainsi que ceux qui se sont négociés et qui ont été votés malgré une mobilisation y compris citoyenne sur le sujet.

Parce que oui, importer du bœuf aux hormones du Canada comme cela est maintenant possible grâce au CETA, c'est une aberration autant écologique qu'économique pour notre agriculture. Je voudrais rappeler que les écologistes sont totalement en phase avec la réalité.
Oui, aujourd'hui on le voit, les mêmes mécanismes qui détruisent, qui polluent nos sols, notre air et la qualité de l'eau qui a été rappelée également, sont les mêmes mécanismes qui détruisent l'humain.
Il est d'une importance fondamentale que nous soyons cohérents à tous les échelons. Je pense que vous pouvez compter sur les Écologistes pour porter ces choses au niveau local, au niveau national comme au niveau européen. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'information ou d'intervention, je vais mettre aux voix le vœu qui a été présenté. Des oppositions ? Des abstentions ? Le vœu est donc adopté à l'unanimité. »

*Applaudissements*

**Le Conseil délibère et à l'unanimité**

1. adopte le vœu

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mesdames Liliane NGENDAHAYO et Abbassia HAKEM sont désignées pour exercer les fonctions de secrétaires de séance.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2019

Le Procès verbal du Conseil métropolitain du 05 avril 2019 est adopté.

*
* *

**M^me^ la Présidente :** « Jean-Paul Huard. »

**M. Huard :** « Madame la Présidente, chers collègues, une fois de plus ce matin les citoyens, collectifs, associations et syndicats nous interpellent !

Ils le faisaient déjà par courrier il y a quelques jours. Et que réclament-ils ? Ils souhaitent que les communes, par le biais de Nantes Métropole, prennent en charge les 250 personnes survivant dans des conditions indignes au gymnase Jeanne-Bernard à Saint-Herblain. Ils prennent plus que leur part en organisant la solidarité à grande échelle face à la défaillance de l'État. L'État est défaillant. L'urgence est là. Agissons d'abord, faisons-le payer ensuite.

Alors Madame la Présidente, Monsieur le Maire de Saint-Herblain, vous le savez : l'installation sur votre ville fait suite à l'expulsion du square Vertais. Faut-il laisser chaque Maire se débrouiller seul, ou être solidaires et réagir ensemble ? Organisons cette solidarité à l'échelle métropolitaine.

Cette crise de l'accueil est un sujet politique qui abîme les êtres humains, qui met en cause notre humanité. Et les pouvoirs publics devront rendre des comptes de leur inaction. Je le rappelle : l'accueil inconditionnel est d'abord un droit consigné dans le Code de l'action sociale et des familles qui stipule que toute personne en situation de détresse a droit, à tout moment, à un hébergement et à un accompagnement.

C'est pourquoi les Élus écologistes et citoyens rappellent leurs propositions :

- 1 % du budget de Nantes Métropole dédié aux sans-abri ;
- des locaux vacants mobilisés et mis à disposition sous forme de baux précaires.

Ces moyens doivent permettre de soutenir les communes volontaires, les associations et les collectifs mobilisés.

Avec vous Madame la Présidente, organisons d'urgence cette solidarité, ne restons pas impuissants face à l'indignité, face à la défaillance de l'État. Saisissons cet appel et ce soutien des collectifs, associations et syndicats. Ils nous engagent à agir dès maintenant. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Monsieur Alix. »

**M. Alix :** « Merci Madame la Présidente.
En écho à ce qui vient d'être dit, j'ai promis au comité d'accueil que nous avons eu ce matin, l'intercollectif Personne à la rue, de relayer effectivement cet appel de détresse en faveur de l'accueil des migrants, en saluant aussi quand même vos initiatives, vos interventions qui sont malheureusement restées sans relais de la part de l'État.

Mon intervention sera effectivement un appel en direction de l'État, la Préfecture de Loire-Atlantique plus particulièrement, puisqu'elle nous concerne directement dans le fait qu'il n'y a pas une prise en charge responsable et humaine de la détresse de ces personnes. Et surtout, ce qui est son rôle : de l'organisation de l'accueil, de voir avec effectivement les autres Préfectures, les autres Départements et le Gouvernement tout simplement en place, la possibilité de réguler, de mieux accueillir.
De même, de prendre une part dans l'intervention que nous avons à faire au niveau de l'Europe, pour que peut-être nous ressortions des placards une vieille bonne idée mais qui reste à l'état d'idée, de Monsieur Bernard Kouchner, qui était le droit d'ingérence humanitaire. Il faudrait savoir comment nous pourrions, à partir d'une idée imparfaite sûrement, essayer de régler sur place dans les pays où règnent des dictatures qui mettent à mal les conditions les plus élémentaires de la vie humaine, intervenir plus efficacement que d'accueillir et de laisser des appels d'air se constituer, dans certaines villes comme la nôtre, sans solution.

Donc je dirais que bien entendu, dans la commune que j'ai le plaisir d'animer, nous veillerons effectivement avec le GREF, avec les associations, à continuer à faire ce que nous pouvons pour ouvrir des maisons, offrir des jardins à cultiver à ces populations, mais nous demandons aussi à l'État, une fois encore, de faire son travail. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Aymeric Seassau. »

**M. Seassau :** « Merci Madame la Présidente.
Je voulais simplement faire un petit retour sur la situation parce que la solidarité bien sûr, il faut l'organiser. Il faut l'organiser à l'échelle de la Métropole, mais nous l'avons déjà fait à Nantes, Saint-Herblain a agi également, et nous nous retrouvons dans une impasse et face à des propos particulièrement cyniques.

L'impasse, c'est celle qui conduit à ce que nos villes agissent et qu'elles soient en retour punies. Nous aurons l'occasion d'en reparler cet après-midi avec l'amende liée à la contractualisation. Tout au plus à Nantes avons-nous eu le droit de déduire ce qui est considéré comme un dépassement dans nos dépenses publiques vis-à-vis des montants engagés pour mettre à l'abri plusieurs centaines de migrants, mais nous avons été mis à l'amende, comme ce sera le cas pour la collectivité qui nous réunit aujourd'hui. Ça, c'est une première situation.

Deuxièmement, je peux me retrouver dans tout ou partie des propos de Jean-Guy Alix, à part celui qu'il nomme *"appel d'air"* les solidarités qui sont organisées dans nos communes, en partie par nos communes, beaucoup avec l'énergie des associations qui œuvrent quotidiennement. Et je crois que c'est l'honneur et la fierté de nos communes de pouvoir compter sur ces associations.

Or, il y a eu des propos que j'estime, moi, particulièrement indignes, des responsables de la Préfecture qui nous expliquent qu'il y aurait des migrants sur notre territoire, des réfugiés. Il suffit d'aller voir les conditions dans lesquelles ils vivent pour considérer la chance qu'ils ont de bénéficier de, je cite, cet *"appel d'air"* et qu'il y aurait donc des réfugiés parce qu'il y aurait ici un appel d'air.
Eh bien je dis que ces propos sont scandaleux, plus encore au moment où le Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU alerte tous les pays européens en disant que tous les pays de la Méditerranée, pourraient, ce sont ses mots, *"se transformer en mer de sang".*

Voilà la situation politique qui est celle que nous avons à affronter. Il faut le faire, je crois, avec beaucoup de détermination, mais aussi avec beaucoup de fermeté face aux mots qui sont utilisés, qui

conduisent à des politiques particulièrement graves. Parce que c'est la même logique qui parle *d'appel d'air"* à Nantes et qui explique que les ONG seraient, je cite, *"complices des passeurs en Méditerranée".*

Voilà comment notre pays est regardé aujourd'hui. Et je n'aimerais pas que dans cette assemblée aujourd'hui nous ayons ce débat qui nous anime, qui nous attriste, parce qu'il y a des situations humaines particulièrement graves, et que nous oubliions de nous adresser aux principaux responsables à cette politique d'État qui est injuste et qui est pour partie factuellement - je parle là de la Méditerranée - criminelle. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, bonjour et à toutes et à tous.
Quelques éléments de réponse, parce qu'à Saint-Herblain il n'y a pas que le lycée Jeanne-Bernard et son gymnase. À Saint-Herblain nous avons deux centres d'accueil et d'orientation que nous accueillons plutôt sur le secteur du bourg de Saint-Herblain.

À Saint-Herblain nous avons dans le lycée Jeanne-Bernard un centre d'accueil pour les jeunes mineurs étrangers isolés qui a été mis en place et financé par le Conseil départemental, d'ailleurs que j'ai défendu auprès des riverains un peu avant qu'il soit installé, même un an avant – j'étais bien seul pour le faire à ce moment-là.

À Saint-Herblain, nous avons 27 % de logements sociaux dont un certain nombre sont loués à des associations qui sous-louent à des migrants.

Et puis nous avons tout simplement aussi pas loin d'une cinquantaine de nationalités avec des gens qui sont réfugiés, migrants, en situation régulière ou pas, et qui habitent sur notre commune, particulièrement dans certains quartiers, là où on a une proportion plus importante de logements sociaux.
Donc je ne voudrais pas laisser dire par certains que nous ne faisons rien, que nous n'accompagnons pas, puisqu'évidemment toute personne qui bénéficie des services publics municipaux est traitée à égalité, quelle que soit sa situation, et bénéficie du même soutien de la collectivité.

Ça fait maintenant depuis la fin de l'année dernière que nous alertons le Préfet et ses services sur les difficultés de vie et pour les migrants, et pour les riverains – parce qu'il faut aussi parler des riverains - même s'ils ont la chance d'avoir un logement plutôt confortable, ils ont aussi un certain nombre de nuisances dérivées. Je pense que c'est lié tout simplement au fait que quand il fait très chaud on a parfois tendance (ou quand il fait froid) à avoir des comportements qui sont sur l'espace public et donc sur l'espace public, ça veut dire que se posent un certain nombre de questions de tranquillité publique.

Et sur l'ensemble de ces questions, e dis bien l'ensemble de ces questions, nous avons alerté le Préfet et nous avons reçu pour l'instant lettre morte, voire pas de réponse, ou alors des réponses alors que nous alertions sur l'urgence de la situation, près de six semaines ou deux mois après le courrier.
C'est cette raison qui nous a conduits à adopter un vœu au Conseil municipal de Saint-Herblain lundi dernier qui a été adopté à l'unanimité du Conseil, toutes tendances politiques confondues, pour demander au Préfet et aux représentants de l'État et tout particulièrement aux Députés de prendre leurs responsabilités pour faire en sorte que, lorsque des associations ou des collectivités suppléent les carences de l'État, elles soient indemnisées des efforts qu'elles ont réalisés.

Donc évidemment, je suis tout à fait partant pour avoir le plus large soutien possible de la part de tous les collègues ici, non seulement pour trouver des solutions concrètes, donc si vous en avez à proposer, eh bien on pourrait en parler, et pas simplement sur le territoire métropolitain mais je pense bien au-delà, sur la région et sur le département. Et puis par ailleurs peut-être que nous allons changer de braquet et vis-à-vis de l'État adopter une posture un peu plus juridique puisqu'il semblerait que seule une approche plus juridique soit en mesure de lui faire entendre raison. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julie Laernoes. »

**M^me^ Laernoes :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, nous l'entendons dans chacune des expressions : il y a une vraie sensibilité sur ce sujet. Et comment rester insensible à la situation dramatique qui est vécue et le non-accueil et l'indignité à laquelle cela mène sur notre territoire ?

Heureusement effectivement que les associations sont là pour nourrir les migrants, pour faire en sorte que des choses soient faites, que les collectivités s'organisent dans la mesure du possible, pour faire en sorte qu'une aide soit apportée.

Je pense que c'est un sujet qui est trop grave pour polémiquer. Dans les expressions qui ont été portées par les uns et par les autres, la question de l'humanité, de lutter contre l'indignité, de ne pas pouvoir voir ça sur notre territoire, est quelque chose qui nous rassemble toutes et tous, au-delà des clivages politiques. Et je pense bien sûr que c'est à l'État d'agir. Bien sûr que c'est l'État qui est totalement défaillant.

N'empêche que ces hommes et ces femmes, ils sont sur nos territoires, dans nos villes, et donc il est nécessaire, face à un État défaillant, d'agir, de permettre et de faire en sorte que chacun puisse à la hauteur de ses moyens mettre à disposition des lieux vacants et que nous puissions consacrer 1 % de notre budget métropolitain.
Cela veut dire concrètement que chaque Maire qui s'engagera aura des moyens métropolitains pour faire en sorte qu'on puisse accueillir dignement ces migrants.

Oui, Monsieur Affilé, vous avez raison. Damien Carême, Maire de Grande-Synthe, qui a créé un Réseau des Villes accueillantes, justement pour réussir, entre Villes qui accueillent, là où les migrants arrivent, à faire en sorte qu'on puisse faire une pression sur l'État pour qu'il prenne la mesure des choses, et il vient de faire condamner l'État pour inaction. Donc prenons appui sur cette jurisprudence pour permettre ensemble d'aller plus loin.
La canicule que nous vivons aujourd'hui n'est pas prête de s'arrêter et il est nécessaire là aussi, d'un point de vue humanitaire, de faire en sorte que ces personnes puissent être correctement mises à l'abri. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Matthieu Annereau. »

**M. Annereau :** « Merci Madame la Présidente, chers collègues.

Alors oui, en effet il s'agit d'un dossier sensible et d'un sujet grave, fortement humain, sur lequel il nous faut avoir un débat apaisé.
Comme ça a pu être rappelé par Monsieur le Maire de Saint-Herblain, nous avons voté un vœu sur ce sujet au Conseil municipal de lundi dernier, un vœu que bien sûr j'ai soutenu, et il peut compter sur ma mobilisation pour remonter auprès de la Préfecture, comme ça a déjà été fait, cette situation.

Je tiens à préciser qu'une trentaine de personnes les plus fragiles ont d'ores et déjà été mises à l'abri, quand même, ça mérite d'être souligné. Mais en effet il faut faire plus et plus vite compte tenu de la situation d'urgence pour les personnes elles-mêmes et pour les riverains également. C'est très important et ça a été rappelé.

Maintenant, ici nous sommes élus locaux, municipaux, métropolitains. Que pouvons-nous faire également dans de telles situations ? Le débat est posé et il mérite d'y apporter des solutions, et en tout cas des propositions. En effet, la solidarité métropolitaine doit jouer en telle circonstance, que ce soit sur ces dossiers de migrants ou sur le dossier des Roms également. On pourrait également regarder l'expulsion du camp de Tougas qui a été fait à Saint-Herblain ces jours ci. On voit qu'au niveau métropolitain, ces flux passent d'une ville à une autre sans qu'il y ait vraiment de vision, d'ambition métropolitaine sur cet enjeu de solidarité fort. Donc ça mérite, encore une fois, que le sujet soit posé et qu'on puisse trouver des arbitrages communs, au-delà de toute posture politicienne bien entendu. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Garnier puis Monsieur Richard, et après je propose qu'on puisse avancer. Madame Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Oui, merci Madame la Présidente.
Quelques mots simplement pour prolonger les propos des interventions précédentes. Je crois qu'on fait face à deux sujets en réalité. Il y a une situation humaine et il y a un enjeu politique.

Sur la situation humaine, je crois qu'il n'y a aucun débat au sein de cette assemblée. On fait face à une situation qui est catastrophique sur le plan sanitaire et sur le plan humain. Il est évident, comme l'a rappelé mon collègue Jean-Guy Alix, que l'État doit prendre toute sa responsabilité pour faire face à cette situation. La dignité humaine n'est pas un sujet de débat et elle doit être prise en compte.

Ensuite, il y a un enjeu politique. Je crois, quoi qu'on puisse penser par ailleurs du positionnement qu'il faut avoir sur ce sujet, qu'on fait face à une situation qui est une réalité aujourd'hui, qui fait que Nantes est devenue la troisième Ville d'accueil des personnes migrantes sur le territoire national, ça c'est un fait.
Je crois qu'il faut le mesurer et en prendre clairement la mesure parce que sinon, nous allons nous retrouver dans une situation à laquelle nous ne serons pas capables de faire face. En effet, nous avons d'abord eu le square Daviais pendant plusieurs mois l'été dernier, qui, avant que les personnes puissent être relogées, a compté jusqu'à 800 personnes migrantes sur le territoire dans des situations d'hygiène absolument catastrophiques. Et aujourd'hui on se retrouve sur Saint-Herblain, Monsieur le Maire vient d'en dire un mot, avec une situation qui est à nouveau parfaitement catastrophique.

Donc prenons-en la mesure, autrement on risque de se retrouver dans un contexte où on ne sera plus capable de gérer et où, au lieu de régler les problèmes, on va simplement les repousser dans un coin ou dans un autre du territoire nantais ou métropolitain. Donc je crois que sur le message politique, il faut être clairs.
Nous ne sommes pas capables de prendre en charge un accueil inconditionnel des migrants. Nous avons déjà eu ce débat au sein du Conseil municipal il y a quelques semaines.
Donc, oui pour appeler l'État à prendre toute sa part de responsabilité. Évidemment, oui à la prise en compte d'une dignité humaine qui est indispensable pour des hommes et des femmes qui sont aux portes de chez nous, comme l'a dit Julie Laernoes.
Attention pour autant au message politique que l'on porte, sous peine de voir ce type de situation intolérable se multiplier sur l'ensemble de notre territoire. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Guillaume Richard. »

**M. Richard :** « Merci Madame la Présidente. Je ne vais pas reprendre les mots de Laurence Garnier, parce que je crois que c'est ce que je souhaitais faire.

Simplement je renouvelle l'attention qu'on doit porter au message politique. Lorsqu'on regarde ces dernières semaines le discours que vous avez tenu, notamment pendant les élections européennes, j'ai une inquiétude puisque vous avez dit avoir réalisé *"l'accueil de 700 demandeurs d'asile"*, ce sont vos mots, *"mis à l'abri uniquement sur nos moyens municipaux. Nous avons dû pallier les faillites de l'État. Nantes, dans sa grande histoire, est un port qui toujours a su s'ouvrir aux autres".*
J'ai donc l'impression que le message politique, lui, n'est pas encore passé, et je voulais vous faire part de mon inquiétude. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Quelques éléments.

Je vais commencer par la dernière intervention. Je suis très heureuse d'entendre vos propos, Monsieur Richard, parce que je crois que cette fois au moins les choses sont claires. J'avais regretté, au moment du débat que nous avons eu en Conseil municipal à Nantes, quand effectivement nous avons voté cette délibération de mise à l'abri de 700 personnes, que le groupe auquel vous apparteniez ne prenne pas part au vote. Je vous avais invités à prendre vos responsabilités… Une partie du groupe, pardon Monsieur Grélard, c'est exact.
Je vous avais invités à prendre vos responsabilités, en votant pour, en votant contre. Il y a des vrais débats sur ce sujet. Je crois que la clarté, c'est de pouvoir les assumer. J'entends aujourd'hui une position claire et je crois que pour le débat démocratique, pour le débat politique, ça a au moins le mérite de poser les choses.

Oui, sur ces sujets ma position est claire. En France, le droit d'asile est un droit. Je ne suis pas sur l'accueil inconditionnel, je l'ai dit et je l'ai répété. Ma position est connue. Mais quand un État ne fait pas respecter le droit d'asile comme c'est le cas aujourd'hui, il ne respecte pas ses propres lois de la République française.

Ensuite, je crois que sur ce sujet nous devons agir à tous les niveaux. Cela a été évoqué : je crois en effet qu'il y a un enjeu européen. Je suis pour ma part pour un droit d'asile européen et je crois qu'il y a urgence à mettre fin à ce qu'on appelle le système des "dublinés" où l'on laisse les gens tourner de pays en pays, sciemment sans permettre de régler la question.

Il y a ensuite un sujet national et ce sujet est premier, Aymeric Seassau notamment l'a rappelé. Il n'y a pas de hasard dans le fait que cette compétence soit une compétence nationale. Je crois que c'est très important de continuer à le dire ou à le porter. Parce que si ce n'était plus une compétence régalienne, ça voudrait dire que demain, un Maire ou un Président de Métropole pourrait faire ce qu'il voudrait sur

ce sujet. Et moi je vous le dis comme je le pense : je ne veux pas qu'un Maire Rassemblement national par exemple puisse avoir dans ses prérogatives le fait d'avoir un impact sur ce que constitue le droit d'asile, qui est un élément intrinsèque des valeurs de la République française.

Alors, puisque je parle du fait que chacun prenne ses responsabilités, je vais continuer sur ce sujet parce qu'à un moment donné, quand il y a trop de décalage entre les mots et les actes, ça devient compliqué.

Il y a deux sujets nationaux aujourd'hui. Au moment de l'élaboration de la prochaine loi de finances, à nouveau la question des créations de places dans ce qu'on appelle les CADA, les Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile, va se poser. Eh bien moi, je souhaite que sur ce sujet comme sur la situation de Jeanne-Bernard, les Parlementaires de cette Métropole se prononcent. Je les trouve bien discrets, je les trouve bien silencieux. À un moment donné, chacun doit prendre ses responsabilités.

Il y a un deuxième sujet national qui est la répartition des places entre l'Île-de-France et le reste du pays. Vous avez peut-être vu qu'avec un certain nombre de Maires nous avons interpellé ensemble l'État sur le sujet.

Je continue. La Région. Je vous entends, Madame Garnier. J'avais déjà eu l'occasion de vous le dire. Je rappelle que vous n'avez pas voté la délibération nantaise qui a mis à l'abri 700 personnes. Je rappelle que j'avais eu l'occasion à ce moment-là de vous dire que comme Vice-Présidente, vous auriez pu faire des propositions. Carole Delga, Présidente de la région Occitanie, a accompagné financièrement et en ingénierie les communes qui ont mis à l'abri un certain nombre de demandeurs d'asile – et là encore, je parle bien des demandeurs d'asile.

Concernant maintenant l'échelle de la métropole, bien évidemment nous aussi nous devons prendre nos responsabilités. Il y a, et plusieurs l'ont dit, un certain nombre de Communes qui sont engagées, qui font des choses. Elles ne le crient pas forcément sur les toits, elles le font parfois discrètement, elles le font souvent avec difficulté mais elles le font dans la durée, et moi je veux saluer l'ensemble des Maires qui à leur niveau contribuent à ce sujet.

Enfin, en ce qui concerne la Ville de Nantes, au-delà de la situation de Daviais que nous continuons à assumer puisqu'aujourd'hui nous n'avons pas de remboursement de l'État et puisqu'il reste à peu près 200 personnes que nous continuons d'accompagner dans la mise à l'abri, je l'ai dit aux acteurs associatifs que j'ai rencontrés en début de Conseil, c'est pour ça que je vous ai rejoints avec un peu de retard au-delà de cette situation : comme je l'ai proposé depuis le début, la Ville de Nantes, pour le règlement de la situation de Jeanne-Bernard, propose 70 places pour contribuer à la résolution collective de cette situation. Mais à un moment je le redis, sur ce sujet chacun doit faire son job, chacun doit prendre ses responsabilités. »

*Applaudissements*

**M^me^ la Présidente :** « Madame Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Oui, merci Madame la Présidente.
Écoutez, je regrette sincèrement que vous soyez dans cette forme de polémique permanente, alors qu'on a eu des échanges ensemble je crois sereins. Qu'on ne soit pas sur la même ligne, je crois que c'est sain pour la démocratie, mais vraiment je le regrette.

Et puisque, je le dis très sereinement, vous avez souhaité interpeller la Région, je vous ai assez peu entendue, Madame la Présidente, je dois dire, interpeller le Département de Loire-Atlantique dont c'est pourtant la responsabilité, dont la première Vice-Présidente Madame Touchefeu siège dans votre majorité. J'aimerais également vous entendre interpeller Madame Touchefeu sur ce sujet sur lequel le Département est en première ligne. »

*Applaudissements*

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Je pense que je n'ai pas été assez clair tout à l'heure et tout le monde n'a peut-être pas bien compris, a fortiori Laurence Garnier, mais le Département a compétence pour les jeunes mineurs étrangers isolés au titre de la protection de l'enfance, me semble-t-il. Et le Département mène, a mené,

a fait installer et va prévoir des extensions sur le lycée Jeanne-Bernard car il n'y a pas que le gymnase, il y a aussi un lycée qui est désaffecté.

Nous avons aujourd'hui 36 mineurs isolés étrangers qui sont accueillis par l'association Saint-Benoît Labre, financée par le Département, et il est prévu une augmentation de capacité au moins de 12 places, peut-être plus. Parce que précisément dans les différents squats que nous avons sur l'agglomération, eh bien ont été recensés des jeunes mineurs étrangers isolés et donc le Département fait le nécessaire pour augmenter ses capacités d'accueil.

Maintenant, si certains parmi vous, Maires de diverses communes, sont prêts à accueillir sur leur territoire d'autres centres pour mineurs étrangers isolés, je pense que le Président du Conseil départemental sera ravi de votre initiative et du courrier que vous aurez le plaisir de lui envoyer d'ici peu. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Reneaume puis Alain Vey. »

**M. Reneaume :** « Je vous remercie.
Oui, je trouve qu'on a eu des échanges intéressants. Plusieurs d'entre nous ont appelé à éviter toute polémique parce qu'on a bien compris qu'on était face à des vrais sujets extrêmement importants. Je voulais simplement regretter devant tout le monde, Madame la Présidente, que vous ayez fait cette intervention qui, elle, était animée essentiellement par un esprit de polémique vis-à-vis d'une partie de votre assemblée. Je trouve ça très très regrettable de votre part. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Alain Vey. »

**M. Vey :** « Oui, merci Madame la Présidente.
Aussi intéressants puissent être les débats, pouvons-nous revenir s'il vous plaît à l'ordre du jour du Conseil métropolitain ? Nous en étions à l'approbation du compte rendu précédent. J'ai remarqué dans l'assistance que vous aviez nommé Madame Hakem Secrétaire de séance, mais à mon avis elle n'est pas présente. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Fabienne Padovani. »

**M^me^ Padovani :** « Oui, Monsieur Alain Vey, je ne vais pas respecter les règles parce que je vais intervenir ici.

Vous le savez pour beaucoup d'entre vous, je suis Vice-présidente du Département, je suis en charge de la protection de l'enfance et des familles, donc mon propos va être purement informatif pour la clarté des débats.
Ce ne sont pas moins de 1 600 jeunes qui arrivent dans notre département, se disant mineurs. Se disant mineurs parce que pour eux, c'est la seule façon de pouvoir avoir un accueil inconditionnel puisque les mineurs ont un accueil inconditionnel. Ils sont actuellement 650 sous la tutelle du Département. C'est un budget de 23 millions d'euros. Il y a en moyenne 300 jeunes qui sortent des dispositifs, qui deviennent majeurs, parce que bien sûr ils grandissent, ces jeunes gens, ils ne s'arrêtent pas de grandir. Et sur ces 300 jeunes, il y en a à peu près la moitié qui ont une autorisation de rester sur le territoire français. L'autre moitié, pour des conditions de papiers, de validité de papiers, ne peuvent pas rester sur notre territoire et ont une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français).

C'est juste la réalité des chiffres et je ne m'en arrêterai là Madame la Présidente. Mais je pense que quand une collectivité met sur ce sujet 23 millions d'euros sur une politique publique pour la protection de l'enfance qui est à hauteur de 135 millions d'euros, investissement compris, on peut dire qu'elle fait sa part du job sur le sujet. Et moi, je vous invite tous et toutes si vous le voulez à ce qu'on puisse en échanger et à ce qu'on puisse en discuter sur l'ensemble de la politique des jeunes gens qui sont accueillis : adultes, femmes enceintes, familles. Je pense qu'effectivement il y a du travail pour tout le monde. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Juste un mot pour répondre à la question précise d'Alain Vey et dire qu'effectivement, c'est Madame Ngendahayo qui assure le secrétariat, jusque dans un petit quart d'heure où Madame Hakem va nous rejoindre.»

*
*  *

**M. Pras** présente les dossiers suivants :

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département du Développement Urbain**
Direction de l'Habitat

## 01 – Organisme de Foncier Solidaire - Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Entrée au capital social – Désignation des représentants de Nantes Métropole – Dispositif d'aide à l'accession abordable à la propriété – Approbation

### Exposé

La Métropole poursuit une politique ambitieuse pour accompagner les ménages disposant de ressources modestes qui souhaitent concrétiser un projet d'accession à la propriété à proximité de leur lieu de travail, des services et équipements. Dans un contexte où les valeurs immobilières croissent, l'offre d'accession abordable adaptée à notre territoire a permis la commercialisation des logements à des prix bien en deçà de ceux du marché. Ils bénéficient à des ménages dont les ressources ne dépassent pas les plafonds fixés par le dispositif de prêt social à la location-accession (PSLA).

Afin de renforcer l'efficacité de la politique d'accession abordable à la propriété, la question de la pérennisation de cette offre doit être soulevée pour la maintenir dans la durée à des prix abordables pour les générations futures et cristalliser les aides publiques mises en place : minoration des charges foncières, exemption de la taxe d'aménagement, TVA réduite.

1. **Un nouvel outil qui permet de pérenniser l'offre de logement en accession abordable**

A cet effet, il est proposé d'approuver la création d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS), dispositif créé par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, dont le principe a par ailleurs été validé par le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par le conseil métropolitain du 7 décembre 2018.

Cet organisme à but non lucratif, tel que défini à l'article L.329-1 du code de l'urbanisme, a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs. Restant propriétaire des terrains, il consent aux preneurs, dans le cadre de baux réels solidaires (BRS), des droits réels en vue de la location ou de l'accession à la propriété des logements à usage d'habitation principale. Ainsi, l'OFS permettra de produire une offre de logements en accession à des prix significativement inférieurs à ceux du marché, et pérenne, au fur et à mesure des reventes successives.

En effet, le bail réel solidaire est un bail de longue durée (maximum de 99 ans), qui présente la particularité d'être prorogé pour la même durée à chaque mutation, permettant ainsi de garantir la revente du bien au prix de cession défini par le bail et à un nouvel acquéreur respectant les conditions de ressources du PSLA. A des fins de sécurisation des acquéreurs, l'OFS sera également en capacité de garantir le rachat des logements et l'accompagnement des ménages.

L'OFS pourrait également être mobilisé pour garantir la pérennité du parc social dans le cadre des ventes de patrimoine par les bailleurs sociaux.

2. **Un modèle économique partenarial qui s'inspire de l'économie sociale et solidaire**

Il est proposé de créer l'OFS sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de type société par actions simplifiée (SAS), dans un souci d'adhésion aux valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire. Il permet d'associer des personnes morales ou physiques de droit privé ou public autour d'un projet commun à caractère d'utilité sociale.
Les associés fondateurs sont le Département de Loire-Atlantique, la CARENE, Nantes Métropole et les opérateurs sociaux membres de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) du département.

Le conseil d'administration de la société sera limité à 24 membres répartis entre les cinq collèges représentant les différentes catégories d'associés. Les trois collectivités fondatrices, regroupées dans un collège, disposeront de 8 représentants (3 pour Nantes Métropole, 3 pour le Département et 2 la CARENE), les membres fondateurs de l'USH (constituant également un collège) : 7 administrateurs. Les 9 autres postes d'administrateurs seront à répartir entre les trois autres collèges : le collège des autres collectivités publiques, prescripteurs et apporteurs du foncier, le collège des partenaires

(organismes bancaires) et le collège des bénéficiaires. Par ailleurs, les statuts prévoient une répartition des droits de vote lors des assemblées générales de nature à garantir une majorité en cas d'accord entre les fondateurs.
Enfin, le pacte d'associés prévoit l'accord préalable des collectivités fondatrices pour les décisions relatives à l'évolution de la société coopérative et les choix stratégiques.

L'OFS aura son siège social au sein de la Maison de l'Habitant à Nantes. La Présidence sera confiée, par alternance, aux collectivités fondatrices, pour un mandat de deux ans.

L'ensemble des caractéristiques et règles de fonctionnement de la société coopérative est détaillé dans les projets de statuts et de pacte d'associés annexés à la présente délibération.

L'activité prévisionnelle de l'OFS est basée sur un déploiement progressif de la production avec 3 000 logements à échéance 2029 dont 2 500 logements dans la Métropole. Pour garantir cette capacité de production, le capital social initial de l'OFS proposé est de 720 000 €, qui seront apportés par les membres fondateurs. Ce capital social est variable et pourra donc évoluer avec l'entrée de nouveaux sociétaires.

Ainsi, il est proposé d'approuver la participation de Nantes Métropole, en tant qu'associée fondatrice, au capital de la société coopérative, dénommée « Atlantique Accession Solidaire », à hauteur de 100 000 € correspondant à l'achat de 10 000 parts sociales au prix unitaire de 10 €.

A la constitution de la SCIC SAS, la répartition du capital social sera la suivante, sous réserve des instances décisionnelles de chaque actionnaire :

| Sociétaires<br><br>(5 collèges) | Nombre de parts sociales | Capital social | Nombre d'administrateurs | Nombre de voix au conseil d'administration | Nombre de voix en AG |
|---|---|---|---|---|---|
| **Collège des Collectivités fondatrices** | **30 000** | **300 000 €** | **8 admin.** | **8 voix** | 1 collège = 1 voix qui pèse pour 40 % |
| *Département de Loire-Atlantique* | *15 000* | *150 000 €* | *3* | *3* | |
| *Nantes Métropole* | *10 000* | *100 000 €* | *3* | *3* | |
| *La CARENE* | *5 000* | *50 000 €* | *2* | *2* | |
| **Collèges des Membres de l'USH des Pays de la Loire** | **42 000** | **420 000 €** | **7 admin.** | **7 voix** | 1 collège = 1 voix qui pèse pour 30 % |
| *Aiguillon Résidences* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *CDC Habitat social* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *CIF Coopérative* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *Coop Logis* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *Gambetta* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *Habitat 44* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *Harmonie Habitat* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *Immobilière Podeliha* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *L'Abri Familial* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *Logiouest* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *Maison Familiale de Loire-Atlantique* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *Nantes Métropole Habitat* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *Silène* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| *Vilogia* | 3 000 | 30 000 € | | | |
| **Collège des Collectivités publiques, prescripteurs et apporteurs du foncier** | | | **9 admin.** | **9 voix** | 3 collèges = 1 voix qui pèse pour 30 % |
| **Collège des partenaires : organismes bancaires** | | | | | |
| **Collège des bénéficiaires** | | | | | |
| **Total** | **72 000** | **720 000 €** | **24 admin.** | **24 voix** | **100 %** |

Il appartient au Conseil Métropolitain de proposer la désignation de trois représentants de Nantes Métropole au sein du conseil d'administration de la SCIC - SAS Atlantique Accession Solidaire .

D'autre part, Nantes Métropole Habitat (NMH), membre de l'USH des Pays de la Loire, sera donc actionnaire de la SCIC - SAS Atlantique Accession Solidaire et doit souscrire des parts pour entrer au capital social. Or, en application de l'article R.421-3 du code de la construction et de l'habitation, cette prise de participation de l'office public de l'habitat nécessite l'accord préalable de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement. C'est pourquoi, Il est également proposé d'autoriser les administrateurs représentant Nantes Métropole au sein des instances de Nantes Métropole Habitat à délibérer favorablement pour entrer au capital social de la SCIC - SAS Atlantique Accession Solidaire.

Par ailleurs, pour couvrir les dépenses liées au fonctionnement de l'OFS, une cotisation annuelle des sociétaires sera appelée. Pour Nantes Métropole, la cotisation appelée est fixée à 5 000 € en 2019.

### 3. Une offre de logements en accession abordable attractive avec une pérennisation des aides publiques

Financement

Pour la Métropole les premières opérations avec un bail réel solidaire verront le jour dans la centralité métropolitaine et les communes volontaires ainsi que dans les quartiers politiques de la ville pour renforcer la sécurisation du parcours résidentiel des acquéreurs. Le bilan à mi-parcours du PLH permettra de mesurer la réceptivité des ménages à cette nouvelle forme d'accession.

Les prix de commercialisation des logements devront sensiblement être inférieurs à ceux du référentiel des logements en accession abordable en vigueur dans la Métropole. De la même façon, la redevance locative due par les acquéreurs et perçue par l'OFS devra être suffisamment incitative, pour ne pas trop grever leur budget et garantir l'attractivité de ce nouveau dispositif d'accession.

Ces conditions reposent sur un modèle économique qui induit pour l'OFS, des frais de fonctionnement réduit, l'accès aux fonciers publics en bénéficiant de dispositifs de décotes ou de minoration et un recours limité aux prêts bancaires à long terme. La collectivité pourra également garantir les prêts souscrits par l'organisme, comme elle le fait déjà pour les programmes réalisés par les bailleurs sociaux et les coopératives d'HLM.

Aussi, pour limiter ce recours à l'emprunt par l'OFS, il vous est proposé le financement d'une aide de 5 500 € pour chaque logement commercialisé par les opérateurs avec un bail réel solidaire à passer avec l'OFS sur le territoire de Nantes Métropole. Dans ces conditions, l'aide de Nantes Métropole, cumulée avec celle du même montant proposée par le Département de Loire-Atlantique, permettra de contenir le montant de la redevance locative à 0,15 €/m² habitable, susceptible de variation selon les conditions économiques notamment.

Ces aides seront pérennisées par l'OFS puisqu'elles bénéficieront aux preneurs successifs dès lors qu'ils devront nécessairement remplir les conditions de ressources fixées dans le bail réel solidaire.

Pour faciliter la gestion et permettre d'apporter une réponse rapide aux demandeurs, il est proposé de déléguer à la Présidente l'octroi de ces aides par la signature des décisions et conventions d'attribution des subventions.

Régime fiscal

Les programmes commercialisés au moyen d'un bail réel solidaire sont éligibles à la TVA à taux réduit et, à ce titre, peuvent bénéficier, comme les programmes de logements sociaux ou en location-accession, de l'exonération de la taxe d'aménagement conformément à l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme et à la délibération n°2011 - 153 de Nantes Métropole du 21 octobre 2011, relative aux exonérations facultatives.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts, instituer un abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire conclu dans les conditions prévues aux articles L. 255-2 à L. 255-19 du code de la construction et de l'habitation. Il est proposé dans des délibérations financières métropolitaine et nantaise d'appliquer cet abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la part revenant à Nantes Métropole, à charge pour les autres collectivités territoriales, pour la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties leur revenant, de délibérer dans les mêmes termes pour faire bénéficier de cet abattement les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire.

Enfin, l'OFS pourra juridiquement être constitué pour la fin de l'année 2019, après l'obtention d'un agrément délivré par le Préfet de région. La création de l'OFS induit des formalités administratives relatives à la création de la SCIC, lesquelles doivent être effectuées préalablement au dépôt du dossier de demande d'agrément préfectoral. C'est pourquoi, il est convenu entre les associés fondateurs de proposer Habitat 44 comme représentant provisoire, en charge de l'accomplissement de l'ensemble des démarches administratives conduisant à la création de la SCIC - SAS Atlantique Accession Solidaire , dans l'attente de la tenue de la première assemblée générale.

**M^me^ la Présidente :** « Je donne la parole à Pascal Pras pour nous parler d'un beau sujet puisqu'il s'agit de l'organisme foncier solidaire. »

**M. Pras :** « Merci Madame la Présidente, bonjour à toutes et à tous. Effectivement, c'est un très beau sujet, auquel nous sommes invités ce matin dans cette première délibération : un engagement de solidarité comme nous savons les prendre sur ce territoire métropolitain.
Alors, il s'agit pour nous d'autoriser la création d'un Organisme Foncier Solidaire et de manifester l'engagement de la Métropole dans cet organisme et dans son développement, et dans la mise en œuvre d'actions au service de l'habitat.
Notre action en faveur du logement, vous le savez, est une priorité. Cela a été réaffirmé dans le PLH 3. Ainsi, quel que soit son revenu, avons-nous déclaré, chacun doit pouvoir accéder à un logement qui réponde à ses attentes, et cela à toutes les étapes de sa vie et bien sûr en tenant compte de ses capacités.
Pour permettre aux ménages modestes de devenir propriétaires sur notre territoire, nous nous sommes déjà engagés au travers des PLH précédents, dans le développement d'une politique de l'accession abordable à la propriété. Aujourd'hui, celle que nous menons est adossée principalement au dispositif du PSLA (Prêt Social Location Accession). Je vous rappelle que ça représente environ 800 logements dans le cadre du PLH actuel.
Pour aller plus loin et pour compléter notre offre, en particulier dans des secteurs en tension immobilière sur notre territoire, Nantes Métropole, en lien avec le Département de Loire-Atlantique, avec l'Agglomération de Saint-Nazaire, la CARENE, et avec 14 opérateurs sociaux de l'Union Sociale pour l'Habitat, l'USH des Pays de Loire, nous avons décidé de mettre en commun nos ambitions et surtout nos moyens pour fonder cet Organisme de Foncier Solidaire.
Ce nouvel outil sur le territoire métropolitain va nous permettre et permettre aux ménages à revenus modestes d'accéder à la propriété, dans des secteurs qui jusqu'à aujourd'hui, pourraient leur devenir inaccessibles en raison de la rareté du foncier, et surtout inaccessibles en raison du coût de ce foncier, et puis plus globalement, en raison du coût de l'immobilier.
Pour y parvenir, le principe de l'OFS s'appuie sur un mécanisme à deux temps : réduire le prix d'achat de sa propriété en dissociant cette propriété des murs du logement de la propriété du terrain. Et enfin, dans un deuxième temps, en encadrant les prix de vente et de revente des logements à long terme sur notre territoire.
Nous allons donc à terme constituer un patrimoine de logements qui seront de manière pérenne accessibles, à des prix abordables pour les ménages à revenus modestes, à revenus médians.
Pour le propriétaire, ce dispositif réduira de 30 à 50 % le prix d'achat de son logement, et pour la collectivité, il permettra de disposer d'un patrimoine de logements à prix abordable et de manière pérenne, comme je l'ai indiqué.
Il vous est donc, chers collègues, dans cette délibération, proposé de créer cet OFS sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), qui fonctionne sur le type des SAS (Sociétés par Actions Simplifiées) et dans un souci d'adhésion aux valeurs et aux principes de l'Économie Sociale et Solidaire de soutenir ce type de création de SCIC et de SAS.
Les associés fondateurs sont le Département de Loire-Atlantique, je l'ai déjà dit, la CARENE, la Métropole et les opérateurs sociaux membres de l'USH du Département de Loire-Atlantique. Le conseil d'administration qui sera créé avec cette société sera limité à 24 membres répartis dans cinq collèges :

celui des collectivités fondatrices dans laquelle nous serons, celui des membres fondateurs issus de l'USH, et puis enfin trois autres collèges : celui des collectivités publiques prescripteurs qui pourront apporter du foncier ou prescrire la production de logements entrant dans le cadre de l'OFS, un collège des partenaires que seront les organismes bancaires, et puis un collège des bénéficiaires.
L'OFS aura son siège à la Maison de l'habitant et la présidence sera confiée par alternance aux collectivités fondatrices pour une durée de deux ans.
L'activité prévisionnelle de l'OFS est basée sur un déploiement progressif de la production de 3 000 logements à échéance de 2029, dont 2 500 logements dans la métropole nantaise. C'est vous dire l'enjeu majeur de développement de cette structure.
Pour garantir la capacité de production, la capacité d'action de l'OFS, il convient d'y amener des moyens. Le capital social de l'OFS initial est porté à 720 000 euros qui seront apportés par les membres fondateurs en partie.
Ainsi, il est proposé d'approuver dans la délibération, en plus de la création, la participation de Nantes Métropole en tant qu'associée fondatrice, et d'apporter au capital une somme de 100 000 euros qui correspond à 10 000 parts, dont la valeur est de 10 euros.
Vous avez dans la délibération la répartition des autres collèges et puis des autres participations.

D'autre part, il vous est indiqué dans cette délibération que Nantes Métropole Habitat, qui est membre de l'USH et qui sera donc concernée par son entrée au sein de cette structure, doit souscrire des parts pour entrer au capital. Or, en application du Code de la construction, il est nécessaire que nous autorisions nos représentants au sein de Nantes Métropole Habitat à délibérer favorablement pour eux aussi entrer au capital de cette société que nous appellerons Atlantique accession solidaire.
Enfin, pour couvrir les dépenses de fonctionnement, l'OFS aura besoin d'une cotisation annuelle. Elle sera portée à 5 000 euros et donc il vous est proposé d'y participer. Pour répondre aux premières opérations de développement de cette OFS, et pour permettre d'avoir des commercialisations à des prix qui soient convenables, il vous est aussi proposé d'apporter pour chaque opération une participation de la métropole à hauteur de 5 500 euros par logement, pour chaque logement qui sera commercialisé par l'OFS dans le cadre d'un bail réel solidaire sur le territoire de la métropole, et enfin pour permettre de contenir la redevance locative du foncier qui pour notre territoire sera capée à 0,15 euro du mètre carré, correspondant au logement.
L'objectif est de sortir des tarifs d'accession à 2 300 euros du mètre carré TTC, stationnement compris. Pour votre mémoire, dans le cadre du PSLA, nous sommes à l'intérieur de la métropole, du périphérique, à 2 500 euros, et à l'extérieur à 2 400 euros, toujours TTC, stationnement compris.
Ces aides amenées sur chaque logement, vous l'avez bien compris, seront pérennisées par l'OFS puisqu'elles bénéficieront, à la revente, à l'acquéreur suivant qui viendrait se positionner sur cette acquisition, pour peu qu'il entre bien sûr dans le cadre des plafonds convenus qui sont les plafonds équivalents à ceux du PSLA.
L'OFS a besoin de se mettre en œuvre, a besoin de se déclarer, a besoin d'une autorisation de la Préfecture. Aujourd'hui et dans les jours qui viennent, nous prenons les délibérations et les autres instances pour pouvoir s'engager dans cet OFS. Il sera nécessaire, pour déposer l'ensemble des documents et servir d'intermédiaire dans la création de la structure, de désigner un acteur, et les associés fondateurs vous proposent que ce soit Habitat 44 qui soit le représentant provisoire pour conduire la création de cette structure.

Dans cette délibération donc, 10 points :

- approuver et autoriser la signature des statuts,
- approuver l'entrée de Nantes Métropole au capital à hauteur de 100 000 euros,
- proposer de siéger au Conseil d'administration : Alain Robert, Rodolphe Amailland et moi-même,
- autoriser les représentants désignés à accepter toutes les fonctions dans la future structure Atlantique accession solidaire,
- autoriser les administrateurs de Nantes Métropole Habitat à prendre et à participer, à entrer au capital,
- approuver le versement d'une cotisation pour les frais de fonctionnement de 5 000 euros,
- approuver la mise en œuvre d'une aide par logement de 5 500 euros,
- déléguer à notre Présidente le soin de signer les décisions et conventions d'attribution de ces aides,

- donner le mandat à Habitat 44 pour représenter notre groupement et permettre les démarches administratives nécessaires à la création de cette structure, appelée Atlantique accession solidaire. Et j'insiste sur ce dernier point qui marque notre volonté de permettre à chacun de trouver un logement. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Rodolphe Amailland. »

**M. Amailland :** « Oui, merci Madame la Présidente. Il est dix heures et demie, on n'a pas fait la première délibération. Peut-être pourrions-nous inviter les uns et les autres, y compris Monsieur le Rapporteur, même si les sujets sont très intéressants, à un peu de concision pour l'ensemble des intervenants. Je vais pour ma part essayer de répondre à ces premiers critères.
En 2015 déjà, Vertou posait la potentialité d'une opération consistant à fractionner le foncier de la construction dans le but de laisser la possibilité aux jeunes actifs, aux familles que l'on qualifie souvent de "moyennes" – on pourrait vraisemblablement aussi qualifier cet adjectif – d'accéder à la propriété sur des zones périurbaines où le foncier ne cesse d'augmenter.
À l'époque, faute de structure, Monsieur le Vice-Président vous le savez, l'opération ne s'est pas faite sous cette forme, c'est pourquoi la concrétisation de cet organisme que vous nous proposez ce matin ouvre vers une accession abordable à la propriété, pour une catégorie de population que nous ne voulons pas voir se raréfier sur nos territoires.
Vous l'aurez compris : je voterai donc, nous voterons donc cette délibération. Néanmoins je souhaite que cette création, cette expérimentation innovante sur notre territoire de l'Ouest puisse être évaluée en imaginant d'ores et déjà une démarche d'évaluation organisée, pilotée, avec des critères partagés, pour que nous puissions faire le bilan rapidement de ce dispositif. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Nathalie Blin. »

**M^me^ Blin :** « Madame la Présidente, chers collègues, les Organismes de Foncier Solidaire sont des personnes morales ayant pour vocation l'acquisition, la gestion du foncier et du bâti pour faciliter sur le long terme l'accès à la propriété pour des ménages modestes.
Ce modèle, soulignons-le, est inspiré par les *committees & trusts* américains, initiés notamment par Bernie Sanders dans les années 80.
La dissociation entre le bâti et le foncier permet à l'occupant, le propriétaire du logement, de bénéficier de droits complets sur son bien : mutation, vente, donation et succession. L'OFS quant à lui met des conditions sur le prix de vente ou sur le revenu de l'acquéreur pour garantir le caractère antispéculatif du dispositif. L'OFS pourrait même intervenir dans le cadre de réhabilitations, à condition que l'immeuble soit vide. Ce qui, sur les grandes opérations de renouvellement urbain, serait un plus.
Concrètement, grâce à la dissociation du foncier et du bâti, cela va nous permettre de faire de l'accession à la propriété à des prix inférieurs aux prix du marché. C'est donc un outil de plus pour résoudre les graves difficultés qui sont posées à nombre d'habitants des grandes villes qui ont vu les prix de l'immobilier grimper depuis de trop nombreuses décennies.
C'est aussi une réponse à un besoin exprimé par de nombreux habitants qui, bloqués par de bas salaires et la spéculation immobilière, ne peuvent franchir le pas de l'accession à la propriété sur notre territoire. Si on laisse le marché agir seul en matière de logement ou d'accession à la propriété, les familles modestes et les classes moyennes doivent s'éloigner de la métropole, ce qui n'est pas sans conséquences sur les déplacements et la pollution.
Le Groupe communiste est donc favorable à ce nouveau dispositif qui s'inscrit dans une parfaite cohérence avec les actions que nous menons en faveur du logement pour tous. Mais ne nous emballons pas trop non plus. Il ne répond pas à tous les besoins. Il ne remplace pas la construction en nombre de nouveaux logements sociaux et ne peut se substituer à des dispositifs plus coercitifs comme l'encadrement du prix des loyers. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Mahel Coppey. »

**M^me^ Coppey :** « Madame la Présidente, chers collègues, l'accès au logement pour tous est une priorité. Or, nous le savons, les prix de l'immobilier sont sujets à la spéculation, et il devient de plus en plus difficile pour les ménages modestes voire moyens d'accéder à la propriété et de continuer leur parcours résidentiel.

L'Organisme Foncier Solidaire va permettre de changer la donne. Il crée une nouvelle formule un peu hybride entre la pleine propriété et la location, une solution nouvelle pour permettre de se loger moins cher et faire reculer la spéculation immobilière. Cette innovation sociale que nous portons aujourd'hui dans ce Conseil, produit ici du logement durablement abordable.
On travaille donc avec ce projet à un dispositif d'accession qui rend concret la notion de bien commun avec le but de réduire les inégalités sociales à Nantes Métropole.
Et puis, vous me permettrez ce clin d'œil en tant que Vice-Présidente à l'Économie Sociale et Solidaire : voir la Métropole s'impliquer dans l'Office et de le créer sous la forme de SCIC, c'est-à-dire d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif à but non lucratif, bien sûr je voterai avec enthousiasme et l'ensemble du Groupe nous voterons avec enthousiasme cette création.
Cette forme d'organisation adhère au principe de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle garantit au dispositif de rester centré sur sa mission d'intérêt général, et le tout dans une gouvernance partagée et éthique. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Erwan Huchet. »

**M. Huchet :** « Merci Madame la Présidente. Le logement est un des piliers de nos politiques locales et chaque ménage y consacre en moyenne un tiers de son budget. Sur notre agglomération, les objectifs de construction de nouveaux logements sont de 6 000 logements neufs par an dont 2 000 en logements sociaux et 800 en accession abordable. C'est ce qui a été rappelé tout à l'heure.
Cette mesure rentre dans les objectifs de notre PLH, et je crois même que tu l'as dit tout à l'heure, elle incite même à le dépasser en ce qui concerne l'accession abordable.
La demande de logements, elle, n'a cessé d'augmenter. Cette hausse est particulièrement forte dans la métropole. La pénurie de logements peut éloigner de l'emploi les classes moyennes et les moins privilégiés, et freiner la mobilité sociale et géographique.
Nos différentes opérations actuelles se heurtent à la réalité de nos mécanismes : d'un côté du logement social à hauteur de 30 %, et de l'autre des prix de sortie de certaines opérations qui flambent. Il n'est plus rare en effet de voir sur la métropole des prix à plus de 5 000 euros le mètre carré. C'est une hausse de 71 % constatée sur les 10 dernières années.
Aussi, si nous ne mettons pas en place de stratégies innovantes d'accès à des logements adaptés, la conjugaison d'un foncier plus rare avec une demande qui explose, c'est l'assurance de favoriser cette hausse.
Ce dispositif, initié par la loi ALUR et consolidé par la loi Macron de 2015, permet l'accession en faveur de ménages modestes, et nous y sommes bien évidemment favorables. C'est une mesure visant à l'intégration dans un territoire d'égalité. Baisser de 30 à 50 % le prix d'un logement, c'est une vraie possibilité d'évolution sociale pour les familles éloignées de l'accession.
Éviter la spéculation sur le long terme grâce à des prix de revente encadrés et des baux longs, c'est empêcher les effets d'aubaine. Il faudra donc tester, et ça a été dit tout à l'heure, évaluer ce dispositif, veiller à ce qu'il y ait un accès encadré et équitable, et vérifier le bon fonctionnement des garde-fous liés à la revente.
Au-delà de cet aspect d'accession à la propriété des plus modestes, reste néanmoins posée la question des classes moyennes, de ceux qui sont à la limite de l'accès à ces dispositifs et qui n'ont que le privé pour se loger. Cet enjeu-là est tout aussi important et doit nous inciter à continuer à maîtriser notre foncier avec des aménageurs publics et vérifier les engagements de prix de sortie des promoteurs avec lesquels nous travaillons.
Nous voterons, le Groupe progressiste votera donc favorablement cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Hervé Grélard. »

**M. Grélard :** « Madame la Présidente, chers collègues, d'abord vous faire part de mon enthousiasme. Ça ne vous étonnera pas dans la mesure où j'interviens régulièrement sur les questions de logement : vous savez à quel point la question de l'accession à la propriété des ménages modestes est une préoccupation pour moi.
Tout d'abord parce qu'il permet justement à ces ménages-là très concrètement de pouvoir entrer dans des dispositifs d'accession à la propriété, ensuite parce que cet outil va permettre finalement de diversifier les outils qui permettent ce parcours résidentiel au sein de notre métropole. Et puis ensuite parce que c'est une mesure qui est une véritable mesure de cohésion sociale puisqu'elle va permettre de garder à l'intérieur de la Métropole, y compris sa ville centre, un certain nombre de ménages qui pour accéder à la propriété auraient dû aller dans des villes périphériques.
Pour répondre à notre interrogation relative à l'intervention d'Erwan Huchet sur le marché libre et des ménages qui sont à la charnière de ces dispositifs sociaux, il existe aussi des dispositifs dans le privé,

de démembrement du droit de propriété et le bail à construire. On pourrait aussi accompagner un certain nombre de promoteurs dans la mise en œuvre de ces dispositifs. Merci à vous. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Laurence Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Oui, merci Madame la Présidente. Je reviens pas sur tout ce qui vient d'être dit. Je crois qu'on est assez unanimes pour dire que le dispositif que vous proposez est intéressant. Je rappelle simplement qu'on est dans un contexte qui le nécessite, puisque nous n'avons que 37 % de propriétaires à l'échelle de la ville de Nantes. Je ne connais pas, je n'ai pas trouvé les chiffres au niveau de la métropole mais au niveau de la seule ville centre, 37 % c'est un chiffre qui est bas par rapport aux autres villes au niveau national. Donc le dispositif est intéressant.
Je voulais simplement vous dire que certains acteurs privés, certains promoteurs nous ont fait part de leur surprise de ne pas être associés à ce dispositif. Manifestement, ils n'ont pas été contactés pour en faire partie. Ça n'est pas le choix qu'ont fait d'autres territoires qui mettent en place le même type d'Offices Fonciers Solidaires. Donc je souhaiterais que vous puissiez nous éclairer sur les raisons de ce choix. Et puis vous dire également qu'il nous semblerait intéressant et souhaitable qu'ils puissent être intégrés dans un second temps, si le dispositif fait la preuve de son efficacité, pour pouvoir le déployer plus largement. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Carole Grelaud. »

**M^me^ Grelaud :** « Madame la Présidente, chers collègues, ce projet de délibération montre une nouvelle fois à quel point le logement pour toutes et tous est une priorité pour notre Métropole.
En effet, ce nouveau dispositif d'aide permettra aux ménages modestes d'accéder plus facilement à la propriété. Car, avec l'Organisme de Foncier Solidaire, nous proposons une réponse concrète aux besoins présents et à venir des habitants et habitantes de nos 24 communes en favorisant un véritable parcours résidentiel à l'échelle métropolitaine.
En dissociant les murs et le foncier, puisque ce dernier restera la propriété de l'OFS, ce dispositif sera une garantie d'un prix abordable et la promesse d'une meilleure solvabilité des ménages. De plus, Atlantique accession solidaire facilitera la constitution d'un capital à celles et ceux qui ne disposent que de modestes revenus.
Cette sécurité repose à la fois sur un prix de revente du logement connu à l'avance, et la garantie d'un éventuel relogement dans le parc locatif social pour les ménages traversant des difficultés. L'OFS permettra ainsi de lutter contre la spéculation immobilière, et garantira une pérennité des logements à une accession abordable.
Ce projet est vertueux puisqu'il met en place un mécanisme de régulation dans des zones où le marché de l'immobilier est tendu. Cela concerne évidemment les communes de notre Métropole, mais également celles de la CARENE et de notre littoral.
Ce dispositif promeut aussi une plus grande mixité sociale de notre territoire. Il existe de nombreuses manières de se loger et notre Métropole répond ici à la diversité des besoins et des moyens en favorisant un véritable parcours de l'habitat.
Logement social, très social, locatif abordable, accession abordable à la propriété, et même hébergement d'urgence, sont autant de dispositifs que nous soutenons et qui permettent de répondre à un besoin essentiel : se loger, et ce quelle que soit sa situation personnelle, économique et sociale.
Ce dispositif de foncier solidaire correspond en tout point aux principes de notre Programme Local de l'Habitat. Loin de participer à une surenchère à la construction, il permettra de construire mieux, pour toutes et tous, avec une véritable maîtrise de l'expansion urbaine !
Madame la Présidente, chers collègues, je souhaite également souligner la grande spécificité de ce projet. Le dispositif d'aide d'Atlantique accession solidaire est le résultat d'un travail collectif, mené par Nantes Métropole, la CARENE, le Conseil départemental de Loire-Atlantique et tous les opérateurs sociaux du Département.
Encore un bel exemple d'alliance des territoires et de leurs collectivités au service des plus modestes et dans l'intérêt général.
Le rôle de Nantes Métropole, notre tâche de conseillers(ères) métropolitains(es), est de favoriser des réponses concrètes aux besoins présents et à venir des habitantes et habitants, quelle que soit leur origine, quelle que soit leur situation, afin de garantir un véritable parcours résidentiel à l'échelle métropolitaine.
C'est pourquoi, comme l'ensemble des Élus socialistes, républicains et démocrates, je voterai en faveur de cette délibération.
Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Pascal Pras. »

**M. Pras :** « Je vais apporter des réponses à différentes questions qui ont été posées ou aux remarques qui ont pu être faites, notamment par Madame Garnier, Monsieur Huchet, Monsieur Grélard, sur les dispositifs qu'on a mis en œuvre sur ce territoire.
D'abord vous rappeler que cet OFS Atlantique accession solidaire est quelque chose qui va s'inscrire dans la durée mais qui va proposer un dispositif nouveau qui ne vient pas prendre la place d'autres dispositifs. Je réponds à Mahel (Coppey) sur la production du logement.
On aura toujours besoin de logements locatifs sociaux. Nous avons, dans nos logements locatifs sociaux, comme l'a rappelé Carole (Grelaud) tout de suite, besoin de logements accessibles à des prix de loyer plus bas, minorés, pour permettre à chacun de trouver une place sur ce territoire. Il s'agit là d'un outil supplémentaire dans la démarche de conduire les gens vers l'accession à la propriété.
Alors, pour répondre à Madame Garnier, sur le territoire métropolitain il y a 47 % de propriétaires occupants et ce pourcentage est en hausse depuis la mise en œuvre de nos PLH précédents. Cela montre ô combien les politiques qui avaient été engagées par nos prédécesseurs et qu'on retrouvait dans le PLH 1 et dans le PLH 2 qui précédaient celui que nous venons d'adopter, d'accession au logement abordable sont des politiques qui ont porté leurs fruits sur ce territoire. Il nous faut continuer à la développer. Elle a permis aux jeunes ménages, aux primo-accédants, aux ménages avec des jeunes enfants, de trouver sur notre territoire la possibilité d'engager leur parcours résidentiel et d'engager leur parcours de propriétaires, notamment en pouvant constituer un capital qu'ils vont réinvestir dans un logement plus grand ou repositionner de manière différente dans ce parcours résidentiel.
Nous avons dans notre PLH, je l'ai évoqué, ça a été repris, insisté sur 800 logements en accession abordable adossés au principe du PSLA. C'est sur une partie de ces logements que viendra se positionner l'OFS, mais nous avons aussi dans le PLH, et vous n'avez sans doute pas oublié, pour les ménages qui sont juste au-dessus des plafonds du logement abordable, développé un nouveau produit qu'on a appelé "logements en accession intermédiaire". Ça représente sur une année un objectif de production de 250 logements.
Et puis pour compléter ma réponse à Madame Garnier, nous avons dans le PLH 3 assis la production du logement abordable en lien avec les coopératives et les acteurs du logement social. C'est avec eux que nous produirons ces logements et c'est avec eux que nous produirons dans un premier temps les logements qui vont faire l'objet d'un bail réel solidaire, c'est-à-dire qu'ils seront portés par l'OFS.
Et puis, avec la FPI, avec les promoteurs immobiliers, nous avons travaillé ce nouveau produit du logement intermédiaire qui va leur permettre de trouver une place, et qui répond à leurs demandes dans la production du logement à côté du logement libre, dans leurs opérations, notamment dans le secteur diffus en dehors des opérations publiques d'aménagement.
Ceci pour dire aussi que nous n'avons pas exclu le partenariat avec les partenaires privés, avec les promoteurs privés. Ils le savent puisque j'ai eu l'occasion de les rencontrer et d'en débattre avec eux. Ils seront dans un second temps, éventuellement, associés au développement de ce projet. Notamment sur tout ce qui concerne le volet de la production du logement en dehors des opérations publiques d'aménagement, notamment dans le diffus et notamment dans les secteurs ENL où demain, du logement porté par l'OFS pourrait trouver sa place sur le territoire métropolitain.
Alors, je voudrais pour compléter mon propos vous rappeler que sur notre territoire, il y a environ 62 000 logements locatifs sociaux familiaux. Il a fallu 100 ans à notre territoire pour arriver à ce chiffre. Demain, avec le nouveau dispositif, nous allons, et vous l'avez bien compris – l'enjeu c'est de lutter contre la spéculation foncière, la spéculation immobilière –, permettre aux ménages modestes d'accéder à la propriété et à notre territoire. Il s'agit de les aider en y mettant des moyens, mais ces moyens, nous les mettons de manière pérenne sur la constitution de ce patrimoine de logements : 3 000 logements d'ici 2029, 3 000 logements pour les 10 années qui sont devant nous. Ça nous laisse encore une marge de progression importante pour les années qui viennent et pour ceux qui nous succéderont.
Je crois avoir répondu à toutes vos demandes. Bien sûr, nous mettrons en œuvre au travers de nos observatoires d'évaluation une évaluation très précise, et ce qu'a demandé Rodolphe (Amailland) est exact : il faut qu'on accompagne, c'est prévu dans le cadre du PLH. Nous porterons une attention sur notamment ceux qui entreront dans ces logements, mais je vous rappelle qu'ils devront être dans les critères du PSLA. Je vous redonne pas les chiffres mais si vous les souhaitez, je vous les indiquerai : une personne seule, un ménage, un ménage avec enfants, qu'est-ce que ça donne comme revenus. Vous savez, ce sont ces éléments qui capent les possibilités d'entrée dans ces logements. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1. approuve et autorise la signature des statuts et du pacte d'associés de l'organisme de foncier solidaire sous la forme de la SCIC – SAS dénommée « Atlantique Accession Solidaire » joints en annexe ;

2. approuve l'entrée de Nantes Métropole au capital social de la SCIC - SAS Atlantique Accession Solidaire par l'acquisition de 10 000 actions au prix unitaire de 10 € soit un apport de 100 000 €. Tous les frais d'acquisitions seront à la charge des sociétaires répartis au prorata de leurs parts au capital ;

3. propose, pour siéger au conseil d'administration de l'organisme Atlantique Accession Solidaire , la désignation des représentants de Nantes Métropole suivants :
   - M. Pascal PRAS
   - M. Alain ROBERT
   - M. Rodolphe AMAILLAND

4. autorise les représentants ainsi désignés à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de leur représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SCIC - SAS Atlantique Accession Solidaire ;

5. autorise les administrateurs représentant Nantes Métropole au sein des instances de Nantes Métropole Habitat à délibérer favorablement pour l'entrée au capital social de la SCIC - SAS Atlantique Accession Solidaire par l'acquisition de 3 000 parts sociales au prix unitaire de 10 € soit un apport de 30 000 € ;

6. approuve le versement d'une cotisation annuelle de fonctionnement à la SCIC - SAS Atlantique Accession Solidaire , fixée à 5 000 € pour l'année 2019 ;

7. approuve la mise en place d'une aide à l'investissement de Nantes Métropole de 5 500 € par logement commercialisé dans la Métropole avec un bail réel solidaire à passer avec la SCIC - SAS Atlantique Accession Solidaire ;

8. délègue à Madame la Présidente le soin de signer les décisions et conventions d'attribution des aides financières ;

9. donne mandat à Habitat 44 représentant provisoire jusqu'à la première assemblée générale incluse, pour accomplir l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la création de la SCIC - SAS Atlantique Accession Solidaire ;

10. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les annexes.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département du Développement Urbain**
**Direction Habitat**

## 02 – Transition énergétique – Ambition zéro passoire énergétique – Nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique du parc social – Approbation

### Exposé

Nantes Métropole s'est engagée dans une transition énergétique au bénéfice de tous les habitants. Pour devenir un territoire « zéro passoire énergétique », une attention particulière est portée à la rénovation des logements sociaux anciens.

Cette ambition se traduit dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2019-2025 approuvé au conseil métropolitain du 7 décembre 2018 qui fixe un objectif de rénovation annuelle de 1 500 logements sociaux.

La Métropole souhaite accélérer la réhabilitation du parc social en termes de volume et de niveau de performance atteinte, en garantissant un gain de confort et la réalisation d'économies pour le locataire.
Les objectifs inscrits au Programme Local de l'Habitat sont les suivants :
- lutter contre la précarité énergétique et réduire le coût des charges des logements dans un souci de développement durable, d'économie d'énergie et de maîtrise des charges pour le locataire.
- promouvoir une réhabilitation énergétique permettant aux logements d'atteindre un niveau de performance BBC Énergie ou niveau RT2012 neuf en garantissant le gain pour le locataire (limitation de l'impact sur les charges locatives des coûts d'entretien et de maintenance).
- encourager l'adaptation au vieillissement ou au handicap d'au moins 10 % des logements situés dans les immeubles réhabilités accessibles.

Deux types d'interventions ont été annoncés dans le Programme Local de l'Habitat :

- l'engagement dans la démarche « ÉnergieSprong » portée par l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de la Loire et consistant à déployer la rénovation énergétique à un grand nombre de logements sociaux grâce à des groupements de commandes entre les opérateurs sociaux, sur plusieurs années.
Cette démarche novatrice prend du temps, car elle implique une analyse précise du parc de logements à réhabiliter, un travail partenarial entre les bailleurs concernés et des évolutions du tissu d'entreprises locales. Les travaux pour les premières opérations ne pourront donc démarrer qu'en 2021.

- la définition d'une aide directe de la Métropole éco-conditionnée par l'atteinte d'un niveau de performance ambitieux, majorée pour l'adaptation des logements au vieillissement ou handicap. ;

L'objet de la présente délibération est de mettre en place, dès 2019 sans attendre le déploiement d'« EnergieSprong », ce dispositif d'aide directe à la rénovation énergétique du parc social à destination des bailleurs sociaux du territoire métropolitain engagés dans des programmes de réhabilitations énergétiques ambitieux, cohérents avec les objectifs politiques portés par la feuille de route transition énergétique.

Les réhabilitations de logements sociaux dans la Métropole réalisées ces dernières années et celles prévues dans les années à venir, concernent uniquement des opérations dont les travaux énergétiques permettent au maximum l'atteinte de l'étiquette B, soit une consommation énergétique située entre 51 et 90 kWh par m² et par an.

Le dispositif proposé vise donc à inciter les bailleurs sociaux à atteindre un niveau de performance énergétique supérieur pour les opérations à venir en accompagnant les opérations comme suit :

- une aide de 5 000 € par logement, plafonnée à 50 % du coût des travaux énergétiques, pour les opérations qui atteignent après réhabilitation un niveau de performance énergétique < à 64 kWh/m²/an, correspondant au niveau « BBC rénovation » – 20 %,
- une aide de 10 000 € par logement, plafonnée à 50 % du coût des travaux énergétiques, pour les opérations qui atteignent après réhabilitation un niveau de performance énergétique < à 50 kWh/m²/an, correspondant au niveau BBC Energie.

Le dispositif proposé vise également à encourager l'adaptation au vieillissement ou au handicap d'au moins 10 % des logements situés dans les immeubles réhabilités accessibles avec une aide supplémentaire de 3 000 € par logement adapté, plafonnée à 50 % du montant des travaux d'accessibilité.

Le montant des aides octroyées est plafonné à 5 000 000 € par an. Le règlement ci-annexé détaille les conditions d'octroi et d'éligibilité des opérations dans le respect du budget voté.

Ce nouveau dispositif entrera en vigueur dès le caractère exécutoire de la présente délibération.
Pour faciliter la gestion et permettre d'apporter une réponse rapide aux demandeurs, il est proposé de déléguer à la Présidente l'octroi de ces aides par la signature des décisions et conventions d'attribution des subventions.

Dans un souci de réactivité, il est proposé de déléguer à la Présidente l'adaptation, au besoin, du règlement du dispositif, y compris les montants d'aides précités, pour tenir compte des éventuels impacts liés à une évolution des dispositifs d'aides d'autres acteurs (Région, Etat) ou encore des retours d'expériences des partenaires.

Au terme de la durée du dispositif (deux ans) , lorsque la démarche EnergieSprong sera en mesure de se déployer dans le territoire métropolitain, ce dispositif fera l'objet d'une évaluation pour décider ou non de sa prolongation.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 002 libellée Habitat et logement social opération 2019-3930 Aide à la réhabilitation écologique et adaptation des logements sociaux, chapitre 204.

**M. Pras :** « Alors, la délibération suivante s'inscrit pleinement dans notre volonté de nous engager dans la transition énergétique avec cette ambition que nous avons appelée pour les logements le "zéro passoire énergétique", le "zéro passoire thermique" des logements. Il s'agit d'adopter un nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements du parc social.
Vous le savez, j'avais présenté des délibérations dans les Conseils métropolitains précédents sur la démarche de rénovation des logements dans le cadre de nos actions vers le logement privé au travers de l'opération Mon projet rénov. Là, il s'agit de nous engager sur la transition énergétique au bénéfice de tous nos habitants sur le territoire, avec cette attention sur les logements locatifs sociaux anciens.
Cette ambition est traduite dans le Programme Local de l'Habitat pour la période 2019-2025. Il s'agit d'accélérer la réhabilitation du parc social et de permettre une amélioration énergétique pour lutter contre la précarité énergétique des ménages, leur laisser un reste-à-vivre plus important, promouvoir une réhabilitation énergétique qui permette au logement d'atteindre une nouvelle performance énergétique proche du BBC énergie et du niveau RT 2012, et puis d'encourager en même temps dans le travail d'amélioration de ces logements une adaptation des logements au vieillissement et au handicap, au moins pour 10 % des logements qui seraient situés dans les immeubles, dans les collectifs réhabilités.
Deux types d'interventions sont prévues : les bailleurs sociaux, au travers de l'USH, sont engagés dans une démarche EnergieSprong. Il s'agit pour eux de mutualiser les travaux nécessaires à l'adaptation de leur logement, et pour ça ils organisent des groupements de commandes de manière à minimiser les coûts d'aménagement et d'adaptation de ces logements.
Néanmoins, cette démarche leur demande un peu de temps. C'est ce qui nous amène, nous, à développer une aide directe de la Métropole qui est écoconditionnée pour l'atteinte d'un niveau de performance ambitieux de ces logements.
Les conditions sont le fait d'être dans les critères, d'atteindre le critère C ou B des logements dans l'adaptation énergétique de ces logements.
Donc par la présente délibération, il s'agit de mettre en place dès 2019 et sans attendre, EnergieSprong, notre dispositif d'aide, de réhabilitation. Il s'agit d'accompagner 1 500 logements par an et pour cela, nous mettons en œuvre des moyens financiers de 5 millions d'euros par an. Cela, afin de les accompagner au moins sur les deux prochaines années et se projeter dans la suite avec eux au côté d'EnergieSprong sur ce que nous pouvons faire sur l'accompagnement, la mise à niveau des logements.
Les aides sont de 5 000 euros par logement qui atteindront une performance inférieure à 60 kilowatts par mètre carré et par an, et puis de 10 000 euros dès lors qu'on est à un coût énergétique inférieur à 50 kilowatts par mètre carré et par an. Enfin, nous compléterons notre aide d'un dispositif de 3 000 euros pour les logements qui seront adaptés au handicap ou vieillissement dans le cadre des opérations conduites par nos bailleurs. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julie Laernoes. »

**M^me^ Laernoes :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération est importante puisqu'il y avait ce matin devant le Conseil métropolitain un collectif qui rassemblait 24 associations et qui s'appelle Urgence climatique.
Dans un jour comme aujourd'hui où la canicule nous frappe, effectivement il y a une urgence à agir. Et le premier levier, nous l'avions identifié à travers le grand débat sur la transition énergétique : pour diminuer notre impact sur le climat, la rénovation du secteur du bâtiment et des logements est importante. Puisque le bâtiment est le plus énergivore avec 45 % de nos consommations d'énergie et à l'origine de 27 % de nos émissions de gaz à effet de serre.
Sur notre métropole, cela est bien identifié. C'est le premier levier de transition énergétique sur notre métropole nantaise et c'est pour cela que ça avait été la première mesure identifiée et concrète à la suite du grand débat sur la transition énergétique.
On le voit, la précarité énergétique, les questions climatiques, de dérèglement climatique, touchent en premier les plus fragiles et les plus précaires. On a pu l'évoquer, la question de la rénovation énergétique, on a beaucoup parlé, sur payer les factures d'énergie. On voit que dans les années à venir il y aura un deuxième enjeu, c'est comment on isole ces logements pour faire en sorte qu'ils soient vivables l'été en période de canicule. C'est pour cette raison que Pascal Pras a sans relâche

travaillé et a intégré dans le PLH dès fin 2018 des objectifs clairs et concrets, ceux de rénover 1 500 logements sociaux.
Nous renouvelons avec cette délibération cette ambition de manière tangible et concrète. Oui, au niveau européen, l'enjeu de massification de cette rénovation qui est un enjeu que nous partageons, et un souci collectif, s'est accéléré avec un dispositif qui a été éprouvé et qui est venu des Pays-Bas, qui s'appelle EnergieSprong, qui signifie "saut énergétique". Et c'est bien, avec cette délibération, ce saut énergétique que nous proposons d'engager. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Dominique Le Berre. »

**M^me^ Le Berre :** « Madame la Présidente, chers collègues, le grand débat sur la transition énergétique et l'adoption de la feuille de route en février 2018 a identifié la rénovation énergétique des bâtiments comme une priorité. L'aide à la rénovation énergétique du parc social, intitulée "zéro passoire énergétique", s'inscrit dans le cadre de notre lutte contre le réchauffement climatique conformément au premier engagement de la feuille de route qui était : *"investir 100 millions d'ici 2030 pour la rénovation thermique des bâtiments".*
Ce dispositif permettra aux plus modestes d'entre nous d'être logés convenablement, dans un logement qui ne contribue plus à la volatilité – oserais-je dire au gaspillage – d'énergie. Nous répondons ainsi à une véritable nécessité, alors même que les personnes disposant des plus faibles revenus habitent bien souvent dans des logements dont la conception n'a pas été pensée pour être la moins énergivore et donc la moins onéreuse en termes de dépenses de chauffage et d'isolation thermique.
Cette aide est bien la preuve qu'en matière d'urbanisme et d'habitat, le développement durable et l'écoconstruction nous concernent toutes et tous, des plus riches aux plus modestes. La transition énergétique ne doit laisser personne au bord du chemin. Et ce nouveau dispositif, véritable exemple de sociale écologie, est un outil au service du pouvoir d'achat.
Madame la Présidente, chers collègues, améliorer l'empreinte thermique des logements sociaux est l'une des priorités de notre mandat et elle le restera encore dans les années à venir. Aujourd'hui, ce sont 5 millions d'euros qui y sont consacrés. Cet engagement financier permettra à toutes et tous de mieux se loger dans l'ensemble du parc locatif de nos 24 communes, et ce quel que soit leur revenu. La transition énergétique est un combat collectif qui inclut chacune, chacun d'entre nous.
L'objectif ambition zéro passoire énergétique et les aides qui permettront de l'atteindre est une mesure de justice sociale et économique. Et avec les aides à la pierre qui soutiendront la construction de logements sociaux dans nos villes, les différentes opérations programmées d'amélioration de l'habitat menées sur le territoire métropolitain, ou encore le Plan Climat Air Énergie Territorial, nous disposons désormais d'une variété de politiques au service de la mixité, de la solidarité et de la transition écologique.
C'est pourquoi j'appelle l'ensemble des élus de notre assemblée à voter en faveur de cette délibération. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve le dispositif d'aide à la rénovation énergétique du parc social exposé ci-dessus ;

2 - approuve le règlement d'attribution des subventions relevant de ce dispositif annexé à la présente délibération ;

3 - délègue à Madame la Présidente le soin de signer les décisions et conventions d'attribution des aides financières, d'adapter si nécessaire le règlement du dispositif et les montants d'aides ;

4 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 03 – Programme local de l'habitat – Application de l'article 55 de la loi SRU - Demande d'exemption du prélèvement annuel pour logements sociaux manquants dans les communes concernées

### Exposé

En application de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (L 302-5 du code de la construction et de l'habitation), les communes de plus de 3500 habitants situées dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de disposer d'au moins 25% de logements locatifs sociaux par rapport à leur parc de résidences principales.

Cet article prévoit un certain nombre de cas d'exemption dont le cadre a été étendu par la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 et son décret d'application du 5 mai 2017.

Peuvent être ainsi concernées :

- les communes situées hors d'une agglomération de plus de 30 000 habitants et insuffisamment reliées aux bassins d'activités et d'emplois par le réseau de transports en commun ;
- les communes situées dans une agglomération de plus de 30 000 habitants dans laquelle le nombre de demandes de logements sociaux par rapport au nombre d'emménagements annuels, hors mutations internes dans le parc locatif social, se situe en deçà d'un seuil fixé par décret ;
- les communes dont plus de la moitié du territoire urbanisé est soumis à une inconstructibilité résultant d'une zone A, B ou C d'un plan d'exposition au bruit, d'un plan de prévention des risques technologiques ou d'un plan de prévention des risques naturels.

De plus, les communes récemment entrées dans le champ d'application de l'article L 302-5 précité peuvent également bénéficier d'une exemption de 3 ans du prélèvement annuel .

La liste de ces communes exemptées est arrêtée par décret, pour chaque période triennale, sur proposition des établissements publics de coopération intercommunale auxquels elles appartiennent, après avis du représentant de l'État dans la région et de la commission nationale SRU.

Sur le territoire de Nantes Métropole, les communes d'Indre, en raison du plan de prévention des risques d'inondation de la Loire aval, et de Saint-Aignan de Grand Lieu, en raison du plan d'exposition au bruit de l'aéroport Nantes Atlantique, ont déjà bénéficié de cette exemption.

Concernant les nouveaux cas d'exemption, seule la commune de Mauves-sur-Loire qui pourrait passer le seuil des 3500 habitants dans la prochaine période triennale peut être intégrée au titre des communes nouvellement entrantes dans le dispositif.

Par conséquent, il est proposé de délibérer pour solliciter auprès de l' Etat le renouvellement de l'exemption de prélèvement pour les communes d'Indre et de Saint-Aignan de Grand Lieu et, dans le cas où elle atteindrait le seuil des 3500 habitants au cours de la prochaine période triennale, l'intégration dans le dispositif de la commune de Mauves-sur-Loire.

Ces communes restent soumises aux objectifs de rattrapage des logements sociaux manquants et engagées aux côtés de Nantes Métropole dans la mise en œuvre de la politique métropolitaine de l'habitat. Elles maintiennent en outre des objectifs volontaristes de production de logement social à hauteur de 35 % de leur objectif total de production neuve.

En application de l'article L 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**M. Pras :** « Alors, il s'agit toujours, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, de l'application de l'article 55 de la loi SRU, et en particulier d'une demande d'exemption de prélèvement annuel pour les logements sociaux manquants dans certaines communes.

Vous savez qu'on est soumis sur notre territoire à cet article 55, que dans ce cadre-là 21 Communes de notre Métropole sont soumises à cette application qui fait que nous devons disposer d'au moins

25 % de logements locatifs sociaux sur notre parc de résidences principales. La loi Égalité Citoyenneté, est venue modifier un peu les conditions et les dispositions de cet article.
Par exemple, sur les 21 communes qui sont d'obligation SRU à 25 %, la commune du Pellerin est descendue à 20 %. Les trois autres communes ne disposant pas de plus de 3 500 habitants sont pour l'instant exemptées. Néanmoins, la loi permet des exemptions, notamment pour les PEB, pour les zones A, B, C d'un Plan d'Exposition au Bruit, des exclusions pour les préventions de risques technologiques ou prévention de risques naturels.
Alors il ne s'agit pas d'exempter les communes de l'objectif de production de 25 %, mais de les exempter de la taxe SRU, c'est-à-dire taxe sur les logements manquants.
Il nous appartient donc pour les communes qui pourraient entrer dans ces dispositifs et dans ces champs, de faire la demande auprès de l'État. Il vous est donc proposé dans cette délibération de demander les exemptions pour la commune d'Indre en raison du Plan de Prévention du Risque Inondation Loire aval, pour la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu en raison du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Nantes Atlantique. Elle bénéficiait déjà de ce type d'exemption. Et d'ajouter à notre demande la commune de Mauves-sur-Loire qui potentiellement, dans le cadre du PLH des six années qui viennent, pourrait atteindre le nombre de 3 500 habitants, et qu'il convient de demander cette exemption pour lui permettre d'atteindre progressivement les objectifs de logements locatifs sociaux sur son territoire. Voilà l'objet de cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Oui, Serge Mounier. »

**M. Mounier :** « Merci Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président. Une remarque : l'application de cette loi SRU pour les petites communes est souvent brutale, puisqu'effectivement on doit passer des fois dans certains cas d'une situation qui est faible, à tout de suite un taux de 25 %. Ce qu'on aurait pu souhaiter c'est une certaine progessivité de l'application de cette loi.
Ma question porte plus sur le montant des taxes qui auraient pu être demandées à ces communes-là, aux communes qui sont exemptées. Si vous avez le chiffre ou pas, ou une idée de chiffre. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Pascal Pras. »

**M. Pras :** « Je suis confus parce que, vous le savez tous, je circule tous les jours avec mon petit tableau récapitulatif des taxes SRU, mais je ne l'ai pas emmené avec moi. Je ne l'ai pas avec moi aujourd'hui, je suis désolé. Je suis confus. Mais dans ce tableau que nous avons à connaissance pour l'ensemble des 24 communes, on sait quel serait le montant du prélèvement pour chacune d'entre elles. On l'a, il est connu et elles le savent d'ailleurs, les communes qui sont exemptées. 100 000 € pour Saint-Aignan notamment.»

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 – propose à Monsieur le Préfet de Région des Pays de Loire que les communes d'Indre, Saint-Aignan de Grand Lieu et le cas échéant Mauves-sur-Loire, puissent bénéficier de l'exemption d'application des obligations de production de logements sociaux de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Mme Naël** présente les dossiers suivants :

## 04 - Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin-Sec et des Dervallières à conclure avec l'ANRU - Approbation

### Exposé

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'État a retenu en 2014-2015, au titre des projets de renouvellement d'intérêt national, les trois quartiers suivants :

- Bellevue (Nantes et Saint-Herblain)
- Nantes Nord (Bout des pavés, chêne des Anglais, Boissière, Petite Sensive)
- Bottière Pin Sec

et au titre des projets de renouvellement d'intérêt régional, le quartier des Dervallières.

Nantes Métropole, les villes de Nantes et Saint-Herblain et leurs partenaires se sont ainsi engagées résolument dans le NPNRU, avec l'objectif de réduire les écarts socio-économiques qui marquent ces territoires, et contribuer à améliorer la vie des 35 000 habitants de ces quartiers.

Suite à la signature en 2016 du protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain pour Nantes Métropole avec l'ANRU, des études urbaines ont été engagées afin d'élaborer un plan-guide pour chacun des projets, avec une phase de concertation nourrie avec les habitants. Ces projets urbains ont été présentés à l'ANRU le 24 septembre 2018, lors d'un comité national d'engagement. Suite à l'accord de l'ANRU, qui a souligné à cette occasion la qualité des projets présentés, une convention avec l'ANRU a été établie, afin de préciser le contenu de chacun des projets urbains, les conditions de mise en œuvre ainsi que les modalités de soutien de l'ensemble des partenaires. Par ailleurs, suite aux violences de l'été 2018 qui ont particulièrement touché la place des Dervallières, le projet des Dervallières a été revu pour intégrer le réaménagement de la place, et a été validé par l'ANRU le 3 avril 2019 avec un complément de financement.

Par la présente délibération, il s'agit d'approuver la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, de Nantes-Nord, Bottière – Pin sec et des Dervallières, à conclure avec l'ANRU.

Autour de Nantes Métropole, porteur du projet d'ensemble auprès de l'ANRU, ce sont ainsi 8 bailleurs, les villes de Nantes et de Saint-Herblain, les aménageurs Loire Océan Métropole Aménagement et Nantes Métropole Aménagement qui sont mobilisés pour mettre en œuvre ces 4 projets globaux, avec le soutien financier de l'ANRU, d'Action Logement et de la Caisse des Dépôts.

Le NPNRU de Nantes Métropole s'inscrit dans le pilier « Cadre de vie et Renouvellement urbain » du contrat de ville de l'agglomération nantaise. Il s'attache ainsi à articuler étroitement les politiques d'aménagement et d'équipements avec les politiques de cohésion sociale et de développement économique, en cohérence avec les objectifs du contrat de ville, pour contribuer à transformer en profondeur chacun des quartiers, afin d'améliorer leur attractivité, leur intégration dans la ville et la qualité de vie pour ses habitants.

C'est cette stratégie renforcée, qui mobilise l'ensemble des politiques municipales et métropolitaines, soutient l'action des partenaires institutionnels et associatifs, et s'appuie sur une démarche de dialogue citoyen dédiée, qui constitue le projet global de chacun des quartiers en renouvellement urbain.

**Une stratégie d'intervention renforcée dans le cadre des politiques métropolitaines et municipales**

Le NPNRU pour les 4 territoires de Nantes Métropole structure une stratégie d'intervention renforcée, dans le cadre des politiques publiques existantes, qu'elles soient métropolitaines ou municipales, pour concourir à la réussite du projet de cohésion territoriale de l'agglomération nantaise et se traduit par :

- Une **stratégie habitat dédiée et pleinement connectée à la stratégie métropolitaine dans le cadre du PLH adopté en décembre 2018,** articulant des interventions phasées qui doivent contribuer à une diversification croissante encouragée par une amélioration de l'attractivité des quartiers du NPNRU, et devant se traduire à l'horizon 2024 par une diminution de la proportion de logements locatifs sociaux, et une augmentation de la part de logements abordables et de logements libres.

Le développement de l'offre en accession abordable, avec la mobilisation de l'office de foncier solidaire, permettra de proposer des parcours résidentiels sécurisés, pour les habitants du quartier souhaitant y rester et pour de nouveaux habitants.

**- une politique de peuplement attentive à la diversification des ménages accueillis dans le parc social,** par l'engagement des différents partenaires au sein de la Convention Intercommunale d'attributions et par la mobilisation d'outils spécifiques comme la « location active ».

- une **charte de relogement** signée par la Métropole, les villes de Saint-Herblain et de Nantes, les bailleurs, les associations de logement ainsi qu'Action Logement qui permet d'accompagner individuellement chaque ménage concerné par les démolitions.

- Des **actions volontaristes de réhabilitation et de résidentialisation des logements sociaux** visant une amélioration forte du confort et de la qualité des logements, de leurs abords, ainsi qu'une adaptation des logements aux besoins spécifiques des habitants du quartier (vieillissement, jeunes actifs…). Un accompagnement des copropriétés notamment sur le quartier du Grand Bellevue est également prévu.

- **une politique affirmée en matière d'emploi et de développement économique,** s'appuyant sur un vaste réseau d'acteurs et l'action des maisons de l'emploi et de la mission locale, sur la charte locale d'insertion comme levier pour l'insertion et l'emploi des habitants, et en matière de développement économique sur le renforcement du tissu d'entreprises par l'appui à la création et à l'accueil de nouvelles entreprises, la structuration et le développement d'une économie résidentielle, de centres commerciaux de proximité, et de l'accompagnement des entreprises existantes.

**- la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention sur les équipements** petite enfance, scolaires, sportifs et culturels pour développer leur attractivité, retrouver une mixité dans les effectifs contribuant à la réussite éducative, rechercher une mixité des usages favorisant le rayonnement des équipements. S'agissant des équipements scolaires, l'intervention sur les équipements est étroitement articulée avec l'adaptation de la sectorisation scolaire, le travail sur la déclinaison du projet éducatif de territoires dans chaque quartier, qui fédère l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour développer des projets adaptés à chaque territoire, y compris dans les passerelles petite enfance / écoles et écoles / collèges.

Il s'agit également :

**- de faire du paysage naturel et des espaces verts les moteurs de l'attractivité des quartiers en renouvelant leur composition urbaine et paysagère et en requalifiant les espaces publics existants.** L'étoile verte s'inscrit dans le projet métropolitain de la nature en ville : la valorisation du paysage est ainsi inscrite dans chacun des projets, par des paysagistes concepteurs mandataires ou associés, avec la participation des habitants. Dans cette démarche, une attention particulière est portée également à la connexion entre chaque quartier concerné et son environnement, en facilitant les déplacements dont les modes doux, en harmonisant les modes de traitement des espaces publics, en créant des lieux de destination pour les habitants et usagers du territoire élargi voire pour l'agglomération.

**- de favoriser les économies d'énergie et l'écologie au quotidien** en améliorant la performance énergétique des logements, en facilitant les déplacements en transport en commun et les circulations douces, en mettant en œuvre une gestion efficace des déchets, en accompagnement des démarches issues du territoire visant à favoriser la transition énergétique et environnementale dans les usages et pratiques des habitants.

**- de développer un ancrage sur le territoire de la politique de prévention et d'accès aux soins à travers la création de deux maisons de santé pluri-professionnelles** : des diagnostics ont mis en évidence des inégalités très marquées d'accès aux soins entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville. Des études plus spécifiques sur les quartiers de Bellevue et Nantes Nord sont à l'origine de la création de deux Maisons de santé pluri-professionnelles, avec pour objectif de renforcer l'offre de santé dans ces quartiers à travers un regroupement de professionnels de santé, ainsi que des services d'action territoriale proposant un accompagnement ouvert à tous.

- de mettre en œuvre une **stratégie ajustée en matière de tranquillité publique** : les villes, en lien avec la police nationale et leurs partenaires (bailleurs, SEMITAN, groupes d'habitants) développent une stratégie d'intervention à l'échelle de chaque quartier, sur la base d'une étude de sûreté et de

sécurité publique permettant d'établir un diagnostic global et d'identifier les sous-secteurs en proie à des phénomènes d'insécurité prégnants, devant faire l'objet d'actions ciblées : actions de prévention situationnelle dans la conception des espaces publics, îlotage de la police municipale, déploiement de la vidéo-protection, mobilisation des médiateurs de quartier, suivi et accompagnement des jeunes les plus exposés à la délinquance, etc.

Le **dialogue citoyen** mis en œuvre autour des projets de renouvellement urbain englobe toutes les formes et modes de faire participatifs avec les habitants et acteurs sociaux, économiques des quartiers. Chacun des projets urbains a fait l'objet en phase de définition de démarches de co-construction : diagnostics partagés, ateliers du projet, ateliers citoyens thématiques et mandats citoyens. Les démarches de définition des besoins pour les équipements et les aménagements ont ainsi fait l'objet de démarches de dialogue avec les habitants ou les usagers, et sont le plus souvent prolongées par des démarches de médiation, d'animation ou d'expérimentation, portées par la collectivité ou par des associations, en préfiguration de l'équipement/l'aménagement futur.

Ces dispositifs sont en cours de reconfiguration avec l'entrée en phase opérationnelle des projets. Les conseils citoyens, constitués dans chacun des quartiers concernés constitueront des interlocuteurs réguliers, dans le respect de leur autonomie de fonctionnement. Les maisons du projet sont en cours d'installation, à l'exception de celle du Grand Bellevue, ouverte depuis le printemps 2019. Ces maisons du projet, dont la conception a donné lieu à une concertation renforcée ont vocation à constituer un lieu-ressource sur le projet global du quartier, mais aussi à accueillir les temps de travail ou de débat des associations, conseils citoyens ou institutions travaillant sur des actions en lien avec le projet global.

**Les projets des quatre quartiers retenus au titre du NPNRU**

**Bottière Pin Sec : un plan-guide co-construit, pour un quartier agréable à vivre, durable, actif et solidaire**

Le quartier de Bottière – Pin sec est caractérisé par un patrimoine locatif social prééminent qui concentre des difficultés sociales importantes, et par le taux d'inactivité le plus fort de la métropole, contrastant avec son environnement proche qui bénéficie de la forte dynamique urbaine de l'Est nantais.

Une première phase de renouvellement urbain a été engagée dès 2010 sur le seul secteur Bottière dans le cadre d'une opération isolée financée par l'ANRU afin de favoriser les inter-relations avec le nouvel écoquartier Bottière-Chénaie. Une étude urbaine a été lancée fin 2013 simultanément au lancement de la procédure de création de la ZAC sur le périmètre élargi de Bottière Pin Sec et à la signature d'une concession d'aménagement au profit de la SPL Nantes Métropole Aménagement.

Le projet global développé sur ce territoire qui regroupe 5 300 habitants affirme un objectif de cohésion sociale fort autour d'un quartier accueillant, solidaire, et durable qui se traduira notamment par :
- la création d'un pôle d'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur un terreau existant sur le quartier,
- la création d'un cœur de quartier, nouvelle centralité et lieu de convivialité du quartier,
- l'aménagement d'un « cordon boisé », destiné à mettre en valeur la qualité paysagère de Bottière Pin Sec avec ses cœurs d'îlots et squares remarquables,
- l'aménagement d'un « fil des proximités » reliant les différents lieux d'intensité du quartier par un cheminement adapté aux mobilités douces qui accueillera de nouveaux espaces publics, des commerces, des logements et des activités qui occuperont certains rez-de-chaussée aménagés.

**Les données-clés du projet urbain Bottière – Pin sec**

| *Types d'interventions* | *Montant* | *Maîtres d'ouvrages* |
|---|---|---|
| 717 réhabilitations (dont 212 financées par l'ANRU)<br>Becquerel-Souillarderie ; Grande Garenne ; Pin sec 1; Grande noue Sud | 20,7 M€ HT | NMH<br>Vilogia |
| 117 démolitions<br>Becquerel-Souillarderie-Basinerie ; Grignard-Sabatier | 6,1 M€ HT | NMH |
| Aménagement | 26,4 M€ | NMA |

| | | |
|---|---|---|
| Opération d'ensemble NMA ; Espaces publics Pin sec – Champollion ; Square Augustin Fresnel et coeur d'ilôt Grande Garenne | HT | Nantes Métropole<br>Ville de Nantes |
| Équipements<br>Pôle d'équipements publics ; groupe scolaire Urbain Le Verrier ; Gymnase Urbain Le Verrier et salle de boxe ; Salle le Radard ; Maison de projet | 12,6 M€ HT | Ville de Nantes<br>Nantes Métropole |
| Immobilier à vocation économique<br>Pôle économie sociale et solidaire ; lieu convivial Souillarderie | 2,4 M€ HT | Nantes Métropole<br>NMA |
| **Total** *(incluant résidentialisations, reconstitutions, ingénierie, etc. non décrites ci-dessus)* | **96,3 M€ HT – 106,3 M€ TTC** | |

**Le Grand Bellevue: un projet intercommunal à grande échelle pour un quartier actif, populaire et durable**

Il s'agit d'un projet ambitieux conduit à l'échelle du Grand Bellevue sur les territoires de Nantes et Saint-Herblain. A la suite du précédent programme de renouvellement urbain de l'ANRU engagé par la Ville de Saint-Herblain sur Bellevue, Nantes Métropole a piloté depuis 2012 une mission de programmation urbaine qui a conduit à définir 7 secteurs d'intervention : les Lauriers, Bois-Hardy, Romain Rolland, Moulin Lambert, Moulin des Hiorts, Bernardière sud et Bernardière nord, permettant de cibler des interventions prioritaires à même de faire levier pour accompagner la transformation de ce grand territoire, qui accueille 19 400 habitants.

Le projet du Grand Bellevue s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs qui visent tous à augmenter l'attractivité du quartier et à valoriser ses atouts pour en faire un quartier actif, populaire, affirmant sa dimension de ville parc écologique :
- par la venue d'activités non commerciales ou de services visant à renforcer la fonction d'accueil d'entreprises sur le quartier;
- par le renforcement de l'offre commerciale de proximité, avec l'affirmation de la polarité commerciale principale de la place Mendès-France sur le grand quartier ;
- par l'aménagement d'une promenade verte publique, qui agrège les espaces naturels et de récréation et les relie aux espaces environnants (Bois Jo, plaine de jeux de la Durantière, parcours des Côteaux sur le bas Chantenay), et qui rouvre les équipements sur le quartier par l'aménagement de parvis. Cette continuité verte est ponctuée de parcs et squares créés dans le cadre du projet : création du parc de la META et du square de la Maison des Habitants et du Citoyen, création d'une prairie fleurie suite à la démolition de la place des Lauriers, extension du square des Martyrs de la Résistance Irlandaise, création d'un square en accompagnement de l'équipement sportif. Il s'agit de créer un espace commun partagé, favorisant le lien social et la biodiversité, et participant au changement d'image du quartier ;
- par la création et le renouvellement d'équipements ;
- par une intervention sur les logements locatifs sociaux pour des travaux de requalification, restructuration, amélioration de l'accessibilité, de la performance énergétique, et un accompagnement pour la rénovation des copropriétés ;
- par le développement volontariste d'une offre diversifiée de logements (diversification des produits logements, des typologies, des opérateurs, des formes d'habiter), en s'appuyant sur les atouts du quartier (transports, équipements, espaces verts et continuités douces…). Ceci favorisera pour les habitants du quartier des parcours résidentiels variés et permettra d'accueillir une nouvelle population à Bellevue.

**Les données-clés du projet urbain du Grand Bellevue**

| *Types d'interventions* | *Montant* | *Maîtres d'ouvrages* |
|---|---|---|
| 1402 réhabilitations (dont 1269 financées par l'ANRU)<br>26 au 32 rue Romain Rolland ;1,3,5 et 2 rue de la Save, 2 au 6 rue du Gers ; 6 à 12 rue Olivesi, 1 à 7 et 2 rue du Lot ; 1,2 et 3 rue Corrèze 1-3 Vézère ; 6-12 rue du Drac ; 14 rue du Doubs ; Les Hauts de St Herblain ; Moulin du Bois ;1-7 Rue de Charente ; 13-17 rue St Servan ; Sables d'Olonne | 65,1 M€ HT | NMH<br>Atlantique Habitations<br>Harmonie Habitat<br>CDC Habitat social<br>Aiguillon |
| 515 démolitions<br>34-36 rue Romain Rolland ; 1-11 rue du Gers ; 2-12 rue du Doubs ; 9-15 et 4-10 rue du Lot, 2-4 rue Olivesi;2-14 rue de la Saône, 21 rue du Rhône ; 3 rue de Cahors ; 19 rue Saint-Servan, rues Dax, Churchill et Rossignols, village de la Bernardière | 37,8 M€ HT | NMH<br>Atlantique Habitations<br>Harmonie Habitat<br>CDC Habitat social<br>Habitat 44 |

| | | |
|---|---|---|
| Aménagement<br>Opération d'ensemble ; Espaces publics Bernardière Nord et Ilôt des Arts ; espaces publics secteur Lauriers et abords ; parc et square secteur Lauriers ; parking Bernardière | 62,9 M€ HT | LOMA<br>Nantes Métropole<br>Ville de Nantes<br>Ville de St-Herblain |
| Équipements<br>Groupe scolaire La Bernardière ; multi-accueil intercommunal ; équipement sportif ; groupe scolaire Alain-Fournier ; équipement public à vocation culturelle ; gymnase de la Sensive ; groupe scolaire Lucie Aubrac | 23,6 M€ HT | Ville de St-Herblain<br>Ville de Nantes<br>Nantes Métropole |
| Immobilier à vocation économique<br>Maison de santé pluri-professionnelle ; centre d'affaires de quartier ; pôle commercial Mendès-France ; pôle artisanal de La Bernardière | 20,3 M€ HT | Novapole Immobilier<br>Nantes Métropole<br>CDC Habitat social |
| **Total** *(incluant résidentialisations, reconstitutions, etc. non décrites ci-dessus)* | **292,8 M€ HT – 333,2 M€ TTC** | |

**Nantes Nord : une approche urbaine d'ensemble construite autour du paysage, d'espaces publics fédérateurs, de polarités réaffirmées et de l'ouverture sur son environnement**

Le projet de renouvellement urbain de Nantes Nord qui concerne les quartiers Bout des Pavés / Chêne des Anglais, Boissière et Petite Sensive a été élaboré sur un secteur caractérisé par un patrimoine locatif social prééminent qui concentre des difficultés sociales importantes, contrastant avec son environnement proche qui bénéficie de la forte dynamique urbaine de la métropole nantaise.

Une première phase de renouvellement urbain a été engagée dès 2008 et s'est achevée en 2016 sur le secteur Bout des Landes – Bruyères dans le cadre du précédent programme de renouvellement urbain de l'ANRU, afin de renouveler cette portion du territoire et ainsi apporter une meilleure qualité de vie aux habitants. Une étude urbaine a été lancée en 2016 pour préparer la deuxième phase de renouvellement urbain du quartier dans le cadre du NPNRU. L'ambition du projet vise la transformation du grand quartier Nantes-Nord et les 5 micro-quartiers de la politique de la ville. Néanmoins, l'ANRU ayant resserré le périmètre de son soutien financier, les transformations majeures interviendront dans un premier temps sur le secteur Chêne des Anglais / Bout des pavés et le centre commercial de la Boissière.

Une approche globale menée sur ce territoire de 218 hectares au sein du quartier Nantes Nord de 756 hectares a abouti à **un plan-guide décliné en 4 axes et visant à** :
mettre en valeur le paysage, en confortant la trame verte et bleue ;
faciliter les déplacements au sein du quartier et des îlots, aux différentes échelles ;
rééquilibrer les centres sur ce grand quartier mosaïque ;
coordonner l'urbanisation de l'ensemble du secteur.

Dans ce quartier en archipel, le projet global, caractérisé par l'ampleur de la co-construction avec les habitants, s'attache à articuler les différentes échelles d'espace et de temporalité, afin d'incarner le changement d'image du quartier dès à présent :
- par la définition de centralités majeures, véritables cœurs urbains regroupant équipements publics, commerces restructurés (Route de la Chapelle sur Erdre, la Boissière), espaces publics fédérateurs, permettant d'incarner la « ville des courtes distances ».
- par un ensemble d'interventions co-élaborées avec les habitants à l'échelle des différents secteurs et des îlots permettant d'améliorer leurs qualités résidentielles et de développer les usages de proximité.
- par le renouvellement du parc actuel de logement dans un objectif de redynamisation et de diversification sociale.
- par l'ouverture du quartier sur lui-même ainsi que sur ses franges : requalification des voiries majeures du secteur, coordination avec le projet de renouvellement urbain de la Route de Rennes, amélioration de l'accroche du secteur universitaire avec le reste du quartier, adaptation des tracés, amélioration du confort pour les modes doux et les personnes à mobilité réduite, ainsi que régulation et requalification de la place dédiée au stationnement.
- par l'intégration des coulées vertes, des parcs et jardins comme véritables lieux de vie, et la valorisation de la présence de l'eau qui constituent des éléments structurants du projet. La structuration d'une armature verte, reliant les jardins Nord et Sud du Bout des Pavés, le jardin du Chêne des Anglais, le square Chêne des Anglais et les futurs jardins du Canada, la création de boucles vertes « corridors de santé », la ré-émergence du ruisseau des renards, l'accompagnement d'un projet d'agriculture périurbaine à l'angle Chaillou constituent autant de leviers pour valoriser la trame verte et bleue du quartier.

**Les données-clés du projet urbain Nantes nord**

| *Types d'interventions* | *Montant* | *Maîtres d'ouvrages* |
|---|---|---|
| 1 024 réhabilitations<br>Québec 1 ; Québec 3 et 5 ; Champlain 2 et 4 ; villes du Canada ; Champlain 6 et 10 ; Symbiose – 1 Jacques Cartier | 36,4 M€ HT | NMH<br>Aiguillon<br>Vilogia |
| 174 démolitions<br>8 rue Champlain ; villes du Canada - Vancouver | 7,6 M€ HT | NMH |
| Aménagement<br>Espaces publics Bout des Pavés-Chêne des Anglais ; Espaces publics Square Winnipeg, rue Jacques Cartier, parvis MPPS ; Espaces publics Centre commercial Boissière | 31,0 M€ HT | LOMA |
| Équipements<br>Pôle Équipements publics | 5,3 M€ HT | Ville de Nantes |
| Immobilier à vocation économique<br>Immobilier économique Chêne des Anglais ; Cour artisanale Bout des Landes ; Maison pluri-professionnelle de santé | 8,6 M€ HT | Nantes Métropole<br>Novapole immobilier |
| **Total** *(incluant résidentialisations, reconstitutions, ingénierie, etc. non décrites ci-dessus)* | **118,7 M€ HT – 134,4 M€ TTC** | |

**Dervallières : un projet d'intérêt régional qui poursuit la dynamique engagée**

Le diagnostic partagé a rapidement fait émerger les fragilités territoriales qui se trouvent de fait à l'interstice des interventions réalisées dans le cadre du précédent programme de renouvellement urbain financé par l'ANRU :
- sur le secteur Lorrain de la Tour / Watteau, compris entre le Vallon et le secteur Jean Ingres ;
- sur le secteur Renoir / Château
- et la place des Dervallières, qui devait faire l'objet d'une phase ultérieure, a été intégrée dans le projet suite aux violences urbaines du mois de juillet 2018.

Le projet se décline ainsi

*sur le secteur Lorrain de la Tour / Watteau*
- requalification de logements pour améliorer le confort énergétique et la performance thermique, proposer des logements adaptés aux capacités des ménages, et sur certains secteurs une offre adaptée aux séniors et personnes à mobilité réduite, embellir et valoriser l'architecture des bâtiments
- démolitions ciblées au-dessus des porches et dans les extrémités, pour transformer de très longues barres (200 mètres et 44 cages d'escaliers) en résidences plus petites, ouvrir ce secteur enclavé sur le reste du quartier, faciliter les déplacements
- Des espaces publics réaménagés pour améliorer la qualité de vie, créer de nouveaux espaces de jeux et de convivialité et réorganiser les stationnements

*sur le secteur Renoir-Chateau*
- Mise en scène des entrées du parc, de la Fabrique, de l'allée Sonia Delaunay, du gymnase
- Réaménagement des espaces publics pour faciliter les cheminements
- Aménagement d'un parvis multi-usages devant la Fabrique (jardin, lieu de création artistique…)
- Rénovation de l'aire de jeux à l'entrée du quartier
- Aménagement de la rue Renoir permettant de faciliter et sécuriser les cheminements piétons

*sur la place des Dervallières*
- Réaménagement de la place, avec reconstruction des cellules commerciales dans un îlot mixte accueillant des logements dans les étages, un second îlot ayant vocation à accueillir la ressourcerie. L'accès à la place sera rendu plus visible par la valorisation d'un axe piétons depuis le boulevard Jean Ingres. La transformation du parking actuel en place permettra de créer une nouvelle dynamique sociale avec des nouveaux usages repensés avec les habitants.

**Les données-clés du projet urbain des Dervallières**

| *Types d'interventions* | *Montant* | *Maîtres d'ouvrages* |
|---|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| 485 réhabilitations (dont 310 financées par l'ANRU)<br>Lorrain de la Tour ; B2,B3, B4 ; Greuze | 17,1 M€ HT | NMH |
| 52 démolitions<br>Lorrain de la Tour | 3,1 M€ HT | NMH |
| Aménagement<br>Aménagement place des Dervallières ; Espaces publics secteur Grand Watteau, Cours Watteau,Lorrain de la Tour, Renoir, prairie Lorrain | 7,8 M€ HT | NMA<br>Nantes Métropole |
| Équipements (non financés par l'ANRU)<br>Réhabilitation de la Fabrique ; Requalification de la piscine des Dervallières ;groupe scolaire Châtaigniers | 8,2 M€ HT | Ville de Nantes |
| **Total** *(incluant résidentialisations, reconstitutions, ingénierie, etc. non décrites ci-dessus)* | **44,2 M€ HT – 50,4 M€ TTC** | |

**Les caractéristiques d'ensemble des projets de renouvellement urbain inscrits dans la convention**

Dans son ensemble, le programme NPNRU de Nantes Métropole prévoit la réhabilitation de 2 815 logements sociaux, la démolition de 858 logements sociaux, et la reconstitution de 896 logements hors des quartiers prioritaires. En parallèle, ce sont plus de 1 600 logements diversifiés qui seront construits sur ces quartiers, dont 46 % de logements abordables.

Le projet est mis en œuvre conformément aux objectifs de la charte nationale d'insertion de l'ANRU. Sa déclinaison locale, élaborée en partenariat avec les services de l'État, les maîtres d'ouvrage, le Service public de l'Emploi, la Région, le Département, les communes, les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle, ainsi que les branches professionnelles, a été approuvée en Conseil métropolitain le 26 juin 2017. L'objectif global à atteindre est de 247 427 heures prioritairement réalisées par des habitants des quartiers politique de la ville ; il sera complété des heures effectuées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine et sociale de proximité, à hauteur de 10 % des heures travaillées, ainsi que des emplois liés à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement. La priorité, au regard de l'expérience du premier programme de renouvellement urbain, est d'améliorer de façon significative le repérage et la mobilisation des habitants des quinze quartiers politique de la ville de l'agglomération, afin qu'ils constituent les bénéficiaires prioritaires de ces dispositifs d'insertion.

Le NPNRU de Nantes Métropole représente un montant global prévisionnel d'investissement estimé à 577,7 millions d'euros HT (650 M€ TTC), incluant des opérations du projet de renouvellement urbain non financées par l'ANRU, réparti entre les maîtres d'ouvrages suivants :

| ***Maître d'ouvrage*** | ***Montant total d'investissement HT*** | ***Montant total d'investissement TTC*** | ***Subventions ANRU attendues*** |
|---|---|---|---|
| Nantes Métropole | 69,6M€ | 77,7 M€ | 8,3 M€ |
| Ville de Nantes | 40,7 M€ | 48,8 M€ | 6,3 M€ |
| Ville de Saint-Herblain | 8,6 M€ | 10,1 M€ | 1,3 M€ |
| Loire Océan Métropole Aménagement | 88,9 M€ | 106,1 M€ | 16, 5M€ |
| Nantes Métropole Aménagement | 26,2 M€ | 27,1 M€ | 5,4 M€ |
| SAS Novapole Immobilier | 7,4 M€ | 8,6 M€ | 0,8 M€ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Organismes HLM | 336,3M€ | 371,6M€ | 70,8 M€ |
| *Nantes Métropole Habitat* | *201,3 M€* | *222,4M€* | *42,1M€* |
| *CDC Habitat social* | *48,1 M€* | *52,1 M€* | *17,0 M€* |
| *Atlantique Habitations* | *22,1 M€* | *24,8 M€* | *4,0 M€* |
| *Aiguillon Construction* | *16,5 M€* | *18,9 M€* | *1,5 M€* |
| *Vilogia* | *14,5 M€* | *15,7 M€* | *1,7 M€* |
| *Harmonie habitat* | *13,6 M€* | *14,9 M€* | *2,0 M€* |
| *Cif coopérative* | *11,3 M€* | *13,1 M€* | *0,8 M€* |
| *Habitat 44* | *8,9 M€* | *9,7 M€* | *1,7 M€* |
| Total | **577,7 M€** | **650 M€** | **109,4 M€** |

Le montant global prévisionnel des opérations cofinancées par l'ANRU est de 525,7M € HT (593,7M € TTC)
- avec un concours financier de l'ANRU à hauteur de 165 924 737 €, composé de 109 407 244 € de subventions de l'ANRU, et 56 517 493 € de prêts bonifiés d'Action Logement destinés aux bailleurs ;
- une participation financière de la Caisse des Dépôts à hauteur de 150 000 € en subventions, et de financements en prêts à hauteur de 125 millions d'euros ;
- une participation financière du Conseil départemental estimée à 4,6 M€ dans le cadre du soutien apporté aux opérations des quartiers politique de la ville de l'agglomération nantaise ;
- une participation financière de l'ANRU au titre du volet « Innover dans les quartiers » de l'appel à manifestation d'intérêt ANRU+ pour la démarche « Bellevue en Transition », fixée à 95 785 € au titre de la phase de maturation des projets ;
- une participation financière de l'ANAH pour un montant de 27 300 €.

En contrepartie du soutien financier de l'ANRU, Nantes Métropole, la Ville de Nantes, la Ville de Saint-Herblain et les organismes HLM mettent à disposition d'Action Logement des contreparties qui prennent la forme :
- d'une part, de terrains cédés gratuitement. Répartis sur 9 sites (Boulevard du bâtonnier Cholet, cœur d'îlot Bernardière Sud, Bd Jean Moulin/ Rue de la Saône, rue du Cantal, Bd Romanet, 2-4 rue Grignard et 1-3 rue Paul Sabatier, avenue de la Grive prolongée, 39 route de la Chapelle sur Erdre), ils représentent 28 000 m² de droits à construire.
- d'autre part, de 632 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 17,9 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction ou la requalification est financée par l'ANRU.
Ces contreparties visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés dans les quartiers relevant du NPNRU.

**M^me^ la Présidente :** « Je vais donner la parole à Myriam Naël qui va intervenir pour présenter les délibérations 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Je les cite ensemble puisqu'elles constituent le cap et la cohérence de la politique de la Ville que nous menons ici.
Myriam Naël. »

**M^me^ Naël :** « Madame la Présidente, chers collègues, je suis très heureuse ce matin de vous soumettre effectivement une série de délibérations qui concernent les quartiers de la politique de la ville de notre métropole. Finalement, ce sont des délibérations qui incarnent concrètement notre pacte métropolitain voté par notre assemblée au début de notre mandature et qui allient l'attractivité de notre territoire au service de l'emploi et la solidarité. Cette solidarité entre nos 24 communes, cette solidarité entre tous nos territoires, cette solidarité entre les 600 000 habitants de notre aire urbaine.
Alors oui, ce matin on va parler de solidarité, de solidarité avec les territoires les plus en difficulté de notre agglomération. Ces territoires où on a décidé de transformer, de reconstruire la ville sur elle-même avec ce défi majeur de mettre l'humain avant l'urbain. Vous allez le voir notamment dans la convention ANRU et toutes ces délibérations opérationnelles qui vont s'ensuivre : on va parler à la fois du *hard*, de l'urbain, et nous en avons besoin, mais aussi de l'humain, du *soft*, notamment avec le renouvellement du contrat de ville.
Et je salue d'ailleurs les partenaires qui sont aujourd'hui présents, puisque réussir le pari de redresser les quartiers de la politique de la ville, ça ne se fait pas seul dans une seule instance, ça se fait avec

l'ensemble des partenaires qui agissent au quotidien, les bailleurs, l'État, les collectivités évidemment, les acteurs associatifs, les habitants, les Conseils citoyens. C'est tous ensemble que nous réussirons ce pari de redonner de la dignité aux habitants des quartiers.
Alors, il est vrai que quand on parle de notre Métropole ailleurs en France, on parle d'une Métropole dynamique, la sixième de France. Une croissance des habitants, 75 000 habitants d'ici 2030, une population jeune et vitale, 25 % de moins de 20 ans, des emplois créés, 9 500 en 2017, et un taux de chômage des plus bas de France. Et nous pouvons en être fiers, de notre Métropole.
Et en même temps, nous devons regarder avec lucidité les territoires. Aujourd'hui nous avons 15 quartiers prioritaires de la politique de la ville ou ZUS ou CUCS, tout ce que vous voulez – moi je parlerai de "quartiers populaires".
Ça représente 54 000 habitants, près de 10 % de notre population. Ces territoires où le chômage est quatre fois plus élevé, ces territoires où les jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme sont deux fois plus nombreux, là où les inégalités de santé sont cruciales et la mortalité prématurée sont aussi accentuées.
Alors c'est sûr que c'est une manière de voir ces territoires et c'est souvent comme ça qu'on en parle notamment dans les médias, mais il y a aussi une autre manière de voir ces territoires. Ces territoires, ils regorgent de talents, d'énergie, de vitalité.
On s'en rend compte lorsqu'on rencontre, qu'on croise les habitants. Je pense à cette jeune fille de la Bottière qui vient de créer son jeu sur l'excision et qui aujourd'hui permet la pédagogie dans un certain nombre de lycées de notre métropole. Je pense à ce jeune homme bien loin du foot système ou des artistes rappeurs, ce jeune homme qui essaie de créer son entreprise depuis cinq ans maintenant sur une idée originale, et qui met sept ans à réussir à créer son premier prototype pour laver des jeux dans des établissements qui accueillent des enfants. C'était une idée innovante mais dans ce territoire-là, parce que c'est plus dur, parce que tout est plus dur, eh bien c'est plus long.
Et notre travail, notre défi, c'est justement d'avoir une vision ambitieuse, reconnaître les difficultés mais à la fois être exigeants en empruntant le chemin de l'égalité réelle pour tous, en empruntant le chemin des transitions.
On a parlé tout à l'heure de la politique de l'habitat, tout ça n'est pas déconnecté, le chemin des transitions écologiques, numériques et démocratiques. Dans notre métropole on ne part pas de rien. Et on peut souligner l'investissement massif et les choix politiques faits par nos prédécesseurs.
Aucun quartier dans notre métropole n'est situé derrière le périphérique. Tous sont reliés par des réseaux de transports en commun, des bus et le tramway. Et c'est pas anodin quand on fait le tour de la France. J'ai été en début de semaine avec le Réseau national des centres de ressources de la politique de la ville. Quand on sait qu'on est à 10 minutes du centre-ville, un peu plus loin pour Nantes Nord puisque c'est 25 minutes, eh bien croyez-moi, pour la mobilité et l'accès à l'emploi, les autres élus de certaines communes de France nous regardent avec envie.
Et en même temps, il nous faut regarder avec lucidité aujourd'hui la difficulté de ces territoires et nous devons raccrocher la dynamique de la Métropole. Cette Métropole active, elle doit parler à tout le monde. Nous devons continuer à avoir une politique, des politiques publiques qui intègrent la question de la politique de la ville. C'est le cas dans le PLH, c'est le cas dans le PLUM, mais nous devons aussi regarder les défis d'avenir.

C'est la manière dont nous avons conçu six projets majeurs sur ces quartiers de la politique de la ville que sont Rezé Château, Orvault Plaisance, et puis les quatre projets sur le territoire nantais. Trois défis majeurs que les habitants attendent.
- Évidemment le sujet de la sécurité, premier droit fondamental aujourd'hui, tellement criant dans nos quartiers et à ce titre, seuls nous ne pourrons jamais rien.
- Le défi évidemment du développement économique et de l'emploi, nous l'avons régulièrement dit dans ces projets lorsque nous sommes allés à l'ANRU pour défendre les six projets, l'ANRU nous a largement soutenu. Il n'a malheureusement pas retenu Rezé Château et Orvault Plaisance. La Métropole accompagnera ces deux projets.
Nous avons mis en exergue ces sujets du développement économique de l'emploi, pas pour faire bien, pas parce que c'est moderne, mais parce que dans une ville qui développe de l'activité, il n'y a aucune raison aujourd'hui que notre stratégie métropolitaine ne nous autorise pas à faire venir des entreprises à Bellevue, à Nantes Nord, à créer, à libérer les potentiels et à accompagner les énergies.
- Évidemment qu'il faut travailler sur l'insertion sociale, la clause d'insertion, les marchés publics. C'est ce que nous faisons, mais nous devons aussi changer de paradigme sur ce sujet dans les quartiers. Les potentiels existent et ils doivent pouvoir avoir le droit de créer leur propre "business", entre guillemets.
- Le dernier, dernier défi majeur évidemment, je ne vais pas être très longue parce que Pascal Pras, dans une cohérence totale, a énuméré, ainsi que Julie Laernoes, les enjeux de la transition écologique dans les bâtiments, dans l'habitat. Puisqu'on sait aujourd'hui que les premiers responsables des émissions de gaz à effet de serre, c'est évidemment les questions des bâtiments publics et de l'habitat.

Donc dans tous ces projets, la rénovation énergétique est comprise, la recherche des défis d'avenir comme l'alimentation doivent être pris en compte.

Et puis, une méthode sur ces projets, une méthode claire : c'est la concertation. Pourquoi la concertation ? D'abord parce qu'on porte dans notre Métropole, avec les grands débats, la question de la construction de la ville et de notre métropole avec le regard des habitants : créer les énergies, les solidarités en prenant en compte leurs aspirations, leurs besoins, leurs propositions.
C'est le cas également dans les quartiers de la politique de la ville. Parce qu'effectivement afin de changer de regard également, nous devons concevoir avec les équipes d'architectes et d'urbanistes le fait que les habitants qui vivent dans leur quartier sont les meilleurs usagers de ces quartiers et savent nous dire comment on doit reconstruire la ville de demain et quels projets ils veulent porter.

Donc je ne vais pas détailler, ne vous inquiétez pas chers collègues, parce qu'il y a beaucoup de délibérations. Je vais vous parler des six projets, de manière générale, parce que pour nous ces six projets, ils ont la même ambition, le même défi.

Alors le premier projet concerne Rezé Château. Ce quartier est situé sur la commune de Rezé. Cher Gérard (Allard), nous étions ensemble cette semaine pour en parler. Il n'est pas abouti, il n'y a pas de délibération concrète sur ce Conseil métropolitain. Ce sera la prochaine fois. Mais on est bien sur un quartier aujourd'hui de près de 3 000 habitants avec une ambition forte de requalification, de diversification dans la cohérence du Programme Local de l'Habitat. La requalification des espaces publics c'est par exemple la création du skate park et la requalification de la place Paul Allain. Et puis évidemment se pose la grande question de la dynamisation de la place François Mitterrand et du pôle commercial, puisqu'on verra que dans chaque quartier populaire il y a des places en difficulté, de la même manière qu'on peut avoir des centres-bourgs en difficulté dans le monde périurbain. C'est effectivement des enjeux majeurs.
Ce sont des nouveaux équipements qui se créent au service à la population grâce à la mobilisation des communes : un pôle jeunesse éducation petite enfance, une nouvelle crèche, un pôle médical, des locaux pour l'Arpège, des nouvelles agences pour la Nantaise d'Habitation et Atlantique Habitations sont à l'étude également, une cour artisanale.

De même, le quartier de Plaisance à Orvault, avec ses 2 434 habitants. Ce quartier est proche du tramway et situé au cœur de l'agglomération. Nous avons avec Monsieur Parpaillon il y a un mois lancé la concertation pour élaborer ce plan guide, une feuille de route d'un projet global avec les habitants pour intervenir en accompagnement du bailleur qui a des projets sur les logements, réhabilitation, déconstruction, diversification. Il y a également la reconfiguration du pôle commercial qui est en cours et en discussion. Et puis il y a l'idée d'un nouveau Carré des services, sans doute pas appelé Carré des services parce que le label est à Saint-Herblain.
Voilà, ces deux projets : effectivement nous allons continuer de les accompagner avec la même ambition.

La première de ces délibérations concerne la convention ANRU, cette convention avec quatre projets, trois dits "d'intérêt national", un dit "d'intérêt régional".

1) Les Dervallières qui compte près de 5 000 habitants dans l'Ouest. On est sur la "fin", entre guillemets, du projet de renouvellement urbain. On essaye d'injecter ces nouveaux défis puisque l'ensemble du Vallon et ce que les habitants appellent "le bas des Dervallières" a été requalifié avec la création d'équipements publics, les écoles ont été réhabilitées, l'arrivée d'un pôle d'excellence scientifique qu'est le Séquoia en direction des enjeux de la transition écologique et du développement durable pour les écoles de Nantes et du département.
Mais maintenant il nous faut travailler, et ça a été travaillé avec les habitants pendant deux ans, sur la manière de continuer cette transformation dans de la dentelle urbaine, avec deux secteurs majeurs à terminer : c'est le secteur de Lorrain / de La Tour, et puis le secteur de Renoir où on a là livré un EHPAD, un centre de loisirs, où le quartier a été reconfiguré pour faire place à cette richesse phénoménale avec le parc évidemment de la Chézine. Certains ne connaissent peut être pas les Dervallières, mais je crois qu'aujourd'hui tout le monde connaît les Dervallières. On aura une délibération spécifique tout à l'heure puisque suite aux événements dramatiques qu'ont connus nos quartiers l'été dernier, nous avons décidé, nous avons été chercher l'argent de l'ANRU pour accélérer la réhabilitation et la rénovation totale de la place. Donc vous n'avez pas une photo de la future place puisque c'est un projet élaboré en quatre mois et demi. Je remercie tous les partenaires ainsi que les habitants qui ont joué le jeu d'une concertation effrénée pour arriver à des intentions pour l'avenir. Notre objectif avec l'adjoint de quartier, est évidemment d'aller le plus vite possible pour que les habitants retrouvent une dignité sur cette place.

2) Le Grand Bellevue, ce grand projet, on en a déjà parlé dans cette assemblée cher Bertrand (Affilé) : il concerne 325 hectares, près de 20 000 habitants. C'est un schéma directeur, un plan guide d'une ville active, d'une ville avec un parc écologique qui doit relier le Clos-Fleuri, le parc de la Méta, le Bois-de-la-Musse. Une ville populaire, pour tous, avec de l'accession sociale à la propriété et avec de fortes déconstructions. Effectivement, il y des secteurs majeurs comme le secteur de la Bernardière qui a une localisation parfaite pour une cour artisanale et pour amener les entreprises dans ce quartier ou accompagner des entrepreneurs. C'est aussi le secteur de la place Mendès-France, poumon symbolique du rassemblement des communes de Nantes et Saint-Herblain où nos communes se mettent au diapason du mode de vie des habitants qui franchissent les frontières administratives tous les jours. Vous avez là le plan d'intention : ce sera vraiment le lieu de transformation énorme. Dans 10 ans, cette place n'aura plus du tout la même image et la même tête. Il y aura la déconstruction de la majeure partie de la place et puis un centre d'affaires de quartier, un incubateur culinaire et des bureaux. Sur le côté herblinois, et sur le côté nantais est prévue une reconfiguration avec une place de marché et de la construction d'accession sociale à la propriété.
Évidemment, c'est aussi la réhabilitation de l'intégralité des alentours de la place avec CDC Habitat.
Le deuxième secteur majeur sur Bellevue, c'est le secteur des Lauriers qui est assez réputé, pas pour toujours bien vivre. Nous avons décidé de transformer profondément ce secteur avec le maintien de la tour du Doubs que vous voyez en image comme une tour symbole de ce quartier. De même des projets sont à l'étude mais pas totalement définis. En tout cas l'habitat pourrait être mixé à des lieux de rayonnement pour que les gens soient fiers de ce quartier. Et puis une démolition totale de la place, de la barre qui se situe devant le collège et de la barre qui se situe à l'opposé de la place est envisagée.
Demain dans cet espace, c'est un autre Bellevue qui est attendu avec l'arrivée d'accessions sociales à la propriété. Vous voyez un certain nombre d'images et comme j'ai dit qu'on parlait d'humain et d'urbain, c'est beaucoup d'équipements publics aujourd'hui qui sont décidés, financés, accompagnés par l'ANRU. Ce sont deux écoles sur le Grand Bellevue côté nantais, une école sur le côté Saint-Herblain, une maison de santé, un équipement sportif sur le boulevard Romanet. Les habitants attendent en vérité ces temps longs de projet. C'est aussi des projets humains avec une ambition et une exigence : Royal de Luxe notamment, le choix de notre assemblée d'avoir effectivement fait le pari d'une résidence de trois ans qui a démarré progressivement, petitement. Cela a concerné 2 300 enfants il y a un mois et demi dans les écoles, à la fois par des spectacles avec la petite voiture de Monsieur Bourgogne ou Monsieur Bourgogne sur les toits, mais aussi par des lectures au sein même des écoles, dans toutes les écoles du Grand Bellevue. Les enfants ont rêvé et ont pétillé, et ça va continuer.

3) Bottière Pin Sec dans l'Est de Nantes, on est là sur un projet où on est dans un schéma directeur et un plan guide qui allient cordon boisé et fil des proximités. Qu'est-ce que c'est qu'un cordon boisé ? Qu'est-ce que c'est qu'un fil des proximités ?
L'objectif à la Bottière est de redonner vie à tous ces rez-de-chaussée qui aujourd'hui sont des nappes de parkings et des garages : lorsqu'on se promène, ce n'est pas agréable. Et donc il s'agira demain de faire des rez-de-chaussée actifs sur tous les immeubles réhabilités, et puis de créer un cordon boisé dans notre logique métropolitaine de réintroduire la nature en ville lorsqu'il y a des espaces. De même, il s'agira de définir comment on les relie ensemble, du parc du Croissant jusqu'au parc de Bottière-Chénaie, en faisant un parcours santé avec les médecins du quartier. Comment demain on réintègre la nature en ville grâce à ce cordon boisé.
C'est un schéma directeur autour d'un quartier accueillant et solidaire, un quartier qui facilite l'emploi et l'activité, avec une singularité à la Bottière qui sera l'Économie Sociale et Solidaire. Il y a de nombreux acteurs aujourd'hui qui sont dans ce champ-là. Je pense notamment à comment on a accompagné la station qui a ouvert une ressourcerie. Comment on a accompagné une ressourcerie qui existe aujourd'hui sur le futur cœur de quartier et comment on va développer cet aspect-là, avec notamment une réflexion sur un pôle de l'Économie Sociale et Solidaire demain, avec pourquoi pas à l'étude un tiers lieu avec les habitants du quartier et peut-être un lieu de diffusion audiovisuelle et un cinéma de quartier.
Quels sont les secteurs à enjeux ? Concernant le cœur de quartier de la Bottière, à quoi sert la concertation ? Eh bien les architectes et les urbanistes nous avaient dit : *"On va faire le cœur de quartier, donc la place du village, sur la place actuelle de la Bottière."*
Or, dans les ateliers permanents, les discussions ont été nombreuses et variées. Suite à des discussions parfois houleuses avec le Conseil citoyen ou les associations, il s'est avéré que les habitants nous ont dit : *"Non, nous notre cœur de quartier il doit être face à l'école de la Bottière, à côté du lycée Léonard-de-Vinci, à proximité du centre commercial. Il nous faut là le cœur de quartier.*"
Ce cœur de quartier a été déplacé parce que justement, l'apport des habitants fait bouger les projets.

Donc un cœur de quartier avec de la venue d'accession sociale à la propriété, avec une particularité sur le jury. Nous avons ouvert le jury à un panel d'habitants du quartier qui est venu choisir avec nous le lauréat en fonction des usages et des besoins, des attentes qu'avaient les habitants.
Je le dis parce que c'est important de se dire que la manière dont on fait un concours sur l'île de Nantes, sur la Petite Hollande, sur Rezé Pirmil, est fait avec les mêmes ambitions à Bottière Pin Sec ou demain dans d'autres quartiers.

4) Je vais finir avec le quartier de Nantes Nord si cher à Pascal Bolo qui n'est pas là. Donc le grand Nantes Nord sur le Nord de Nantes est un projet qui aujourd'hui concerne 11 600 habitants dans le cadre de la convention ANRU. Puisque nous avons défendu un projet qui allie les cinq mosaïques de ce quartier de la Boissière, de la Petite Sensive, du Bout des Pavés, du Bout des Landes, du Chêne des Anglais.
Nous avons une seule ambition pour ce quartier : c'est de faire des traverses, de recréer une vraie polarité de quartier au niveau du Chêne des Anglais, de reconstruire le centre commercial de la Boissière qui est dans un état aujourd'hui inadmissible. Et l'ANRU nous a dit : *"Nous, on vous accompagne sur le secteur prioritaire du Chêne des Anglais et du Bout des Pavés."* Donc la convention mentionne et finance aujourd'hui le Bout des Pavés, Chêne des Anglais où on aura de la déconstruction, de l'arrivée d'habitat en accession qui fera des percées, qui travaillera les pistes cyclables à l'intérieur du quartier, qui retravaillera la réapparition de la nature en ville avec notamment le ruisseau des Renards sur la Boissière. Christian (Couturier), on l'a déjà adopté et tu en as déjà parlé.
Je voudrais juste souligner que ce projet à Nantes Nord, il est particulier. On a lancé ce projet en début du mandat. En 2016, nous avons démarré avec une équipe d'architectes, avec les habitants, la concertation sur : c'est quoi l'avenir de ce quartier ? En trois ans, nous avons réussi à convaincre l'ANRU de nous accompagner, à mettre en mouvement tous les bailleurs - et je salue Nantes Métropole Habitat, Aiguillon construction, Vilogia. En seulement, finalement, deux ans et demi, nous avons réussi à avoir une première phase de projet qui va démarrer. C'est la preuve que lorsqu'on veut faire plus vite dans la politique de la ville, on est capables.

Je vais m'arrêter là sur la présentation du projet. On pourrait y passer la journée, je vous ai donné les grandes intentions. Simplement une chose : la première délibération qui vous est proposée au vote, chers collègues, c'est une intervention massive sur l'habitat évidemment. 577 millions d'euros sur l'ensemble du territoire et sur ces quatre grands quartiers, avec un apport de l'ANRU à hauteur de 150 000 000, 80 % du financement provient du financement de la Métropole, des bailleurs sociaux que je remercie, et de l'investissement de nos collectivités communales.

C'est évidemment une convention ambitieuse qui nous permet de rentrer dans une phase d'opérationnalité. Parce que ces projets, les habitants n'attendent qu'une chose, c'est qu'ils démarrent. C'est pas facile, c'est pas toujours évident y compris d'annoncer ou de prendre la décision de déconstruire de logements sociaux. Néanmoins, les habitants nous demandent aujourd'hui quand est-ce que ça démarre ? Ça va démarrer. Et tous les partenaires sont prêts à reprendre des études, à agir immédiatement et faire que les chantiers soient exécutés dès l'adoption de notre convention, donc je vous propose d'adopter cette convention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

**M^me^ Benâtre :** « Madame la Présidente, chers collègues, par cette délibération, il s'agit d'approuver la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain à conclure avec l'ANRU. Tout le monde connaît l'attente des habitants de ces quartiers, elle est donc d'importance.
Elle est importante car elle veut effacer le décrochage de ces quartiers par rapport à l'attractivité et le dynamisme de la Métropole. Elle l'est aussi car elle va modifier en profondeur les quartiers concernés. Elle va structurer pendant 10 ans le renouvellement urbain de ces morceaux de ville pour une meilleure qualité de vie, plus d'égalité et d'humanité, dans une appréhension globale de la métropole.
Il est ainsi nécessaire de concilier le temps du projet, les temps de l'opérationnel et le temps des habitants car nous le savons, l'attente et l'espoir est grand. Je prends par exemple les maisons de santé qui ne verront le jour qu'en fin 2022.
La concertation dans cette longue route devra être pertinente, innovante et transparente. Les problèmes économiques, sociaux et urbains rencontrés dans ces quartiers exigent le croisement de toutes nos politiques publiques municipales et métropolitaines. Parce que la ségrégation et l'exclusion sont des enjeux essentiels à affronter, il nous faut en effet intégrer des réponses aux enjeux urbains, mais aussi sociaux.
C'est donc un projet global de transformation qui couvre les champs de l'insertion sociale et professionnelle, les champs éducatifs, la santé, le lien social, la médiation, la culture et le sport, la

mobilité, l'amélioration du cadre de vie, la sécurité, toutes les transitions nécessaires et la diversification de l'habitat.
Sur ce point, les élus communistes souhaitent vous rappeler combien la question du logement abordable pour tous et toutes doit rester notre priorité. Or, dans un contexte où la demande de logements sociaux reste forte, où le nombre de contingentements augmente, le dispositif le Logement d'abord se met en place, cette priorité ne doit être ne doit pas être banalisée ou rester comme une intention.
Nous partageons l'idée de parcours résidentiel mais pour le commencer, il faut accéder à ce droit fondamental qu'est le logement. Faut-il rappeler que le logement social crée ainsi de la mixité sociale quand plus de 70 % de la population métropolitaine peuvent bénéficier de ces logements ? C'est d'ailleurs le rôle d'Action logement.
La convention ANRU affirme que le PLH approuvé par notre assemblée reste le point de repère en termes de politique de l'habitat. Mais l'objectif de 2 000 logements sociaux et très sociaux reste un objectif difficilement atteint, contrairement à l'offre intermédiaire. Les décalages successifs, les démolitions et les ventes de logements sociaux imposées par l'État, la loi SRU toujours pas respectée, voire même les écarts encore creusés doivent nous amener à être très déterminés pour développer cette offre.
Ainsi, quand nous lisons dans le document que sur les 896 logements déconstruits, seulement 552 seront reconstitués pour des livraisons entre 2020 et 2022, nous craignons un nouveau recul significatif en termes d'offre de logements sociaux. Cette préoccupation est amplifiée par le constat que la règle fixée par la CIL de loger des personnes avec un pouvoir d'achat le plus faible dans les quartiers hors politique de la ville est loin d'être respectée.
Nous nous demandons donc où iront se loger les personnes en attente d'un logement social. Un dernier mot sur le mode de financement de cette convention. Au total, ce seront plus de 577 millions d'euros qui seront investis par les collectivités et bailleurs et aménageurs du territoire. Les concours financiers de l'ANRU ne représentent que 107 millions d'euros de subventions, soit 20 % du coût total. Le reste sera financé par prêts, 56 millions d'euros auprès d'Action logement contre des fonciers dédiés cédés à l'euro symbolique, et 130 millions d'euros de prêts de la CDC.
C'est dire combien l'effort des partenaires du territoire et des collectivités est important et que la solidarité nationale de l'État est insignifiante.
Je prends l'exemple de Nantes Métropole Habitat, bailleur public, et ses locataires le plus touchés par les démolitions. Pour un investissement de près de 226 millions d'euros, ce bailleur en finance 19 % sur ses fonds propres quand ses recettes baissent de 10 % par an à cause des décisions gouvernementales, auxquelles il faut ajouter la perte des loyers due aux démolitions.
Les subventions de l'ANRU quant à elles sont au même niveau. La meilleure façon pour ce bailleur de faire face à ces nouvelles charges est de construire et construire encore. À notre collectivité de permettre ce développement en lui cédant, comme pour Action logement, du foncier disponible. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Jocelyn Bureau. »

**M. Bureau :** « Madame la Présidente, chers collègues, l'adoption de la nouvelle convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain témoigne de l'engagement sans faille de notre Métropole en faveur des quartiers populaires, du logement social et de la mixité.
À cette convention il me faut souligner que s'ajoutent deux projets de renouvellement urbain non financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : Rezé Château et Plaisance à Orvault. C'est une grande avancée.
Au total, avec Nantes Nord, Bottière Pin-Sec, Grand Bellevue et les Dervallières, ce sont six quartiers qui seront accompagnés par nos Villes, par la Métropole, par les bailleurs, les aménageurs, les urbanistes et nos partenaires.
Grâce à un investissement de 577 millions d'euros prévu entre 2018 et 2024, avec une participation de l'ANRU à hauteur de 20 % et 56 millions de prêts bonifiés d'Action logement, nous soutiendrons encore plus la qualité du cadre de vie, le développement économique et la création d'emplois, la tranquillité publique et l'inscription de ces territoires dans les transitions écologiques et numériques.
Notre engagement en faveur de ces quartiers populaires est essentiel. Il est la condition même d'une cité volontaire, créative et solidaire. Car une Métropole aussi dynamique que la nôtre ne peut accepter que des territoires et leurs habitants soient en décrochage. L'attractivité doit profiter à toutes et à tous. Elle doit être réinvestie partout pour aller vers l'égalité la plus totale.
Nous devons donc mobiliser nos politiques publiques pour soutenir ces territoires et porter une attention particulière à ce que les actions les plus innovantes, les plus bienveillantes, les irriguent également.
Je pense en particulier à l'inclusion des habitants dans les démarches de transitions énergétique.

En effet, la rénovation énergétique des logements, le raccordement au réseau de chaleur, l'accompagnement des projets de fermes urbaines, le développement des jardins partagés, l'expérimentation d'une démarche de récupération des matériaux de déconstruction, le soutien au développement des pratiques liées aux modes doux de déplacement, sont autant d'actions et de politiques publiques qui seront mises en œuvre dans ces quartiers.
Cela suppose évidemment un travail de collaboration et de coconstruction avec les acteurs et les habitants, au plus proche des réalités du terrain. Cela a déjà été fait et cela se fera de nouveau.
Madame la Présidente, chers collègues, je profite de ce temps de parole pour élargir mon propos et soutenir également l'adoption de deux importantes délibérations qui vont venir à la suite.
La première à propos de l'intérêt métropolitain du projet global urbain des Dervallières. Un an après les événements, ce projet intègre la rénovation des espaces dégradés. Signal important pour les habitants qui, rappelons-le, sont particulièrement attachés à leur quartier. Cette démarche s'inscrit notamment dans une logique de tranquillité publique, et nous portons bien sûr une attention particulière aux enjeux de sécurité. Nous tenons notre rôle. À l'État de prendre ses responsabilités et de mettre sur notre territoire les moyens nécessaires pour garantir la sécurité de chacune et de chacun. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Laurence Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Oui, merci Madame la Présidente. Là encore, c'est une délibération que nous avons examinée la semaine dernière en Conseil municipal et qui, je crois, nous permet d'avancer parce qu'elle nous amène les uns et les autres à poser ce constat que Myriam Naël a repris tout à l'heure dans son propos introductif, que malgré la belle dynamique de notre Métropole, certains quartiers de Nantes et de l'agglomération sont exclus de cette dynamique économique du territoire.
Alors oui, les quartiers doivent être une priorité. Je crois que notre responsabilité, c'est de porter pour chacun d'eux à la fois une exigence et un espoir : une exigence notamment en matière de lutte contre l'insécurité, là encore nous en avons beaucoup parlé la semaine dernière. L'insécurité gangrène nos quartiers, on l'a encore vu avec les échanges de coups de feu ces dernières semaines dans différents quartiers de Nantes.
Lutte également contre le trafic de drogue, qui est d'une certaine manière la mère de toutes les insécurités dans ces secteurs de la métropole. Une exigence également en termes de laïcité – et je crois que ce qui se passe aujourd'hui sur la ville de Grenoble doit nous interpeller et doit nous rappeler qu'en tant qu'élus locaux nous sommes les premiers garants du respect de la laïcité sur notre territoire.
Et puis au-delà de cette exigence également, être capables de porter un espoir pour ces différents territoires, espoir en matière d'éducation pour les plus jeunes. Je vous faisais part récemment de cette maman qui nous disait sur le quartier du Breil que l'un de ses enfants étant scolarisé dans une école difficile, elle considérait que les choses seraient désormais très compliquées pour réussir et pour s'intégrer dans la société.
Évidemment, ce sont des choses qui sont difficiles à entendre pour nous en tant qu'élus locaux, et que pour autant il faut entendre. Donc porter un espoir en termes d'éducation, porter un espoir en termes d'emploi évidemment également.
Et je crois que sur ces quatre piliers – sécurité, laïcité, éducation et emploi –, nous pouvons nous retrouver, les choses avancent. Les esprits bougent. Et je crois qu'aujourd'hui nous sommes tous d'accord sur le constat que tout ne va pas bien dans ces quartiers. Ça n'a pas été toujours le cas. Et je voudrais m'en réjouir parce que je crois que poser un diagnostic, c'est déjà une véritable avancée.
Vous savez, c'est Camus qui disait – je fais une dédicace en direction de certains de mes collègues qui connaissent ma passion pour Camus et qui la partagent –, Camus disait : *"Mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde."* Eh bien je crois que nous avançons parce que nous nommons aujourd'hui les difficultés que connaissent ces quartiers, et que c'est le prérequis pour nous permettre ensuite de s'y attaquer réellement.
Donc oui, il faut continuer à investir dans ces quartiers. Vous avez rappelé l'engagement fort de l'ANRU au côté de la Métropole, qui est une très bonne chose. Bien sûr le renouvellement urbain fait partie des moyens d'action et des leviers comme d'autres, comme la culture, comme le sport, mais investissons dans ces quartiers sans fermer les yeux, sans nier les difficultés, et au contraire en les prenant à bras-le-corps pour faire en sorte que l'ensemble des habitants qui y vivent puissent être intégrés à la dynamique nantaise et métropolitaine. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Marie-Hélène Nédélec. »

**M^me^ Nédélec :** « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération nous parle de la construction de la ville, de sa réhabilitation, d'une certaine idée de la ville de demain. Presque 600 millions d'euros seront investis pour ces projets dans le cadre de l'ANRU, améliorant les logements, les infrastructures, les espaces publics, les espaces verts, la mobilité, la volonté de permettre plus de mixité sociale et de rendre une dignité à ces quartiers.

Il a fallu beaucoup de temps pour arriver à cette contractualisation. Il nous faut saluer l'ensemble des acteurs qui se sont inscrits dans la durée dans cette démarche et dans les différents dispositifs de concertation : ateliers permanents, ateliers thématiques, ateliers sectoriels. Cette période longue avant validation par l'ANRU a généré des inquiétudes et beaucoup d'incertitudes pour les habitants directement concernés, pour les commerçants aussi.
Il nous faudra donc être particulièrement vigilants sur la mise en œuvre des différents chantiers, sur l'accompagnement au logement, sur l'interface avec les bailleurs, veiller à ce que les associations de locataires soient informées et associées.
Dans ce dossier, les clauses d'insertion doivent être un levier pour permettre le retour à l'emploi de personnes issues de ces territoires. Ces projets de rénovation urbaine s'inscrivent dans le cadre de projets globaux pour les quartiers, mais la contractualisation avec l'ANRU porte essentiellement sur les investissements. Or, nous savons pertinemment que les investissements ne suffiront pas à changer le vécu et la réalité des habitants.
Il nous faut donc être pleinement engagés, non seulement sur ces opérations d'investissement mais bien sur l'ensemble du projet global. Égalité d'accès aux services et équipements, emploi, éducation, santé, culture : c'est bien sur l'ensemble de ces champs que nous sommes attendus.
Un malaise profond s'est installé dans nos quartiers et à juste titre, puisqu'on parle d'une ville à deux vitesses.
Si on cite les chiffres du Kompass qui dit que les écarts s'accentuent entre les quartiers politiques de la ville et le reste de l'agglomération, que le revenu des ménages de ces quartiers augmente mais pas aussi vite que celui du reste de la métropole, et est près de deux fois inférieur, le taux de pauvreté est près de quatre fois supérieur à celui de la métropole et s'établit à 42 % et un taux de chômage qui est supérieur deux fois à celui de la métropole, en moyenne autour de 22 %, mais presque plus de 30 % sur certains quartiers.
Ces inégalités inacceptables dans notre métropole riche et attractive créent un sentiment de déclassement des habitants des quartiers. Dans un contexte de casse du service public et de développement économique agressif du pôle métropolitain, la Métropole a un rôle majeur à jouer pour rééquilibrer les moyens sur tous ces quartiers.
Les Élus écologistes et citoyens ont entendu une perte de confiance dans la police par la population, et pas seulement les jeunes : une perte de confiance à l'égard de l'école qui n'est pas jugée égalitaire, une perte de confiance dans le service public et dans un développement économique lointain qui ne sert ni l'emploi local, ni les besoins du quotidien. Ce que nous avons entendu, c'est d'abord la nécessité de redonner une place centrale à l'humain et au lien social, et surtout de faire confiance aux ressources présentes sur les quartiers. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais vous inviter à voter la première délibération de cette série de délibérations sur la politique de la ville. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 – approuve les termes de la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin-Sec et des Dervallières à conclure avec l'ANRU

2 – autorise Madame la Présidente à effectuer toute demande de subvention pour les projets objets de la convention

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 05 - Nantes – Projet urbain des Dervallières – Déclaration d'intérêt métropolitain – Concession d'aménagement – Approbation

### Exposé

Le quartier des Dervallières représente l'un des premiers grands ensembles de l'agglomération nantaise construits à la fin des années 50. Situé à seulement 2 kilomètres du centre-ville, sur 60 hectares dans l'ancien parc du château de la Brosse, il accueille aujourd'hui environ 5 000 habitants et 2 200 logements.

Depuis sa création, le quartier a connu plusieurs vagues d'intervention publique, cherchant l'ouverture, le maillage en équipements de proximité, la requalification ciblée de l'habitat, le lien aux quartiers limitrophes et à la ville et le renforcement de la place des services publics.

Les dernières interventions engagées dans le cadre d'une convention ANRU, arrivée à échéance en octobre 2013, ont enclenché une réelle dynamique de territoire autour d'un projet urbain ambitieux permettant de donner un second souffle à ce quartier qui conjuguait de nombreuses difficultés.

Dans la poursuite du Programme National pour la Rénovation Urbaine, le quartier des Dervallières est inscrit depuis 2015 au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain comme projet d'intérêt régional de l'ANRU avec une première contractualisation avec la métropole par un protocole de préfiguration approuvé par le conseil métropolitain du 29 juin 2015.

L'étape suivante sera celle d'une contractualisation entre la Métropole et l'ANRU par une convention intégrant l'ensemble des quatre projets Nantes Nord, Grand Bellevue, Bottière Pin Sec et les Dervallières. Le quartier bénéficiera ainsi d'une subvention ANRU de 6 400 000 euros et des prêts bonifiés d'Action Logement de 8 600 000 € pour un coût global du projet estimé à 44 600 000 €, sur la durée de la convention avec l'ANRU (2019 – 2024).

Une étude de mise en cohérence urbaine et paysagère a en outre été engagée dès 2016 permettant d'élaborer un plan guide servant de feuille de route pour les 10 ans à venir.

Trois enjeux urbains en découlent :

- se déplacer et se repérer dans le quartier : il s'agit de valoriser les axes paysagers structurants, de développer et rendre plus lisible le maillage de la trame piétonne en lien avec les lieux qui jouent un rôle important spatialement et en terme d'usage, de poursuivre la suppression des voies en impasse, d'ouvrir le quartier sur ses franges ;

- se rassembler et occuper les espaces ouverts par un réaménagement des espaces publics déqualifiés, la réorganisation des zones de stationnements pour les rendre plus qualitatifs, la mise en valeur du patrimoine paysager qui fait l'identité du quartier avec des usages à inventer, la création de nouveaux espaces de jeux dans des lieux stratégiques ;

- diversifier et faire monter en qualité l'offre de logements et de services : il s'agit de poursuivre les réhabilitations déjà engagées avec une intervention forte sur les logements du secteur Lorrain de la Tour, de mettre à niveau des équipements vieillissants, de diversifier l'offre de services visant le développement d'une nouvelle attractivité, notamment sur la place des Dervallières.

Des secteurs prioritaires sont identifiés, dont la place des Dervallières pour laquelle il est nécessaire, suite aux violences urbaines de juillet 2018 qui ont détruit une partie des bâtiments, d'accélérer le processus opérationnel.

L'étude préalable de reconfiguration de la place a abouti au choix du scénario qui réaffirme la centralité en cœur de quartier. Le projet assume son rôle de place de quartier avec des commerces d'hyper proximité. La place est requalifiée, rendue plus visible par la valorisation des deux axes Greuze et Matisse. Les nouvelles formes urbaines permettent de développer des rez-de-chaussée actifs avec des logements dans les étages.

Des ateliers participatifs se sont tenus entre mars et avril 2019 sur le thème des futurs usages développés sur la place, ils permettent de produire un cahier des charges conçu par les habitants qui viendra alimenter le projet.
Il s'agit désormais d'engager la phase opérationnelle sur le secteur de la place des Dervallières et de ses abords. Cela nécessite d'engager une opération d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme.

Au regard de cette contractualisation, de l'ampleur et de la complexité du projet urbain, il convient donc de déclarer l'intérêt métropolitain de ce projet conformément à l'article L 5217-2a, du code général des collectivités territoriales.

Le conseil doit se prononcer à la majorité des deux tiers sur l'intérêt métropolitain de cette opération conformément à l'article L5217-2 précité.

Les objectifs de l'opération à mener sont :

* La requalification des espaces publics
Le projet améliorera les liaisons et la co-visiblité de la place depuis le boulevard Jean Ingres (axe principal d'entrée de ville) par la reconfiguration de deux axes entrants : la rue Greuze et la rue Matisse. Les espaces publics qualitatifs seront dimensionnés pour offrir des espaces dédiés aux piétons et aux rez-de-chaussée actifs, permettant de développer de nouveaux usages autour du vivre ensemble.
Il s'agira également de relier la place au parc des Dervallières qui constitue un réel enjeu d'attractivité du territoire.

* La restructuration de l'offre commerciale et des équipements
Les commerces seront réunis dans un même linéaire au rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble qui accueillera des logements dans les étages. La boutique de la ressourcerie (comprenant également des logements aux étages) intégrée sur la place apportera une offre complémentaire génératrice d'une nouvelle attractivité pour le quartier. Ainsi sera créé un nouveau lieu de vie et de convivialité mixant habitats, commerces, activités et usages sur l'espace public.

* La réhabilitation du parc social
Le projet prévoit la reconfiguration des immeubles (144 logements locatifs sociaux propriété de Nantes Métropole Habitat) situés sur les pourtours de la place. Leur performance énergétique sera améliorée (niveau BBC Effinergie recherché dans la mesure du possible). L'amélioration du confort et la lutte contre la précarité énergétique contribueront également à une meilleure maîtrise des charges énergétiques pour les locataires. L'accessibilité sera améliorée par la création d'ascenseurs, visant à accueillir des personnes âgées ou à mobilité réduite. De même, l'ensemble des espaces extérieurs seront requalifiés dans le cadre d'une résidentialisation.

* La diversification de l'habitat
La programmation d'une cinquantaine de logements neufs permettra d'apporter une diversification de l'habitat par de l'accession abordable soutenue par l'organisme foncier solidaire.

Le programme prévisionnel de l'opération prévoit :
- la création d'environ 50 logements ;
- la requalification des espaces verts d'accompagnement des espaces publics ;
- la requalification des rues et espaces publics d'une superficie de 5000 m² environ ;
- la construction de 1500 m² de surface plancher (services, activités, commerces et équipements).

**Réalisation de l'opération d'aménagement**

Conformément aux articles L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme, Nantes Métropole souhaite confier la réalisation de l'opération d'aménagement de la place des Dervallières et de ses abords à la société publique locale Nantes Métropole Aménagement, dans le cadre d'une concession d'aménagement. Conformément à l'article L.3211-1 du code de la commande publique, ce contrat est

conclu sans publicité ni mise en concurrence, compte tenu du statut de société publique locale de la société et du contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services par Nantes Métropole.

Le périmètre de la concession(annexe n°4 de cette dernière) comprend la Place des Dervallières et ses abords.

Le concessionnaire aura notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution. Dans le cadre de la concession d'aménagement.

Nantes Métropole dispose d'un droit de préemption urbain sur les zonages U et AU du PLUm.

Dans le cadre des articles L.213-3 et R.213-1 à R.213-3 du code de l'urbanisme, ce droit pourra être délégué au concessionnaire. Dès que la concession sera exécutoire, l'aménageur pourra se voir confier l'exercice du droit de préemption urbain. L'opportunité de cette délégation devra être appréciée selon la nature, la destination, le périmètre et le temps de portage prévisible des terrains concernés.

La concession d'aménagement liant Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement définit ainsi les droits et obligations de chacune des parties pour mener à bien la réalisation de ce projet à échéance 2030.

Au titre de ce traité de concession, Nantes Métropole versera à Nantes Métropole Aménagement une participation financière de 2 315 000 € HT soit 2 778 000 € TTC, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- En 2020 : 760 000 € HT soit 912 000 € TTC,
- En 2021 : 585 000 € HT soit 702 000 € TTC,
- En 2022 : 570 000 € HT soit 684 000 € TTC,
- En 2023 : 400 000 € HT soit 480 000 € TTC.

Cette participation pour réalisation des espaces publics est versée au titre de remises d'ouvrages, c'est à dire en contrepartie d'équipements publics destinés à être intégrés dans le patrimoine de Nantes Métropole. Elle ouvre donc droit au bénéfice du FCTVA.

**M^me^ Naël :** « On est sur la mise en opérationnalité du projet des Dervallières. On est là vraiment dans la continuité du projet, de manière à être conformes avec la convention ANRU et l'égalité de traitement de tous les projets. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix cette délibération en rappelant que plusieurs élus ne peuvent pas prendre part au vote : Gérard Allard, Jocelyn Bureau, Pascale Chiron, Véronique Dubettier-Grenier, Pierre Hay, Michel Lucas, Isabelle Mérand, Pascal Pras et Alain Robert, ainsi que Ghislaine Rodriguez. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

*M. Gérard ALLARD, M. Jocelyn BUREAU, M. Pascale CHIRON, Mme Vérronique DUBETTIER-GRENIER, M. Pierre HAY, M. Michel LUCAS, Mme Isabelle MERAND, M. Pascal PRAS, M. Alain ROBERT et Mme Ghislaine RODRIGUEZ ne prennent pas part au vote*

1 - déclare l'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement du projet de renouvellement urbain des Dervallières conformément à l'article L 5217-2 a) du code général des collectivités territoriales ;

2 - décide de retenir comme aménageur, conformément aux articles L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme, la société publique locale Nantes Métropole Aménagement pour réaliser l'opération d'aménagement Place des Dervallières et de ses abords;

3 - approuve le traité de concession d'aménagement, conformément à l'article L300-1 du code de l'urbanisme à conclure entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement joint en annexe 1 ;

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment signer la concession.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département du Développement Urbain**
Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

## 06 - Nantes - Projet global Nantes Nord – Bilan de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) – Enjeux, objectifs, périmètre, programme et bilan prévisionnel - Concession d'aménagement - Approbation

### Exposé

Le quartier prioritaire Nantes Nord, le plus peuplé du territoire nantais, a fait l'objet d'interventions conséquentes, particulièrement au cours des deux mandats précédents, tant sur le plan urbain que social, permettant d'initier les premiers changements pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Cependant, malgré les différentes actions passées ou en cours contribuant au désenclavement et à la requalification du grand quartier amorcée sur le secteur du Bout-des-Landes / Bruyères, au développement des services de proximité et à l'amélioration de l'habitat, de nombreuses disparités subsistent.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini la géographie prioritaire par l'application d'un critère unique : la faiblesse des revenus des habitants. A ce titre , Nantes-Nord comprend désormais les secteurs de Bout-des-Landes / Bout-des-Pavés / Chêne des Anglais / Petite Sensive et Boissière identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 listant les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain.

Le quartier Nantes Nord figure comme projet d'intérêt national dans le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain signé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Il est intégré à la convention pluriannuelle dont les termes ont été approuvés après examen par les comités d'engagement de l'ANRU du 24 septembre 2018 et du 3 avril 2019. Elle est soumise à l'approbation du présent conseil.

Dans ce cadre, le quartier Nantes Nord fait l'objet d'un projet de territoire global, déclinant à la fois un volet de cohésion sociale, un volet économique et un volet urbain. Le renouvellement urbain envisagé vise non seulement la mise en œuvre d'une réelle amélioration du cadre de vie des habitants avec un travail conséquent sur les espaces publics et la requalification d'un parc de logement dégradé, mais également à favoriser une approche transversale des différents enjeux liés à l'emploi, au développement durable et à la cohésion sociale.

Le Plan Guide co-construit avec les usagers et les habitants de Nantes Nord au cours de l'année 2016 par l'agence Germe et JAM, est une transcription physique du projet de territoire, qui propose une vision à long terme du quartier pour mieux l'intégrer au reste de l'agglomération.
Il a permis de retenir quatre axes qui sont ensuite déclinés sur chaque secteur opérationnel :

- mettre en valeur le paysage, en confortant la trame verte et bleue ;
- faciliter les déplacements au sein du quartier et des îlots, aux différentes échelles ;
- rééquilibrer les centres sur ce grand quartier mosaïque ;
- coordonner l'urbanisation de l'ensemble du secteur dynamique sur ses franges .

Afin d'engager ce projet urbain, le conseil métropolitain, lors de sa séance du 26 février 2016 a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC au sein du périmètre du projet Global Nantes Nord. Conformément à l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme, il convient désormais de tirer le bilan de cette concertation.

En complément, il convient de noter qu'au-delà de la concertation préalable à la création de la ZAC prévue par le code de l'urbanisme, le Projet Global Nantes Nord a fait l'objet d'une démarche intégrée de co-construction et de dialogue citoyen. Cette démarche poursuit 3 objectifs : co-construire un projet

qui soit le plus adapté possible aux besoins, animer le territoire de manière positive et informer en continu sur les changements en cours ou à venir.

C'est ainsi que plus de 4500 personnes ont été associées en 3 ans, avec des profils très divers : habitants, enfants, adolescents, entreprises, commerçants et professionnels de terrain. La participation citoyenne étant une des bases du projet global de Nantes Nord, elle s'est déployée par des canaux très variés. Au-delà des traditionnels ateliers de travail ou réunions publiques sur le volet urbain, d'autres thématiques ont été explorées : santé, éducation, animation du quartier, sécurité, vieillissement, besoins des entreprises et des salariés, etc. Les initiatives d' « aller vers » ont été systématisées pour faire ensemble sur les espaces publics (construction de mobilier urbain, plantations collectives, ramassage collectif de déchets, etc.), et informer, y compris les habitants les plus éloignés : expositions mobiles, petit-déjeuner, porte-à-porte, etc. Chaque année, la nature protéiforme du projet a été mise en valeur pendant une semaine, lors du Printemps du Projet Global en associant toutes les ressources du territoire à la dynamique.

Nantes Métropole a notifié, le 21 mars 2018, à la société publique locale (SPLA) Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) un mandat d'études pré-opérationnelles visant notamment à la conduite de l'ensemble des études nécessaires à la création de la ZAC du Projet Global Nantes Nord.

Nantes Métropole envisage de concéder la réalisation de la future ZAC à la SPLA LOMA en intégrant notamment les missions inscrites dans le mandat d'études précité et non encore achevées. Conformément à l'article L.300- 4 du code de l'urbanisme, afin de de procéder à l'attribution du contrat de concession préalablement à la création de la ZAC, il convient dès à présent, de tirer le bilan de la concertation préalable, définir les enjeux et l'objectif de l'opération, son périmètre d'intervention, son programme et son bilan financier prévisionnel.

**Les enjeux et objectifs de la ZAC**

Le projet urbain propose les objectifs suivants :

- améliorer la convivialité et l'appropriation du quartier et renforcer son identité en agissant sur les espaces fédérateurs du quartier, le parc de l'Amande, un cœur urbain renforcé mais aussi des espaces collectifs à l'échelle des secteurs co-élaborés avec les habitants ;
- accompagner la requalification des logements sociaux dans un objectif de redynamisation et de diversification sociale ;
- ouvrir le quartier sur ses franges et améliorer la connexion du quartier avec les territoires limitrophes ;
- inscrire le quartier dans la dynamique de développement de la Métropole, créer des emplois, redynamiser le commerce de proximité.

**Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Projet Global Nantes Nord**

La concertation préalable à la création de la ZAC a porté sur l'ensemble du périmètre du Projet Global Nantes Nord et s'est déroulée selon les modalités définies par la délibération du 26 février 2016 comprenant notamment :
- une exposition dans un lieu ouvert au public situé à la mairie annexe Nantes Nord du 24 avril au 31 mai 2019 ;
- un registre d'enquête mis à la disposition du public à la mairie annexe Nantes Nord aux mêmes dates ainsi que la mise en œuvre d'un registre dématérialisé qui a donné lieu à 270 visites et 66 téléchargements du dossier de présentation ;
- une réunion publique qui s'est déroulée le mardi 14 mai et a réuni 180 personnes.

Les observations et questions ont porté essentiellement sur les thèmes suivants : la nature des constructions à venir, les déplacements, les travaux, le stationnement et la circulation dans et à l'extérieur du périmètre du projet global, la propreté et la sécurité (tranquillité publique et mésusages, notamment sur la question des vitesses).

Le détail du déroulement de la concertation ainsi que la synthèse des remarques et les réponses apportées par Nantes Métropole figurent en annexe n°1.
**Le périmètre de l'opération** (joint en annexe n°2)

La déclinaison opérationnelle des objectifs stratégiques se fera sur les secteurs suivants formant un périmètre de 80,3 ha sur le territoire de la Ville de Nantes :

- Bout des Pavés : un secteur à vocation très sociale qui concentre une population importante et fragile et connaît un fonctionnement enclavé ;
- Chêne des Anglais : ce secteur aujourd'hui très enclavé est celui sur lequel l'intervention vise notamment à créer une nouvelle centralité ;
Les interventions dans ces deux secteurs s'inscriront dans la convention pluri-annuelle ANRU précitée.

- Petite Sensive : ne faisant pas partie de la convention pluri-annuelle des projets de renouvellement urbain pour la période 2019-2024, ce secteur fera l'objet dans un deuxième temps d'un traitement conforme aux objectifs du Plan Guide ;
- Boissière : connaissant une situation d'enclavement urbain, un cadre de vie dégradé et des difficultés sociales prégnantes ; le centre commercial très dégradé sera traité dans le cadre de la convention pluriannuelle ANRU précitée. Les autres espaces feront l'objet d'une intervention ultérieure.

**Le programme prévisionnel de la ZAC**
Il prévoit :

- la création d'environ 815 logements ;
- la démolition de 348 logements sociaux donnant lieu à une reconstitution pour chaque bailleur concerné dans les opérations de développement urbain d'initiative métropolitaine ;
- la requalification de 2580 logements ;
- la création d'environ 5500 m² de surface plancher de services et activités ;
- la création d'environ1000 m² de surface plancher de commerces de proximité ;
- la création d'environ 2500 m² de surface plancher d'équipements publics destinés à la mairie annexe du quartier Nantes Nord aux locaux de l'équipe de quartier, au Pôle de Proximité Erdre et Cens;
- la requalification d'espaces publics, de cheminements piétons, la création de nouveaux sentiers et de corridors végétalisés et d'espaces verts .

**Réalisation de l'opération d'aménagement**

Conformément aux articles L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme, Nantes Métropole souhaite confier la réalisation de la future ZAC du Projet Global Nantes Nord à Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA), dans le cadre d'une concession d'aménagement.
En application de l'article L.3211-1 du code de la commande publique, ce contrat est conclu sans publicité ni mise en concurrence, compte tenu du statut de société publique locale de la société et du contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services par Nantes Métropole.

Le concessionnaire aura notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution.
La concession d'aménagement liant Nantes Métropole et Loire Océan Métropole Aménagement définit ainsi les droits et obligations de chacune des parties pour mener à bien la réalisation de ce projet dont l'échéance est fixée à 2034.
Une action spécifique concernant le centre commercial Boissière sera prévue dans le cadre de ce contrat afin de permettre la mise en œuvre d'une action rapide.
Aussi, le contrat de concession vise à autoriser le concessionnaire, avant la création de la zone d'aménagement concerté et à l'exclusion de la réalisation de tous travaux d'aménagement et d'équipements, à mener les négociations amiables et/ou judiciaires en vue de la maîtrise foncière de l'immeuble.

**Le bilan prévisionnel**

Au titre de ce traité de concession, et comme détaillé dans le bilan de l'opération, Nantes Métropole et la Ville de Nantes verseront à Loire Océan Métropole Aménagement une participation financière de 44 800 000 € HT soit 53 760 000 € TTC au titre des espaces publics sur la période 2019 – 2034, les premiers versements n'intervenant pas avant 2021.

**M^me^ la Présidente :** « S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération en rappelant là aussi que plusieurs élus ne peuvent pas prendre part au vote : Gérard Allard, Pascal Bolo, Jocelyn Bureau, Christian Couturier et Pascal Pras. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

*M .Gérard ALLARD, M. Pascal BOLO, M. Jocelyn BUREAU, M. Christian COUTURIER et M. Pascal PRAS ne prennent pas part au vote*

1 - approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la future zone d'aménagement concerté du Projet Global Nantes Nord joint en annexe n°1 ;

2 - approuve les enjeux, les objectifs, le périmètre, le programme et le bilan prévisionnel de la future ZAC du Projet Global Nantes Nord ;

3 - décide de retenir comme aménageur, conformément aux articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme, la société publique locale Loire Océan Métropole Aménagement pour réaliser la ZAC du Projet Global Nantes Nord ;

4 - approuve le traité de concession d'aménagement à conclure entre Nantes Métropole et Loire Océan Métropole Aménagement (annexe n°3);

5 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département du Développement Urbain**
Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

## 07 - Nantes Doulon Bottière – ZAC Bottière Pin Sec – Dossier de réalisation - Programme des équipements Publics - Approbation

**Exposé**

La société publique locale Nantes Métropole Aménagement s'est vue confier par Nantes Métropole, dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 7 décembre 2018 la mise en œuvre de la ZAC Bottière Pin Sec. Reconnu d'intérêt national par l'ANRU, le projet est intégré à la convention pluriannuelle entre la Métropole, l'ANRU et l'ensemble des partenaires soumise à l'approbation du présent conseil.

Cette opération de renouvellement urbain se situe à l'Ouest de la ZAC Bottière Chénaie qui est située de l'autre côté de la ligne 1 du tramway et en grande partie réalisée. Cette deuxième ZAC permet d'affirmer une cohérence des politiques publiques en matière de développement urbain et d'équilibre social de l'habitat sur le quartier Doulon Bottière.

Le quartier prioritaire Bottière-Pin Sec est en difficulté mais porteur de ressources. Avec près de 5 400 habitants et 2 500 logements dont 83 % de logements sociaux, le territoire est vieillissant, devient moins attractif et se précarise (29 % de chômage, 52 % des ménages sous le seuil de pauvreté). A l'échelle de Nantes Métropole, il est le quartier le plus vulnérable de l'agglomération (Le Pin Sec en particulier) tous indicateurs de fragilité confondus (ressources, taux d'activités, isolement, qualification professionnelle).

Scindé en deux secteurs, il est composé d'îlots qui se dégradent, d'espaces publics conséquents mais surdimensionnés et peu qualifiés, d'un patrimoine paysager de grande qualité mais peu valorisé et enfin d'une absence de centralité et de deux pôles commerciaux en déclin qui ne favorisent pas le vivre ensemble.

Bien inséré dans la ville et bien desservi, il dispose toutefois d'un fort potentiel de renouvellement. Il peut s'appuyer sur sa jeunesse et sur la création récente d'équipements structurants de proximité et de grand quartier. La dynamique démographique et économique du cadran Nord Est de l'agglomération,

la proximité de l'éco-quartier Bottière-Chénaie et des zones d'emplois importantes que sont le centre-ville et les zones d'activités économiques et commerciales sont des atouts non négligeables.

Il convient désormais de procéder à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC. Celui-ci comprend :
- le projet de programme des équipements publics ;
- le projet de programme global des constructions échelonnées dans le temps ;
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération.

La ZAC Bottière Pin Sec prévoit une intervention forte sur l'existant et un volume de constructions neuves relativement modeste :

*Logements :*
- 117 logements démolis ;
- environ 260 logements neufs construits soit 16 000 m² de surface plancher ;
- 717 logements requalifiés ;
- 578 logements résidentialisés ;

*Espaces publics et espaces verts :*
- environ 42 300 m² d'espaces verts et de cœur d'îlot réaménagés ;
- environ 72 200m² d'espaces publics réaménagés ou créés ;

*Equipements publics :*
- environ 7 000m² d'équipements publics restructurés ou créés ;

*Activités, commerces et services :*
- environ 3 800m² de locaux d'activités économiques, sociales, solidaires, associatifs créés .

Ainsi, les équipements d'infrastructure répondent aux deux principes du plan guide que sont d'une part le fil des proximités (espaces publics structurant facilitant les liaisons entre les différents lieux de vie et d'activités du quartier) et d'autre part, le cordon boisé (mise en relation des espaces paysagers et récréatifs depuis le parc du Croissant jusqu'au parc de Bottière Chénaie).

Le fil des proximité est donc composé des rues Souillarderie, Basinerie, Becquerel, Lippmann, coeur de quartier, Champollion et Valenciennes, boulevard Dunant.

Le cordon boisé vise à aménager les squares Souillarderie, Nobel, Grande Garenne et Fresnel.

Par ailleurs, l'axe majeur de la rue de la Bottière, colonne vertébrale du quartier où s'accroche la future centralité sera pour une grande partie réaménagée. Certaines rues ou portions de rues menant aux écoles ou accompagnant la réhabilitation de certains équipements seront également refaites. Enfin, de nouveaux cheminements piétons et vélos seront également réalisés.

En complément des équipements publics prévus au titre de la ZAC, la ville de Nantes souhaite accompagner cette opération par la réalisation de deux équipements de superstructure : l'extension et la restructuration de l'école Urbain le Verrier et la réalisation d'un pôle d'équipements publics. Ceux-ci, inscrits dans la convention ANRU, vont jouer un rôle majeur dans la démarche de renouvellement urbain au service du projet global. En effet, l'école Urbain le Verrier va initier le changement sur le secteur du Pin Sec et le pôle d'équipements publics va transformer la vocation du secteur de la place de la Bottière, complémentaire au futur coeur de quartier.

Le programme des équipements publics de la ZAC Bottière Pin Sec liste pour chacun des équipements qui sera réalisé dans le cadre de l'opération (voies et des espaces publics, aires de jeux, jardins familiaux), la maîtrise d'ouvrage des travaux, la domanialité, la gestion future ainsi que le coût prévisionnel et le ratio de prise en charge financière par l'opération, Nantes Métropole et la commune de Nantes.

Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération, tenant compte de ce projet de programme global des constructions et de ce programme des équipements publics, intègrent une participation de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes s'élevant à 16 120 000 € HT soit 19 344 000 € TTC.

Comme le prévoit l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Nantes a donné son accord par délibération en date du 21 juin 2019 sur les modalités de réalisation, de

financement et d'incorporation dans son patrimoine de certains équipements relevant de ses compétentes, en l'occurrence sur l'aménagement des espaces verts.

Le dossier de réalisation ci-annexé est consultable par le public au Département du Développement Urbain, au Pôle Erdre et Loire ainsi que sur le site internet de Nantes Métropole.

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 – approuve le dossier de réalisation de la ZAC Bottière Pin Sec à Nantes, joint en annexe conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme ;

2 – approuve le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC Bottière Pin Sec à Nantes, figurant en page 8 de l'annexe , conformément à l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme ;

3 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département du Développement Urbain**
Direction territoriale Ouest agglomération

## 08 - Orvault – Projet de renouvellement urbain de Plaisance - Prise en considération d'un nouveau périmètre d'étude – Suppression d'un périmètre dont l'étude est réalisée - Approbation

**Exposé**

Le quartier Plaisance, qui s'étend sur 18 hectares environ, se situe en limite sud-est de la commune d'Orvault, en limite de Nantes et de Saint-Herblain. Il accueille près de 2500 habitants environ dans un parc de logements composé à 44% de logements locatifs sociaux du bailleur Atlantique Habitations.

Une requalification urbaine du quartier de Plaisance a été engagée sur la décennie passée avec en particulier la réhabilitation d'une partie du parc de logements sociaux et le réaménagement de l'espace public central. Cette intervention a été accompagnée depuis, par la Ville d'Orvault et Nantes Métropole, d'un dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité efficace associant le bailleur, les copropriétés privées et le conseil syndical des commerçants, initiant ainsi une nouvelle dynamique de projet.

Ce secteur n'a pas été retenu au Nouveau Projet de Renouvellement Urbain de l'État en 2015, mais fait bien partie des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit d'un site prioritaire d'intervention pour lequel Nantes Métropole souhaite apporter la même attention qu'aux autres quartiers. Nantes Métropole et la ville d'Orvault ont donc décidé, avec Atlantique Habitations, de projeter de nouvelles ambitions pour le quartier, en stabilisant dès 2018 un programme de logements en vue de diversifier le parc et l'occupation, et de programmer la restructuration d'équipements socio-culturels, d'accueil de la petite enfance, tout en confortant le pôle commercial.

Les dispositions prises dans le PLU métropolitain approuvé le 5 avril 2019 permettront la mise en œuvre de ce projet. Elle sont issues de plusieurs réflexions sectorielles sur le quartier conduites d'une part par Nantes Métropole entre 2013 et 2015 sur l'îlot commercial, puis entre 2014 et 2016 par Atlantique Habitations sur son parc pour définir un schéma directeur patrimonial. Dans le cadre de ces deux études, une concertation avec les habitants a été engagée depuis 2014, qui a conduit à une restitution des perspectives du bailleur en octobre 2017.

Aujourd'hui, Nantes Métropole, en association étroite avec la commune d'Orvault et le bailleur, a décidé d'engager une étude de renouvellement urbain concertée de l'ensemble du quartier pour stabiliser l'organisation spatiale et fonctionnelle du cadre de vie des habitants sur la base de leurs

attentes ainsi qu'une feuille de route partagée pour le projet global qui s'annonce sur Plaisance pour les 10 ans à venir. Il s'agit de consolider les réflexions déjà engagées, de les agréger à l'échelle des 18 hectares, et de les confronter à la parole habitante . Sur cette base, Nantes Métropole et la commune d'Orvault confirmeront leurs modalités d'intervention respectives dans ce projet.

Dans ce contexte, afin de s'assurer d'une cohérence des futurs projets immobiliers dans le secteur avec les orientations des collectivités, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de ce projet d'ensemble, à l'intérieur du périmètre précisé sur le plan annexé.

Ce dispositif, prévu à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, permet à la collectivité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement.

Par ailleurs, il convient de supprimer le périmètre d'étude pris en considération lors du conseil du 19 avril 2013 sur un secteur restreint de 2 hectares au niveau de l'îlot commercial .

**M^me^ Naël :** « Conformément à ce que j'ai dit tout à l'heure, Orvault Plaisance n'est pas un projet retenu dans le cadre de l'ANRU. Néanmoins, nous accompagnerons la volonté de la commune et des bailleurs pour la transformation de ce quartier.
Donc il s'agit simplement de supprimer le périmètre d'étude qui est déjà réalisé et donc qui était tout petit sur un bout du quartier, sur la route de Vannes et concernait particulièrement le centre commercial. Il s'agit de faire un grand périmètre d'étude de 18 hectares pour intégrer l'intégralité du quartier et pouvoir mener des projets immobiliers cohérents, notamment aux alentours. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - décide de prendre en considération le projet de renouvellement urbain de Plaisance à Orvault, selon la délimitation du plan annexé ;

2 - décide de supprimer le périmètre d'étude du secteur Orvault Plaisance instauré le 19 avril 2013 ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pôle Egalité**
**Mission politique de la ville et renouvellement urbain**

## 09 – Prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022 – Protocole d'engagements - Approbation

**Exposé**

Le conseil communautaire du 15 décembre 2014 a approuvé les termes du contrat de ville 2015/2020 de la Métropole nantaise qui fixe les orientations stratégiques et les enjeux en matière de cohérence territoriale et de cohésion sociale.

Le contrat de ville constitue le cadre de mobilisation des partenaires au bénéfice des habitants de 15 quartiers relevant de la politique de la ville de l'agglomération, situés sur Nantes, Orvault, Rezé et Saint-Herblain. Les engagements des partenaires visent à réduire les écarts de développement entre les quartiers politique de la ville et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les signataires du contrat sont : Nantes Métropole, les Villes de Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Orvault, l'État, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les bailleurs, Pôle emploi, la CAF et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Initialement conclus pour la période 2015/2020, les contrats de ville sont prolongés jusqu'en 2022 par la loi de finances 2019. La circulaire du Premier Ministre en date du 22 janvier 2019 a engagé le processus de rénovation des contrats de ville au niveau national. L'objectif est d'actualiser les engagements des partenaires, en cohérence avec l'évolution du contexte des quartiers politique de la ville et l'avancée des projets.
La rénovation du contrat de ville prend la forme d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés entre l'État et les collectivités qui, dans la logique du Pacte de Dijon, vise à renforcer la responsabilité des partenaires sur leur champ de compétence propre.

Au niveau local, cette étape de rénovation intervient dans un contexte particulier. Elle fait suite aux violences urbaines de l'été 2018, qui ont fortement marqué les habitants des quartiers de la politique de la ville, les acteurs et les villes engagés auprès d'eux. Elle entre en résonance avec la marche de l'espoir qui a réuni fin avril, 400 personnes parties de plusieurs quartiers populaires, pour converger vers le centre-ville de Nantes et porter un message de cohésion et de solidarité en réponse aux actes récents de violence.

Les enjeux et priorités du contrat de ville 2015/2020 restent valides. Les engagements du protocole sont resserrés autour d'actions nouvelles et d'actions à renforcer. Ils émanent :

1. Des projets en cours, pilotés par les Villes et la Métropole à l'échelle de chaque quartier (les 6 projets de renouvellement urbain pour les quartiers du Grand Bellevue, de Nantes-Nord, Bottière-Pin sec, des Dervallières, de Rezé-Château et de Plaisance, ainsi que les réalisations et actions en cours identifiées dans le rapport mi-contrat de ville réalisé en 2018 annexé au présent avenant) ;
2. Des chantiers thématiques engagés dans le cadre de la gouvernance ouverte du contrat de ville, auxquels conseils citoyens, associations organisées en inter-associatif et bailleurs sont associés. Ces chantiers sont organisés autour des piliers du contrat de ville : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement économique, l'emploi et la formation ; la gouvernance et la participation citoyenne ;
3. Des données d'observation actualisées (COMPAS 2018, Baromètre Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2018) ;

4. Enfin, le protocole reprend de manière spécifique, les engagements issus de la démarche engagée par la Ville de Nantes suite aux violences urbaines et qui a associé élus, associations, conseils citoyens et services.

Dans ce contexte, les partenaires du contrat de ville renforcent, au travers du protocole d'engagements réciproques portant rénovation du contrat de ville, leurs engagements pour répondre aux enjeux fixés dans le contrat de ville. Il s'agit :

- De renforcer l'attractivité des quartiers politique de la ville, valoriser leur dynamisme et leur potentiel pour donner envie d'y habiter, d'y faire ses courses, d'y développer ses projets, de profiter de leurs services ou équipements (projets de renouvellement urbain, définition d'une stratégie de communication pour les quartiers, projet touristique, etc.) ;
- D'assurer la mobilité, l'émancipation et la promotion des habitants des quartiers de la politique de la ville : dans et en dehors du quartier via les transports publics, dans l'espace public, mais aussi dans le parcours résidentiel, professionnel, scolaire, de formation (dispositif métropolitain, projet « Les Invisibles » visant à aller chercher les publics les plus éloignés de l'emploi, adaptation des modes de garde, déploiement du dispositif « devoirs faits », stratégie ajustée de peuplement et d'attribution des logements sociaux afin d'encourager la diversification des profils dans le cadre du PLH, etc.) ;
- De garantir l'égalité des droits en luttant contre les discriminations (renforcement des actions en direction des jeunes, développement des marches exploratoires afin d'identifier les aménagements favorisant la place des femmes sur l'espace public) ;
- De lever tous les freins qu'ils soient d'ordre physique, financier ou symbolique pour favoriser l'accès réel aux services et aux équipements (mise en place d'une cellule de non-recours aux droits de santé avec la CPAM, déploiement du dispositif « carte blanche » favorisant l'accès à l'offre culturelle, etc.) ;
- De mieux impliquer les habitants et acteurs locaux pour inventer des réponses plus adaptées aux besoins des habitants, les expérimenter et les évaluer en lien avec eux (évaluation d'actions du contrat de ville, renforcement du soutien aux associations et aux projets

notamment par l'évolution de l'appel à projets du contrat de ville, consolidation de la gouvernance du contrat de ville, etc.)

Il est à noter que depuis 2015, les partenaires se sont attachés à construire les contours d'un contrat de ville au plus près des attentes des habitants et de leur quotidien et où les acteurs associatifs et les représentants des conseils citoyens prennent leur place. Le contrat de ville comprenait ainsi, dans sa partie introductive un « dire des associations » qui fixait les engagements des associations aux côtés des institutions, en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville.

Cinq ans plus tard, le protocole d'engagements réciproques et renforcés s'ouvre sur des contributions des conseils citoyens nouvellement créés, des associations constituées en inter-associatif depuis 2018, et des bailleurs, tous partenaires clefs de l'action dans les quartiers de la politique de la ville.

**M^me^ Naël :** « On a parlé du *hard* et on parle du *soft*, comme l'ont souligné un certain nombre de vos interventions. Il y a la transformation urbaine à 10 ou 15 ans et puis il y a l'action du quotidien. Donc cette délibération, c'est effectivement la prolongation du contrat de ville et je crois que nous avons une petite vidéo. »

*Une vidéo est diffusée.*

**M^me^ Naël :** « Cette vidéo retrace un petit peu le bilan du contrat de ville. Je rappelle qu'on avait adopté ce contrat pour la première fois en 2014. C'est la première fois que sur une Métropole, il y avait un contrat, pacte, voté par une assemblée qui permet à tous les bailleurs et signataires, notamment partenaires publics, collectivités et institutions, de se mettre d'accord sur un certain nombre d'engagements partagés sur les territoires.
Le contrat de ville permet à tout le monde de se retrousser les manches. Quand même, Madame Garnier, je n'ai pas envie de laisser passer ce que vous avez dit tout à l'heure. Je me rappelle à l'époque en 2014 vous nous aviez accusés de ne pas parler de sécurité.
En 2014, le mot "sécurité" était dans chaque, chaque fiche sur chaque quartier. Nous n'avons jamais nié les problèmes, les difficultés des quartiers, mais nous avons toujours assumé qu'il ne fallait pas les regarder comme des lieux de problèmes, qu'il fallait régler les problèmes mais qu'il fallait regarder ces quartiers comme des lieux d'énergie.
Et en 2014 déjà, nous avions – et nous sommes la seule Métropole en France à l'avoir fait – donné la parole aux associations dans le préambule du contrat de ville. Ce qui fait qu'aujourd'hui, en termes de bilan, vous avez un avenant au contrat de ville puisque le pacte Dijon et la loi de finances de 2019 nous permet non pas de repartir sur un énième document cadre, une évaluation des groupes de travail, mais sur une prolongation.
Nous avons dans cet avenant trois dires. Il y a ce que dit évidemment les ambitions de la Métropole, les ambitions de l'État dont je salue les représentants ici parmi nous, mais il y a aussi le dire des bailleurs et ce qu'ils attendent, et ce qu'ils font au quotidien, et ce qu'ils souhaitent pour les quartiers de la politique de la ville. Il y a le dire des associations. Il y a aujourd'hui un collectif de 17 associations qui travaillent au quotidien, à la fois dans leurs actions concrètes sur les territoires mais aussi à la gouvernance ouverte, partagée et à la prise de décision.

En 2014, un sujet nous a été renvoyé par les associations en disant : *"En fait, vous parlez du droit à la sécurité, l'emploi, la cohésion sociale, la santé, mais il y a deux sujets que vous avez oubliés dans le document cadre qui allait être voté par notre assemblée : c'est la santé et la culture."*
Et effectivement, j'ai dit : *"Vous avez raison. Ce sujet doit être traité davantage, creusé, approfondi."* Un groupe de travail a été créé avec les acteurs associatifs, la DRAC et les institutions culturelles pour avancer sur les inégalités en matière de culture.
Ce qui a provoqué très concrètement des financements d'actions et notamment la fanfare de la Bottière, la fanfare sur les Dervallières. Ils étaient 100 enfants à l'école des Beaux-Arts la semaine dernière à nous jouer ce qu'ils avaient appris avec rigueur et sérieux pendant cette année.
Ça sert à ça, le contrat de ville. C'est pour ça que ça me paraissait important de vous donner cet exemple parce que souvent, quand on parle de politique de la ville, on se demande à quoi ça sert tout ça ? Ce sont des outils effectivement, ce sont des outils qu'on doit construire collectivement sur des objectifs partagés pour des actions du quotidien.
Donc c'est effectivement, je vous ai cité les fanfares, je pourrais vous citer le bus santé sur Rezé Château qui était la semaine dernière encore en train de sillonner. Je pourrais vous citer la dynamique des bailleurs et d'Environnements solidaires pour faire de la médiation et stopper ce fichu problème qui empoisonne la vie des gens, de la propreté dans les quartiers.

Donc ce contrat de ville aujourd'hui, il n'est pas révolutionnaire. Il est dans la prolongation de ce que nous avons travaillé depuis 2014, mais il va plus loin. Il donne plus la place aux Conseils citoyens qui ont « un dire » dans ce contrat de ville, qui ont « un dire » et qui nous disent ce qu'ils attendent : Développement économique, sécurité, transition écologique. Et c'est vraiment ça qui fonde notre travail du quotidien sur la politique de la ville.
Oui, il y a des problèmes dans les quartiers. Oui, l'accès au droit n'est pas respecté. Oui, les préjugés sont bien là, mais nous devons continuer à dire que dans notre métropole, chaque personne, chaque habitant, chaque jeune, chaque moins jeune se sente digne, respecté.
Et je me permets de finir – parce que notre assemblée ne parle pas tout le temps des quartiers de la politique de la ville – par ce que permettent aussi les actions financées du contrat de ville, parfois avec quelques bouts de ficelle, par un dire d'un jeune dans un concours d'éloquence :
*"Alors évidemment que les autres ont peur d'approcher les quartiers, car ils auront toujours à l'esprit des images que les médias ont transmis de nous : des brutes, des incultes qui ont recours à la violence par plaisir. Bien sûr, comme partout dans le monde, il y a des brutes dans les quartiers. Mais ils ne sont pas la majorité car c'est nous, la majorité. Nous sommes des personnes avec des qualités, aussi des défauts. Nous avons des yeux pleurant face à cette injustice. Un cerveau qui se rassure que la situation n'est pas si désespérée. Des mains constamment plaquées contre nos oreilles pour empêcher les réflexions dérangeantes qu'on doit essuyer. Des jambes toujours prêtes à courir pour se cacher des regards accusateurs. Enfin, nous avons un cœur, un cœur hurlant de rage et suppliant qu'on lui apporte de l'aide, un cœur écorché par de nombreuses lames aiguisées que l'on appelle préjugés. Un cœur qui à lui tout seul doit se charger de tous les autres membres occupés à atténuer sa détresse. Alors oui, nous sommes humains. Certains nous diront que c'est la vie qu'on ne peut rien y faire. Alors nous répondrons que si, on peut y faire quelque chose. Certains de nos problèmes sont loin d'être des fatalités. Notre problème d'image par exemple serait très simple à arranger si tout le monde y mettait un peu du sien et acceptait de voir au-delà des apparences. Des murs invisibles séparent les classes sociales et nous faisons le rêve qu'un jour, nos paroles les briseront.*" »

*Applaudissements*

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur cette dernière délibération ? Nicolas Martin. »

**M. Martin :** « Madame la Présidente, chers collègues, c'est vrai que le contrat de ville, c'est un peu le pendant social du contrat ANRU. Alors c'est vrai qu'il y a 650 millions d'euros pour beaucoup de béton et il y a besoin de faire du renouvellement évidemment. On est ravis effectivement en tant qu'écologistes et citoyens que ce pendant-là, social, soit effectivement important. Ces 50 propositions qui sont faites aujourd'hui vont évidemment dans le bon sens.
Ce travail est le fruit d'une longue consultation avec de nombreuses associations, des habitants. Vous avez cité aussi les Conseils citoyens et effectivement cette partition-là, cette implication des habitants est essentielle dans la construction de ce volet social de la politique de la ville.
Et on a entendu évidemment, nous avons écouté ensemble ces interpellations, ces craintes, ce sentiment aussi de relégation pour un certain nombre d'habitants. Aussi, évidemment, les 50 propositions qui sont faites ici vont dans le bon sens et je voulais juste attirer votre attention sur un certain nombre d'entre elles où il me semble effectivement important de poser le curseur, je pense, notamment aux questions d'éducation.
Aujourd'hui, nous avons à peu près un éducateur pour 350 jeunes et il me semble qu'effectivement la place des éducateurs dans la ville est importante, et mériterait effectivement d'être renforcée.
Je pense également évidemment à la question de la tranquillité publique. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer lors du Conseil municipal de la semaine dernière sur les trafics, sur la nécessité de légaliser le cannabis, même si c'est pas de notre ressort, pour taper au portefeuille des trafics aujourd'hui qui polluent nos quartiers.
Je pense également à la nécessité peut-être de retravailler sur la présence de gardiens dans les immeubles avec des fonctions de médiation sociale qui me semblent plus efficaces et plus utiles que les caméras de vidéosurveillance aujourd'hui déployées dans la ville et la métropole.
Je pense également aux leviers économiques avec la commande publique qui permet aussi demain sur ces 650 millions d'euros de pouvoir effectivement en attribuer et en flécher une bonne partie sur les quartiers, sur nos quartiers. Avec le levier de l'Économie Sociale et Solidaire, Myriam Naël l'a effectivement largement explicité, sur les leviers de la transition écologique, il y a effectivement des possibilités via des épiceries solidaires, via des ressourceries, via le développement des services aux habitants et à la personne, les moyens de développer l'économie.
Il y a également le dispositif Territoire zéro chômeur – nous avons été interpellés là-dessus – qui permettrait effectivement d'adresser une attention aux chômeurs de longue durée, nombreux habitants aujourd'hui dans nos quartiers politique de la ville.

Et enfin, je pense à la commande publique sur laquelle effectivement nous pourrions renforcer à la fois les heures d'insertion, les clauses d'insertion, impliquant également des moyens de formation et de voir comment par des allotissements plus précis, plus serrés, nous pourrions flécher un certain nombre de moyens à destination de nos acteurs économiques et des acteurs associatifs.
Je pense également aux associations qui font un gros travail sur nos quartiers, qui sont fatiguées, qui ont subi, vous l'avez dit, la question des contrats aidés, la réduction des contrats aidés, et qui mériteraient une attention dans la sécurité de leur parcours, de leurs emplois, d'un accompagnement et d'un renforcement de leur soutien dans la durée.
Travailler les quartiers, c'est travailler le faire ensemble, c'est travailler avec un collectif associatif, c'est travailler avec les acteurs économiques, c'est travailler avec les Conseils citoyens, ce à quoi nous nous appliquons.
C'est aussi une responsabilité de l'État sur laquelle aujourd'hui nous considérons qu'elle est insuffisante, notamment dans le maintien des services publics, avec quelques inquiétudes récemment sur la question du maintien de bureaux de poste ou le maintien d'agences de Pôle emploi.
Aussi, pour conclure, je voulais dire qu'effectivement il y a un gros travail qui est mené collectivement, qui mérite d'être prolongé et réaffirmé sur ce mandat évidemment dans la durée. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Très bien. Quelques mots, alors, avant de mettre voix cette délibération. Je voudrais revenir d'abord sur ce qui me paraît une inexactitude à la suite de l'intervention qui vient d'être prononcée. Je tiens à y revenir une seconde.
C'est inexact aujourd'hui de dire que le contrat de ville, c'est la partie humaine de la politique de la ville et que les projets ANRU, c'est la partie urbaine de la politique de la ville. Je crois que Myriam Naël, avec la force et l'engagement qu'on lui connaît de ces sujets, a passé trois quarts d'heure à faire la démonstration de la mutation justement de projets qu'on qualifie aujourd'hui de globaux parce qu'ils sont des projets urbains et des projets humains.
Quand on parle de maisons de santé à Nantes Nord ou à Bellevue, quand on parle de cordon boisé à la Bottière, quand on travaille avec Joseph Parpaillon et Gérard Allard sur le quartier du Château ou sur Plaisance, nous travaillons à des projets urbains et humains. Je crois que c'est justement la grande avancée de ces projets. Cette avancée que nous avons défendue bec et ongles, je le dis, devant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine quand nous sommes allés porter ces dossiers.
Parce que la France n'a pas fini la mutation qu'elle a à faire sur ce sujet. Je m'explique, les consignes nationales disent aujourd'hui : "L'ANRU nous dit : 'Vous devez faire monter le développement économique.'" Je partage cette approche.
Pourtant, dans le jury de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, 90 % des acteurs sont exclusivement des acteurs du logement, des acteurs de l'urbanisme. C'est une vraie bataille culturelle que nous devons continuer à mener sur ce territoire. Nous la menons avec beaucoup d'ambition et beaucoup de détermination.
Je voudrais faire quelques remerciements parce que le travail que Myriam Naël vient de présenter est un travail immense. Nous parlons là des 10 prochaines années de nos quartiers populaires dans les communes de la Métropole.
Alors je voudrais d'abord saluer les bailleurs sociaux. Nos bailleurs ont été nos partenaires sur ce sujet, avec une capacité d'innovation, une capacité de force de proposition que je tiens ici à souligner. Je prends qu'un exemple : quand on dit que la transition écologique nous faisons le choix de la mettre au service de la lutte contre les inégalités, et que donc nous la mettons au cœur de la politique de la ville, nous pouvons le faire parce que les bailleurs sont nos partenaires sur ce sujet.
Je voudrais saluer ensuite nos équipes. Sous la conduite de Raynaldo Fortin et de Lidwine Harivel, il y a eu un travail absolument conséquent de réalisé depuis plusieurs années, depuis le début de ce mandat, et puis une accélération ces derniers mois, je tiens à les en remercier et à travers eux toutes les équipes, très chaleureusement.
Je veux saluer évidemment l'ensemble des acteurs associatifs qui ont été nos partenaires exigeants. S'ils m'entendent, ils se reconnaîtront. Les discussions avec eux ne sont jamais un long fleuve tranquille, et c'est très bien parce que c'est cette exigence qui nous permet de continuer à avancer.
Et puis je voudrais finir en saluant surtout tous les invisibles du quotidien, celles et ceux qui ne prennent jamais la parole pour en parler mais qui agissent tous les jours. Je pense aux enseignants qui travaillent chaque jour dans ces quartiers, je pense aux acteurs du service public, qui par exemple entretiennent les espaces publics sur ces quartiers, même si c'est pour nous toujours un point d'attention.
Je pense aux pères ou aux mères de famille qui jouent un rôle y compris de régulation quand, à un moment, un jeune dépasse les limites, et assument leur fonction d'autorité parentale y compris en plein milieu de la cage d'escalier.
Les sujets qui sont devant nous sont importants, ils sont compliqués, et c'est vraiment la mobilisation de tous qui nous permettra d'avancer. Le rôle de notre collectivité, il est double : ce que nous faisons,

notre exemplarité, notre capacité d'action, notre capacité d'impulsion. La projection qui vient de vous être présentée ce matin le démontre.
Mais notre deuxième responsabilité, c'est être capables d'embarquer avec nous l'ensemble des acteurs, acteurs économiques, acteurs culturels, acteurs citoyens. Je salue plus spécifiquement les Conseils citoyens qui prennent leurs responsabilités sur ce sujet. C'est extrêmement important pour nous d'avoir ces interlocuteurs.
Je voudrais enfin saluer la mobilisation de Myriam Naël, de l'ensemble des Maires et des élus avec lesquels on a travaillé, le réseau des adjoints en charge de la politique de la ville. Je crois que sur ces sujets, nous devons une grande chose à nos prédécesseurs, Myriam l'a évoqué. Oui, le fait que dans notre métropole les quartiers populaires soient majoritairement desservis par les transports en commun, ça c'est un acquis de la Grande Histoire nantaise.
Moi je veux saluer Jean-Marc Ayrault d'avoir pris cette décision, d'avoir tenu la continuité de cette décision, parce que s'il n'y avait pas eu cet acquis historique, nous ne pourrions pas aujourd'hui y compris changer de modèle sur ces quartiers – et changer de modèle, c'est mettre au cœur de nos sujets les transitions qui sont l'enjeu central d'aujourd'hui – transition écologique, transition numérique mais aussi transition démocratique.
Je vous invite, mes chers collègues, à voter cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

*Applaudissements*

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 – approuve le protocole d'engagements réciproques et renforcés du contrat de ville, portant rénovation du contrat de ville.

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Affilé** présente les dossiers suivants :

**DGDCT**
**Département Déplacements**
Direction des Investissements et de la Circulation

## 10 - REZE – NANTES - Desserte Tramway de la centralité métropolitaine - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des études - Accord-cadre de mandats lié au développement du réseau de transport collectif structurant – Lancement d'un marché subséquent – Marchés de maîtrise d'oeuvre - Lancement des consultations

**Exposé**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), approuvé par le conseil métropolitain du 07 décembre 2018, prévoit l'évolution de la part modale des transports collectifs de 15 à 16 % à l'horizon 2030.

Pour y parvenir, la dynamique de développement du réseau doit être poursuivie afin de répondre à plusieurs objectifs complémentaires :

- poursuivre le maillage du réseau afin qu'il relie entre eux les quartiers et les communes sans passer systématiquement par le nœud « Commerce »
- étendre le réseau au-delà du périphérique pour offrir plus d'alternatives à la voiture aux habitants qui y résident
- renforcer les capacités de franchissement de la Loire tout en favorisant les échanges entre le nord et le sud de la métropole

Par délibération n°2017-73 le conseil métropolitain du 26 juin 2017 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des études préliminaires de maîtrise d'œuvre et d'avant-projet pour la desserte Tramway de la centralité métropolitaine, ainsi que la rémunération du futur mandataire sur la tranche ferme et des frais de maîtrise d'ouvrage, représentant une enveloppe globale de 3 750 000 € HT, soit 4 500 000 € TTC.

Cette délibération a également approuvé le lancement d'un marché subséquent au sein de l'accord-cadre de mandats lié au développement du réseau de transport collectif structurant de Nantes Métropole. Ce marché a été notifié à la SEMITAN le 5 février 2018, fixant ainsi la rémunération sur la tranche ferme et les frais de maîtrise d'ouvrage.

Par délibération n°2018-13, le conseil métropolitain du 16 février 2018 a approuvé le lancement par la SEMITAN d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable nécessaire à la désignation d'un maître d'œuvre, pour la réalisation d'une partie de ces études. Le marché de maîtrise d'œuvre spécifiquement dédié aux études préliminaires a été notifié le 30 juillet 2018.

Ces études ont confirmé l'intérêt de poursuivre le maillage du réseau tramway en construisant deux tronçons de voies Nord-Sud et Est-Ouest au niveau de l'île de Nantes, permettant la mise en place de trois nouvelles lignes de tramway.

Ces 3 nouvelles lignes de tramway permettront la desserte du cœur métropolitain qui, ces dernières années, se réinvente autour de la Loire, depuis le Bas Chantenay, le centre historique de Nantes, les bords de Loire et la Petite Hollande, l'île de Nantes, et Pirmil les Isles. Franchissements de Loire, desserte du futur CHU et des grands équipements de l'Île de Nantes, accessibilité aux centresvilles de Nantes, Rezé et Saint-Herblain, seront ainsi considérablement facilités.

Sur la base de ces études, il est proposé de poursuivre l'avancement du projet, sur la base du programme suivant :

=> Les études opérationnelles consisteront à réaliser :

- des études d'avant-projet sur les 2 sections de lignes sur la centralité métropolitaine :
  - la section Nord / Sud : du pont Anne de Bretagne au nord au boulevard Schoelcher au sud via le pont des 3 continents et le futur CHU et
  - la section Est/Ouest : du futur CHU à la ligne 4 de Busway via le boulevard Bénoni Goullin, le croisement avec les lignes 2 et 3 du tramway et le boulevard Anatole de Monzie
- des études préliminaires et d'avant projet du Tramway sur le boulevard Romanet et sur la liaison Jamet- Tertre,
- le dossier nécessaire à la concertation publique.

=> En complément des études opérationnelles, réalisation d'études de faisabilité notamment d'insertion tramway, parmi lesquelles:

  - sur Rezé, au-delà du boulevard Schoelcher (prolongement, CETEX...),
  - sur l'île de Nantes, à l'Est de la ligne 4,
  - sur Saint-Herblain, au-delà du terminus François Mitterrand.

L'enveloppe prévisionnelle de ces études doit être portée de 4,5 M€ TTC à 7,5 M€ TTC afin d'intégrer principalement les modifications de programme suivantes:

- les études d'avant projet du croisement des lignes de tramway 2 et 3 dans le prolongement du bvd Bénoni Goullin jusqu'à la ligne 4,
- les études préliminaires et d'avant projet de tramway sur le boulevard Romanet et sur la liaison Jamet- Tertre,
- le dossier nécessaire à la concertation publique
- la réalisation des études de faisabilité

La mise en œuvre de ce programme nécessite d'ajuster le marché subséquent N°3 de mandat actuel par avenant pour intégrer les modifications de programme, sans modification de la rémunération du mandataire.

Par ailleurs,un nouveau marché subséquent de mandat sera lancé pour réaliser d'une part les études d'avant-projets relatives au boulevard Romanet et à la liaison Jamet – Tertre, et d'autre part l'ensemble des études de faisabilité, via l'accord-cadre de mandats lié au développement du réseau de transport collectif structurant.

Par ailleurs, il convient de lancer des consultations pour désigner des maîtres d'œuvre chargés de l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre sur le périmètre des études opérationnelles et des études de faisabilité, en particulier :
- réalisation des sections Nord/ Sud et Est/ Ouest, avec en tranche ferme les études AVP et la réalisation du dossier de concertation publique,
- aménagement du boulevard Romanet et de la liaison Jamet- Tertre, avec en tranche ferme les études d'avant projet,
- études de faisabilité.

Conformément aux dispositions de l'article R2172-2 de la Commande Publique, il est demandé au Conseil Métropolitain d'autoriser la SEMITAN, en tant que titulaire de l'accord-cadre de mandat de développement des projets transports collectifs, à lancer les consultations de marchés de maîtrise d'œuvre correspondant, sous forme de procédures avec négociation.

Le montant des prestations de maîtrise d'œuvre en tranche ferme des études opérationnelles (réalisation des études d'avant-projet et du dossier en vue de la concertation publique) et des études de faisabilité est estimé à 2,792 M€ HT soit 3,350 M€ TTC.

De plus, ces marchés comporteront des tranches optionnelles d'un montant total maximum de 19 M€ TTC dont la réalisation sera décidée par le Conseil Métropolitain à l'issue des études de la tranche ferme, et de la concertation publique, avec un objectif de mise en service des 3 lignes à l'horizon 2026.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP050 libellée Transports Collectifs opération 2019 n° 3770 libellée Etude desserte TW Ouest Ile de Nantes.

**M. Affilé :** « La délibération numéro 10 concerne la desserte en tramway de la centralité métropolitaine. Les trois nouvelles lignes de tramway permettront à la fois la desserte du cœur métropolitain autour notamment de l'île de Nantes, vous le voyez sur le plan qui vous est projeté. Cela facilitera également les franchissements de Loire tout simplement parce que nous – j'allais dire "nous multiplierons" – nous augmenterons la possibilité de franchir la Loire en transport en commun avec deux lignes supplémentaires qui se rajouteront à celles qui existent.

Donc il vous est maintenant, sur la base de ces études, proposé de poursuivre l'avancement du projet avec deux grands axes, un premier axe sur les études opérationnelles qui restent à réaliser, des études d'avant-projet sur les deux sections de ligne sur la centralité métropolitaine, la section Nord-Sud du pont Anne-de-Bretagne jusqu'au boulevard Schœlcher au Sud, via le pont des Trois-Continents avec une desserte du futur CHU. Et puis une section Est-Ouest du futur CHU à la ligne 4 de busway via le boulevard Benoni-Goullin, chose qu'au départ nous n'avions pas forcément intégrée mais en fait tout le monde comprend bien la cohérence qu'il y a à offrir des connexions supplémentaires avec le busway et pas simplement s'arrêter aux lignes 2 et 3 du tramway.
Il y a également des études préliminaires et avant-projets sur le boulevard Romanet et sur la liaison Jamet-Tertre. Vous savez qu'aujourd'hui, la ligne 1 a deux tronçons : un tronçon qui va jusqu'au terminus Mitterrand en passant par la place Mendès-France, et un tronçon qui s'arrête à Jamet. Il s'agit tout simplement de reprendre l'ancien tracé de la ligne 1 qui desservait la place Mendès-France par le Nord, qui aujourd'hui est désaffectée, et de créer une connexion avec la ligne 1 aujourd'hui au niveau de l'arrêt Romanet. Donc en fait on reprend de l'existant et on rallonge avec la possibilité d'une connexion supplémentaire.
Et puis il y a à travailler également le dossier nécessaire à la concertation publique. Donc ça, c'est pour la partie étude opérationnelle. "Opérationnel", ça veut dire qu'on est dans le moyen terme, au cours du prochain mandat.

Et puis il y a d'autres études de faisabilité, notamment d'insertion tramway. D'abord sur Rezé au Sud du boulevard Schœlcher, vous voyez sur le plan, on voit bien qu'il y a trois petites flèches violettes qui partent soit vers l'Est – donc la question, c'est de savoir si on devrait aller se connecter jusqu'à Pirmil par exemple –, soit vers le Sud où on rejoint l'espace Diderot à peu près à cet endroit-là, soit vers l'Ouest où l'idée, c'est d'aller chercher les usagers en se dirigeant vers le périphérique.
Et évidemment, vous voyez bien que chacune de ces solutions, chacune de ces hypothèses n'est pas équivalente parce que si on va vers l'Ouest, ça veut dire aussi qu'il faudra nécessairement à un moment franchir le périphérique si on veut être logiques, et pourquoi pas créer un gros parking relais

pour pouvoir capter les habitants des communes du bord de Loire côté Sud-Ouest. Je sais que c'est très attendu.
Ces études concernant aussi Saint-Herblain, au-delà du terminus François-Mitterrand, dans le cadre de la reconversion du grand site de l'hôpital Laennec, avec l'idée de s'appuyer et d'afficher dès à présent des études de faisabilité qui nous permettront aussi de créer une ligne entre l'hôpital Laennec et le CHU. Ça nous permettrait d'avoir sur le site Laennec beaucoup d'espace disponible pour des activités notamment de production dans les activités de technologie biomédicale, là où les activités de production ne peuvent pas forcément avoir lieu sur l'île de Nantes parce que le foncier évidemment est sensiblement plus coûteux.
Donc l'idée, c'est d'avoir cette sorte de ligne de vie, pour reprendre un vieux slogan me semble-t-il de la SEMITAN, entre ces deux endroits complémentaires.

L'enveloppe prévisionnelle de l'ensemble de ces études doit être portée de 4,5 à 7,5 millions d'euros pour intégrer les modifications de programme que j'évoquais avec vous. La mise en œuvre de ce programme nécessite d'ajuster le marché subséquent numéro 3 du mandat par avenant pour intégrer les modifications sans modifier la rémunération du mandataire, et de lancer un nouveau marché subséquent. Cela permettra de réaliser d'une part les études d'avant-projet relatives au boulevard Romanet et à la liaison Jamet-Tertre, et d'autre part l'ensemble des études de faisabilité via l'accord-cadre de mandat et au développement du réseau de transports collectifs structurant puisque toutes ces études de faisabilité, vous avez compris que c'est l'étape d'avant donc ça porte évidemment plus loin, au-delà des années terminant le prochain mandat.
Il convient de lancer deux consultations pour désigner les maîtres d'œuvre chargés de l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre : l'une relative à la réalisation des sections Nord-Sud et Est-Ouest, et l'une relative à l'aménagement du boulevard Romanet et de la liaison Jamet-Tertre. Et nous serons, à l'issue de ces études, bien sûr sollicités pour décider du programme définitif avec un objectif de mise en service de ces trois lignes à l'horizon 2026, ce qui fait qu'à partir de 2026, lorsque nous aurons terminé à la fois la liaison jusqu'à Babinière… Une fois que nous aurons fait la liaison Jamet-Tertre, eh bien nous aurons trois possibilités de connexion extrêmement rapides entre le quart Nord-Ouest de l'agglomération et le site du futur CHU.
Donc il est demandé au Conseil métropolitain d'autoriser la SEMITAN, en tant que titulaire, à lancer les consultations de marché de maîtrise d'œuvre. Et évidemment, le montant des prestations est estimé à 2 792 000 euros hors taxes, soit 3 350 000 euros TTC. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Gérard Allard. »

**M. Allard :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, ce plan transport répond aux enjeux forts de transition énergétique et de santé environnementale pour la métropole de demain, et en particulier pour Rezé.
Quels sont-ils ? Améliorer le réseau de transport en commun centre, faire évoluer les parts modales, et diminuer le trafic automobile dans la centralité. Il s'agit aussi d'accompagner les opérations urbaines de la centralité, travailler enfin le paysage et la qualité urbaine d'un secteur aujourd'hui très routier, mais surtout mettre fin à Rezé à la dernière grande pénétrante de la Métropole, la route de Pornic entre La Bouvre et le rond-point Schœlcher.
L'enjeu, c'est ainsi de construire une nouvelle offre de mobilité, de contribuer au changement de pratiques. Cela ne peut se faire que par l'adaptation de la vitesse des véhicules. C'est pourquoi rapidement nous réduirons la vitesse à 50 km/h sur cet axe de la route de Pornic, grâce également au développement de nouvelles mobilités à l'instar du covoiturage, et au développement de la pratique du vélo.
Ce plan prévoit aussi le renforcement des transports en commun pour Rezé et le Sud-Ouest de la Métropole et je ne peux que m'en féliciter, comme ma collègue de Bouguenais Martine Le Jeune. En s'engageant pour que Rezé soit connectée aux différents territoires de la Métropole avec deux nouvelles lignes de tramway et un transport en commun en site propre sur la route de Pornic, il sera plus aisé de se rendre à Nantes sans voiture vers Nantes Nord, ou bien encore Saint-Herblain et son pôle d'emploi.
Ce plan permettra d'entrer dans la centralité métropolitaine, le centre de Nantes en particulier, depuis le Sud-Ouest, par un transport en commun structurant et cohérent. Depuis le secteur des Isles, une réflexion s'engage pour un raccordement à la ligne 3 et au quartier du Château ou vers Pont-Rousseau Pirmil, ou vers l'Ouest de la ZAC des Isles. Les études supplémentaires vont nous permettre d'affiner la mobilité sur notre territoire, le raccorder aux territoires Sud et Sud-Ouest du Pays de Retz, et tout le secteur de Grandlieu.
Pour Rezé et le Sud-Ouest de la Métropole, la transformation de la pénétrante de la route de Pornic en boulevard urbain de la centralité métropolitaine, c'est apporter une réponse à la protection de la santé de nos habitants. Dans ce secteur de Trentemoult en effet, du quartier de l'hôtel de ville de Rezé et du

quartier des Couëts, la pollution et les particules fines sont dues pour une grande part au trafic automobile. Cette nouvelle offre de transport en commun permettra d'aller chercher les voyageurs au-delà du périphérique, et peut-être par la suite jusqu'à l'aéroport. Cela permettra d'éviter que 39 000 véhicules par jour continuent à transiter sur cet axe. La vitesse devra être revue par la mise en place d'une voie de covoiturage et de transports en commun.
Ainsi, ce plan que je salue et dont je remercie les services de Nantes Métropole et de la TAN pour leur travail, doit enfin apporter des améliorations en matière de qualité de l'air et de santé environnementale. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Marc Denis. »

**M. Denis :** « Merci, Madame la Présidente. Je voudrais rassurer Bertrand Affilé : c'est quand même un dossier extrêmement important, un dossier structurant pour les 20 prochaines années pour nos transports métropolitains. Et j'espère que tout le monde a bien écouté parce que c'est vraiment à partir de là que va se penser la façon dont les transports en commun sur l'agglomération vont se mettre dans les années qui viennent.
Donc Conseil après Conseil, notre Métropole avance sur ce qui est depuis longtemps une revendication des écologistes, à savoir la poursuite du développement du réseau des transports collectifs en passant d'un réseau en étoile à un réseau maillé.
Les projets de deux nouveaux tronçons Nord-Sud et Est-Ouest, spécifiquement sur l'île de Nantes, vont permettre clairement d'aller dans ce sens. Il faut noter que la nouvelle ligne de tram sur l'île de Nantes est particulièrement liée au projet du futur CHU dont l'accès en transport collectif sera absolument incontournable.
Pour l'ensemble des habitants de la Métropole, ces nouveaux tronçons optimiseront davantage les déplacements quotidiens dans la centralité métropolitaine. Car nous le savons, l'offre de transport collectif décarbonée est plus que jamais indispensable pour diminuer l'usage de la voiture et donc lutter contre le réchauffement climatique, avec la baisse des émissions de gaz à effet de serre.
Nous le rappelons : 50 % des émissions de $CO_2$ sur le territoire de Nantes Métropole sont émises par les transports. Il est donc plus que temps de redoubler d'efforts au bénéfice de l'environnement mais aussi de la santé, par la lutte contre la pollution produite par les gaz d'échappement.
En cette période de canicule, la qualité de l'air se dégrade, avec de nombreuses conséquences pour les habitants : insuffisances respiratoires, allergies, mais surtout à long terme cancers et maladies cardio-vasculaires.
La Commission européenne estime ainsi qu'en France, c'est 42 000 personnes qui décèdent chaque année prématurément en raison de ces épisodes de pollution. L'augmentation de la part modale des transports collectifs au côté des déplacements doux est donc un enjeu primordial pour construire une Métropole résiliente que nous appelons de nos vœux.
Dans ce contexte, nous rappelons notre opposition au développement de l'offre des parkings souterrains en centre-ville, faisant office d'aspirateurs à voitures, et nous redisons notre attachement au développement des parkings en P + R. Ils sont essentiels et complémentaires dans notre offre le déplacement et permettent en effet d'organiser les liens entre les territoires à l'échelle de notre métropole et au-delà.
Ils permettent de rendre plus facile les changements de comportement en incitant les automobilistes à abandonner leur voiture aux abords des zones denses de circulation de la métropole, comme c'est le cas dans la centralité métropolitaine objet de cette délibération. Avec la réalisation de ces nouveaux tronçons, nous avançons donc dans le bon sens mais nous appelons à une cohérence d'ensemble pour rompre avec la politique du "en même temps". Il y a donc encore beaucoup à faire et vite, car le dérèglement climatique n'attend pas. Les rapports des experts s'enchaînent, tous pessimistes, insistant sur le fait que des efforts considérables doivent être faits dans les années à venir. Merci pour votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Hervé Grélard. »

**M. Grélard :** « Oui, Madame la Présidente, chers collègues, une révolution des modes de déplacement se dessine, sous la pression du changement climatique, de la contrainte énergétique, et des attentes de l'usager qui souhaite passer d'un transport subi à une mobilité choisie.
La délibération qui nous est soumise s'inscrit dans l'objectif d'évolution de la part modale des transports collectifs à l'horizon 2030, fixée dans le PDU que j'ai voté et dont je partage largement les objectifs.
Après lecture attentive des propositions qui sont faites, cette délibération est en effet, comme l'indique son titre, un simple correctif, et pour tout dire un correctif décevant au regard de l'ambition que porte le PDU de notre Métropole. Un correctif qui répond à l'injonction des commissaires enquêteurs concernant l'accessibilité du CHU, dont l'élargissement des ponts et la mise en service de deux lignes

de tramways. Quid d'ailleurs de la réponse relative aux 2 400 places de parking que doit livrer la Métropole ?
Un correctif qui ne répond pas aux principes de desserte et à la rupture du principe de desserte en étoile de nos transports en commun que nous nous sommes engagés à faire dans notre PDU. Au contraire, les orientations présentées convergent toutes plus ou moins, je vous le concède, vers le centre de la métropole alors que notre défi, l'ambition qui est la nôtre, doit irriguer l'ensemble du territoire métropolitain. Aucune avancée significative sur les liaisons Nord-Sud ou encore le développement indispensable des P + R.
Un correctif qui ne consacre même pas une véritable connexion entre la ligne 1 et la ligne 2, alors qu'il s'agit du premier projet ambitieux d'interconnexion de notre réseau.
Ce correctif tombe par ailleurs assez mal, il faut l'avouer, tant il est en contradiction – pour ne pas dire sous une forme d'incohérence politique – entre la stratégie affichée par la Présidente de la Métropole qui soutient massivement les investissements en matière de transports en commun et ce qu'on peut saluer, et les propos de la candidate qui, elle, défend la gratuité des transports en commun le week-end contre une simple baisse des tarifs pour les usages du quotidien.
On nous avait pourtant tout dit sur le sujet et Pascal Bolo défendait année après année, avec la pugnacité qu'on lui connaît, une augmentation nécessaire des tarifs des transports, quand je plaidais non pas pour une diminution de ces mêmes tarifs mais pour une pause, au bénéfice du portefeuille des usagers.
On disait à l'époque que l'augmentation des tarifs était le seul moyen d'assurer et de soutenir la dynamique d'investissement. Par ailleurs, cette incohérence politique nous conduit aujourd'hui à diligenter des études complémentaires pour un coût non négligeable sur des projections de trafic qui ne prennent même pas en compte l'afflux de fréquentation que pourraient générer les annonces relatives à la gratuité et à la baisse des tarifs. Ce n'est pas sérieux et peu respectueux de l'argent public qui nous est confié.
Cette incohérence politique atteint son paroxysme avec l'augmentation des tarifs des transports en commun qui entrera en vigueur au 1er juillet prochain. Cette augmentation est un non-sens au regard des promesses que vous venez de faire aux Nantaises et aux Nantais. Vous les honoreriez à nous en proposer soit la suppression, soit le renforcement de la tarification sociale des transports en commun. Nous enverrions aussi un signal collectif positif aux usagers dès cet été en libérant – même modestement – du pouvoir d'achat, et en encourageant surtout l'usage des transports en commun.
J'ai une haute conscience de l'urgence qui doit guider notre engagement et je vous invite d'ailleurs toutes et tous à lire sur ce point une tribune parue dans *Le Monde* d'hier, cosignée d'un collectif de médecins, qui fait le lien entre pollution et décès. J'ai une haute conscience de la nécessité de poursuivre la stratégie d'investissement en matière de transports en commun pour répondre à cette urgence, mais cette conscience, cette urgence ne peuvent s'exempter ni du devoir d'exigence, ni de la cohérence qui doit guider nos engagements dans cette assemblée.
Voilà, Madame la Présidente, les raisons pour lesquelles je m'abstiendrai. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Oui, là j'avoue que les bras m'en tombent. Tout d'abord sur l'appréciation extrêmement sévère qu'a Monsieur Grélard des propositions qui sont faites en matière de maillage de notre réseau. Oui, Monsieur Grélard, nous avons un réseau que l'histoire a fait trop en étoile et qui a besoin d'être maillé pour se transformer en réseau plus en toile d'araignée.
Mais vous n'avez pas bien lu et vous n'avez pas bien regardé que les propositions qui sont faites là, et les évolutions qui sont décrites là vont permettre une interconnexion et notamment des interconnexions Est-Ouest tout à fait efficaces et tout à fait remarquables, qui permettront de manière extrêmement efficace de progresser vers ce maillage que tout comme vous, nous appelons non seulement de nos vœux mais de notre détermination. Parce qu'on n'est pas dans le commentaire. Nous sommes dans le faire.
Et peut-être tout simplement parce que vous avez cédé à une tentation qui est courante en matière de transports publics, qui est de regarder la carte et de faire des dessins sur une carte. Sauf que des dessins sur une carte, ils ne sont pas toujours représentatifs de la réalité des besoins de mobilité et des flux existants.
Et croyez bien que les gens qui nous ont proposé, après des études extrêmement approfondies sur des prévisions et des projections de fréquentation de ces données de ces nouvelles lignes et de ces nouveaux tracés, ont, eux, cette compétence qui nous a permis, qui nous permet d'éclairer une décision. Alors oui, un jour il faudra faire, finir la connexion ligne 1 / ligne 2 au-dessus de l'Erdre pour aller jusqu'à l'École centrale Audencia en ayant franchi l'Erdre. C'est tout à fait exact.
Aujourd'hui, les mesures qui sont proposées en lien avec la desserte du futur CHU concourent à l'évidence à cet objectif de mise en toile d'araignée, en tout cas de plus grande transversalité de notre réseau.

Enfin, sur le modèle économique du transport public : oui, effectivement il faut que nous passions à une nouvelle étape parce que les aspirations de nos concitoyens et le fonctionnement de la ville est différent. Vous le savez, je l'ai dit, je le redis : la gratuité totale des transports publics dans une agglomération comme Nantes est une chose tout à fait impossible, sauf à renoncer aux investissements et sauf à renoncer à l'amélioration permanente de la performance globale du réseau.
Je peux vous assurer, Monsieur Grélard, qu'en fonction des chiffres de l'Union du transport public, le réseau nantais est, en performance globale, celui qui sur tous les items est soit en première position, soit en deuxième position. Il se trouve que cette performance globale s'accompagne d'une santé financière de la Métropole sur laquelle nous reviendrons dans quelques délibérations, si vous le voulez bien.
Effectivement, nous avons tout à fait les moyens à la fois de satisfaire nos ambitions en matière de développement de transports publics et la tenue efficace d'une économie du transport public qui soit incitative, aux périodes où il y a encore des marges de possibilité et de progression d'usage de ces transports.
Donc je tiens à vous rassurer, Monsieur Grélard. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Pierre-Emmanuel Marais. »

**M. Marais :** « Madame la Présidente, chers collègues, je me réjouis comme vous des modifications proposées pour la desserte tramway de la centralité métropolitaine. Elle devrait permettre à court terme d'accompagner les évolutions démographiques et urbanistiques de l'agglomération en desservant et en reliant les quartiers en plein renouveau comme l'île de Nantes, avec le futur CHU ou la ZAC Pirmil Les Isles.
Cette refonte du réseau optimisera les lignes existantes avec la création de nouveaux tronçons, permettant ainsi d'éviter de trop nombreuses ruptures de charge, tout en densifiant le maillage en cœur de ville. Toutefois, comme des villes comme Strasbourg ou comme Bordeaux, je suis certain que ce modèle atteindra vite ses limites avec des tronçons de tramway de plus en plus saturés et des ralentissements et temps de parcours aléatoires.
En effet, si on continue sur le même *trend* d'augmentation de la population métropolitaine – soit 9 000 habitants supplémentaires chaque année –, nous serons environ 730 000 habitants en 2030. Il nous faut dès maintenant penser la mobilité dans l'agglomération à cet horizon.
À l'occasion de cette délibération, permettez-moi d'être le porte-voix d'un collectif nommé Métro de Nantes et composé de plus de 200 citoyens élus et experts issus de nombreuses communes de notre Métropole.
À l'initiative de l'UDB, ce collectif s'est constitué en mars dernier. Il a comme objectif de réfléchir sur le développement d'un réseau de métro dans notre agglomération. Les premières réflexions du collectif mettent en avant que le métro est beaucoup plus capacitaire que le tramway : environ 250 000 passagers par jour sur la ligne A du métro de Toulouse contre 130 000 passagers sur la ligne tramway 1 de Nantes qui est déjà saturée.
Le métro est un mode de déplacement rapide et fiable avec des fréquences très élevées et une vitesse commerciale trois fois supérieure au tramway. Le métro est une véritable alternative aux déplacements carbonés, permettant de réduire de manière conséquente la place de la voiture en ville.
Il y a également un atout dans les politiques de santé publique en tant que mode capacitaire et émettant peu de gaz à effet de serre. Le métro, comme à Bruxelles ou Copenhague, est pleinement accessible aux mobilités douces, connecté à un maillage dense de véloroutes sécurisées et structurantes.
Enfin, le coût du kilomètre par passager est proche de celui du tramway. Ainsi, pour nous, le métro, grâce à son excellent rapport coût/efficacité et à son automatisation, pourrait être un investissement raisonnable et à notre portée pour répondre à la dynamique exceptionnelle de notre agglomération, l'une des plus fortes de France.
En conclusion, Madame la Présidente, mes chers collègues, je terminerai par une invitation : le jeudi 5 septembre 2019, le collectif Métro de Nantes présentera ses préconisations et notamment les premiers éléments de tracés. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Jean-Jacques Moreau. »

**M. Moreau :** « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, je souhaite profiter de cette délibération pour souligner le volontarisme de notre majorité en ce qui concerne la mobilité des transports publics et leur accessibilité.
En effet, dans le contexte de forte attractivité de notre métropole, et dans l'objectif de répondre aux enjeux environnementaux par la réduction des émissions de $CO_2$, nous faisons au travers de cette délibération comme au travers de nos engagements précédents - renouvellement des matériels,

utilisation de nouvelles technologies, tarification sociale -, des choix forts pour améliorer la mobilité de nos concitoyens.
Nantes fut une Ville pionnière pour ce qui concerne le retour des tramways dans les années 80, et c'est une nouvelle phase de développement de notre réseau qui s'ouvre. Comme cela a été précisé par Bertrand Affilé, la mise en place de trois nouvelles lignes de tramway va nous permettre de poursuivre le maillage du réseau, de structurer de nouveaux axes Nord-Sud, sans oublier une meilleure desserte de l'île de Nantes, sans faire de Commerce un axe central.
L'enjeu est primordial dans l'accessibilité au nouveau CHU. Il l'est tout autant pour ce qui concerne les franchissements de la Loire. Plus que trois nouvelles lignes, c'est un service public de transport cohérent que nous améliorons d'année en année afin de répondre aux besoins de nos habitants : nouvelles rames, prolongement des lignes de tramway, chronobus, busway et demain l'e-busway.
Au-delà des nouvelles lignes ferrées, c'est aussi l'hypothèse d'une nouvelle ligne de busway sur l'île de Nantes et du prolongement de l'e-busway jusqu'au cœur de Vertou. Vous savez également que nous serions favorables à une réouverture de la ligne Nantes-Carquefou.
Oui, par nos choix nous souhaitons répondre aux besoins de mobilité des habitants intra et extrapériphériques. Cette nouvelle ligne de transport, leurs futurs prolongements sont aussi une des clés de l'aménagement de notre territoire.
En toute cohérence, nous souscrivons pleinement aux propositions de Johanna Rolland pour la gratuité des transports le week-end, gratuité que nous souhaitons pour notre part étendre de manière permanente aux mineurs. Ce sont des choix forts, mais des choix responsables et impératifs.
Comme l'a souligné Pascal Bolo à l'instant sur la recherche de nouveaux financements, ce serait d'ailleurs une bonne idée que la majorité En Marche se mette sur de bons rails pour permettre à nos collectivités de dégager de nouvelles recettes dynamiques ou de pouvoir augmenter le versement transport en direction des entreprises qui profitent pleinement de nos investissements en matière de déplacements. C'est une des clés pour investir durablement et pour mettre à la disposition des usagers du matériel performant.
Aussi, l'État, après la décision de ne plus transférer Nantes Atlantique, doit aussi mettre tout en œuvre, en concertation avec les collectivités et les habitants, pour assurer et financer largement une desserte qualitative de l'aéroport.
Vous l'avez compris : les Élus communistes soutiennent et soutiendront l'ensemble des dispositions qui permettront de renforcer l'attractivité de notre réseau de transports en commun. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je vais demander à ce que les différentes demandes de prise de parole puissent se lever pour voir combien de prises de parole il reste sur cette délibération. Je fais une petite remarque. Je donnerai évidemment la parole à toutes celles et tous ceux qui la demanderont, naturellement. J'observe juste qu'il y a quatre demandes différentes de prises de parole de l'opposition nantaise et je ne voudrais pas que nos collègues nous reprochent ici de faire un débat nanto-nantais. Je vous laisse vous organiser mais quatre pour la même opposition municipale, ça me paraît beaucoup.
Je donnerai la parole aux quatre si vous le souhaitez naturellement, mais comme Alain Vey venait de m'indiquer qu'il souhaitait des débats dynamiques et synthétiques, forcément je me suis retournée vers lui pour lui demander de m'aider à y contribuer. Mais naturellement je donnerai la parole à tous ceux qui le demandent. Alors, on va prendre dans l'ordre. Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Pascal Bolo a dit des choses qui sont toujours étonnantes de sa part, sa souplesse m'étonnera toujours.
Le 10 janvier dernier, Pascal Bolo nous expliquait dans un tweet relayant un article du *Monde* revenant sur la décision d'Anne Hidalgo d'enterrer la gratuité des transports parisiens : *"Je ne suis pas surpris par cette conclusion. La gratuité des transports dans les grandes agglomérations est l'archétype de la fausse bonne idée. Préférons une tarification solidaire, ce qu'a mis en œuvre la Métropole nantaise, et un développement qualitatif de nos réseaux."*
Bertrand Affilé, Vice-Président aux mobilités, indiquait, lorsqu'à plusieurs reprises nous avons demandé la stabilité des tarifs, que nous avions trouvé un équilibre au niveau de la métropole, le fameux 40/60, et il précisait pourquoi cet équilibre. Pas uniquement parce que cela fait une sorte de règle d'or administrative, mais parce qu'avec cet équilibre-là, nous arriverons en fait à dégager de l'épargne pour pouvoir financer les investissements dont tout le monde se félicite en général.
Alors je suis effectivement assez surpris finalement des déclarations de la candidate socialiste à la Ville de Nantes et à la Métropole qui revient complètement sur 15 ans de politique métropolitaine. Madame la Présidente, vous faisiez référence tout à l'heure à Jean-Marc Ayrault en saluant l'engagement et sa vision sur les thématiques d'aménagement et de développement urbain. Là, visiblement, vous reniez complètement ce qui a été fait en appliquant une double baisse : la gratuité le week-end et puis une diminution de 20 % des tarifs pour les abonnés, ce qui nous ferait revenir aux

tarifications en vigueur en 2011, soit neuf ans de recul, et qui ferait chuter le ratio. On passerait de 40/60 à 34 de participation pour les usagers.
Et dans le même temps dans cette délibération, vous annoncez entre 110 et 140 millions d'euros d'investissement nouveau. Donc on voit bien que cette annonce de la candidate socialiste n'est qu'une annonce. C'est de la pure communication, et que c'est un reniement total de ce qui se fait depuis 15 ans. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Stéphanie Houël. »

**M^me^ Houël :** « Merci Madame la Présidente. Je vais essayer de faire synthétique et juste enfoncer le clou et donner deux, trois perspectives.
Donc nous sommes à la veille d'une hausse de tarif puisqu'elle est au 1er juillet votée en avril 2019. Alors pourquoi remettre à demain ce que nous pouvons faire aujourd'hui et décider d'annuler cette hausse ? Puisque nous sommes, je vous le rappelle, dans le trio de tête incluant Paris en termes de tarification.
Ensuite effectivement, nous sommes perplexes sur les propositions que vous défendez, avec pour l'an prochain, donc, une baisse des tarifs de 20 %, qui est complètement contradictoire avec toute la politique que vous avez menée depuis 2014, et à laquelle d'ailleurs nous nous sommes opposés. Finalement vous actez que nous avions raison. La hausse de 2014 à 2020, c'est 20 %, entre 10 et 20 %, l'inflation était de 4,3, eh ben on revient à la case départ.
Alors, sur le sujet plus particulier du week-end, il y a des dispositifs en place que nous avions proposés d'ailleurs également, en particulier le ticket week-end qui est une bonne chose et qui permet de faciliter déjà l'accès aux transports en commun. Mais il n'y a pas que le sujet du tarif pour le week-end. Il y a aussi l'offre de transport, car pour pouvoir prendre le bus, encore faut-il qu'il y en ait, et suffisamment.
J'ai regardé rapidement les fréquences sur le tram les samedis et dimanches, c'est de 15 à 20 minutes. Avouez que ce n'est pas beaucoup. Et on voit régulièrement des cohortes de jeunes étudiants qui remontent le long du tram en tirant leur valise le dimanche soir.
Sur les autres lignes, hors tram, le samedi c'est de 20 à 25 minutes et le dimanche de 35 minutes à plus d'une heure. Comment voulez-vous inciter des personnes, même si c'est gratuit, à prendre le bus s'il n'y en a pas ? Et donc pour nous c'est la hausse des fréquences qui permettrait d'accroître la fréquentation du week-end. Et ceci nous paraît d'autant plus pertinent au regard des montants investis qui se chiffrent en centaines de millions d'euros, Monsieur Affilé le rappelait, et qui sont donc largement sous-utilisés sur ces périodes.
Nous avons deux devoirs. Le premier c'est d'utiliser au mieux, au maximum, l'argent du contribuable, et ceci doit permettre d'y participer, et également de permettre le développement de la part d'utilisation des transports en commun qui n'est passée que de 14 à 15 % sur les dernières années.
Monsieur Bolo, j'espère sincèrement que vos bras ne tomberont pas plus bas. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Reneaume, pour une troisième intervention de l'opposition municipale nantaise. »

**M. Reneaume :** « Écoutez, je vais commencer par m'excuser auprès de vous, alors. Ici il me semble qu'on fait simplement partie du groupe minoritaire et je trouve que le rapprochement que vous vous permettez de faire à plusieurs reprises lorsqu'on vous demande la parole, sur des sujets qui sont strictement métropolitains, est franchement un peu déplacé.
Une fois que j'ai dit ça, très rapidement quand même pour essayer d'aller dans votre sens, j'ai relevé moi, à un moment dans l'intervention de Monsieur Affilé, ce qu'il a dit sur le site Laennec : que l'on allait en fait développer ce site pour y accueillir des activités biomédicales et industries médicales, ce qui est d'ailleurs très bien, que de ce fait on envisageait de tirer enfin une ligne de tramway.
Donc moi, je voulais juste simplement souligner que depuis quelques mois vous avez reconnu l'inondabilité – vous avez été obligés – du site de l'île de Nantes choisi pour regrouper le CHU.
Deuxièmement, vous avez également pris en compte – et l'enquête publique qui a été terminée il y a quelques mois a insisté là-dessus – le caractère complètement enclavé de ce site, et a insisté pour que nous prenions au niveau métropolitain des moyens supplémentaires afin d'essayer de le désenclaver. Un hôpital, ça doit être accessible.
Et maintenant, vous êtes en train de reconnaître, à travers cette délibération, le fait que c'est un terrain totalement exigu. Donc moi, j'ai juste une demande à faire là-dessus : arrêtez à l'avenir de nous parler de quartier de la santé. Vous allez peut-être y implanter ce projet puisque ça semble assez bien parti pour ça, c'est malheureux pour tous les habitants de la métropole, mais arrêtez de leur mentir en leur parlant d'un quartier de la santé puisque d'ores et déjà vous nous proposez de l'éclater. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Éric Buquen. »

**M. Buquen :** « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues au regard du nombre d'interventions je vais cibler quelques remarques qui sont bien évidemment pas exclusives du sujet qui est un sujet, comme l'a dit Marc Denis, à la fois central et ambitieux.
Dans la lignée du Plan de Déplacements Urbains, la desserte de tramway de la centralité métropolitaine entre Nantes et Rezé est une première réponse à une demande de longue date des habitants du Sud Loire en général, et des Rezéens en particulier. Elle permettra de mieux mailler notre territoire, d'offrir à nos concitoyens des déplacements sans passer par le cœur de la ville de Nantes, et de diversifier pour les transports en commun les franchissements de la Loire. De cela, nous pouvons que nous en féliciter.
Cependant, il ne suffit pas pour cette nouvelle desserte de tramway de franchir la Loire pour être utile aux habitants du Sud Loire. En effet, l'examen du schéma de développement des nouvelles lignes de transport nous pousse à nous poser plusieurs questions. D'une part, deux des futures lignes de tramway, les lignes 6 et 7, passent par ce franchissement pour s'arrêter à l'arrêt Basse-Île. Or, cet arrêt est quasiment déconnecté du reste du réseau de la TAN dans le Sud Loire. Un des obstacles majeurs est encore un franchissement, mais cette fois-ci de la pénétrante, de la route de Pornic. Une étude a été lancée pour mettre en place des navettes autonomes pour rejoindre le réseau, notamment à la ligne 3. Cela signifierait qu'aucune solution concrète n'a jusqu'à maintenant été trouvée. Il nous semble pertinent de demander à ce que la connexion de la nouvelle ligne de tramway avec le reste du réseau de transport ne se fasse pas après, mais dans le même temps que la mise en place de ces lignes.
La question se pose aussi de savoir si les usagers vont bien adapter cette pratique de prendre un tramway pour franchir la Loire, s'arrêter à l'arrêt Basse-Île, prendre une navette autonome en direction de la ligne 3 ou de la future ligne de transport en commun puis reprendre soit un tramway, soit un bus.
D'autre part, se pose aussi la question de l'accessibilité à l'aéroport. Nous avons plusieurs sujets. La mauvaise accessibilité à Nantes Atlantique se justifiait auparavant du fait de l'attente du transfert. Ce dernier n'ayant pas eu lieu, la problématique remonte, et ce de façon de plus en plus urgente aujourd'hui. Nous sommes encore dans l'attente de connaître la réalité du réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique bien évidemment, et notamment le positionnement de l'aérogare.
Une étude de ce point de vue est certes mise en place pour installer une nouvelle ligne de transport en commun, mais il est nécessaire d'avancer assez vite sur la nature de cette possible future ligne.
De ce point de vue – et j'en terminerai là-dessus –, un autre accès à l'aéroport est souvent envisagé : l'accès ferroviaire par la remise en état de la gare de Pont-Rousseau. Une nécessaire collaboration entre l'État, la Région et la Métropole doit être consolidée pour que cette question soit prise en compte dans le cadre des réflexions globales. Nous voterons bien évidemment cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julie Laernoes. »

**M^me^ Laernoes :** « Je vois que vous accueillez avec joie une nouvelle intervention. Je voulais simplement très brièvement, puisque le débat a été lancé sur la question de la gratuité des transports, rajouter quelques éléments. Les déplacements et la mobilité, Marc Denis l'a souligné mais d'autres avant lui, sont un enjeu écologique majeur.
La question à laquelle nous sommes confrontés est donc, en tant que collectivité : comment on rend plus accessibles et comment on développe les transports en commun pour que celles et ceux qui le veulent puissent délaisser leur automobile ?
C'est là l'enjeu majeur auquel nous sommes confrontés. La question est donc d'abord de faire en sorte que chacun, à 10 minutes de chez lui, puisse avoir accès à une ligne de transport cadencée et structurante puisque c'est là le critère ou le seuil au-delà duquel on va délaisser sa voiture au profit des transports communs.
C'est la première étape qui avait été posée par le Maire de Grande-Synthe et Vice-Président aux transports à la communauté de communes de Dunkerque, qui à la suite, puisque 85 % de leur territoire était pourvu d'une ligne de bus de transport structurante à moins de 10 minutes du domicile, et c'est à la suite de cela qu'ils ont décidé d'engager la gratuité.
Si je salue le fait que le débat soit aujourd'hui à nouveau ouvert, certains autres l'ont rappelé à la suite du grand débat sur la transition énergétique, des citoyens avaient effectivement interpellé la collectivité pour proposer la gratuité.
Ce débat n'a malheureusement pas eu lieu en notre sein puisqu'il semblait y avoir une orientation assez claire sur la répartition de 60/40 entre ce qui était payé par la collectivité, par nos impôts, et ce qui était payé par les usagers. Je pense que comme toutes les problématiques auxquelles nous sommes confrontés, et qui sont intrinsèquement liées avec la manière dont nous habitons notre territoire mais l'impact écologique que nous avons également, ces questions sont complexes et ne peuvent pas se régler par des annonces symboliques. Il faut regarder les choses dans leur globalité, mesurer l'impact écologique et social d'une mesure, et je salue par contre que nous puissions avancer collectivement, car les enjeux sont forts et nous devrons les construire de manière cohérente et globale.»

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Quelques mots sur ce sujet avant de laisser le Vice-Président revenir sur la délibération. Pardon, il y avait une demande de parole d'Alain Vey, désolée. »

**M. Vey :** « Une petite remarque, Madame la Présidente. J'ai réussi à convaincre Madame Krysmann de ne pas prendre la parole et je l'en remercie. Vous n'avez pas réussi à convaincre Madame Laernoes d'en faire de même. »

**M^me^ la Présidente :** « Je ne voudrais pas tout à fait défendre Madame Laernoes, mais il se trouve qu'elle est la seule du groupe écologistes à avoir demandé à prendre la parole pour la partie nantaise.

Allez, revenons au sujet de fond. Quelques éléments. Puisqu'on a commencé en souriant, je regardais Hervé Grélard puisque c'est le premier qui a posé ce sujet qui sera, chacun l'a bien compris, pas un sujet de débat de notre institution mais un sujet de débat de la campagne électorale qui s'annonce. Alors si j'osais taquiner, j'avais envie de dire à Hervé Grélard que quand il sera, ou s'il est désigné candidat, vu que je vois que vous êtes chaque jour plus nombreux, j'aurai très grand plaisir à débattre avec lui de ce sujet.
Mais pour être plus sérieuse, je voudrais revenir au fond de cette question et à l'articulation entre les infrastructures et les usages. Parce que le point de départ de ma réflexion, il est là. Nous allons voter aujourd'hui, et j'espère que nous serons le plus nombreux possible à la voter, une délibération qui marque véritablement une étape extrêmement ambitieuse de notre Métropole sur le développement des transports en commun cohérent avec ce que nous avons travaillé ensemble dans le PDU. Nous n'avons pas parlé aujourd'hui de Vertou, mais vous savez que la prolongation du busway est, elle aussi, actée.
Il a été rappelé par Bertrand Affilé comment ces lignes allaient permettre une meilleure desserte à la fois de l'Ouest, à la fois de l'Est. Bref, je ne reviens pas dans les détails, Bertrand le fera. Il y a là un cap majeur qui est passé sur les infrastructures.
Moi, je considère que dans la société d'aujourd'hui, on doit aborder la question des usages autant que la question des infrastructures. Oui, le monde a changé. Oui, les enjeux ont évolué. Est-ce que cette proposition que j'ai mise au débat est une inflexion profonde ? Elle l'est, et je l'assume comme telle totalement.
Pascal Bolo a rappelé pourquoi la gratuité totale des transports en commun ne nous paraissait pas aujourd'hui possible d'un point de vue financier. J'ajoute un deuxième élément, nous pourrons naturellement continuer à en débattre. Je ne crois pas qu'elle soit même souhaitable du point de vue d'une stratégie de mobilité.
D'abord parce que quand vous regardez bien, toutes les associations spécialisées sur ces sujets, les acteurs du vélo, les acteurs de la marche à pied, disent que de leur point de vue, de l'analyse qui est la leur, une gratuité tous les jours peut entraîner une baisse des déplacements piétons et des déplacements vélo. Pour ces deux raisons, financière et l'objectif de fond, je n'ai pas souhaité mettre au débat aujourd'hui la question de la gratuité tous les jours.
En revanche, je m'étonne que vous ne reteniez qu'une de cette triple proposition : gratuité des week-ends, baisse de 20 % des abonnements et Assises de la mobilité durable. En effet, ces trois propositions elles vont ensemble, ces trois propositions elles ont leur cohérence, répondent pour moi à trois enjeux :

1) Le premier, c'est évidemment celui de la transition écologique parce que je crois que notre sujet, c'est d'aller chercher les occasionnels. Je crois que notre défi, c'est faire en sorte que celles et ceux qui n'ont pas encore basculé dans une évolution de mobilité puissent se rendre compte que ça peut être pratique, que ça peut être facile, qu'on peut gagner du temps, qu'on peut gagner de l'argent, et la fonction du week-end c'est d'aller chercher les occasionnels pour ensuite les amener sur la régularité. Parce que sur les trajets de tous les jours, il y a la baisse de 20 % des abonnements, elle est faite pour ça.

2) Le deuxième enjeu, c'est celui du pouvoir d'achat. Je ne sais pas vous mais moi, quand je sillonne les quartiers de la ville, je peux vous dire que cette question sociale, cette question du pouvoir d'achat, elle est présente, elle est archiprésente.

3) Et puis le troisième enjeu, il est économique. L'accessibilité du centre-ville de Nantes, l'accessibilité du cœur de la métropole est une question qui nous est posée. Et on a mené des expériences. Vous les avez d'ailleurs saluées. Quand j'ai proposé pour un week-end cette expérimentation de la gratuité des transports en commun après les difficultés que le cœur de la Métropole avait connues, l'ensemble des acteurs du centre-ville nous ont dit l'effet qu'ils avaient perçu et pourquoi cet effet a été positif.

Donc oui, je pense que le monde a changé. Je pense que notre logiciel doit se renouveler. Je le redis, j'assume totalement cette inflexion de notre logiciel. Je ne crois pas qu'on puisse généraliser la gratuité des transports en commun sur toute la semaine. Nous pourrons naturellement en discuter dans le cadre des Assises de la mobilité durable, mais si je dis "Assises de la mobilité durable", c'est qu'on n'y parlera pas que transports en commun.
Et je voudrais répondre sur un dernier point. Pourquoi cette proposition maintenant ? Pourquoi ne pas le faire tout de suite ? Eh bien parce que je crois que les projets, les décisions stratégiques lourdes, et celle-là en est une, doivent être versées au débat démocratique.
Moi je considère que le temps d'une campagne, c'est justement le temps qui est fait pour ça, pour que chacun et chacune des candidats dans les responsabilités, les convictions, les orientations qui sont les siennes, puisse verser au débat des propositions, que chacune et chacun puisse en débattre, dans toute la liberté que permettent heureusement nos organisations. Et puis que les citoyens en leur âme et conscience puissent comparer, analyser, choisir, se faire leur propre opinion et au final voter.
Et alors, et alors seulement, forts du suffrage universel, la responsabilité de celles et ceux qui ont reçu la confiance du suffrage universel, c'est de mettre en œuvre cette mesure. Donc je ne crois pas que ce soit une mesure ni de milieu de mandat ni de fin de mandat. Je pense que c'est une mesure qui doit être versée au débat démocratique parce que justement, l'inflexion est suffisamment profonde, qu'elle mérite qu'on puisse en débattre collectivement. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, alors évidemment, à de longues interventions on doit logiquement répondre une réponse synthétique et brève.
Je pensais avoir insisté sur le fait qu'on allait avoir davantage de possibilités de traversées de la Loire et notamment entre Anne-de-Bretagne et Schœlcher. Donc entre Anne-de-Bretagne et Schœlcher, on ne repasse pas par Commerce donc on commence déjà à transformer le réseau qui passe systématiquement par Commerce en un réseau qui se maille davantage.
C'est pour la même raison que nous avons souhaité également mettre à l'étude la possibilité de continuer le prolongement d'une ligne de tramway jusqu'à l'Est de l'île de Nantes, jusqu'au bout de l'île de Nantes, et une connexion au niveau du boulevard de Doulon. Parce que là aussi, on participe au maillage du réseau et on ne passerait plus forcément par Commerce pour se rendre ailleurs.
Il faut comprendre que des nouveaux tronçons de tramway ouvrent des possibilités de dessins différents de lignes. À chaque fois il faut, et comme on le fait systématiquement maintenant, prévoir les connexions possibles et donc la possibilité de prendre des branches dans plusieurs sens.
De la même façon, la connexion ligne 1 / ligne 2 forcément se fera après 2024 puisqu'on ne sera pas prêts avant pour la prolongation jusqu'à Babinière (2022, prolongation jusqu'à Babinière si tout se passe bien). Mais vous comprenez bien que pour la suite, on passe par les marais du Gesvres, qu'on passe dans des zones qui sont occupées, habitées, urbanisées. Donc il conviendra d'être extrêmement précautionneux. Et là on aura des études de faisabilité, peut-être accélérées, mais en tout cas on n'est pas sur le même horizon 2026 que ce que je vous ai indiqué tout à l'heure.
On a par ailleurs, alors ça a peut-être échappé à certains sauf à Gérard Allard, la possibilité d'avoir assez rapidement une ligne de bus à haut niveau de service sur la route de Pornic qui pourrait aller chercher jusqu'à Gréneraie les passagers. Vous le voyez, sur le plan c'est la flèche qui part vers l'aéroport. Tout simplement parce qu'à court terme, dans les années qui viennent, de 2020 et quelques, c'est la seule façon qu'on ait de pouvoir desservir l'aéroport rapidement, avec une connexion à partir ou d'un des trois terminus, ou d'un des trois pôles d'échanges comme Gréneraie, ou autour de Schœlcher dans un premier temps.

Sur le site Laennec, il faut bien voir que le site Laennec est aujourd'hui un site monofonctionnel. C'est un endroit où on a des établissements de soins. Et on n'a pas d'habitants, on n'a pas d'autre activité. Sachant qu'une partie significative des usagers ne vient pas de l'agglomération nantaise, et donc nécessairement ça veut dire que le tramway que nous aurions installé jusqu'à Laennec aurait fait pratiquement tous ces trajets retour en partie à vide.
Et donc la reconversion du site devra se préfigurer : j'ai parlé d'activité d'économique en technologies biomédicales, mais aussi des services, mais aussi des habitants, mais aussi – alors juste à côté on a un ancien stade qui pourrait resservir – des commerces. Bref, c'est un nouveau quartier complet de la métropole et de la ville de Saint-Herblain. On sait que lorsqu'on a une mixité fonctionnelle, on peut avoir des régularités de flux dans les deux sens qui nous permettent de justifier le fait d'avoir un investissement important en matière de transports en commun.

Sur le métro, j'avoue que je regarde avec un intérêt indéniable la réflexion qui se mène. J'ai juste deux questions. Première question : j'ai bien compris le chiffre que Monsieur Marais a indiqué, ça correspond en gros au chiffre de la ligne 1. C'est-à-dire que si on voulait être cohérents, la ligne de métro, c'est sur la ligne 1 qu'il faudrait la placer.

J'ai, juste après, une question très pratico-pratique : est-ce qu'on est prêts, pendant toute la durée d'un chantier de métro, à avoir des bus relais et plus de tram à cet endroit-là ? C'est une question qui se pose, on pourra la trancher et regarder tranquillement.
Et puis j'ai aussi une vraie question sur les investissements, le coût des investissements etl'efficacité des investissements par rapport au montant imposé. Donc je regarde avec attention et d'ailleurs si je peux avoir les résultats de l'étude, j'inviterai ceux qui organisent la manifestation que vous avez évoquée à une rencontre pour pouvoir échanger avec eux sur ce sujet. Ça me semble tout à fait intéressant.

Sur l'accessibilité de l'aéroport, vous savez tous que nous avons une première étape importante, c'est le réaménagement. Quel réaménagement ? Parce que le réaménagement conditionnera en partie l'accessibilité et nous avons par ailleurs une étude d'accessibilité qui est en cours, qui devrait s'achever en fin d'année ou en début d'année 2020, qui nous permettra aussi d'avoir des opportunités différentes et des pistes différentes.
Moi, à titre personnel, je pense que la jonction entre la gare et l'aéroport peut se faire, devrait se faire parce que c'est le seul moyen de faire rapidement le lien entre les deux. C'est 15 minutes de train mais on ne fera pas ça tout seuls. Il faut travailler avec la Région, avec la SNCF parce qu'il y aura aussi des investissements lourds à réaliser et ces investissements lourds nécessiteront de prendre un peu de temps. C'est pour ça que je vous disais que le bus à haut niveau de service, à court terme, c'est peut-être ce que nous avons de mieux à faire. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Chers collègues, je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et**
**par 95 voix pour et 1 abstention,**

1 – approuve la modification du programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des études opérationnelles et de faisabilité de la Desserte Tramway de la Centralité Métropolitaine, représentant une enveloppe globale de 7,5M€ TTC,

2 - approuve le lancement par la SEMITAN de procédures avec négociations nécessaires à la désignation des maîtres d'œuvre, pour un montant total estimé à 2,792 M€ HT soit 3,350 M€ TTC en tranche ferme,

3 - autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés résultants de ces consultations,

4 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale déléguée à la cohérence territoriale**
**Département déplacements**
Direction des investissements et de la circulation

## 11 - La Chapelle-Sur-Erdre – Nantes – Connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges - Marché de maîtrise d'œuvre bâtiment pour le CETEX Babinière – Attribution suite au jury de concours – Accord-cadre de prestations géotechniques – Lancement d'une procédure

### Exposé

La SEMITAN est mandataire de Nantes Métropole pour l'opération de réalisation de la phase 2 de la connexion ligne 1 ligne 2 de tramway, du CETEX et pôle d'échanges à Babinière. Cette opération s'intègre dans le cadre du marché subséquent n°1 de l' accord-cadre de mandats pour la réalisation d'études et de travaux d'infrastructures, de bâtiments et services associés, lié aux développements et à la sécurisation du réseau de transport collectif structurant.

La présente délibération concerne différents marchés nécessaires à la réalisation de cette opération.

**1- Marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et réalisation des bâtiments du CETEX de Babinière.**

Par délibération n°2018-33 du 13 avril 2018, le conseil métropolitain a autorisé le lancement par la SEMITAN d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des bâtiments du Centre technique et d'exploitation (CETEX) de Babinière.

Par délibération 2019-09 du 8 février 2019 le conseil métropolitain a approuvé le programme modifié et l'enveloppe financière prévisionnelle des études préliminaires de maîtrise d'œuvre et d'avant projet de l'opération connexion ligne 1 / ligne 2 phase 2 Babinière CETEX et pôle d'échanges, pour un montant de 6 150 000 € TTC.

Le jury du concours a sélectionné 3 équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir pour la conception et la réalisation des bâtiments du CETEX. Ainsi les groupements mentionnés ci-dessous ont remis leurs esquisses qui ont été jugées, de manière anonyme, le 9 mai 2019 :

- candidat A : Groupement FERRAND SIGAL Architectes / GPAA / BERIM / EAI / Eurl GOTEC / D'ICI LA Sarl / AGI2D (sous-traitant: SYSTRA)

- candidat B : Groupement AIA Architectes / DLW Architectes / AIA Ingénierie / GESTE Engineering France / AIA Environnement / AIA Managements de projets / Scop GEFI Ingénierie / TISSEYRE &Associés (sous-traitants : ECR Environnement, Ingea Ingénierie)

- candidat C : Groupement DRLW Architectes / Exploration Architecture / OTE Ingénierie / OTELIO / Atelier 360° (sous-traitant BEGC)

Ces projets ont été analysés sur la base de 5 critères, à savoir :
– la fonctionnalité et le respect du programme fonctionnel,
– la qualité architecturale et l'insertion dans le site,
– la qualité environnementale et les performances énergétiques,
– les délais d'exécution des travaux,
– le coût prévisionnel des travaux.

Conformément à l'article 88-IV du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'avis du jury, l'absence de question du jury sur les projets, ainsi que l'analyse des offres financières ont été pris en compte pour désigner le lauréat du concours. Il s'agit du groupement AIA Architectes / DLW Architectes / AIA Ingénierie / GESTE Engineering France / AIA Environnement / AIA Managements de projets / Scop GEFI Ingénierie / TISSEYRE &Associés (sous-traitants : ECR Environnement, Ingea Ingénierie).

Les membres du jury ont noté que ce projet répond bien aux attentes des différentes facettes du projet avec en particulier une belle qualité architecturale et des propositions intéressantes d'intégration environnementale. Le projet est fonctionnel et conforme au programme, hormis sur quelques points qui restent à améliorer.

Après négociation, il est proposé au conseil métropolitain de retenir le projet dont le mandataire est AIA Architectes.

- Ce marché prévoit un taux de rémunération fixé à 11,865 % de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux du CETEX (hors missions complémentaires) d'un montant estimé à 25 500 000 € HT (tranche ferme et tranches optionnelles).

- le forfait de rémunération global (avec les missions complémentaires) comprenant la tranche ferme et les esquisses remises dans le cadre du concours (études d'avant projet des ateliers et honoraires relatives à la réalisation des esquisses réalisées pour le bâtiment des installations fixes et du bâtiment social) et les tranches optionnelles correspondant à la réalisation des ateliers (missions restant à réaliser à partir de la phase projet) est fixé à 3 867 175,19 € HT.

- la tranche ferme et les esquisses remises dans le cadre du concours à ce stade sont estimées à 1 176 447,64 € HT.

- le calendrier de réalisation prévoit une livraison pour fin 2024.

A l'issue de la réalisation des études, le conseil métropolitain se prononcera sur le programme de réalisation de l'ensemble de l'opération et son enveloppe financière prévisionnelle.

Les crédits correspondants à la tranche ferme et aux esquisses remises dans le cadre du concours sont prévus sur l'AP050 libellée transport opération 2019 n° 3767 libellée CETEX Babinière.

**2- Accord-cadre mono attributaire pour prestations de reconnaissances géotechniques**

Dans le cadre des études de connexion des lignes 1 et 2 de tramway et du CETEX, la SEMITAN souhaite lancer une consultation sous forme d'un accord-cadre mono attributaire, pour des prestations de reconnaissances géotechniques. Il s'agit des études et travaux liés aux reconnaissances géologique et géotechnique qui permettent de fournir aux maîtres d'œuvre, toutes les informations et caractéristiques du sous-sol nécessaires.

Cet accord-cadre, utilisable par la SEMITAN dans le cadre de plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage, sera conclu sans seuil minimum ni maximum. A ce stade, les opérations connues à ce jour représentent une dépense estimée à 450 000 € TTC.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique (Art.L2124-3 et R2124-4), il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole, à lancer cette consultation sous forme de procédure avec négociation.

**M. Affilé :** « Dans cette délibération, nous vous proposons notamment le fait de conclure un accord-cadre monoattributaire pour réaliser des prestations de reconnaissance géotechnique. Ces expertises géotechniques sont évidemment extrêmement importantes pour connaître la nature du sol, du sous-sol, avec des reconnaissances géologiques et géotechniques, et qui permettent de fournir au maître d'œuvre toutes les informations nécessaires sur la nature du sous-sol qui est en général là où on a le plus de mauvaises surprises quand on creuse.
Et donc cet accord-cadre utilisable par la SEMITAN dans le cadre de plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage sera conclu sans seuil minimum ni maximum mais à ce stade, les opérations que nous avons identifiées permettent d'estimer une dépense de 450 000 euros TTC.
Il vous est donc demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire, à lancer cette consultation sous forme de procédure avec négociation. »

**M$^{me}$ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la création des bâtiments du CETEX Babinière au groupement AIA Architectes / DLW Architectes / AIA Ingénierie / GESTE Engineering France / AIA Environnement / AIA Managements de projets / Scop GEFI Ingénierie / TISSEYRE &Associés (sous-traitants : ECR Environnement, Ingea Ingénierie), pour un montant total de rémunération de maîtrise d'œuvre toutes tranches confondues de 3 867 175,19 € HT soit 4 640 610,23 € TTC dont 1 176 447,64 € HT soit 1 411 737,17 € TTC pour la tranche ferme et les esquisses remises dans le cadre du concours,

2 - autorise le lancement par la SEMITAN d'une procédure avec négociation pour l'attribution d'un accord-cadre mono attributaire relatif à des prestations de reconnaissances géotechniques, et autorise le directeur général de la SEMITAN à signer l'accord-cadre correspondant,

3 - autorise le directeur général de la SEMITAN à signer les marchés correspondants,

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale déléguée à la cohérence territoriale**
**Département déplacements**
Direction des investissements et de la circulation

## 12 - Renouvellement du système d'aide à l'exploitation du tramway – Lancement d'un dialogue compétitif

### Exposé

Par délibération n°2018-129 du 5 octobre 2018, le conseil métropolitain a approuvé le programme modifié et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de renouvellement du système d'aide à l'exploitation (SAE) du tramway pour un montant de 6 330 146,67 € HT, soit 7 596 176 € TTC.

Le SAE du tramway est un outil essentiel du réseau de transports collectifs qui permet notamment :

- d'organiser la régulation du trafic,

- d'opérer des communications entre les conducteurs et le poste de commandes centralisées (PCC) de l'exploitant du réseau de transports collectifs,

- de générer des informations sur les horaires en temps réel transmises aux différents systèmes d'information des voyageurs (notamment les panneaux en stations et les applications mobiles).

Le nouveau SAE facilitera la régulation du trafic et la communication de données. Ainsi, les passages de tramways sur les lignes seront mieux cadencés, ce qui bénéficiera aux usagers du réseau. En outre, le nouveau SAE permettra de s'assurer de la localisation précise des rames et représentera donc une sécurité supplémentaire.

L'opération fait l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage attribué à la SEMITAN en janvier 2018. Cette dernière a missionné la société Ingerop pour une mission d'ingénierie en janvier 2019.

Il s'agit à présent de lancer la consultation pour l'acquisition du système d'aide à l'exploitation tramway, sur la base du cahier des charges élaboré par Ingerop et validé par la SEMITAN et Nantes Métropole.

Ce système est composé :

- d'un central informatique redondé (un serveur utile et un serveur de secours) ;
- de postes de travail : régulateurs (3), salles de prises de service (3), poste d'information clientèle (1), poste sécurité (1) et d'un accès pour le département déplacements de Nantes Métropole ;
- d'équipements embarqués comprenant, pour chaque tramway : un calculateur embarqué, un poste radio, deux pupitres conducteur et un dispositif de localisation ;
- et, en fonction de la technologie qui sera retenue, des balises fixes positionnées sous la plate-forme du tramway.

Ce système doit être déployé sur les 91 tramways de la flotte actuelle du réseau TAN d'ici 2021, ainsi que sur les futurs tramways qui seront mis en service à partir de 2022.

Ce SAE tramway utilisera l'infrastructure radio numérique métropolitaine. Il devra aussi s'interfacer avec différents outils tels que le logiciel de graphicage du réseau TAN (Hastus), le logiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur, et les dispositifs d'information de la clientèle.

Il est proposé d'acquérir le SAE via une procédure de dialogue compétitif. En effet, l'acquisition et le déploiement d'un nouveau système d'aide à l'exploitation est un projet particulièrement complexe et dont la réalisation peut passer par la mise en œuvre de différentes solutions techniques et méthodologiques. Le dialogue permettra ainsi de ne pas se fermer aux possibilités qui pourraient être proposées par les candidats au marché.

Il est prévu de lancer la consultation en juillet 2019, pour une notification au premier trimestre 2020, afin de sélectionner quatre candidats maximum pour participer à la procédure de dialogue compétitif. Il est proposé d'indemniser les candidats qui iront au terme de la procédure (sauf celui qui sera retenu), tel que le permet l'article R. 2161-31 du code de la commande publique. Cette indemnisation s'élèvera à 20 000 € HT par candidat non retenu.

Le montant prévisionnel de ce marché s'élève à 4 500 000 € HT soit 5 400 000 € TTC.

Conformément aux articles L. 2124-4 et R. 2124-6 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole, à lancer la consultation pour la fourniture, le déploiement et la mise en service d'un système d'aide à l'exploitation du tramway, sous la forme d'un dialogue compétitif.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP050 libellée transport opération 2019 n° 3838 libellée renouvellement SAE Tramway.

**M. Affilé :** « Alors, il s'agit ici du renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation du tramway. Le Système d'Aide à l'Exploitation du tramway est le système qui permet d'assurer l'interface entre chacun des véhicules, chacune des rames du tramway, et le centre de régulation, le poste de commande centralisé.
Donc cela nous permet d'organiser le trafic, de générer des informations, et c'est très important, sur les horaires en temps réel qui peuvent être transmis aux différents systèmes d'information voyageurs. Et donc ici ça nous permettra notamment de disposer d'applis qui fonctionnent sur des temps réels et pas simplement sur des temps théoriques actualisés, compte tenu des circonstances de trafic qui peuvent exister ou être constatées.
L'opération a fait l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage attribué à la SEMITAN en janvier 2018 pour une mission d'ingénierie. C'est la société Ingerop qui l'a réalisée. Il s'agit maintenant de lancer la consultation pour l'acquisition du Système d'Aide à l'Exploitation tramway sur la base du cahier des charges résultant de la mission d'ingénierie d'Ingerop, qui a été validé par la SEMITAN et Nantes Métropole.
Ce système est composé :

- d'un central informatique redondé (un serveur utilisé et puis un serveur de recours) ;
- de postes de travail pour les régulateurs dans les salles de prise de service, dans le poste d'information clientèle, le poste de sécurité ;
- et d'un accès également pour le département déplacements de Nantes Métropole ;
- pour chacun des tramways d'équipements embarqués, notamment un calculateur, un poste radio, deux pupitres conducteurs et un dispositif de localisation (les deux pupitres conducteurs, c'est parce que sur les tramways il y en a un de chaque côté des rames) ;
- et puis, en fonction de la technologie qui sera retenue, des balises fixes positionnées sur la plate-forme de tramway qui pourraient être en mesure de communiquer avec les rames et avec le central.

Donc, ce système doit être déployé sur les 91 tramways de la flotte actuelle ainsi que les futurs tramways qui arriveront à partir de 2022. Il utilisera l'infrastructure numérique métropolitaine et il devra également s'interfacer avec différents outils utilisés par la SEMITAN.

Donc il vous est proposé d'acquérir ce SAE via une procédure de dialogue compétitif, pourquoi ? Parce que c'est un peu particulier. L'acquisition et le déploiement de ce nouveau système d'aide à l'exploitation, c'est un projet particulièrement complexe dont la réalisation peut passer par la mise en œuvre de différentes solutions techniques et méthodologiques, et le dialogue compétitif permet de ne pas fermer la porte aux possibilités qui seraient proposées par les candidats. Puisque chaque candidat est invité à faire part de ses propositions d'innovations notamment.
Il est prévu donc de commencer, de lancer la consultation ce mois de juillet après l'adoption par le Conseil, pour une notification au premier trimestre 2020, pour sélectionner quatre candidats maximum, pour participer à la procédure. Et comme chacun des candidats sera amené à proposer une sorte d'esquisse de SAE, comme dans un jury de concours d'architectes nous proposons d'indemniser avec un montant de 20 000 euros hors taxes chacun des trois candidats qui ne sera pas retenu. Celui qui sera retenu évidemment sera payé sur la base de l'ensemble du marché qui est assez conséquent puisqu'elle est de 5 400 000 euros TTC. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - autorise le lancement par la SEMITAN d'un dialogue compétitif pour la fourniture, le déploiement et la mise en service d'un système d'aide à l'exploitation du tramway, pour un montant estimé à 4 500 000 € HT.

2 – fixe à 20 000 € l'indemnité qui sera versée aux candidats non retenus.

3 - autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer le marché résultant de cette consultation,

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale déléguée à la cohérence territoriale**
**Département déplacements**
Direction des investissements et de la circulation

## 13 - Acquisition de rames de tramway et la réalisation d'études et travaux associés - Adaptation des infrastructures et CETEX existants phase 1 - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

**Exposé**

Par délibération n°2017-42 du 24 mars 2017, le conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'acquisition de 61 rames de tramway de grande longueur (48 mètres maximum) pour une enveloppe financière prévisionnelle de 234 millions d'euros TTC.

Dans ce contexte, un accord-cadre de mandats mono-attributaire a été attribué à la SEMITAN. Le premier marché subséquent de cet accord-cadre concerne l'acquisition des rames de tramway et le traitement du devenir des rames TFS Alstom. Il a également permis la réalisation d'une étude de faisabilité concernant les adaptations du réseau existant pour l'accueil des nouvelles rames de grande longueur.

A court terme, de 2022 et au moins jusqu'à la mise en service du centre technique et d'exploitation (CETEX) de Babinière, dont la livraison est prévue en 2024, les nouvelles rames, remisées au CETEX de Dalby, circuleront exclusivement sur la ligne 1. Celle-ci doit donc faire l'objet des premiers aménagements à réaliser. Il s'agira notamment d'intervenir sur les terminus (François Mitterrand, Beaujoire et Ranzay) et sur certains points spécifiques de cette ligne pour permettre la circulation de rames de 48 mètres maximum. Les "voies Z" qui permettent des retournements en ligne sont en particulier concernées.

A partir de 2022, 14 rames de grande longueur seront mises en service, remisées et entretenues au CETEX de Dalby. Le CETEX de Dalby doit donc être adapté pour permettre l'accueil de ces nouvelles rames. Ces adaptations consistent à faire évoluer les équipements de levage des tramways, à

prolonger et sécuriser les passerelles de travail en hauteur, à adapter le tour en fosse et la signalisation ferroviaire.

Il est proposé aujourd'hui au conseil métropolitain d'approuver le programme de cette phase 1 d'adaptation des infrastructures et des CETEX à l'arrivée des rames de grande longueur, consistant à aménager le CETEX de Dalby et les infrastructures de la ligne 1, pour une enveloppe financière prévisionnelle de 5 000 000 € TTC.

Le programme de la phase 2 sera précisé ultérieurement.

Pour la mise en œuvre de la phase 1 d'adaptation, un marché de mandat doit être conclu avec la SEMITAN dans le cadre de l'accord-cadre mono-attributaire de mandats relatifs à l'acquisition de rames de tramway et la réalisation d'études et travaux associés. Il sera proposé au bureau métropolitain d'approuver son lancement.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP050 libellée transport opération 2019 n° 3961 libellée Acquisition tramway-Adaptation des CETEX et infrastructures-Phase 1.

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'adaptation des infrastructures et CETEX phase 1, dans le cadre de l'acquisition des nouvelles rames de tramway de Nantes Métropole, pour un montant de 5 000 000 € TTC,

2– autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DGDCT**
**Département Déplacements**
Direction des Investissements et de la Circulation

## 14 - Transition énergétique – Accord-cadre de mandats d'acquisition de matériels roulants et adaptation des infrastructures – Acquisition Busway électriques 24 mètres et adaptation des infrastructures – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

**Exposé**

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle d'une opération d'acquisition de Busway électriques de 24 m et de modification des infrastructures.
Ce programme prévoyait, outre l'acquisition des Busway électriques de 24 m, l'acquisition et l'installation des systèmes de recharge électrique sur la ligne 4 avec leur raccordement au réseau de distribution ainsi que l'adaptation de l'infrastructure pour faciliter la circulation et la recharge de ces nouveaux véhicules de 24 mètres.

Par délibération en date du 13 octobre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé la modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, afin de prendre en compte notamment :
- Les spécificités du matériel roulant retenu par Nantes Métropole
- Les modifications des infrastructures pour améliorer les performances de la ligne 4
- L'acquisition de 2 véhicules supplémentaires pour garantir le même niveau de fréquence qu'actuellement

Le montant de l'opération avait été porté à 44 125 000 € HT soit 52 950 000 € TTC.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les évolutions de programme suivantes :

- L'avancée des études de mise au point des équipements électriques innovants nécessaires à la recharge du bus à l'opportunité a conduit à un dimensionnement de ces équipements plus important que celui prévu initialement. L'impact sur la taille des cinq sous-stations énergie et sur le dimensionnement du câblage est évalué à 450 000 € TTC.

- Dans le cadre des études, il est apparu pertinent de créer un terminus partiel à Duchesse Anne en plus de celui de Cité des congrès pour assurer une correspondance au plus près du tramway en cas d'impossibilité d'accès à la place Foch. Cela nécessite une reprise de la station et de la signalisation lumineuse du carrefour. De plus, sur la rue Henri IV, en accompagnement du nouveau plan de circulation mis en place depuis l'été 2018, il est apparu opportun de réaliser un élargissement du trottoir le long des façades et de conforter ainsi l'apaisement de la rue au profit des piétons et des cyclistes. Ces évolutions de programme sont évaluées à 900 000 € TTC.

- Enfin, pour la réalisation de la sous-station Place Foch, les contraintes hebdomadaires de sécurisation du chantier (repliement des équipements et matériaux), liées aux manifestations régulières sur le secteur, ont largement pesé sur le rendement des travaux. De plus, les études et techniques d'intervention initiales, élaborées à partir de plans du secteur inexacts, ont dû être adaptées. L'impact financier est évalué à 200 000 € TTC

Le total des modifications de programme est ainsi évalué à 1 550 000 €TTC. L'enveloppe financière prévisionnelle est donc portée à 45 416 667 € HT, soit 54 500 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP050 libellée transports collectifs opération 2019 n° 3660 libellée Acquisition Busways 24m et adaptation des infrastructures.

**M. Affilé :** « Nous allons parler du marché subséquent numéro 2 qui concerne le busway électrique et l'adaptation des infrastructures.
Je ne vous refais pas l'historique et j'en viens directement à l'essentiel : les évolutions de programme concernées.
Nous avons deux éléments différents : un premier élément qui concerne les équipements électriques nécessaires à la recharge du bus, qui ont conduit à un dimensionnement plus important des équipements que ce qui était prévu initialement, et donc nous allons avoir sur cinq sous-stations à énergie une nécessité d'intervention pour un montant moyen de 90 000 euros par station, 450 000 euros au total.
Et puis dans le cadre des études, deuxième point, il est apparu pertinent également de créer un terminus partiel à Duchesse-Anne en plus de celui qui existe à Cité-des-Congrès, pour assurer une correspondance au plus près du tramway en cas d'impossibilité d'accès à la place Foch, ce qui arrive parfois. Évidemment cela veut dire qu'il faut reprendre la station et la signalisation lumineuse du carrefour. Et tant qu'à faire ces travaux, on propose également sur la rue Henri-IV, en accompagnement du nouveau plan de circulation mis en place depuis l'été dernier, de réaliser un élargissement du trottoir le long des façades, et de conforter ainsi l'usage de la rue au profit des piétons et des cyclistes.
Ces évolutions de programmes sont sur la base de 900 000 euros.

Concernant la place Foch j'ai oublié un troisième élément. Sur la place Foch, nous avons aussi eu quelques contraintes liées à divers événements s'écoulant depuis le mois de novembre, le samedi, qui nous ont obligés à avoir, sur demande de la Préfecture, des obligations de repliement des équipements et des matériaux chaque vendredi pour les réinstaller le lundi matin.
Et évidemment, tout ceci se traduit par un surcoût et par ailleurs, nous avons dû aussi modifier les techniques d'intervention initiales qui ont été prévues à partir des plans qui nous avaient été fournis, qui n'étaient pas complètement justes. Donc lorsqu'on doit amener un câblage jusqu'au système de recharge sur la place Foch, s'il n'y a pas de câble, il faut quand même en faire venir un jusque-là.
Le tout, c'est 200 000 euros et quand vous faites l'addition des trois composantes, on arrive à 1 550 000 euros TTC de modification et de valorisation supplémentaire du programme. »

**M^me^ la Présidente :** « Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Madame la Présidente, cette délibération c'est la deuxième délibération de ce Conseil qui porte une modification de l'enveloppe financière prévisionnelle d'un projet. C'est malheureusement la deuxième mais ce n'est pas la dernière et c'est finalement une façon assez politiquement correcte de dire que les dépenses dérapent :

- sur cette délibération, le Vice-Président vient de le rappeler, 1,55 million d'euros supplémentaires par rapport à ce qui était prévu (je rappelle qu'en octobre 2017 nous avions déjà revu l'enveloppe prévisionnelle de ce dossier en l'augmentant de 9,75 millions d'euros) ;
- sur la délibération précédente, la délibération numéro 10 sur les études des nouvelles lignes de tramway, 3 millions d'euros supplémentaires ;
- sur la délibération 32 qui concernera la station d'épuration de Tougas, +1 785 000 euros ;
- sur la construction d'un centre technique à Bouaye, délibération 43 +1 394 000 euros ;
- sur la délibération 46, l'extension du P + R de Bouguenais, +1 026 000 euros ;
- heureusement à Vertou quelques économies sont générées : -1 180 000 euros ;
- sur la délibération 48, la contribution au Voyage à Nantes, +300 000 euros ;
- et sur la délibération 50, les aménagements extérieurs de la gare de Nantes, +3 330 000 euros (et je rappelle là aussi qu'en juin 2017, nous avions déjà réévalué l'enveloppe de 3 735 410 euros pour être précis).

Ça commence à faire beaucoup, surtout que nous étions déjà intervenus dans ce sens lors du Conseil métropolitain d'octobre 2018 qui avait vu les différentes enveloppes déraper de 22,8 millions d'euros. Aujourd'hui, en faisant ces additions et cette petite soustraction pour Vertou, nous arrivons à 12 439 000 euros, sans ajouter les 3 300 000 euros de pénalités qui nous sont infligées par l'État, et nous atteindrions quasiment 16 millions d'euros.
Ça pose une vraie problématique sur notre capacité à gérer les budgets et à tenir les enveloppes et vraiment, sur l'anticipation et sur la bonne organisation et prévision des budgets et des projets, c'est une vraie problématique.
Et puis très rapidement, j'ai bien entendu ce que vous avez dit Madame la Présidente il y a quelques instants sur la nécessité de mettre au débat un certain nombre de propositions. Évidemment, à titre personnel je suis favorable à ce qu'on puisse en débattre. Je regrette simplement que ce soit seulement dans un sens, finalement. Vous allez interroger et permettre aux citoyens de s'exprimer sur une annonce que vous avez faite, qui consiste en une baisse des tarifs, alors qu'ils n'ont cessé d'augmenter depuis le début du mandat. Mais en 2014 vous aviez oublié de mettre sur la place publique l'explosion de la fiscalité locale. C'est un peu – vous m'excuserez de le dire – prendre nos concitoyens pour des imbéciles. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julie Laernoes. »

**M^me^ Laernoes :** « Oui, très brièvement, je souhaitais souligner l'importance de changer de carburant. C'est cela qu'on fait notamment et qu'a engagé la TAN depuis un certain moment en arrêtant d'avoir des bus qui roulent au diesel en première étape, et aujourd'hui avec le bus électrique.
Je souhaiterais simplement pousser l'interrogation un tout petit peu plus loin puisque quand on parle d'électricité, elle peut être d'origine renouvelable comme elle peut être d'origine fossile et donc elle émet toujours les mêmes émissions de gaz à effet de serre, malgré le fait que notre qualité de l'air est quelque peu préservée par le fait que le busway soit électrique.
Actuellement il y a deux bâtiments d'exploitation qui sont équipés de toitures photovoltaïques, mais il serait nécessaire en parallèle que la SEMITAN réfléchisse elle aussi à un vrai plan d'investissement ou plan soleil pour permettre d'avoir et de consommer l'électricité qu'elle fabriquera et générera elle-même sur ces toitures. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, je vais commencer par répondre à Julie Laernoes. C'est effectivement une bonne proposition et notamment à chaque fois qu'on doit intervenir sur un CETEX pour le modifier, l'agrandir, eh bien si on peut en profiter pour renforcer notamment toutes les superstructures de façon à pouvoir accueillir dessus des panneaux photovoltaïques, je pense qu'on le fera systématiquement.
Mais évidemment, tout ceci occasionnera une augmentation du programme et donc on en vient à la question posée par Julien Bainvel. Alors moi, je ne peux pas répondre sur l'ensemble, Julien je suis désolé, seulement sur les choses que je maîtrise à peu près de façon correcte.
Qu'est-ce qui expliquait le premier avenant ? Un, c'est parce que le matériel roulant, nous avons spécifié, nous avons rajouté un certain nombre de demandes au cahier des charges qui ont fait qu'il y avait eu sur chacun des bus quelques modifications et quelques améliorations. sur l'ensemble ça coûte, d'autant plus qu'on en achète deux supplémentaires parce qu'on se projette déjà dans l'idée de

prolonger la ligne et dans ce cas-là évidemment ça veut dire qu'on a besoin d'avoir davantage de bus pour maintenir le même niveau de fréquence.
On en profite aussi pour faire quelques travaux sur les infrastructures, sur la bande de circulation du e-busway et donc assez logiquement, on avait ce premier avenant d'augmentation. Ici on en a un deuxième qui est justifié par trois points.
Le premier, c'est parce que le système de recharge, on le modifie pour être en mesure d'avoir davantage de puissance sur les câbles d'alimentation et donc à un moment, ça nécessite que les sous-stations énergie soient renforcées et soient redimensionnées.
Sur le terminus partiel à Duchesse-Anne, on avait essayé au départ de faire, j'allais dire, le moins coûteux possible, en tout cas de se dire qu'un terminus partiel, s'il devait y avoir, pouvait être celui qui est ici juste à côté, Cité-des-Congrès. On comprend bien tous, je pense, que c'est plus intéressant de pousser jusqu'à Duchesse-Anne et y compris en ayant sans doute un peu de travaux de voirie à faire pour pouvoir permettre le retournement du e-busway à un endroit où aujourd'hui ce n'est pas possible.
Et le dernier point, c'est effectivement aussi, je ne l'ai pas dit, mais sur les études sur la place Foch. On a été obligés aussi de tenir compte des préconisations de l'architecte des Bâtiments de France qui a quand même un œil très particulier sur cet espace, ce qu'on comprend parfaitement.
Donc le terme "dérapage" est inapproprié. C'est plutôt "redimensionnement du projet" en l'occurrence dont il s'agit. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.
Chers collègues, je vais vous proposer que nous puissions faire une petite pause dans cette séance et nous retrouver ici à 14 heures 30. »

**Le Conseil délibère et**
**par 87 voix pour et 9 abstentions,**

1 – approuve la modification du programme d'acquisition de Busway électriques de 24m et d'adaptation des infrastructures et la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de 45 416 667 € HT soit 54 500 000 € TTC,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département Territoire et Proximité**
Direction de l'espace public

## 15 - Orvault – Contournement routier du bourg – Bilan de la concertation préalable

### Exposé

Depuis des années, le POS puis le PLU de la commune d'Orvault prévoient un emplacement réservé au bénéfice du Département de Loire-Atlantique, entre l'échangeur de la Tourneuve et la Route de la Pâquelais (RD42), pour la réalisation d'une voie nouvelle de contournement Nord du bourg.

Plusieurs études de circulation ont été conduites entre 2006 et 2011 visant à définir l'opportunité d'un contournement du bourg et à préciser les tracés pertinents pour la réalisation de cette infrastructure. Elles ont conclu que le tracé de contournement nord-est, entre la ZAC Vallon des Garettes et la RD75 sud, était le plus pertinent pour soulager le trafic automobile du bourg d'Orvault.

En 2013, Nantes Métropole a donc engagé une étude de faisabilité sur la totalité du tracé nord-est. Cette étude a permis de déterminer un premier faisceau de tracé, une première estimation du coût ainsi que le calendrier prévisionnel de cette opération.
Par délibération du 3 juin 2016, le bureau métropolitain a autorisé le lancement d'études complémentaires pour affiner le programme de l'opération et le tracé. Ces études s'appuient sur la volonté de promouvoir un urbanisme apaisé, qui tienne compte des développements du secteur, avec des prévisions de trafic à horizon 2035, tout en préservant la qualité de vie.

Le projet de réalisation du contournement d'Orvault a fait l'objet d'une concertation préalable en application des dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme qui permet d'associer les habitants et les autres acteurs du territoire.

Par délibération du 8 février 2019, le conseil de métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis et a décidé des modalités de la concertation préalable

La concertation s'est déroulée du 11 mars au 8 avril 2019 selon les modalités suivantes :
- exposition à la mairie d'Orvault ainsi qu'au siège de Nantes Métropole,
- organisation d'une réunion publique afin de présenter et expliquer les principaux objectifs du projet,
- mise à disposition du public d'un registre d'observations à la mairie d'Orvault ainsi qu'au siège de Nantes Métropole,
- mise à disposition de l'ensemble des documents d'études et d'un registre sous forme dématérialisée.

Bilan de la concertation préalable :
Les avis sur le projet se sont exprimés par la voie des registres papier, du registre dématérialisé, de courriers, et également au cours d'un conseil de quartier et de la réunion publique. Ils ont permis de recenser les questions et inquiétudes exprimées par la population : 130 observations ont ainsi été déposées sur le registre dématérialisé, 14 sur les registres papier et la réunion publique a donné lieu à 16 interventions principales.

Elles ont porté principalement sur les nuisances sonores, les pollutions, l'augmentation de la circulation, les impacts sur l'environnement naturel et les terres agricoles, la sécurité de la route, l'insertion des pistes cyclables et le développement des transports collectifs, le coût du projet.

Ces observations ont été regroupées dans 17 grandes thématiques, dont les 6 principales ayant fait l'objet de 90 % des observations sont les suivantes :
- l'impact du projet sur le trafic,
- les nuisances : co-visibilité, bruit et qualité de l'air,
- l'impact sur la biodiversité,
- les modes de transports alternatifs,
- l'opportunité du projet face aux enjeux de réchauffement climatique, de développement durable et de transition écologique,
- le coût de l'opération.

Les réponses détaillées aux interrogations sont formulées dans le document « Bilan de la concertation » qui sera mis à disposition des habitants sur le site de Nantes Métropole, en complément des études préalables réalisées, toujours accessibles.

Les apports de la concertation vont être pris en compte dans la rédaction du programme de l'opération, qui sera ainsi complété et précisé pour tenir compte des contributions : les tracés de moindre impact environnemental sont confortés. Des compléments d'études seront apportés sur le barreau routier intermédiaire entre les contournements Nord et Sud-Est (données trafic, relevés acoustiques…) et le programme intégrera des prescriptions et mesures complémentaires, dont en particulier les propositions suivantes :
- des dispositifs de protections acoustiques adaptés pour réduire l'impact sonore sur les habitations à proximité,
- une conception de l'ouvrage d'art de franchissement de la Vallée du Cens intégrée au paysage, limitant l'impact sur les zones humides et sur la quiétude de fond de vallée,
- la création de boviducs de part et d'autre de l'ouvrage de franchissement du Cens pour permettre le passage du bétail et des engins agricoles.

Hors programme de l'opération, les contributions ont par ailleurs mis en avant les demandes de développement des transports en commun, d'aménagement d'accompagnement pour restreindre la circulation dans le centre-ville et de sécurisation de la RD75 Nord.

**M. Affilé :** « La délibération 15 concerne le contournement routier du bourg d'Orvault pour lequel il y a eu une concertation préalable que nous avons précisée lors de notre délibération du 8 février 2019.
Les apports de la concertation vont être pris en compte dans la rédaction du programme de l'opération qui sera ainsi complété et précisé afin de tenir compte de ces contributions. D'abord, les tracés de moindre impact environnemental sont confortés. C'est notamment sur les deux parties Nord et Sud que le tracé de moindre impact a été retenu ou sera retenu lors de la définition du programme. De plus, des compléments d'études seront apportés sur le barreau routier intermédiaire existant entre le Nord et le Sud-Est, notamment des données de trafic et des relevés acoustiques.
Enfin, le programme intégrera des prescriptions et des mesures complémentaires qui sont issues des propositions de la population. D'abord, des dispositifs de protection acoustique adaptés pour réduire l'impact sonore sur les populations à proximité des endroits où ne passait pas de voitures et où en passeront certaines demain, une conception d'ouvrage d'art de franchissement de la vallée du Cens intégré au paysage, limitant l'impact sur les zones humides et sur la quiétude du fond de la vallée.Enfin, la création de boviducs de part et d'autre d'ouvrages de franchissement du Cens pour permettre le passage du bétail et des engins agricoles.
Hors programme de l'opération, des contributions ont mis en avant des demandes de développement de transports en commun, d'aménagement d'accompagnements pour restreindre la circulation du centre-ville, et de sécurisation, en particulier sur le Nord de la Route Départementale 75 qui rejoint la route de Rennes.
Et a été aussi évoqué, je le complète parce que ce n'est pas dans la délibération, l'idée d'avoir une piste cyclable entre la route de Rennes et Orvault bourg, en parallèle à la Route Départementale. Donc ça, ce n'est pas dans le programme. Je sais pas si on pourra le faire, mais en tout cas ça vaut le coup qu'on mette cette disposition à l'étude, sans doute en dehors de cette opération sur le programme déplacements doux modes actifs, plutôt que de le porter au crédit de cette opération.
Voilà, je crois que j'ai fait l'essentiel de la présentation et donc, nous vous invitons à tirer le bilan de la concertation préalable et donc, si nous votons ce bilan, ça nous permet de travailler sur le programme qui devrait être présenté normalement à notre session du mois d'octobre. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Joseph Parpaillon. »

**M. Parpaillon :** « Je vous remercie Madame la Présidente ainsi que la Métropole et le vice-président d'avoir mis ce dossier à l'ordre du jour. Le contournement du Bourg d'Orvault est très attendu par la population du bourg, notamment depuis le transfert des routes départementales, et réponds à l'intérêt général. D'ailleurs, la concertation s'est bien déroulée. Ce contournement permettra aussi à l'avenir de limiter l'étalement urbain sur notre territoire orvaltais qui est assez étendu. Il faut savoir que 60 % du territoire d'Orvault n'est pas en zone urbaine, est en zone verte ou agricole. De plus, 40 % du territoire est inscrit dans le PEAN. Donc on ne peut pas dire qu'Orvault gaspille les espaces naturels et agricoles. Donc si on veut demain respecter cette option de non-étalement urbain, si on veut répondre également au souci de pouvoir construire et amener de nouvelles zones d'habitat, il nous faut absolument, je crois, mettre en place ce contournement. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julie Laernoes. »

**M^me^ Laernoes :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, je pense que ce dossier est important. Comme Joseph Parpaillon l'a rappelé : La question qui se pose est relative aux traversées que subissent depuis de nombreuses années les Orvaltais et notamment par le passage d'une départementale qui aujourd'hui est un réel *shunt* par rapport au périphérique et qui, de fait, fait emprunter à de nombreuses voitures, de manière quotidienne, le centre-bourg d'Orvault par des gens qui n'habitent pas forcément à Orvault.
Cela amène à toutes les questions qui sont bien prises en compte, notamment à Orvault, qui, Joseph Parpaillon l'a rappelé ce matin, est labellisée Cit'ergie et travaille d'arrache-pied sur la transition énergétique. En effet, quand il y a des voitures qui traversent le centre-bourg, cela engendre des problèmes liés à la pollution de l'air mais également à la sécurité ainsi que des problèmes de climat et d'émissions de gaz à effet de serre.
La question est la suivante : est-ce que le contournement tel qu'il est présenté et tel qu'il a été mis au débat, est t-il une vraie réponse à ces problématiques ? Je m'explique. Les élus écologistes ont toujours voté jusqu'à présent les questions d'études qui pouvaient être faites et mises en débat pour faire en sorte que de manière réelle et concrète, la demande légitime des Orvaltais, c'est-à-dire d'être débarrassés des voitures dans leur centre-bourg, soit une réalité.

Aujourd'hui, l'étude et le bilan qui est fait de l'étude menée, n'est pas neutre. D'une part, le contournement tel qu'il est présenté va avoir un impact environnemental important. Cela a été rappelé : trois exploitations agricoles seront touchées, couvrant une surface de 14,5 hectares qui seront directement impactés par les tracés.
D'autre part, les milieux naturels ne seront pas épargnés : la vallée du Cens et la vallée de la Rousselière accueillent toutes deux des cours d'eau sujets à des débordements en période de pluie intense. Ces zones humides sont entourées de surfaces boisées avec des espèces protégées : grand capricorne, martin pêcheur ou encore le pic noir, un oiseau inscrit comme en voie de disparition par l'Union européenne. Nous avons voté ce matin vœu sur les Coquelicots qui vise là aussi à protéger le vivant, il faut qu'il en soit de même pour nos infrastructures.
Et puis, le chiffre, le montant aussi interpelle. C'est-à-dire on va créer une nouvelle route donc un nouvel aspirateur et véritable appel d'air, là, des voitures, qui va à l'encontre des politiques que nous menons justement pour faire diminuer l'impact de nos mobilités sur notre climat. Ce sont 30 millions d'euros d'investissement qui sont proposés. Je vous mets juste ce chiffre en parallèle avec l'ensemble du plan vélo. Bertrand Affilé parlait d'intégration de vélos sur la départementale : 30 millions d'euros par rapport à 50 millions d'euros que nous avons sur le vélo, c'est beaucoup.
Alors, les élus écologistes, nous avons toujours eu à cœur de ne pas négliger la nécessité de trouver des solutions. Ça peut se faire par la restriction de l'accès aux départementales, des voies justement de déplacement et de liaison douce pour rediriger les voitures sur la troisième voie du périphérique.
Mais en l'état, le projet de contournement crée plus de nouveaux problèmes qu'il n'y répond. C'est pourquoi il est pour nous incontournable de revoir le projet, notamment par la prise en compte de façon plus globale de la réduction du transit et des accès en transport en commun. Je pense que celles et ceux qui ont participé de manière active à cette concertation ont montré qu'ils étaient inventifs et qu'ils souhaitaient développer des nouvelles manières de se déplacer, notamment à travers un dispositif qui s'appelle cocliquo, qui permet là aussi de limiter le trafic en automobile à Orvault. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Joseph Parpaillon. »

**M. Parpaillon :** « Je ne comptais pas intervenir mais je dois le faire. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un candidat écologiste, au niveau d'Orvault. C'est tout à fait son droit. Il fait campagne.
Il y a aussi une association au bourg d'Orvault, l'AHBO, l'Association des Habitants du bourg d'Orvault. C'est une association qui est très « agissante » pour l'aménagement du bourg d'Orvault et de ses environnements et qui, elle, est tout à fait favorable, je tiens à le préciser.
S'est créé il n'y a pas très longtemps, un collectif avec des personnes qui habitent en bordure d'une voie existante et qui va également donc laisser le passage à cette voie d'évitement, au contournement. Une voie qui avait été prévue d'ailleurs pour ça.
Et ces gens-là, c'est leur droit, agissent. Je vois très bien tous les arguments qu'a repris Julie, ce sont absolument les arguments que j'ai dans un écrit, adressé par ce collectif, d'ailleurs à bon nombre de personnes dans cette salle.
La concertation a été très bien menée. Tout le monde a eu le loisir de s'exprimer. Le Vice-Président Bertrand Affilé était présent avec moi ou plutôt moi je l'accompagnais à l'Odyssée à cette réunion publique, où nous étions nombreux et chacun a pu s'exprimer.
Alors, quand on nous dit aujourd'hui que les nuisances ne sont pas importantes dans le bourg, j'invite Julie à venir dans le bourg. Je veux bien l'inviter à passer une ou deux journées dans le bourg. Elle verra la réalité des choses et on ira discuter avec les habitants du bourg.
Alors, des impacts importants au niveau agricole, on me fait rire, là. Ce ne sont pas des hectares qui sont concernés. Ma collègue qui est à mes côtés, est exploitante agricole et d'ailleurs va être concernée non pas en tant que propriétaire mais parce qu'elle exploite des terres...Il y a une compensation qui va être faite et je vous assure que ce ne sont pas des hectares.

D'ailleurs j'aurais envie de dire à Monsieur Guitton qu'il se trompe, qu'il y a beaucoup plus de gens qui attendent aujourd'hui le contournement du bourg que de gens qui le contestent fortement. Je ne vais pas comparer les choses parce que ce n'est pas comparable avec d'autres dossiers que nous avons eus sur les bras, mais quand on voit aujourd'hui la misère qu'engendre l'aménagement de cet aéroport qui n'est plus un aéroport… On sait plus comment y aller, et toutes les difficultés, mais ça n'a rien de comparable, je le sais.
Mais pour un territoire qui se développe de manière harmonieuse, qui est dans le PEAN, qui a 60 % de son territoire en zone naturelle et agricole, qui possède 16 exploitations agricoles qui fonctionnent bien, on ne va pas lui refuser cette voie d'évitement. Parce que même le mot "contournement" est peut-être un peu trop fort, il permettra d'apaiser la circulation dans le centre-bourg.
Oui, il y a le périphérique bien sûr, mais le périphérique, ça ne suffit pas. Parce que les gens qui viennent de Blain, si l'aéroport Notre-Dame-des-Landes avait été fait, la route de Blain aurait été fermée. Et les gens ne viendraient plus par le bourg d'Orvault. Or, Madame, je vous dis qu'aujourd'hui,

le fait que cette route ne soit plus fermée puisqu'il n'y a plus le projet sur Notre-Dame-des-Landes on le sait, fait qu'il y a un flux de véhicules, c'est vrai, à venir notamment de Blain et de tous les environs.
Donc moi, je maintiens que c'est vraiment un dossier indispensable pour le développement harmonieux du bourg, pour que demain nous puissions construire à nouveau, mais sans étalement urbain. Et je crois être tout à fait aujourd'hui dans la défense de l'environnement avec la qualité que vous connaissez. Nous avons le label Cit'ergie, oui, et le label Cit'ergie nous le conserverons y compris avec le contournement, puisque nous en avons discuté. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. »

*Applaudissements*

**M^me^ la Présidente :** « Erwan Huchet. »

**M. Huchet :** « Oui, juste quelques mots pour aller dans le sens du Maire d'Orvault. Je crois qu'il y a une congestion de la circulation à Orvault qui est terrible. Depuis des années on constate en effet qu'entre 17 heures et 19 heures 30, on accède très difficilement à l'ensemble des quartiers d'Orvault.
Donc cette question du contournement, elle date d'il y a plusieurs années déjà. Et nos amis écologistes avec lesquels j'ai partagé la liste la dernière fois étaient favorables à ce contournement. C'était inscrit dans notre programme. Donc je crois que là-dessus, il faut pas en faire un enjeu politicien. Il faut faire attention à la manière dont on traite un certain nombre de sujets qui ont un impact sur la vie de nos concitoyens, et notamment sur cette question du contournement, il faut voter favorablement cette délibération.
Donc je soutiens bien évidemment la délibération qui nous est présentée. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julie Laernoes. »

**M^me^ Laernoes :** « Je ne veux pas entraîner un long débat sur le dossier, simplement rappeler que je ne conteste pas les nuisances subies des Orvaltais, d'ailleurs mes premiers propos sont relatifs à cette problématique. Mais qu'il faut trouver d'autres solutions et qu'il y a d'autres solutions qui existent, et notamment la restriction des départementales qui amènent vers le centre-bourg d'Orvault et pour mener justement sur le périphérique.
Je voulais juste rassurer aussi mes collègues, que mes positionnements et les positionnements de l'ensemble du Groupe écologiste et citoyen ne varient pas au gré des élections, des échéances municipales ou autres. C'est simplement cohérent de se dire que de mettre 30 millions d'euros dans un contournement routier qui va provoquer plus de trafic en automobile et donc plus de pollution de l'air aussi autour d'Orvault ainsi que plus d'émissions de gaz à effet de serre, ne nous paraît pas une solution durable.
Certes, ce débat est là et le projet de contournement depuis un certain nombre d'années. Et nous pensons, au vu des enjeux auxquels nous sommes confrontés, que la solution de construire des nouvelles routes, véritables aspirateurs à voitures, ne sont pas des solutions d'avenir.
Et puis ensuite, je voulais simplement expliquer que dans notre manière de construire aussi nos positionnements, nous avons des convictions et nous restons cohérents par rapport à ces convictions, mais nous les construisons aussi avec un nombre d'acteurs que nous avons rencontrés, qui nous ont interpellés sur le sujet. Et c'est tout cela qui nous amène aujourd'hui puisque c'est le bilan d'une concertation, aujourd'hui à nous abstenir sur ce bilan de concertation. Et vous l'aurez compris, si d'aventure une délibération était proposée avec ce projet à l'ordre du jour du Conseil métropolitain, nous serons là pour voter contre le projet de contournement routier. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Je voulais juste préciser deux ou trois choses. Les voitures qui passent par le centre-bourg d'Orvault, pour une bonne part d'entre elles, viennent du périurbain le matin et repartent vers le périurbain le soir. Et il n'y a pas, pas assez ou pas de moyens de déplacement de substitution, à part l'automobile.
Donc on peut toujours croire qu'il y en aura demain, je ne suis pas sûr que les autorités en charge des mobilités en dehors du territoire de Nantes Métropole aient la volonté et les moyens de le faire, mais il nous faut préserver et c'est vraiment le cœur du sujet : les conditions et la qualité de vie des habitants du cœur de bourg et de l'intersection qui est tout autour, qui est vraiment problématique.
Et puis je ne l'ai pas dit mais nous allons calibrer la voirie pour que celle-ci puisse accueillir des transports en commun, des bus. Donc nous aurons sans doute la possibilité de davantage mailler la commune d'Orvault et le cœur de bourg d'Orvault de transports en commun en utilisant cette voirie.

Et enfin, moi je ne crois pas forcément au fait que les technologies soient immuables. Nous avons déjà, nous aurons demain sans doute des véhicules beaucoup moins polluants et notamment des véhicules électriques. Donc une partie, une partie de la pollution qu'on peut attendre n'aura plus lieu. Par contre, les véhicules seront toujours là et ils prendront la place nécessaire, donc la congestion perdurera.
C'est pour ça que pour l'avenir, il est utile de faire ce contournement. Je comprends qu'on puisse avoir une vision différente des choses mais en tout cas je pense très honnêtement que c'est une nécessité.
Juste une dernière petite précision : Monique Maisonneuve ne prendra pas part au vote. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et**
**par 81 voix pour et 11 abstentions,**

Mme Monique MAISONNEUVE ne prend pas part au vote,

1 - tire le bilan de la concertation préalable pour la réalisation du contournement routier du bourg d'Orvault annexé à la présente délibération,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département Territoire et Proximité**
Direction de l'espace public

## 16 - Les Sorinières – Contournement routier du bourg – Bilan de la concertation préalable

### Exposé

Par délibération du 3 juin 2016, le bureau métropolitain a autorisé le lancement d'études sur la commune des Sorinières pour répondre à l'objectif de soulager le trafic routier en centre-ville.

Ces études s'appuient sur la volonté de promouvoir un urbanisme apaisé, qui tienne compte du développement du secteur, tout en préservant la qualité de vie d'un centre-ville, avec moins de bruit, moins de pollution, moins de risques d'accident… et la qualité de l'environnement d'un territoire où les enjeux paysagers, agricoles et de biodiversité, sont très présents.

Aussi, conformément aux orientations du Plan de Déplacements Urbains, et notamment celles visant à organiser les déplacements dans une ville apaisée, les déplacements de proximité au sein de la centralité des Sorinières notamment sur les axes historiques traversant le bourg, doivent être favorisés aux dépens du trafic automobile de transit, nuisible à la qualité de vie des riverains.

Le projet de réalisation du contournement des Sorinières a fait l'objet d'une concertation préalable en application des dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme qui permet d'associer les habitants et les autres acteurs du territoire.

Par délibération du 8 février 2019, le conseil métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis pour la réalisation du contournement de la commune et a décidé des modalités de la concertation préalable.

La concertation s'est déroulée du 11 mars au 8 avril 2019 selon les modalités suivantes :
- exposition à la mairie des Sorinières ainsi qu'au siège de Nantes Métropole,
- organisation d'une réunion publique afin de présenter et expliquer les principaux objectifs du projet,
- mise à disposition du public des études réalisées et d'un registre d'observations, à la mairie des Sorinières ainsi qu'au siège de Nantes Métropole, et d'un registre dématérialisé sur Internet avec accès dématérialisé à l'ensemble de ces études.

Bilan de la concertation préalable :
Les avis sur le projet se sont exprimés par la voie des registres papier, du registre dématérialisé, de courriers, mais également au cours de la réunion publique. Ils ont permis de recenser les questions et inquiétudes exprimées par la population. 37 observations écrites ont ainsi été déposées sur le registre dématérialisé et 18 sur les registres papier. La réunion publique a accueilli une centaine de participants.

De nombreux avis ont été émis sur les différents tracés et l'approche de leurs avantages et inconvénients. Les observations ont été regroupées en 11 thématiques, mais les quatre principales préoccupations évoquées par les participants sont les suivantes :

- la perte de surface agricole (16%),
- la circulation des poids lourds sur le contournement (15%),
- les nuisances sonores engendrées (10%),
- la sécurité d'accès aux propriétés riveraines et au parc de la Filée, avec une crainte de la vitesse, et l'attente d'espaces propices aux déplacements en mode doux, piétons et vélos (5%).

Les autres thématiques, abordées plus ponctuellement, concernaient l'opportunité des tracés, avec des propositions alternatives, l'élargissement sur la Commune de Pont Saint Martin, la gestion des eaux de ruissellement, le risque d'inondation, des apports pour compléter les diagnostics réalisés, l'approche plus large des déplacements sur la commune (liaisons cyclables, aires de covoiturage…) et les modalités de la concertation, pour la prolonger sur les phases d'études à venir.

Les réponses détaillées aux interrogations sont formulées dans le document « Bilan de la concertation » qui sera mis à disposition des habitants sur le site de Nantes Métropole, en complément des études préalables qui sont toujours accessibles.

Les apports de la concertation vont être pris en compte dans la rédaction du programme de l'opération, qui sera ainsi complété et précisé pour tenir compte des contributions. Ainsi, concernant les 4 préoccupations majeures, les propositions sont les suivantes :

- le choix du tracé de moindre impact environnemental réutilisant la rue de la Filée est conforté, car c'est celui qui occasionne le moins de perte de surface agricole,
- la circulation des poids lourds sur le contournement sera interdite, afin d'éviter qu'il devienne un itinéraire de shunt pour la desserte des secteurs d'activité,
- les études de bruit se poursuivront et seront approfondies, en revenant en particulier vers les riverains du projet pour les tenir informés, et des dispositifs de protection contre le bruit seront intégrés au programme de l'opération si nécessaire,
- une attention particulière sera portée à l'insertion d'une piste cyclable sur tout le linéaire,
- la vitesse restera limitée à 50 km/h sur la rue de la Filée et la rue de la Poste, et des aménagements spécifiques aux intersections, voire au droit de zones habitées, seront étudiés afin de faire respecter cette limitation et de permettre des sorties riveraines en sécurité.

Hors programme de l'opération, les contributions ont par ailleurs, mis en avant des demandes d'aménagement d'accompagnement pour restreindre, sans attendre, la circulation dans le centre-ville.

Il vous est proposé de tirer le bilan de cette concertation et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

**M. Affilé :** « Alors après Orvault, nous allons aux Sorinières où se pose la même question du contournement du bourg. Donc à la même date, le 8 février 2019, nous avons délibéré pour préciser les modalités de la concertation préalable sur le contournement du bourg des Sorinières.

D'autres thématiques qui ont été abordées plus ponctuellement concernaient l'opportunité des tracés avec des propositions alternatives, l'élargissement sur la commune de Pont-Saint-Martin, la gestion des eaux de ruissellement, des risques d'inondation, des apports pour compléter les diagnostics, une approche plus large des déplacements sur la commune avec des liaisons cyclables, des aires de covoiturage, et les modalités de la concertation pour la prolonger sur les phases d'étude à venir.
Les réponses aux interrogations formulées dans le document bilan de la concertation qui sera mis à disposition des habitants sur le site de Nantes Métropole, en complément des études préalables qui sont toujours disponibles. Nous allons prendre en compte un certain nombre d'apports de la concertation dans la rédaction du programme de l'opération qui sera donc ainsi complété.
Concernant les quatre préoccupations majeures, les propositions sont les suivantes :

Le choix du tracé de moindre impact environnemental réutilisant une voirie existante, la rue de la Filée, est conforté car c'est celui qui occasionne le moins de perte de surface agricole.
La circulation des poids lourds sur le contournement sera interdite afin d'éviter qu'ils deviennent un itinéraire de *shunt* pour la desserte des secteurs d'activité qui sont au Nord.
Les études de bruit se poursuivront et seront approfondies en revenant en particulier vers les riverains du projet pour les tenir informés et du résultat des études, et des dispositifs de protection contre le bruit qui pourront être intégrés au programme si nécessaire.
Une attention particulière sera portée à l'insertion d'une piste cyclable sur tout le linéaire, et enfin la vitesse restera limitée à 50 kilomètres-heure sur la rue de la Filée et la rue de la Poste, et des aménagements spécifiques aux intersections, voire au droit des zones habitées, seront étudiés afin de faire respecter cette limitation et de permettre des sorties des riverains en toute sécurité. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Christian Couturier. »

**M. Couturier :** « Évidemment, l'ancien Maire des Sorinières est très satisfait de voir ce dossier avancer. C'est un peu comme sur Orvault : ça fait très, très longtemps que la nécessité d'un contournement est apparue comme une évidence aux yeux des habitants, mais encore fallait-il que la Métropole s'en empare. Et là, on peut être satisfaits de l'action de la Métropole à ce niveau-là.
Il faut dire également que l'attractivité du Sud Loire qui se développe fait qu'il y a de plus en plus de voitures venant du Sud Loire qui traversent Les Sorinières. Dans Les Sorinières, quand vous connaissez un peu la ville, vous passez tous par la même rue principale, il y en a qu'une, et sinon il y a la pénétrante A801 qui rejoint le périphérique. Et la pénétrante elle-même étant à certaines heures entièrement saturée, il y a un report vers le centre-ville des Sorinières.
Donc j'exprime ma satisfaction que ce projet avance. La concertation a mis en évidence des préoccupations des habitants et des exploitants agricoles, et en particulier sur la question de la surface agricole perdue éventuellement. Et, en relation avec les nouvelles règles du PLUM avec l'économie de terres agricoles consommées par année, nous nous inscrivons évidemment dans cette démarche, dans cette préoccupation. L'augmentation du bruit pour les maisons riveraines de ce projet. Je suis donc très satisfait des propositions qui sont faites en réponse à la concertation.
Le tracé pressenti qui restera à confirmer au mois d'octobre, préserve plus que les autres tracés les activités agricoles et les zones humides présentes aux parties Nord. Parmi les tracés possibles, il y en avait qui auraient entraîné des conséquences sur les zones humides. Donc activité agricole et zones humides préservées, ensuite les propositions qui sont faites sur les interdictions de poids lourds. Cette proposition a été très bien accueillie par les élus des Sorinières, puisque les poids lourds peuvent effectivement utiliser la pénétrante A801 pour rejoindre en particulier le MIN.
Et puis la vitesse limitée à 50 kilomètres à l'heure, sur les deux tiers du parcours puisqu'il y'a une partie qui est en rase campagne donc il n'y a pas de souci. Mais sur l'autre partie, ça permet de préserver la vie, le cadre de vie des habitants et de faciliter les connexions à différents carrefours. Donc je note aussi qu'avec satisfaction que tous les modes doux sont intégrés et ça permettra un maillage qui n'existe pas actuellement sur la partie Ouest de la ville, et donc c'est très intéressant.
Donc il reste à confirmer cette prise en compte de la concertation pour que le programme de l'opération soit bien en adéquation avec le souhait des habitants et des élus des Sorinières.
Et au moment où en 2019 vont commencer les travaux du cœur de ville portés par Nantes Métropole, il nous paraît tout à fait cohérent à ce que ce contournement vienne compléter ces travaux du cœur de ville. Il y a une cohérence pour réaliser ce projet et créer ainsi une véritable ville apaisée aux Sorinières. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Joseph Parpaillon. »

**M. Parpaillon :** « Juste une petite remarque. Je m'étonne beaucoup du silence des écologistes puisque voilà deux dossiers identiques ayant été traités de la même manière, donc je me souviendrai que les Orvaltais ont certainement un label qui ne correspond pas à ce que pensent les écologistes, mais aux Sorinières, bravo, et je soutiens bien sûr le dossier des Sorinières. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julie Laernoes. »

**M^me^ Laernoes :** « En fait, nous restons cohérents. Il y a souvent un usage qui consiste à taxer les écologistes de dépourvus de prise avec la réalité, avec le quotidien des gens. Vous l'avez fait dans votre intervention suite à la mienne en disant : "Venez avec moi au centre-bourg d'Orvault." Je sais, j'y ai rencontré des gens qui sont très conscients, et nous sommes très conscients des enjeux qu'il y a.
Il y a des problématiques qui ne sont pas tout à fait les mêmes à Orvault et aux Sorinières, il y a des propositions qui ne sont pas tout à fait les mêmes telles qu'elles sont proposées et chiffrées, et simplement nous prenons nos responsabilités. Quand un sujet nous semble pas aller dans le bon

sens, nous sommes là, nous alertons sur le dossier. Nous pensons que nous pouvons construire collectivement des solutions qui pourront satisfaire l'ensemble y compris des personnes qui vivent dans le centre-bourg d'Orvault, tout en respectant nos engagements de diminution d'émissions de gaz à effet de serre. Voilà simplement, en toute clarté, la manière dont nous construisons notre positionnement et la manière dont nous votons. Donc nous voterons cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** «Merci. Rodolphe Amailland. »

**M. Amailland :** « C'est insupportable, Madame la Présidente, je le dis gentiment et simplement mais quand même, ces postures politiciennes qu'on voit apparaître sur des sujets qu'on connaît bien. Le contournement de Vertou, il a eu lieu il y a déjà quelques décennies, on voit aujourd'hui combien ça apporte à la circulation, à la desserte de la ville et finalement, puisqu'il y a des modes doux qui y sont associés, une forme de transformation aussi de la circulation.
Il n'y a rien qui ressemble plus au contournement des Sorinières que celui d'Orvault. Et Dieu sait que pourtant parfois avec Joseph, on n'est pas toujours d'accord. Mais il n'y a rien de plus qui ressemble à un contournement qu'un autre contournement. Je ne vois pas pourquoi il y a un changement de vote, mais après, tout ça ne me regarde pas. Je dis juste qu'à un moment donné il faut être sérieux, et qu'on perd du temps sur des délibérations à force de postures politiciennes qu'il faut dénoncer. »

*Applaudissements*

**M^me^ la Présidente :** « Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Oui, merci Madame la Présidente. Je ne reviendrai pas sur cette délibération. Juste une petite demande. Il se trouve que, Madame la Présidente, nous avons été légèrement inattentifs et distraits avant la coupure de midi et il se trouve que les élus nantais à l'exception de notre collègue Hervé Grélard auraient souhaité s'abstenir sur la délibération 14. Je souhaiterais que vous puissiez accepter de modifier notre vote sur ce point. Donc abstention des élus nantais sur la 14 à l'exception de notre collègue Hervé Grélard. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Cette modification est naturellement acceptée. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, deux contournements, trois mêmes avec celui de Vertou, mais les territoires ne se ressemblent pas. C'est ce qu'on a essayé de faire pendant cette concertation : un travail adapté à chacun des territoires. Et moi, ça ne me choque pas que l'analyse des uns et des autres ne soit pas tout à fait la même selon les territoires. »

*Applaudissements*

**M. Affilé :** « Même si ça me fait pas changer d'avis sur le bien-fondé du contournement d'Orvault. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 – tire le bilan de la concertation préalable pour la réalisation du contournement routier du bourg des Sorinières annexé à la présente délibération,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Roussel** présente le dossier suivant :

**Direction générale Ressources**
Mission Partenariats et Contractualisations

## 17 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 – Volet Territorial : Avenant n°2 à la convention métropolitaine - approbation

**Exposé**

Le contrat de plan Etat-Région 2015-2020, signé le 23 février 2015, comprend un volet métropolitain en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014. Ce volet, qui doit permettre aux métropoles de renforcer leurs fonctions et dynamiques métropolitaines, a fait l'objet d'une convention métropolitaine signée le 9 octobre 2015 et d'un premier avenant approuvé le 10 février 2017.

Nantes Métropole avait fixé plusieurs priorités pour contribuer au renforcement des fonctions métropolitaines, au premier rang desquelles :
- La mobilité, soutenue à hauteur de 28,108 M€,
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, soutenus à hauteur de 27,681 M€.
Nantes Métropole intervient également à hauteur de 42,7 M€ sur le volet territorial.

Pour rappel, la révision du CPER de 2016, réintégrée dans cet avenant, avait amené Nantes Métropole :
- à participer à hauteur de 70 000 € sur les deux volets de l'étude menée sur l'axe Nantes-Angers-Sablé, ainsi qu'à hauteur de 350 000 € pour la réalisation d'études préliminaires et d'avant-projet pour la modernisation du poste de Nantes et la modernisation du plan de voies de Nantes,
- à confirmer son engagement à hauteur de 16 080 395€ sur les opérations CREM/Centre télécoms de la gare de Nantes,
- à réajuster sa participation à hauteur de 6,750M€ sur le périphérique Nord de Nantes,
- à participer au projet de transfert de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime sur le site de l'Ecole Centrale de Nantes à la même hauteur que la Région, soit 2,5M€,
- à contractualiser 9,88M€ complémentaires sur le projet de transfert de Nantes Etat vers Blottereau, pour que le planning de l'opération soit respecté.
L'État apportait donc au final un engagement supplémentaire de 9,97M€, la Région de 5,616M€ et Nantes Métropole de 12,01M€.

La conduite des opérations inscrites au CPER ainsi que la signature du contrat d'avenir, conduisent à actualiser une seconde fois la convention métropolitaine, ce qui passe notamment par le redéploiement des crédits liés à la desserte du futur aéroport du Grand Ouest, à la ligne nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire en dehors de l'accompagnement des territoires proches de l'aéroport dans le CPER 2015-2020.

Les autres engagements du contrat d'avenir seront réalisés via d'autres dispositifs, dont le prochain CPER.

Par conséquent, il convient d'approuver l'avenant n°2 à la convention métropolitaine.

Les collectivités restent dans l'attente des concrétisations des autres engagements du contrat d'avenir qui devront intervenir dans le cadre des prochains dispositifs proposés par l'État.

Ce redéploiement de crédits contribue principalement à l'accélération d'opérations déjà en cours du volet mobilités.

Dans le cadre de cet avenant, Nantes Métropole confirme ses engagements actés lors de la révision de 2016, ainsi que le redéploiement de ses propres crédits, mais intensifie également sa participation afin de renforcer sa dynamique et son rôle d'entraînement de métropole régionale.

Concernant le volet mobilité multimodale :
- sur les opérations ferroviaires, Nantes Métropole redéploie ses crédits sur les suites du schéma directeur ferroviaire du nœud de Nantes pour 0,554 M€ et sur les études liées à la ligne Nantes/Redon/ Rennes pour 0,739 M€.
- sur les opérations routières, Nantes Métropole participera au financement des travaux pour la fluidification du périphérique (aménagement de voies auxiliaires d'entrecroisement, création de voies réservées sur les pénétrantes…) à hauteur de 2,750 M€.

Nantes Métropole s'engage également aux côtés de l'État et de la Région pour mettre en œuvre le schéma directeur d'accessibilité de Nantes-Atlantique pour 0,625 M€.

Sur le volet territorial, Nantes Métropole affirme son engagement sur le projet de Transfert de Nantes Etat au Grand Blottereau en inscrivant sa participation au titre du pré-financement du solde de l'opération à hauteur de 63,781 M€ (dont 3,452M€ redéployés), en sus des 12 M€ déjà inscrits, et

prend acte du fait que la Région contractualise ses 9,88M€ bouclant ainsi sa participation au titre de la première phase du projet inscrite dans le CPER initial.

De leur côté, l'État et la Région n'ont souhaité redéployer que les crédits du volet mobilités liés à l'Aéroport du Grand Ouest.

L'État redéploie ainsi 42,050 M€ (dont la moitié seulement directement au bénéfice de la métropole).

La Région redéploie 16,74M€ (dont 2M€ seulement au bénéfice direct de la métropole régionale), et complète en confirmant son engagement sur la phase 1 du Transfert de la gare de Nantes Etat sur le site du Grand Blottereau (9,88M€).

Nantes Métropole redéploie la totalité de ses crédits soit 7,620M€ (dont une partie sur TNEGB).

**M^me^ la Présidente :** «Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, dans cette délibération figure un élément qui est peut-être passé inaperçu pour beaucoup, mais c'est la construction d'un bâtiment pour l'École Nationale Supérieure Maritime sur le site de l'École centrale, et il faut s'en féliciter parce que c'est ce qui permet sur l'agglomération nantaise de garder cette formation et cette école qui n'est pas complètement partie ailleurs, par exemple au Havre, sur des questions et des formations qui sont intéressantes pour nous, qui sont des formations liées à la gestion de la vie des navires et notamment à la déconstruction, et puis tout le travail et toutes les formations sur les énergies maritimes, plus précisément les énergies maritimes renouvelables.
Et donc c'est fort heureux qu'on puisse à la fois garder un certain nombre de formations dédiées et en même temps que ces formations soient présentes sur le site de l'ENSM, ce qui permettra une hybridation et sans doute une amélioration de la qualité des formations, si toutefois on pouvait encore l'améliorer. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve l'avenant n°2 et ses annexes, à la convention métropolitaine du CPER 2015-2020 passé entre l'Etat, la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

**M. Garreau** présente le dossier suivant :

**Direction générale à la Transition Ecologique, Energétique et aux Services Urbains**
Direction Énergies Environnement Risques

## 18 - Engagements Loire - Adoption du schéma directeur Loire à pied

**Exposé**

La Loire est un élément naturel structurant pour la métropole nantaise, elle longe 14 communes de l'agglomération sur 24 avec ses 110 km de rives. L'idée de réconcilier la métropole avec la Loire a été au cœur du Grand Débat « Nantes, la Loire & nous » en 2015. 30 engagements ont été formulés pour répondre aux attentes des citoyens, dont l'engagement n°3 consiste à améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire.

Pour y répondre, Nantes Métropole a souhaité élaborer un schéma directeur Loire à pied. Son objectif est de définir une stratégie pour l'accessibilité des bords de Loire à pied dans le respect des milieux naturels.

Pour ce faire, deux diagnostics ont été menés : un diagnostic technique et un diagnostic citoyen, qui a donné lieu à la remise d'un avis citoyen. Un atelier réunissant des représentants des 14 communes ligériennes a également permis de recueillir les avis et les projets du territoire.

Ce croisement des regards a permis de faire ressortir les 4 grandes orientations qui structurent le schéma :

1 - rechercher la continuité piétonne et assurer un accès équilibré à la Loire dans le respect des milieux naturels ;
2 - développer et mettre en valeur la perception des paysages de la Loire et de ses marais ;
3 - accompagner les usages sur les cheminements existants par des aménagements de sécurité, de confort et de loisirs ;
4 - développer et mettre en cohérence l'information directionnelle et culturelle.

Les phases de dialogue avec les citoyens ont rassemblé une soixantaine de personnes, au travers d'ateliers et de ballades organisés sur le territoire. Elles ont permis de définir 8 critères composant un cahier de maîtrise d'usage qui sera annexé aux études et conception des futurs aménagements piétons en bord de Loire. Une audition avec les membres de la commission permanente « Loire » a permis également d'enrichir les supports.

Le programme d'actions proposé dans le schéma est décliné dans le temps, selon 3 temporalités : 2019 - 2022 ; 2022 - 2026 et 2026 - 2030. L'accessibilité des berges et la continuité des cheminements se feront effectivement sur un temps long, compte tenu de la nécessité de conclure des études environnementales et techniques, et du régime de propriété des différentes parcelles.

Les actions inscrites dans ce schéma portent un objectif fort, très présent dans les débats sur la Loire, de préservation et de mise en valeur des espaces sauvages et naturels de la Loire. Les cheminements à créer viennent pour certains donner accès à des espaces naturels, d'autres proposent une alternative pertinente au maintien hors d'accès de certains secteurs sauvages. Les cheminements seront également pensés en bonne cohabitation avec les différents usages, notamment agricoles.

La trentaine d'actions inscrites dans ce schéma est complétée naturellement par les différents projets déjà en cours sur la métropole. Il s'agit non seulement de projets de la centralité métropolitaine : les parcours du Bas Chantenay ; la réouverture des berges aux piétons dans le projet Loire au cœur ; ainsi que sur tout le linéaire de Pirmil les Isles. Y figurent également la démarche Eaux et Paysages engagée avec les concours des communes d'Indre, Saint-Jean de Boiseau et La Montagne ; le projet d'aménagement des rives de Basse-Goulaine ; les futures navettes fluviales, et les belvédères qui vont être inaugurés tout le long de l'estuaire par le Pôle métropolitain. La signalétique de la Loire à pied s'intégrera à la démarche qui s'enclenche sur l'étoile verte métropolitaine pour une signalétique harmonisée permettant aux promeneurs de se repérer facilement.

« La Loire à pied » alimente et s'enrichit des autres engagements formulés suite au débat Loire. Ainsi, elle s'appuie sur la révélation des nouveaux paysages de Loire, ceux de la centralité métropolitaine, mais aussi les grands paysages naturels et agricoles des bords de Loire. Elle permettra la diffusion de la connaissance et de la culture du fleuve dans ses dimensions d'usages et elle portera les enjeux de franchissements par les mobilités douces.

Enfin, l'étoile verte qui déploie ses projets sur les différentes vallées de la métropole s'appuiera sur le schéma directeur Loire à pied, pour ses branches ligériennes - la vallée du voyage en aval, la vallée en mouvement en amont.

Ce premier schéma directeur traduit les orientations énoncées. Il va permettre en lien avec les communes d'établir une programmation des investissements nécessaires. Ce schéma a vocation à vivre et à s'enrichir du développement des projets et des initiatives.

Au travers de ce schéma directeur Loire à pied, Nantes Métropole affirme donc son ambition de faire de la Loire un des principaux vecteurs de marche sur le territoire métropolitain, un trait d'union entre les communes et entre les rives, dans le respect de ses richesses environnementales.

**M. Garreau :** « La délibération proposée vise à traduire en actions concrètes l'engagement dit "numéro 3" des 30 engagements pris suite au débat Nantes, la Loire et nous.
Cet engagement numéro 3 affichait notre volonté, je cite, "d'améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire". Pour cela, nous avons souhaité élaborer un schéma directeur dénommé "Loire à pied" afin de structurer notre action dans la durée.
Deux diagnostics ont été menés : un diagnostic technique par un bureau d'études et un diagnostic citoyen au travers d'ateliers et de balades de terrain. Cela a permis de recueillir un avis citoyen. Pour que notre démarche soit la plus complète possible, que nous ne laissions pas passer de projet, nous avons été à l'écoute des 14 communes traversées par la Loire afin de recueillir leur avis et donc ne pas passer à côté de projets locaux.
Ce croisement des regards a permis de faire ressortir quatre grandes orientations qui structurent notre schéma. Je vous les cite, je vais pas vous citer les 33 actions que vous avez en annexe mais les quatre axes : premier axe, rechercher la continuité piétonne, c'était un point essentiel qui nous manquait et qui nous manque aujourd'hui, tout en assurant un accès équilibré à la Loire dans le respect des milieux naturels. On est là sur des milieux forcément sensibles.
Parfois, il n'est pas possible de pouvoir assurer cette continuité, lorsque nous avons des milieux trop sensibles ou des milieux aussi industriels. C'est l'axe 2 : développer et mettre en valeur la perception des paysages de Loire et de ses marais. Lorsqu'on peut pas traverser, on peut peut-être percevoir quand on est en hauteur. C'est la question des belvédères ou des visées sur certains tronçons.
Troisième axe: accompagner les usages sur les cheminements existants par des aménagements de sécurité, de confort et de loisirs. Il y a des usages divers, il faut essayer de gérer les conflits d'usage mais aussi améliorer la qualité d'accueil en restant je pense simples sur les aménagements.
Et puis quatrième axe, c'était aussi un souhait exprimé dans l'avis citoyen : développer et mettre en cohérence l'information directionnelle et culturelle. Il y a besoin effectivement d'unifier la signalétique culturelle parce que sur ces milieux on peut s'y promener, plus précisément sur ces cheminements en bord de Loire, on peut s'y promener mais on peut aussi apprendre beaucoup de choses par soit des panneaux classiques ou maintenant des applications numériques.
Alors j'ai souhaité aussi que ce programme d'action soit précisé dans le temps, que ce ne soit pas simplement un schéma directeur à l'horizon 2030 et que ça reste un peu trop flou. Donc trois temporalités sont bien précisées sur chacune des 33 actions :

- le court terme 2019-2022,
- deuxième temporalité : 2022-2026 qui correspond à la fin du prochain mandat,
- et puis au-delà, puisqu'il y a des choses qui sont plus longues, 2026-2030, en particulier puisqu'il y a des études environnementales qui doivent être menées sur certains tronçons, mais aussi des difficultés d'acquisitions foncières. Nous avons des fois des acteurs, des propriétaires différents.

Alors ce découpage dans le temps nous permettra les inscriptions budgétaires nécessaires car l'accessibilité n'est pas toujours la plus simple.
Enfin, nous avons veillé à ce que ce schéma directeur ne soit pas redondant avec différents projets qui sont déjà en cours sur la Métropole, mais viennent plutôt judicieusement les compléter. Je prendrai comme exemple la signalétique de la Loire à pied. Elle s'intégrera à la démarche qui est enclenchée sur l'étoile verte métropolitaine pour éviter l'empilement des signalétiques qui seraient contraires à l'effet recherché.
Afin de traduire, en lien avec les communes, ce schéma directeur, une programmation des investissements nécessaires sera ensuite décidée. Je vous invite donc à adopter ce schéma directeur Loire à pied pour faire en sorte que les rives de ce trait d'union qu'est la Loire soit un des principaux vecteurs de la marche loisir sur notre territoire métropolitain. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - adopte le schéma directeur « Loire à pied ».

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Lemasson** présente le dossier suivant :

**Direction générale à la Transition Écologique et Énergétique et aux Services Urbains**
Direction Énergies Environnement Risques

## 19 - Biodiversité - Transition énergétique - Forêts urbaines - Plan-guide – Approbation

### Exposé

Une nouvelle synthèse mondiale (IPBES – Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques) sur l'état de la nature, des écosystèmes et des contributions apportées par la nature aux populations, produite en mai 2019, alerte sur le fait que la nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine et que le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier. Le rapport nous dit aussi qu'il n'est pas trop tard pour agir, mais seulement si nous commençons à le faire maintenant à tous les niveaux, du local au mondial.

Au niveau local, Nantes Métropole a engagé depuis sa création des actions structurantes pour la reconquête et la préservation de la biodiversité. Ainsi, dès 2006, elle a acté le projet de forêts urbaines qui consistait à développer, à l'échelle de l'agglomération, des massifs forestiers contribuant à la diversité des milieux naturels et au maillage des corridors écologiques.

Aujourd'hui, le projet de forêts urbaines est au croisement des enjeux de biodiversité, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de santé. En effet, l'engagement 16 de la feuille de route transition énergétique a clairement identifié les forêts urbaines comme contributrices aux îlots de fraîcheur sur le territoire. Les forêts urbaines ont aussi été consacrées dans le PLUM qui en fait un élément majeur de la trame verte et bleue. Enfin, leur vocation est aussi d'être des espaces de ressourcement et de loisirs, facteurs de bien-être.

Ce projet de forêts urbaines s'inscrit dans le développement d'un projet plus global de la place de l'arbre sous toutes ses formes à l'échelle métropolitaine. Nantes Métropole a identifié trois sites « expérimentaux » sur une surface de près de 1 400 hectares et situés sur 8 communes (Rezé, Vertou, les Sorinières, Bouguenais, Saint-Aignan-de-Grandlieu, Saint-Herblain, Couëron, Sautron). Le foncier appartient en grande majorité (près de 75%) à des propriétaires privés et seulement 350 hectares sont recouverts de boisements.
Les périmètres initiaux de ces 3 sites ont été posés dès 2006. Depuis, un travail d'ajustement permanent a lieu, par exemple à l'occasion de l'élaboration du PLUm.

Au delà de ces trois sites « expérimentaux », il est essentiel de considérer que ce projet pourrait se décliner sur d'autres secteurs de la métropole, dans une logique de développement de la place de l'arbre sur le territoire, élément clé d'atténuation au changement climatique avec la séquestration carbone, et d'adaptation, notamment avec la mise en place d'îlots de fraîcheur. En diversifiant les milieux naturels, ces sites constituent également une réserve de biodiversité.

Aussi, il a été décidé en 2017 d'élaborer un plan-guide pour décliner de manière opérationnelle le projet de forêts urbaines. Une démarche de concertation citoyenne a été menée. Organisée entre mars et novembre 2018, la concertation a rassemblé au total plus de 300 participants (propriétaires privés, exploitants agricoles, représentants d'usagers, professionnels sylvicoles et agricoles, grand public).

Le plan-guide des forêts urbaines se structure en 4 orientations :

- Développer et valoriser les espaces boisés ;
- Découvrir les forêts ;

- Innover à partir de l'arbre ;
- Faire ensemble.

Ces orientations se déclinent en objectifs opérationnels qui constitueront le cadre de référence d'un plan d'actions à élaborer avec les parties prenantes du projet, progressivement dans les mois à venir :

- **accompagner les propriétaires privés**, afin d'étudier à la fois sur un plan technique, foncier et financier, la gestion des espaces boisés en place et le développement de nouveaux boisements surfaciques ou linéaires en lien avec la profession agricole, en favorisant l'émergence de réflexions collectives ;

- **développer une gestion sylvicole des sites publics**, afin de poursuivre la dynamique engagée, notamment avec une exemplarité d'actions sur les parcelles en propriété communale et métropolitaine, visant à la fois le maintien d'une qualité des sites, mais aussi la poursuite d'expérimentations en agroforesterie ou le développement de mesures d'adaptation et/ou d'atténuation eu égard au changement climatique ;

- **valoriser les espaces**, au travers d'une structuration locale de filières bois, en faisant le lien avec l'activité sylvicole et agricole, la compensation carbone… mais également en visant à terme le développement d'activités de loisirs dans le respect de la cohabitation des usages et de préservation des espaces ;

- **capitaliser la co-construction du plan-guide** et pérenniser la dynamique d'acteurs pour permettre de développer le « faire ensemble ».

Ainsi, ce plan-guide de forêts urbaines permet de donner un cap partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire sur une vision de long terme de l'aménagement de notre territoire.

En ce qui concerne Nantes Métropole, des actions concrètes seront mises en place, en particulier l'accompagnement des propriétaires privés qui est un des leviers majeurs de ce projet, ainsi que par exemple, la mise en place de dispositifs innovants de compensation carbone et/ou écologique, l'animation des acteurs et le renforcement des activités pédagogiques et de découverte de la forêt auprès des jeunes publics.

**M. Lemasson :** « Madame la Présidente, chers collègues, il s'agit ici de revisiter une délibération ancienne datant de juin 2006 quant à la création de trois périmètres de forêts urbaines. Vous savez que nous nous sommes engagés depuis la création de la Métropole dans des actions structurantes pour la reconquête de la préservation de la biodiversité, et 2006 est un événement marquant, c'est l'acte fondateur de la création du projet de forêts urbaines.
Il est clair que les arbrisseaux et autres baliveaux plantés en 2006 ont depuis connu une croissance constante.
En fait, il s'agissait à l'époque de la première phase de la création de ces périmètres après une étude approfondie avec un certain nombre de partenaires du diagnostic du territoire.
Nous avons une deuxième phase qui consistait à étudier, à mettre en place l'arbre sous toutes ses formes.
Et nous en sommes aujourd'hui à une troisième phase, un troisième temps important puisque nous sommes aussi dans une temporalité un peu particulière. Une nouvelle synthèse mondiale de l'IPBES est sortie, produite en mai dernier, qui nous alerte sur le fait que la nature décline globalement à un rythme sans précédent et donc, on a pour ambition, au travers aussi de l'engagement numéro 16 du grand débat sur la transition énergétique, d'inscrire les forêts urbaines comme étant un acteur, un élément de développement et de contribution à la préservation de notre cadre de vie et de la santé des métropolitains.
Depuis lors, les forêts urbaines ont aussi été consacrées dans le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, qui en fait un élément majeur de la trame verte et bleue de la Métropole, même si nous intervenons de manière régulière sans doute, au regard des parcelles cadastrées.
Ce projet de forêts urbaines s'inscrit dans le développement d'un projet plus global de la place de l'arbre sous toutes ses formes comme je l'évoquais, à l'échelle métropolitaine. Et je vous rappelle que nous avions à l'époque, en 2006, ou plutôt nos prédécesseurs, identifié trois sites expérimentaux pour une surface globale de près de 1 400 hectares. Bien évidemment ces 1 400 hectares ne sont pas que plantations ou boisement puisque dans ce périmètre nous avons de l'habitat, des voiries, des équipements de services.
Huit communes sont concernées par ce projet expérimental : les communes de Rezé, de Vertou, des Sorinières, de Bouguenais, de Saint-Herblain, de Couëron, de Sautron, de Saint-Aignan-de-Grand-

Lieu. Le foncier appartient en grande majorité à près de 75 % aux propriétaires privés, et environ 350 hectares sont aujourd'hui recouverts de boisement, de boisement généré ou de boisement issu de délaissés agricoles.
Ce projet pourrait se décliner sur d'autres secteurs de la Métropole bien évidemment, et on peut imaginer que dans le cadre futur de révision du Plan Local d'Urbanisme, au travers déjà de ce que nous avons identifié ne serait-ce que par les linéaires de bocage et des espaces boisés, on peut imaginer effectivement que l'arbre trouve une place essentielle sur notre territoire.
C'est une manière de diversifier les milieux naturels et bien évidemment ces sites, au-delà de constituer des puits de carbone, constituent également des réserves de biodiversité.
Alors pour ce faire, nous avons organisé entre mars et novembre 2018 une concertation relativement large, près de 300 participants, qu'ils soient propriétaires, privés, exploitants agricoles, sylvicoles, représentants d'usagers, professionnels, grand public ont participé à ces temps d'échanges en plusieurs temps, avec des temps d'échanges par secteur, par périmètre, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Sud-Est, mais aussi de manière un peu plénière.
Le plan guide qui est joint à la délibération se structure en quatre orientations que je vous propose de lister. La première : développer et valoriser les espaces boisés ; la deuxième : découvrir les forêts ; la troisième : innover à partir de l'arbre ; et le quatrième : faire ensemble.
Ces quatre orientations se déclinent en 12 objectifs opérationnels donc dans le cadre de référence d'un plan d'action qui va être élaboré, qui commence à se construire. Alors je vais pas forcément lire l'intégralité de ces actions mais peut-être en citer quelques-unes, notamment au regard de la temporalité, un petit peu comme l'évoquait Jacques Garreau à l'instant pour la délibération précédente.
Nous sommes dans une temporalité courte, moyenne, mais surtout longue puisque bien évidemment les boisements doivent prendre de l'ampleur et s'organiser, et on imagine pouvoir faire une évaluation à 2025 donc on imagine les actions avant 2025 et après 2025, ce qui nous permettra là aussi de faire un temps précis au regard de cette expérimentation et notamment dans le cadre de la révision prochaine, la prochaine révision du PLUM.
Quelques actions qu'il nous semble important de souligner.
D'abord, la mise en place d'un accompagnement des propriétaires privés, c'est un des leviers majeurs d'action. On a vu tout au long de la concertation avec les propriétaires et les gestionnaires de boisements qu'il y a une différence à faire entre les grands propriétaires en termes de surface et les tout petits propriétaires. Et les petits propriétaires sont souvent démunis au regard de ce qu'ils pourraient attendre comme accompagnement technique, comme ingénierie, mais aussi en termes d'accompagnement financier. Du coup, ils laissent en déroute leur propriété, quand ils ont connaissance d'ailleurs qu'ils sont propriétaires, vu le parcellaire extrêmement important dans ces secteurs. Donc l'accompagnement qui est à mettre en place.
Ensuite, une gestion durable des boisements publics communaux métropolitains. Il nous faut être exemplaires. Ça veut dire effectivement s'assurer que nos biens bien privés communaux métropolitains soient entretenus, ne deviennent pas des décharges illégales. Par exemple, il nous faut maîtriser les usages.
Nous souhaitons aussi animer la notion d'une bourse foncière pour pouvoir organiser pourquoi pas un certain nombre de regroupements en termes de propriétaires pour mieux aussi agir ensemble.
Mettre en place une charte des usages : un certain nombre de propriétaires s'inquiètent des passages des promeneurs sur leur parcelle ou à proximité, et forcément éventuellement des dégradations qui pourraient s'ensuivre.
Développement des actions éducatives et pédagogiques, ça c'est un sujet qui existe déjà depuis 2006. Un certain nombre de classes participent régulièrement à des séances de découverte quelle que soit la saison d'ailleurs depuis 2008 sur le secteur, ce qui permet de mieux comprendre comment pousse l'arbre et comment la saison intervient dans le développement du boisement.
La mise en place d'un dispositif de compensation carbone, ça fait partie des sujets qui ont été aussi remontés pendant la concertation, les ateliers de travail.
Et bien évidemment l'installation d'une gouvernance puisque la Métropole ne fera pas à la place des propriétaires, la Métropole n'a pas pour objectif de faire l'acquisition des 1 400 hectares, comme elle n'a pas l'objectif d'acheter les autres hectares de la Métropole nantaise. Bien évidemment, il s'agit là pour le coup de pouvoir travailler ensemble entre les communes, les propriétaires, les exploitants, les usagers et la Métropole.
Enfin, dans le même temps et d'ailleurs ça démarre, je termine sur cette action-là, nous sommes en discussion et en formalisation de partenariat avec le CRPF par exemple, qui intervient sur la propriété forestière, qui regroupe un certain nombre de propriétaires, notamment les plus importants, et avec des structures comme Atlanbois. On a eu l'occasion de travailler sur la filière bois construction. L'arbre qui pourra servir à la création d'une charpente ou de piliers n'est peut-être pas encore sur la Métropole nantaise, néanmoins, au-delà du bois construction, il existe aussi des filières bois énergie qu'il est nécessaire de développer.

Voilà en quoi consiste ce plan guide qui est une avancée importante et souhaitée par l'ensemble des acteurs du territoire qui ont participé à ces travaux, à ces réflexions.
Et avant de soumettre cette délibération à votre vote, je souhaitais très sincèrement remercier les services, les élus qui ont pris à bras-le-corps ce dossier, ainsi que bien évidemment les acteurs de ce territoire. C'est un travail de longue haleine, à la hauteur des enjeux et notamment de la croissance des arbres, et je vous invite bien évidemment à adopter unanimement ce plan guide. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Pierre-Yves Le Brun. »

**M. Le Brun :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, comme vous l'avez probablement remarqué, nous sommes en pleine canicule. Chacun sait désormais que ces épisodes extrêmes sont amenés à s'aggraver et devenir plus fréquents avec le réchauffement climatique dû à nos émissions de gaz à effet de serre.
Les conséquences : Des températures intenables en ville où le béton et l'asphalte absorbent la chaleur, avec des enjeux de santé publique importants, notamment pour les personnes vulnérables : personnes âgées, enfants, personnes à la rue.
Pourtant, il existe des solutions simples qui permettent de répondre à la fois aux causes et aux conséquences de notre malheur, à savoir verdir notre environnement et notamment planter des arbres.
Nous avons longtemps ignoré et abattu les arbres autour de nous pour nous développer. Des arbres si nombreux et tellement inscrits dans notre environnement que nous avons oublié leur rôle vital.
Aujourd'hui, nous reprenons conscience des services gratuits rendus par la nature. Sachons valoriser ces services. Les arbres et les forêts captent et stockent le carbone, font baisser les températures de la ville, protègent et renforcent la biodiversité. Ils créent des filières économiques locales vertueuses et recréent du lien entre les lieux urbains et la nature.
Ce plan guide est une étape qui donne une nouvelle place à l'arbre dans l'aménagement de la ville. C'est un élément essentiel pour la résilience de la ville face à la crise climatique déjà en marche et que nos enfants subiront de plein fouet.
La mise en place de trois sites pilotes est un début, mais il ne vous aura pas échappé que seulement 350 hectares sur 1 400 au total sont des espaces boisés. Il reste encore du chemin à faire pour reboiser certains de ces espaces et travailler sur les espaces agricoles dont beaucoup produisent encore en conventionnel, ce qui n'aide pas vraiment la biodiversité à se développer les Coquelicots pourront le confirmer.
Et c'est là que la Métropole sera mise au défi de la cohérence entre la réalité de la crise climatique, les cartes qu'elle propose et les actions qu'elle met en place. Nous attendons donc beaucoup de la suite donnée à ce premier pas pour une véritable politique de l'arbre sur la Métropole, et bien au-delà du périmètre défini ici. Nous voterons donc cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Christian Couturier. »

**M. Couturier :** « Madame la Présidente, chers collègues, on voit souvent la forêt comme un espace de promenade, un paysage, une nature extra-urbaine à conserver. La forêt peut également être considérée comme une ressource naturelle plantée et exploitée par l'homme. Elle est dans ce cas le cadre d'activités économiques comme l'agroforesterie ou la sylviculture.
Notre plan guide, à propos de nos forêts urbaines, prend bien sûr en compte ces différents aspects. Mais il offre surtout une vision à long terme, et le rapporteur l'a souligné, une vision à long terme de l'aménagement de notre Métropole, n'opposant plus l'urbain et le naturel, la ville et la forêt, mais au contraire les associant pour former un ensemble cohérent, laissant vivre l'un pour faire respirer l'autre.
Notre plan guide prend toute la mesure de cet enjeu et grâce à une gestion durable des forêts, nous créerons des zones de réserve et de préservation de la biodiversité à intégrer évidemment dans la trame verte et bleue de notre Plan Local d'Urbanisme Métropolitain et permettant d'atténuer ainsi l'effet du réchauffement planétaire.
De plus, nous anticiperons les nouvelles conditions climatiques en choisissant de multiples espèces végétales et arboricoles, résistantes à la chaleur comme à une moindre température météorologique. Les fortes températures de ces derniers jours témoignent de l'importance de la présence de la nature en ville qui crée des îlots de fraîcheur, véritable climatisation naturelle et bio-écologique.
Pour cette raison, notre collectivité a donc identifié trois sites pilotes représentant 1400 hectares disséminés sur huit de nos communes, et ceux-ci offriront des espaces boisés nécessaires à la régulation climatique. Mais ils peuvent permettre aussi des activités de loisirs et de découverte de la nature.
Nous répondons ainsi à l'un des engagements de la feuille de route issue de notre grand débat sur la transition énergétique.
Madame la Présidente, chers collègues, nous avions acté il y a quelques années le principe de la création de plusieurs forêts à l'intérieur de notre Métropole, massif forestier garant d'une meilleure

diversité des milieux naturels et d'un maillage pertinent des couloirs écologiques. Aujourd'hui, ce plan guide active une nouvelle dynamique permettant de développer et de valoriser les espaces boisés. Et il s'inscrit évidemment dans cette démarche de transition écologique évoquée à plusieurs reprises. Et ce plan permettra, j'en suis certain, d'atténuer les effets du changement climatique sur notre territoire. C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à voter unanimement en faveur de ce projet de délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. Merci. »

**Le Conseil délibère et**
**par 94 voix pour et 1 abstention**

1 - approuve le projet de plan-guide Forêts Urbaines joint à la présente délibération.

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Mme Gressus** présente les dossiers suivants :

**Direction Générale Transition Ecologique Energétique et Services Urbains**
Direction déchets

## 20 - Transition énergétique - Extension consignes de tri des emballages plastiques - Appel à projet – Candidature de Nantes Métropole

### Exposé

Nantes Métropole a obtenu en 2016 le label national « *Territoire zéro déchet, zéro gaspillage* » par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Energie, reconnaissance de l'engagement de la collectivité dans un programme d'actions en faveur de la réduction, la gestion et la valorisation des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

Confortant la dynamique engagée en faveur de la réduction, du tri et de la valorisation des déchets et pour aller plus loin, la feuille de route pour la transition énergétique adoptée au printemps 2018 a posé de nouveaux objectifs ambitieux : réduire de 20% par habitant, en 2030, les quantités de déchets ménagers du territoire et valoriser au maximum les déchets produits. Le défi est ambitieux, une étude de caractérisation des déchets réalisée par Nantes Métropole fin 2017 a en effet révélé que 2/3 du contenu de la poubelle de déchets résiduels (incinérés) pourraient être évités par des actions de prévention, ou triés pour être recyclés.

Dans ce contexte, Nantes Métropole souhaite dès à présent s'engager dans l'extension des consignes de tri qui deviendra une obligation nationale d'ici 2022. Cette extension permettra une simplification du geste de tri des usagers : « tous les emballages plastiques se recyclent ». Ainsi, en plus des bouteilles et flacons plastiques, les usagers pourront trier leurs pots, barquettes et films plastiques.

Ce projet, qui contribue à l'amélioration des performances de recyclage, répond directement à l'engagement de la feuille de route de la transition énergétique consistant à « rendre le geste de tri

naturel » dont les objectifs sont d'inciter les usagers à produire moins de déchets et à mieux trier leurs déchets pour pouvoir ensuite les recycler.

Nantes Métropole, à l'aide d'une vaste campagne de communication, va donc déployer ces nouvelles consignes sur l'ensemble de la métropole en trois phases :

- Juillet 2019 : démarrage sur 12 000 habitants des communes d'Orvault et de Carquefou (secteur test),
- Octobre/novembre 2019 : toute la ville de Nantes collectée par l'opérateur public de collecte, les communes collectées par la régie du sud ouest (Saint-Jean de Boiseau, La Montagne, Le Pellerin),
- Janvier 2021 : tout le reste de la métropole collecté par des prestataires privés.

Les tonnages apportés au centre de tri en 2019 permettront par ailleurs de tester le nouveau centre de tri prévu dans la nouvelle délégation de service public Arc en Ciel 2034 et d'en valider les performances avant réception.

Dans le même temps, CITEO, éco-organisme agréé par l'État pour la valorisation des filières des emballages ménagers et des papiers graphiques, lance un appel à candidatures à toutes les collectivités locales qui souhaitent déployer l'extension des consignes de tri sur tout ou partie de leur territoire. Les projets sélectionnés seront financés par une augmentation du soutien de CITEO à raison de 660 €/tonne. Cette disposition sera inscrite au contrat d'action pour la performance signé entre les collectivités locales retenues et CITEO.

En conséquence, dans la continuité de ce qui a été mis en place en 2012 avec Eco-emballages, Nantes Métropole se porte candidate à l'appel à candidatures de CITEO pour l'extension des consignes de tri sur son territoire.

**M^me^ Gressus :** «Alors, j'ai dit hier la presse, et je signe et je persiste : " Enfin le pot de yaourt." C'était évidemment qu'une boutade mais voilà le temps de l'extension des consignes de tri. Bien avant le délai qui nous est imparti, c'est-à-dire 2022, nous allons dès cette année rentrer dans la phase d'extension des consignes de tri des emballages plastiques.
J'y vois là en plus une vraie cohérence de réflexion, d'abord avec les différentes politiques publiques menées par mes collègues en termes de transition énergétique, mais aussi au-delà, transition écologique de notre Métropole.
J'y vois aussi un travail forcené très connexe qu'on ne voit pas facilement. Tout ça est rendu aussi possible puisque le travail conséquent mené notamment sur les délégations de service et le renouvellement de ces Délégations de Service Public sur les deux exutoires que représentent Arc-En-Ciel (2034 désormais) et Alcéa dans quelques années (2024), nous permet maintenant d'être outillés pour que les flux nouveaux puissent être avalés.
Donc, les extensions sont maintenant devant nous et très rapidement. Vous avez lu, je le sais, la délibération. Je voulais simplement rappeler l'obligation nationale fixée en 2022, de simplification du geste de tri pour les habitants : c'est l'enjeu majeur de cette extension des emballages plastiques et de sa suppression et retirer le flux de nos ordures ménagères. Parce que bien évidemment, l'enjeu c'est 2,5 kilos par an et par habitant, ce qui me paraît peu mais avec un volume quand même de grande importance et pour lequel nous allons avoir un outil Arc-En-Ciel qui sera en capacité de pouvoir traiter ce nouveau flux grâce à la nouvelle chaîne de tri qui est terminée en ce moment. Il va pouvoir d'ailleurs commencer avec une première expérimentation dès juillet avec les communes en test d'une partie d'Orvault et de Carquefou. 12 000 habitants, c'est un beau test, puis la régie du Sud-Ouest, Le Pellerin, La Montagne et Saint-Jean-de-Boiseau en octobre prochain, enfin ville de Nantes dans son entièreté à partir de novembre 2019, et le reste de la Métropole avec une échéance terminale : au 1^er^ janvier 2021, l'entièreté de la Métropole sera concernée par l'extension des consignes de tri.
Pourquoi attendre un an ? Parce que pour le reste de notre Métropole, trois délégataires de service font la collecte : Urbaser, Veolia et Suez. Il faut leur laisser aussi le temps, à nous comme à eux, de faire un avenant évidemment aux marchés publics qui ne sont pas terminés avec eux, et surtout d'adapter comme nous l'avons adapté au niveau de l'opérateur public de collecte, la possibilité d'avaler justement ces nouvelles consignes, donc un flux important, complémentaire.
Pourquoi alors le tester sur Carquefou et Orvault ? C'est justement parce qu'Urbaser est prêt puisque c'est le dernier marché public que nous avons signé concernant la collecte, et lui a déjà un certain nombre de bennes qui sont adaptées et un mode de fonctionnement qui est adapté. Cela va nous permettre heureusement de tester de manière extrêmement concrète et efficace l'utilisation à la fois des nouvelles collectes, enfin leur redisposition, et puis surtout l'avenir du flux derrière.

Il est très important pour nous tous que vous votiez très largement cette délibération pour une raison qui peut peut-être être connexe, mais nous voulons absolument répondre bien évidemment avec la CARENE puisque nous sommes liés avec la CARENE, au traitement des déchets secs, avant le 12 juillet, à l'appel à projets de CITEO. Pour ceux qui ne savent pas c'est l'ancien Éco-emballages. Et nous y répondons du coup parfaitement.
Donc il est extrêmement clair que nous devons répondre là dans un temps très court.
La communication sera aussi extrêmement prégnante. Je veux insister beaucoup sur cette communication qui est poussée aussi par tous les acteurs. Évidemment, les Maires et leurs équipes vont y concourir à travers les bulletins communaux, mais aussi les pôles de proximité, un travail avec les bailleurs sociaux de grande envergure, avec la CCI, avec la Chambre des métiers, les associations de commerçants, c'est un porte-à-porte qui va être fait auprès des habitants qui vont passer en extension. Ça, toute cette année-là 2019 pour cette échéance, mais bien évidemment durant l'année 2020 pour expliciter bien en amont ce qui se passera pour l'ensemble des communes autour de nous.
Je souhaite vous rappeler quand même que nous avons toujours porté haut une chose qui pourrait paraître paradoxale mais que je redis quand même : le plastique c'est la plaie, c'est une des plaies de la pollution complète de notre planète. En faire le recueil en termes de consignes de tri dans nos propres poubelles est une chose. Il n'en reste pas moins vrai que depuis un grand moment, et ça fait aussi partie des cinq engagements que nous avons dans la feuille de route de la transition énergétique, bien évidemment le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas. Je rappelle à toutes et à tous, et c'est pas Mireille Pernot qui va me contredire, c'est que l'eau nantaise est très bonne et qu'on peut très bien la mettre dans une petite bouteille.
Je rappelle aussi que de plus en plus, et ça c'est aussi grâce à un certain nombre d'associations avec lesquelles nous sommes partenaires, continuent à travailler sur l'accessibilité, un certain nombre de produits, je pense là aussi en lien avec le plan alimentation, le vrac est désormais là. On a vu fleurir cette possibilité d'avoir de toute façon moins d'emballages. Donc j'en reviens toujours au même : le déchet qui est le meilleur, c'est celui que nous produisons pas et le déchet qui est le meilleur, c'est celui que nous n'utilisons pas en termes d'emballage. Malgré tout, le plastique reste le plastique et les emballages plastique, il est absolument nécessaire de les retirer entièrement de la circulation.
Je veux saluer, et ce sera mon dernier mot, l'énorme travail qui a été porté aussi par toutes et tous, que ce soit au niveau de l'Économie Sociale et Solidaire, que ce soit niveau du plan alimentaire, sur l'énergie également, lors des défis famille sur la Métropole. Tout est jouable. Je ne demande pas à ce que 100 % des citoyens métropolitains suivent ce que font les familles qui s'inscrivent au défi famille.
En ce qui concerne les déchets cette année, 180 familles ont joué le jeu avec une plus grande diversité sociale et aussi un maillage du territoire, avec à la clé 35 % de déchets en moins dans leurs poubelles.
Et bien évidemment, à chaque fois maintenant on voit la cohérence entre nos trois politiques. Parce qu'évidemment les uns et les autres ont soit déjà fait le défi énergie, soit vont faire le défi plan alimentaire ou bien s'ils ne l'ont pas fait, ça peut être les déchets directement qui marque leur entrée pour pouvoir y participer. Ils vont aussi s'inscrire vraisemblablement les années suivantes dans les autres déchets.
Il y va socialement parlant, j'y tiens beaucoup, à maintenant faire un maillage qui soit extrêmement large dans la population. Elle comprend elle aussi qu'elle a tout à y gagner, même quand ce ne sont pas pour de bonnes idées planétaires. Nous avons réussi à convaincre un grand nombre de nos concitoyens parce que de toute façon, notre porte-monnaie se reremplit quand on fait attention à ce qu'on achète, quand on fait attention à ses déchets, quand on fait attention à son énergie et à ce qu'on mange dans l'assiette. La santé s'en trouve meilleure et en tout état de cause c'est aussi comme ça qu'on s'approprie, des politiques publiques qui peuvent paraître cassantes par moments à certains parce qu'ils en sont encore éloignés, et qui sont devenus maintenant des fers de lance de la communication sur leur propre territoire. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Mahel Coppey. »

**M^me^ Coppey :** « Oui, c'est une avancée de simplifier le geste de tri pour les habitants et les habitantes de notre Métropole. Merci, c'est fini les nœuds au cerveau en regardant son pot yaourt pour savoir si on doit le mettre dans la poubelle jaune ou la poubelle bleue.
C'est une étape. Mettons le paquet sur la prévention des déchets et la sensibilisation au tri pour de meilleurs taux de recyclage.
Et j'en profite pour faire un détour sur la délibération 22 qui concerne un marché public sur la collecte de papier, qui va nous lier avec l'entreprise d'insertion Arbres et Oser Forêt Vivante. Et on démontre là aussi Michèle, qu'avec la commande publique à Nantes Métropole on peut soutenir (et dans le temps d'ailleurs, dans la durée) une transition écologique et solidaire créatrice d'impact positif pour l'environnement et pour l'emploi aussi.

Alors concernant la collecte des plastiques, on sait qu'aujourd'hui les plastiques se recyclent mal. On fait des progrès, mais le taux de recyclage est encore trop faible. Et il pose de nouveaux défis à notre société.
Alors, au détour ce matin de la lecture de la revue de presse, on a pu découvrir qu'il y avait une véritable décharge à ciel ouvert à Carquefou avec 400 à 500 tonnes de ces petites billes de pneus issues de terrain de foot synthétique qui s'y accumulent. Voilà les défis, tu l'as très bien dit Michèle : il faut sortir nos vies et nos villes du plastique. Alors mettons le paquet sur la prévention et la sensibilisation au zéro déchet. On a des acteurs économiques qui sont prêts, un monde bouillonnant de l'Économie Sociale et Solidaire et des mouvements de consommateurs dans l'agglomération qui sont super mobilisés.
Il ne tient qu'à nous d'enclencher le changement d'échelle.
Stop aux emballages à usage unique : continuons à favoriser le vrac et le verre et qui sont de loin la solution d'emballage (ou de non-emballage) les plus avantageuses sur le plan écologique et le plan économique.
Nous avons des initiatives formidables. Je citerai ici Bout' à Bout' que nous soutenons depuis leur naissance et dont nous suivons l'épanouissement, et qui font même notre fierté quand ils sont suivis par France 2 qui les met en lumière.
Alors bien sûr, nous voterons cette délibération et les suivantes, mais tout en restant extrêmement attentifs à ce que le budget de prévention et la structuration des filières du réemploi puissent changer d'échelle, comme cela est mentionné et voté dans de nombreuses feuilles de route de notre Métropole. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Véronique Dubettier-Grenier. »

**M^me^ Dubettier-Grenier :** « Oui, merci Madame la Présidente. En réponse à Madame Coppey, puisque Carquefou a été cité, moi j'inviterais Madame Coppey à prendre soin de ses sources. Elle parle d'une décharge à ciel ouvert de petites billes de plastique. Nous avons sur Carquefou des entreprises, oui, qui travaillent dans le domaine de l'environnement et qui sont donc amenées à stocker momentanément leurs matériaux. Pour aller un peu plus loin sur le sujet, bien évidemment que la Ville de Carquefou a été saisie de cette préoccupation et j'ai demandé à mes services de prendre justement attache avec cette entreprise pour qu'elle prenne en charge ces matériaux qui ne sont en aucun cas des déchets. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Blandine Krysmann. »

**M^me^ Krysmann :** « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, alors effectivement je crois que nous sommes tous convaincus de l'importance de développer le tri, la revalorisation, le recyclage, et qu'une partie effectivement des efforts qui doivent accompagner cette démarche, c'est notamment la prévention ainsi que l'information.
Je trouve ça intéressant, quand on s'engage dans une nouvelle étape, de faire le point sur où on en est aujourd'hui et d'où l'on part pour aller vers cette étape.
Premier point de ce constat : en France aujourd'hui, le recyclage de plastique, c'est 22,5 %, et nous sommes avant-derniers en Europe, puisque la moyenne de l'Europe, c'est 31 %. À Nantes Métropole, nous en sommes à 19 %. Donc effectivement, nous sommes en dessous de la moyenne nationale et bien en dessous de la moyenne européenne, donc nous ne sommes pas bons. Attention : quand je dis "nous ne sommes pas bons", ça ne veut pas dire que les services ne sont pas bons. Je pense que sur un constat de résultat, ce sont toujours les politiques qui sont responsables. Parce que les résultats sont le fruit des politiques que nous menons.
Deuxième constat : aujourd'hui, nous nous engageons juste dans la collecte de tous les plastiques. Donc attention chers collègues, nous nous engageons. C'est-à-dire que le pot de plastique de tous les métropolitains dans la poubelle, c'est pas demain. Nous serons en 2021, ce sera toute la Métropole donc juste avant 2022, qui sera passée au tout plastique.
Juste, est-ce qu'on peut s'en féliciter ? Oui et non. Car en 2018, il y a déjà un quart de la population française qui peut mettre tous ses plastiques dans les poubelles jaunes. Donc sur ce point-là non plus, nous ne sommes pas bons.
Troisième constat : sur le dispositif Tri'Sac, qui est le dispositif des sacs bleus et jaunes, alors j'ai eu un petit peu de mal à trouver quand est-ce que ça avait été mis en service tout au début parce que sur le site de la Métropole, on nous parle de 2013 qui était probablement une généralisation, mais a priori, ça fait 12 ans que ça a commencé. Sur le site de Nantes Métropole, on nous mentionne que c'est une première en France. Alors en général, quand une première est positive, elle est suivie par d'autres villes. Et donc moi j'aimerais savoir aujourd'hui qui nous suit, qui nous a suivis dans ce dispositif Tri'Sac, ce qui serait une manière de voir que notre dispositif non seulement était innovant mais qu'en plus il était bon.

Quand on voit nos mauvais résultats justement, on se demande si ce système de Tri'Sac est un bon système. J'ai cherché une évaluation de ce dispositif, puisqu'a priori ça fait 12 ans qu'il existe. J'en ai pas trouvé. Et on nous a dit effectivement qu'il allait être évalué dans les années à venir. Je trouve qu'après 12 ans, c'est un peu tardif d'évaluer un dispositif qui a été généralisé et dont effectivement quand on voit nos résultats, on peut s'interroger sur la pertinence de ce dispositif.
Donc effectivement, je pense qu'on est tous contents qu'on s'engage dans cette démarche, mais qu'il faut rester assez humbles quand on communique sur les résultats, sur la Ville de Nantes qui est écolo, qui est très bonne. Je pense qu'il faut quand même un petit peu d'humilité. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** «Merci. Michèle Gressus. »

**M^me^ Gressus :** « Je vais parler de Tri'Sac tout de suite. Je rappelle qu'on a une délibération qui présente le rapport annuel 2018 sur les déchets, qui va donc être mis en ligne quand il aura été présenté et voté.
Vous avez depuis des lustres ce rapport annuel qui est en toute transparence sur le site de Nantes Métropole et je suis désolée de vous dire concernant l'évaluation Tri'Sac, je sais pas qui vous a dit qu'on ne la faisait pas mais on la fait évidemment chaque année, notamment au moment de présenter le rapport annuel.
C'est toujours très compliqué de vous répondre, Madame Krysmann. Je sais que Monsieur Bainvel qui est un de nos représentants en CSS au moins sur un CA, sait aussi très bien comment ça fonctionne. Je l'interpelle pas et je vous demande pas d'être d'accord avec moi Monsieur Bainvel, mais c'est pour dire que c'est un sujet qui est complexe et que vous suivez depuis très longtemps. Donc je sais qu'au moins, on partage la complexité de ce sujet sur une Métropole de 650 000 habitants. C'est toujours très facile de dire : "Ben vous avez choisi Tri'Sac il y a effectivement un moment." puisque c'est 2007, 2008, 2009, la mise en œuvre en trois volets de Tri'Sac. Puis vous aurez vu qu'en 2013 n'avons pas étendu Tri'Sac sur Nantes. La date de 2013 à laquelle vous faites référence, c'est le passage au bac jaune à suivre pour récupérer les déchets secs puisque nous avons fait une étude là, très fine et très poussée, de façon à ne pas remettre Tri'Sac partout puisque oui, si vous voulez que je vous dise qu'il y a un petit peu de moins bons résultats sur le tri sélectif avec Tri'Sac je vais y venir en termes de pourcentage.
Nous ne l'avons pas, comme c'était au départ prévu, mis sur toute la ville de Nantes puisqu'il nous a semblé que comme le pavillonnaire, de la même façon, très majoritaire sur les 23 autres communes, avait soit des sacs soit des bacs jaunes, nous avons proposé à la Ville de Nantes de mettre des bacs jaunes dans ce qui était pavillonnaire. C'est ce qui s'est fait. Donc c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas poursuivi Tri'Sac sur ces zones-là.
Donc pour en venir à Tri'Sac, c'est un choix particulier à la Métropole nantaise. Je défie quiconque de venir comparer ce qui se passe à Bordeaux, à Toulouse, à Lyon, à Grenoble, à Lille, sur les modes de collectes faites dans les centres-villes ou dans les grosses métropoles. Parce que nous n'avons pas, les uns et les autres, pour en avoir beaucoup parlé avec mes collègues bordelais, de Bordeaux, et de Bordeaux ville même, qui vient régulièrement échanger avec nous et vice versa, la complexité de nos cœurs de ville patrimoniaux, de nos histoires, avec ici à Nantes un certain nombre de quartiers avec beaucoup de tours.
Ce qu'on appelle les "habitats verticaux" nous ont fait prendre des décisions, à savoir : sortir les bacs des immeubles parce que c'est dangereux et on avait des problèmes d'incendie, ça beaucoup d'élus l'ont oublié. Il y a eu des départs de feu qui auraient pu être dramatiques dans l'habitat vertical, notamment dans certains quartiers nantais. Nous avons échappé à ça en sortant.
On ne peut pas mettre les poubelles perpétuellement sur la rue, dans les centres-villes. Et il est très étendu, le centre-ville de Nantes. C'est pas seulement la place Royale, dans le centre-ville, c'est vraiment ce qui est la vieille ville de Nantes. Il est difficile aussi d'y accéder avec les bennes à ordures ménagères. Donc il est difficile d'y mettre des colonnes enterrées parce que contrairement à d'autres villes, on n'est pas sur du plat, on est sur des choses qui bougent, avec un sous-sol miné.
Ça m'a beaucoup fait rire ce matin pour le métro d'ailleurs parce que quand je vois le mal que nous avons à mettre une colonne enterrée dans le centre-ville de Nantes, je n'ose pas penser à ce qu'il faudrait faire pour y mettre un métro, mais ça je serai pas là pour le voir donc c'est pas trop grave.
C'est très compliqué de pouvoir dire comme ça : "Vous êtes nuls, vous avez fait Tri'Sac, vous le gardez." Madame Krysmann, vous en êtes pas loin quand même. Vous l'avez pas dit comme ça bien évidemment, ce sont mes mots à moi, vous le voyez bien, vous me connaissez bien.
Mais c'est très facile de le dire et comparaison n'est absolument pas raison sur ces sujets-là.
Alors maintenant j'y viens : vous voulez absolument savoir ce que répresente la collecte sélective Tri'Sac ou hors Tri'Sac, c'est 36 kilos par habitant et par an en collecte Tri'Sac, et hors Tri'Sac c'est 41 kilos. Donc c'est vrai, vous avez raison, 5 kilos par an et par habitant, c'est beaucoup. Donc on a une marge de progression. C'est une évidence.

En outre, les consignes plastique vont permettre entre autres de récolter le plastique vraiment, mais aussi avec la campagne éducative, l'éducation c'est l'art de la répétition, ce qui va nous permettre aussi et sans doute de gagner un pourcentage et in fine va forcément améliorer le geste de tri, parce que Mahel l'a dit tout à l'heure : le casse-tête pour dire : "Alors, c'est où ? Poubelle bleue, poubelle jaune ? Je sais plus." Le meilleur parce que malheureusement il faut s'y contraindre, quand on sait plus on met dans la poubelle bleue parce qu'effectivement on concourt au taux de refus autrement, dans le sac jaune ou dans la poubelle jaune. Donc je trouve que c'est une petite curiosité à vouloir tout mélanger, à ne pas se satisfaire d'une immense marche que nous allons franchir là du coup avec l'extension de ces consignes plastique.
Et je le redis, l'essentiel de notre politique c'est aussi de lutter avant tout contre la production de déchets, mais de résoudre quand même la valorisation au maximum de nos déchets à travers nos deux unités d'incinération qui permettent, je le répète au passage quand même, de fournir à la fois de l'eau chaude sur nos réseaux de chaleur, de la vapeur pour l'industrie côté Arc-En-Ciel et désormais aussi un branchement qui sera connexe en octobre en termes de réseau de chaleur sur des zones Nord-Ouest de notre agglomération. Si ça, ce ne sont pas des bonnes nouvelles, et si ça, ce n'est pas quelque chose qui là, nous fait rentrer dans une dynamique très forte.
Enfin, il y'a le plan d'expérimentation large sur les biodéchets parce que là, c'est 2025, notre ligne, et là on fait une expérimentation sur ce trimestre-ci, sur le Nord de Nantes. Vous voyez : on a énormément de sujets qui font avancer la cause des déchets. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Krysmann puis Monsieur Bainvel. »

**M^me^ Krysmann :** « Une phrase, Madame Gressus. Vous me connaissez aussi. Si j'avais voulu dire qu'on était nuls, j'aurais dit qu'on était nuls. J'ai juste dit qu'on n'était pas bons et qu'il fallait peut-être pas trop se réjouir trop vite. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Très rapidement, Madame la Présidente, merci. Madame Gressus, effectivement la gestion des déchets est un domaine relativement complexe. Comparaison n'est pas raison effectivement aussi. Il y a une diversité de modes de gestion choisis par les différentes communes ou EPCI en France, il y a des différences, des particularités architecturales, urbanistiques, qui font qu'on peut pas comparer.
Et en même temps, il y a un certain nombre de comparaisons en termes d'efficacité qui peuvent se poser sur notre efficacité, sur la collecte et sur le recyclage, et de ce point de vue les questions qui ont été posées par Blandine Krysmann me semblaient pertinentes. Je crois que notre objectif en dehors même des choix qui ont été faits par la Métropole et dont vous connaissez les interrogations qui étaient les miennes sur le mandat précédent sur Tri'Sac, l'objectif c'est de valoriser au mieux. Donc il faut aussi qu'on s'interroge. Même si la généralisation sur l'ensemble des plastiques est une bonne nouvelle, il faut qu'on s'interroge sur l'efficacité de nos méthodes et visiblement, avec les chiffres qui ont été communiqués par notre collègue Krysmann on a encore des marges de progression. Donc il faut qu'on trouve collectivement la manière d'y arriver et je crois que c'était le sens de l'intervention de notre collègue. »

**M^me^ la Présidente :** «Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 – décide d'engager Nantes Métropole dans la mise en place du projet d'extension des consignes de tri.

2 – autorise la candidature de Nantes Métropole à l'appel à projet de CITEO pour l'extension des consignes de tri des emballages plastiques sur son territoire.

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 21 – Transition énergétique - Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Nantes Métropole – Modification

### Exposé

Nantes Métropole s'est engagée dans la transition énergétique avec une feuille de route ambitieuse.
La politique déchets pilote 5 engagements de cette feuille de route :

- réduire de 20 % le tonnage des déchets ménagers par habitant d'ici 2030,
- favoriser le réemploi et la réparation des objets localement,
- assurer la complémentarité entre les modes de traitement des déchets (recyclage, valorisation agronomique, chaleur, etc.),
- intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- rendre le geste de tri naturel.

Elle contribue également à 4 autres engagements.

En tant qu'autorité organisatrice, la collectivité s'est dotée, en février 2013, d'un règlement de collecte. Ce dernier est la déclinaison opérationnelle en matière de gestion de déchets de la politique publique déchets dont les grandes orientations sont inscrites dans les documents de la collectivité tels le PLUm (Plan Local d'Urbanisme Métropolitain), le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), les projets autour de la loi de transition énergétique et le Plan Climat ou encore le Plan Alimentaire Territorial.

Avec l'adoption du PLUM, le 5 avril 2019 par le conseil métropolitain, l'opposabilité du règlement de collecte dans l'instruction des permis de construire est renforcée.

Ce règlement vise à régir les relations entre les usagers du service public d'élimination des déchets et les exploitants de ce service public et à préciser les droits et obligations de chacun.

La modification du règlement de collecte permet également de mettre en cohérence la politique publique des déchets et les dernières évolutions réglementaires en la matière (loi de transition énergétique / décret 5 flux / mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et gestion des biodéchets).

De même, en matière de responsabilités élargies des producteurs concernant la collecte des déchets en déchèteries avec le développement des filières de recyclage, il est nécessaire de procéder à une actualisation du règlement intérieur des déchèteries (annexé au règlement de collecte). La fermeture de la déchèterie de Mauves sur Loire est également prise en compte.

Le nouveau règlement de collecte acte des changements liés à l'implantation des conteneurs enterrés, notamment avec un zonage d'opportunité en annexe du document, la définition d'un seuil de déclenchement en lien avec la densité du projet avec l'objectif d'un bon usage de ces conteneurs, afin de limiter les dépôts sauvages, d'assurer la sécurité des usagers et collecteurs.

Le règlement de collecte s'adapte également aux besoins de la population :

- pour dimensionner les équipements (nombre d'habitants/logement, production journalière de déchets…),

- pour conforter les actions en faveur du compostage et du réemploi, par exemple la réalisation de l'ambitieux programme d'installations de composteurs partagés,

- pour préciser les règles d'aménagement dans les opérations (largeur de voirie, palettes de retournement...) avec des schémas de bonnes pratiques annexés au règlement.

Ce règlement permettra d'harmoniser les prescriptions à l'échelle métropolitaine, de rappeler les modalités d'utilisation du service de collecte et, le cas échéant, les sanctions en cas de non-respect du règlement.

Enfin, pour répondre au caractère évolutif de ces besoins, il est proposé de déléguer à Madame la Présidente l'adaptation ou la mise à jour, si besoin, de la cartographie prévue à l'annexe II du règlement.

**M^me^ Gressus :** « La transition énergétique toujours, règlement de collecte cette fois-ci des déchets ménagers, là il s'agit évidemment de réduire, donc ça va concourir à un tout petit début de réponse à l'intervention de Monsieur Bainvel.
Notamment pour un outil important, à la fois sur la collecte et aussi sur les réponses. Nous nous sommes dotés là de deux outils extrêmement importants à la fois grâce au PLUM qui a été voté puisque désormais, nous avons un document qui sera opposable à la fois aux usagers mais aussi à l'égard des aménageurs. En effet, comme l'eau, comme le gaz, l'électricité, la problématique du flux déchets lors d'un aménagement sera donc aussi importante que les autres fluides dont je viens de parler.
Ensuite, un document qui sera aussi opposable à l'usager avec une prise en compte aussi de l'évolution du comportement des usagers. Parce que là aussi, nous sommes, je le dis souvent, ni en Suisse ni dans le Nord de l'Europe. Il y a des comportements d'incivilité caractérisés, même si je salue là aussi les actions du service qui lors de sa réorganisation a repris, à la fois en lien avec les élus de quartier, notamment à Nantes, le terrain de la réactivité parce que malheureusement, il faut être dans la réactivité, et au-delà maintenant et désormais, là aussi dans la sensibilisation à son espace public.
Donc concernant les ordures ménagères, nous allons continuer à prendre en compte l'évolution de la diminution par contre des déchets résiduels, ceux de la poubelle bleue, promouvoir le compostage parce que j'ai parlé flux plastique et emballages, j'ai parlé aussi biodéchets mais en aucun cas nous baissons la garde sur les politiques partenariales puisque d'ailleurs pour les biodéchets, nous le ferons avec notre partenaire Compost In Situ qui est, depuis le démarrage, notre partenaire sur le compostage, mais le réemploi, ce sont les actions inscrites dans la feuille de route, 225 sites sont actuellement partagés et ouverts aux habitants.
Nous voulons, oui, faire le bilan et la capitalisation de toutes les expérimentations qui ont pu être posées ces dernières années en matière notamment d'aménagement de notre espace public et notamment concernant l'implantation des containers enterrés.
Enfin, il s'agit là de travailler sur la sécurité des agents de la collecte, avec la volonté de renforcer l'application des recommandations de la CNAMS en garantissant évidemment les aménagements qui restent sécurisés. Nous avions un règlement de collecte qui avait été adapté en 2013, qui a été modifié en 2015, et donc je vous demande de pouvoir, là, actualiser aujourd'hui le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés tel que proposé dans la délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Oui, merci. Madame Gressus évoquait la nécessaire réactivité. Nous étions déjà intervenus sur des dispositifs qui existent dans certaines villes de France et qui avaient été notamment mis en place dans la commune de Madame Voynet, la mise en place de puces dans les containers qui permettent d'informer des services sur le bon moment pour les vider.
C'est vrai qu'on constate sur un certain nombre de points, à des jours particuliers, des bennes qui débordent et qui peuvent parfois susciter des nuisances et qui ne sont pas toujours ramassées dans les temps, et donc ces puces électroniques permettent d'informer sur le bon moment pour vider ces bennes, ce qui permet d'avoir vraiment une réaction bien maillée en fonction des spécificités de tel ou tel quartier et aussi de l'actualité de ces quartiers.
Donc je pense que vraiment il faudrait que la Métropole s'engage dans cette direction et qu'aussi il y'ait une réactivité des services lorsqu'un citoyen appelle les services d'une commune, de la Ville de Nantes, Allô Nantes, ou les services de la Métropole, qu'il y'ait peut-être un peu plus de réactivité pour envoyer des équipes sur site pour vider ces containers. Voilà la proposition que nous faisons. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Michèle Gressus. »

**M^me^ Gressus :** « Les containers dont vous parlez sont les containers enterrés. Je pense que la nouvelle génération de containers sera effectivement un petit peu plus pilotée de cette façon-là et donc cette réactivité, vous l'avez.
On a d'abord, je vais le dire avec beaucoup de calme et de simplicité, réorganisé le service collecte. Je vous rappelle, pour celles et ceux qui connaissent un peu le sujet, l'arrêt du fini parti s'est déroulé sur ce mandat. C'est énormément de travail, c'est énormément de travail avec les agents parce que c'est un changement de paradigme, comme on dit.
C'est une mini révolution interne quand même. Donc ça a été en même temps de grosses discussions sur la nouvelle Délégation de Service Public. Ça aussi, c'est quatre ans de travail d'arrache-pied de tous, justement pour mettre l'entièreté des différentes politiques qui concourent à la politique déchet

locale, en ordre de marche en même temps. Parce que là, le "en même temps" est obligatoire. Vous pouvez décréter quelque chose, si derrière ni les camions sont là, ni les hommes sont là, l'organisation est défaillante, pendant ce temps-là le citoyen lambda, lui il avance.
Oui, vous avez raison sur ce sujet-là, on y est sur les colonnes enterrées, la réorganisation d'ailleurs des bennes-grues a été posée pour ça d'ailleurs, et donc ce sera certainement plus facile. Je sais que certains en ont justement là en expérimentation pour voir mais en tout état de cause, on a assez de monde puisqu'en amont on ne met pas des containers enterrés n'importe où s'il faut y passer simplement que toutes les trois semaines. C'est plutôt dans des endroits où on ne peut pas faire autrement, qu'il va falloir choisir.
Parce que la maintenance des colonnes enterrées, c'est quelque chose d'extrêmement important et des colonnes enterrées en ville, on peut en mettre partout parce que, pour celles et ceux qui savent ce que c'est, il faut une grue, or il y a des fils, il y a des maisons aussi. Ainsi, le y a qu'à faut qu'on n'est pas possible. Mais nous y sommes extrêmement attentifs. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve le règlement modifié de collecte des déchets ménagers sur le territoire de Nantes Métropole et ses annexes.

2 – délègue à Madame la Présidente le soin d'adapter ou de mettre à jour, si besoin, la cartographie prévue à l'annexe II du règlement.

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale au Développement Economique**
**et à l'Attractivité Internationale**
Direction Emploi et Innovation Sociale

## 22 - Marché public de prestations de service d'insertion et de qualifications professionnelles – activité support : collecte et tri sélectif du papier et du carton – Signature du marché

**Exposé**

Nantes Métropole a lancé un marché de prestation d'insertion sociale et professionnelle de personnes durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Le dispositif d'insertion vise un triple objectif :
- Amorcer, consolider des parcours individuels d'insertion professionnelle
- Permettre l'acquisition de comportements à l'emploi ainsi que des qualifications de base (soit par l'expérience acquise, soit par la formation)
- Permettre au public concerné de résoudre des difficultés d'ordre professionnel, social et d'accéder à l'emploi durable à terme

La logique de cette démarche est d'habituer ou de réhabituer au travail des personnes sans qualification, n'ayant jamais travaillé ou ayant depuis longtemps perdu leur emploi : jeunes sans qualification ni expérience professionnelles, adultes demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux ...

Nantes Métropole a souhaité confier à un prestataire des missions d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale qui porteront sur la collecte et le tri sélectif du papier et du carton auprès des petites entreprises, des administrations et dans l'habitat social, notamment dans le cadre des expérimentations de collecte en locaux de pré tri.
A cet effet, une procédure adaptée ouverte et allotie a été lancée, conformément à l'article 28-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
Il s'agit de deux marchés ordinaires conclus pour une durée de deux ans fermes, à compter de la date fixée par ordre de service et renouvelable deux fois par période d'un an.

Pour le lot 1 : Collecte et tri sélectif du papier et du carton sur le territoire Nord Loire comprenant la ville de Nantes hors quartier Nantes Sud :
Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée le 06 juin 2019, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable pour attribuer le marché à la société ARBRES, pour un montant annuel net de taxe de 485 000,00 €,

Pour le lot 2 : Collecte et tri sélectif du papier et du carton sur les communes du Sud-Loire de Nantes Métropole comprenant le quartier Nantes Sud :
Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée le 06 juin 2019, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable pour attribuer le marché à la société OSER FORET VIVANTE, pour un montant annuel net de taxe de 162 240,00 €,
Les crédits correspondants sont prévus au budget 2019, chapitre 011 opération n° 3018 - libellée Marchés d'insertion - Qualification.

**M^me^ Gressus :** « Dernière délibération, là, concernant les déchets vraiment : le marché public. Mahel en a un peu parlé tout à l'heure. Nous voulons vous proposer dans la même logique et dans la continuité de cette logique, la signature de marchés relatifs à la prestation de services d'insertion et de qualification professionnelle sur la collecte et le tri sélectif des papiers et du carton. Par conséquent, nous vous proposons d'attribuer le lot 1, collecte et tri sélectif, à la société ARBRES, c'est le territoire Nord Loire comprenant la ville de Nantes et hors quartier Nantes Sud, avec la société donc ARBRES pour un montant annuel de 485 000,00 euros nets de taxe.
Et le lot 2 à la société Oser forêt vivante pour le Sud Loire de Nantes et qui comprend le quartier Nantes Sud cette fois-ci pour un montant annuel de 162 240 euros nets de taxe, c'est la digne continuité de ce qui se passe et Mahel l'a soulevé tout à l'heure, c'est la pérennisation aussi d'un travail auquel nous tenons absolument, puisque ça permet une insertion sociale et professionnelle de personnes qui sont durablement exclues d'abord de l'emploi, et qui rencontrent de fait des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, et donc c'est un triple objectif d'insertion qui est donc le nôtre : une qualification de base, un parcours individuel dans l'accompagnement, et puis ça permet donc à un public qui est concerné pour résoudre ces difficultés d'ordre professionnel et social sur l'emploi durable vraiment à terme, et c'est dans cette logique de démarche que nous avons souhaité confier à des prestataires ces missions d'appui et d'accompagnement d'ailleurs dans le cadre d'activités d'utilité sociale. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - autorise la signature des marchés relatifs à des prestations de service d'insertion et de qualifications professionnelles – activité support : collecte et tri sélectif du papier et du carton.

Pour le lot 1 - Collecte et tri sélectif du papier et du carton sur le territoire Nord Loire comprenant la ville de Nantes hors quartier Nantes Sud avec la société ARBRES pour un montant annuel de 485 000,00 € net de taxes
Pour le lot 2 - Collecte et tri sélectif du papier et du carton sur les communes du Sud-Loire de Nantes Métropole comprenant le quartier Nantes Sud avec la société OSER FORET VIVANTE pour un montant annuel de 162 240,00 € net de taxes,

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Robert** présente le dossier suivant :

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département du Développement Urbain**
**Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest**

## 23 – Nantes - Bas Chantenay - Prise en considération des observations et propositions du public sur le projet - Dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) – Exonération de la part intercommunale de la taxe d'aménagement - Approbation

### Exposé

En lien direct avec le centre historique de Nantes, le Bas-Chantenay est un quartier-mosaïque ancien, aux fonctions très diversifiées, qui bénéficie d'une géographie exceptionnelle depuis le coteau granitique jusqu'aux berges de Loire. Le projet urbain du Bas-Chantenay doit assurer l'accueil de nouveaux logements ainsi que la création ou le développement de services, d'équipements et d'activités tertiaires et industrielles.

Cette opération de renouvellement urbain s'inscrit dans une démarche de requalification d'espaces publics et réappropriation des rives de Loire, en réponse aux aménagements d'Euronantes-Malakoff à l'est, du centre historique (projet Nantes Centre-Ville), de l'Ile de Nantes (plan d'intentions) et de Pirmil-les-Isles, à Nantes et Rezé au sud. Il prolonge également la stratégie de renouvellement du quartier de Bellevue juste au nord (Projet Grand Bellevue).

Le projet urbain s'illustre par une concertation riche et continue. En effet, dès le démarrage du projet d'études, les acteurs de la ville et les habitants du quartier ont été associés à la réflexion dans une démarche de concertation.

Le projet de la zone d'aménagement concerté s'étend sur une surface de 103 hectares délimitée par :
- le boulevard Jean Moulin et le terminal céréalier à l'ouest ;
- la butte Sainte-Anne à l'est ;
- le parcours des Coteaux (de la rue des Alouettes au quai Marquis d'Aiguillon) au nord ;
- la Loire au sud .

La ZAC du Bas-Chantenay poursuit les objectifs suivants :

- développer l'activité économique existante en maintenant le nombre d'emplois sur le site et en cherchant à rendre compatibles ville et industrie ;
- réaliser environ 90 000 m² de surface de plancher de commerces / activités / tertiaire / équipements ;
- contribuer à renouveler l'accès de la ville à son fleuve ; berges, quais, espaces portuaires, cales ;
- participer au développement de l'habitat dans le cœur de la métropole en créant 1 000 logements environ ;
- mettre en valeur le patrimoine notamment industriel ;
- contribuer à la connexion du quartier au cœur de la métropole ;
- participer à l'attractivité de la métropole en développant l'offre de loisirs et culturelle, notamment en bord et sur le fleuve ;
- développer la biodiversité et intégrer le quartier dans les continuités vertes.

L'aménagement de la ZAC a été confié à Nantes Métropole Aménagement par un traité de concession d'aménagement signé le 22/11/2016.

Afin d'engager la réalisation de ce projet, le conseil communautaire a approuvé lors de la séance du 19 octobre 2012 les objectifs et les modalités de concertation préalable à la zone d'aménagement concerté du Bas-Chantenay.

Dans le cadre de la concertation préalable, ont été organisées :
- deux réunions publiques le 19 mars 2015 et le 30 mars 2016 ;
- une exposition et la mise à disposition d'un registre du 23 mars au 29 avril 2016 à la Mairie annexe de Chantenay et durant toute l'élaboration du projet sur le site internet nantesco.

Les observations du public ont porté sur le devenir du quartier, la préservation de son identité, du patrimoine (devenir du bâtiment CAP 44 notamment) et sur la problématique des déplacements et du stationnement.

Le bilan de la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme a été approuvé lors du conseil métropolitain du 28 juin 2016.

**Prise en considération de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale, de la collectivité intéressée au projet et de la SNCF**

L'évaluation environnementale de la ZAC du Bas Chantenay a été réalisée de l'été 2017 à l'automne 2018, déposée à l'autorité environnementale le 4 décembre 2018 et n'a pas fait l'objet d'observation de cette dernière dans le délai réglementaire.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, Nantes Métropole a sollicité l'avis de la Ville de Nantes et du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire sur l'évaluation environnementale préalable à la création de la ZAC du Bas-Chantenay ainsi que de la SNCF en raison de la présence de la gare et du vaste faisceau ferroviaire au sein du périmètre.

Le Grand Port a rendu un avis tacite, mais avait participé en parallèle à de nombreuses réunions de partage des intentions du projet.

La Ville de Nantes a émis un avis favorable sur ce projet qui prend en compte les différentes composantes environnementales et permet un gain global de biodiversité.

La SNCF s'interroge sur la prise en compte des nuisances sonores liées à la circulation des trains sur un tronçon stratégique (ligne Tours – Saint-Nazaire). Nantes Métropole a répondu que le projet de ZAC prend en considération le faisceau ferroviaire et par conséquent, l'isolation acoustique des bâtiments impactés, conformément aux règles en vigueur et servitudes du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM).

**Prise en considération des observations et propositions du public**

Par décision du vice-président en date du 7 décembre 2018, les modalités de participation du public par voie électronique au titre de l'évaluation environnementale ont été définies.

Dans ce cadre, le projet de création de ZAC comprenant le dossier d'évaluation environnementale et le registre, a été mis à disposition du public par voie électronique du 8 avril au 9 mai 2019 sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/1230.

Un avis relatif à l'ouverture de la participation électronique du public a été publié dans la presse, mis en ligne sur les sites internet de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes 15 jours avant son démarrage. Il a été affiché au siège de Nantes Métropole, au pôle de proximité Nantes Ouest, ainsi qu'à la mairie de Nantes.

Un registre dématérialisé ainsi qu'un registre papier à la mairie annexe de Chantenay ont permis au public de déposer ses observations et propositions du 8 avril 2018 au 9 mai 2019.

Une observation a été émise par le public sur le registre dématérialisé. Elle porte sur l'historique du quartier et sur l'évolution de la toponymie des secteurs depuis 200 ans. Il est répondu que le projet urbain du Bas-Chantenay prévoit bien la mise en exergue de l'histoire du quartier (à travers la toponymie, des parcours culturels et historiques).

**Motivations du projet au regard des incidences notables sur l'environnement**

Les objectifs du projet visent à transformer et requalifier le quartier du Bas-Chantenay, par l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants et le développement d'une nouvelle programmation d'activités économiques, culturelles et d'une offre de nouveaux logements.

A travers la déclinaison de ces objectifs, le projet permet de répondre :
- aux enjeux écologiques par le développement de végétal avec notamment la création du jardin dit extraordinaire qui sera un des éléments de l'étoile verte nantaise, la restauration des berges naturelles de la Loire, le développement de jardins partagés ;
- à la préservation de la biodiversité relictuelle présente, son intégration et son développement dans le projet.
- à la diminution des gaz à effet de serre avec le développement des transports collectifs performants et la réalisation d'itinéraires de modes doux et avec l'utilisation de matériaux de construction vertueux.

**Les prescriptions éviter, réduire, compenser les incidences du projet sur l'environnement et les modalités de suivi**

Des mesures visant à éviter, réduire, compenser les incidences du projet sur l'environnement sont prises dans le cadre de ce projet. Elles figurent en annexe n°1 de la présente délibération. Elles portent notamment sur l'organisation du chantier, le milieu biologique et le milieu urbain et feront l'objet d'un suivi (annexe n°2).

Le projet de renouvellement urbain du Bas-Chantenay est un projet ayant globalement des effets positifs sur l'ensemble du périmètre d'étude (annexe n°3). Néanmoins, certains effets négatifs résiduels ont fait l'objet de mesures de compensation (espèces protégées d'oiseaux).

**Création de la ZAC du Bas-Chantenay**

Compte tenu de l'intérêt de cette opération d'aménagement, il est proposé de créer la ZAC du Bas-Chantenay. Conformément aux articles R311-2 et suivants du code de l'urbanisme, le dossier de création de la ZAC du Bas-Chantenay comprend :

- un plan de situation ;
- un rapport de présentation décrivant les objectifs du projet et précisant la répartition de la surface de plancher destinée à accueillir, du logement, des activités bureaux /commerces et des équipements publics ;
- un plan périmétral de la ZAC ;
- l'évaluation environnementale ;
- les avis de la Ville de Nantes et de la SNCF sur l'évaluation environnementale ainsi que la réponse de Nantes Métropole sur ce dernier ;
- le résumé non technique de l'évaluation environnementale ;
- le régime de la ZAC au regard de la fiscalité : exonération de la part intercommunale de la taxe d'aménagement et de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Le dossier soumis à la participation du public, constitué du dossier de création de la ZAC du Bas-Chantenay, de l'étude d'impact, des avis de l'autorité environnementale et des collectivités et établissements publics intéressés au projet et du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC, est consultable à la Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest ainsi que sur le site internet de Nantes Métropole.

**M. Robert :** « Madame la Présidente, chers collègues, donc cette délibération est l'occasion pour moi de revenir sur le quartier du Bas Chantenay qui, comme vous le savez, fait l'objet depuis déjà de nombreuses années d'un long processus de travail, de concertation et d'études permettant aujourd'hui de vous proposer la création de la Zone d'Aménagement Concerté du Bas Chantenay.
Donc vous connaissez tous la situation exceptionnelle de ce quartier, en lien avec le centre historique, donc sa géographie depuis le coteau à son arrière au Nord jusqu'aux berges de la Loire. C'est un quartier mosaïque ancien avec des fonctions extrêmement diversifiées.
Donc il s'agit là de lancer une opération de renouvellement urbain qui s'inscrit complètement dans la dynamique de la centralité métropolitaine. C'est un vrai projet métropolitain aux côtés du projet de centre-ville, du projet île de Nantes, du projet Pré Gauchet Malakoff ou demain de Pirmil Les Isles, pour citer tous ces projets qui font la centralité métropolitaine.
Alors, ce projet a démarré par une très grande concertation qui associait non seulement les habitants mais aussi évidemment les acteurs économiques qui sont déjà très présents sur le site et qui ont vocation à y rester. Cette ZAC poursuit un certain nombre d'objectifs qui sont très diversifiés. C'est lié à la nature de ce territoire.

D'abord, comme je le disais, il s'agit de développer l'activité économique. Il y a autour de 2 000 emplois sur le site, il s'agit bien de conforter l'emploi et de tendre plutôt vers 3 000 emplois demain.
Il s'agit de réaliser des surfaces plancher de commerce, d'activité, de tertiaire et d'équipements, et de contribuer à renouveler l'accès de la ville à son fleuve. C'est très important évidemment. On est au cœur d'un des enjeux du grand débat sur la Loire avec notamment la mise en service de navettes fluviales qui vont le desservir dès janvier 2020. Cela va contribuer évidemment à attirer un très large public sur ce quartier qui va le découvrir.
Il s'agit ensuite de participer au développement de l'habitat, même si ce n'est pas la force de ce projet puisqu'on ne prévoit que 1 000 logements à l'échelle de l'ensemble du projet.
De même, il s'agira évidemment la question du patrimoine industriel avec la réhabilitation de la Grue noire, des quais, qui sera effectuée. C'est la connexion du quartier au cœur de la métropole et c'est aussi l'attractivité de la Métropole en développant l'offre de loisirs et culturelle. Evidemment je pense à l'Arbre aux hérons.
Et enfin, le projet contribuera à développer la biodiversité, intégrer le quartier dans des continuités vertes, c'est notamment l'objet du Jardin ordinaire mais pas que. On est évidemment sur un territoire qui aujourd'hui est extrêmement imperméabilisé, pour lequel il faut réintroduire la nature.
Alors l'aménagement de la ZAC a été confié à Nantes Métropole Aménagement, nous avons délibéré. Bernard Reichen est l'urbaniste de ce projet. C'est lui qui a développé cette logique du "faire avec" pour la définition de ce futur projet. Il donne une inspiration évidemment extrêmement forte à ce projet.
Et en 2012 nous avions approuvé donc les objectifs et les modalités de concertation préalable à la création de la ZAC du Bas Chantenay. Alors dans la délibération, vous avez rappelé des différentes opérations de concertation qui ont eu lieu. Vous avez aussi noté l'étude d'impact qui a été réalisée, les avis que nous avons recueillis auprès de différentes autorités. Il y a également la prise en considération des différentes observations et propositions du public, et nous avons tout un paragraphe sur la motivation du projet au regard des incidences notables sur l'environnement.
Il apparaît évidemment très clairement qu'entre ce qui existe et ce qui aura lieu demain, on aura des enjeux écologiques par le développement du végétal qui sera véritablement quelque chose, un élément fort par rapport à ce qu'on connaît, la préservation de la biodiversité présente aussi est recherchée. Et puis évidemment le développement des transports publics, des transports alternatifs à la voiture qui vont contribuer à la diminution des gaz à effet de serre.
Bref, un projet qui vise véritablement à éviter, réduire tout ce qui peut nuire à la planète et au climat comme on l'évoque fréquemment. Et ce projet évidemment a une incidence très importante de ce point de vue-là, et très positive. Donc, la proposition est d'approuver la création de cette ZAC avec tous les documents adjacents qui sont nécessaires à cette création. De prendre en considération l'étude d'impact, de rappeler la motivation du projet au regard des incidences sur l'environnement et d'appliquer les exonérations fiscales qui accompagnent la création d'une ZAC. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Pierre-Yves Le Brun. »

**M. Le Brun :** « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération est donc une étape supplémentaire dans la longue démarche d'aménagement du Bas Chantenay avec l'approbation de la création de la ZAC. Ce quartier du Bas Chantenay ne nous laisse pas indifférents, que nous soyons chantenaisiens ou pas. Il est le témoin du riche passé industriel et portuaire de Nantes. Il porte sur son territoire de nombreux projets qui suscitent l'intérêt et des débats : l'évolution de la carrière Misery, le devenir de l'immeuble Cap 44, du quartier du Bois Hardy, ou encore la reconversion de l'ancienne usine électrique.
En tant qu'élus écologistes et citoyens, plusieurs sujets nous interpellent à la lecture du dossier – dossier qu'il nous est demandé d'approuver mais qui n'est pas annexé à la présente délibération. Pourquoi les documents nécessaires pour éclairer les décisions des élus ne sont pas annexés ?
Du coup, nous avons profité des documents mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique en cours pour demande d'autorisation environnementale, pour mieux appréhender les motivations du projet.
Il y a cette vocation économique du quartier avec l'enjeu de conserver la fonction productive au cœur de ville. Comme le rappelait Alain Robert, il est question de créer 3 000 emplois en plus des 3 000 existants faisant toute la place à l'Économie Sociale et Solidaire, à l'artisanat, en travaillant la complémentarité avec le Grand Bellevue qui jouxte le Bas Chantenay.
Il y a ce fort potentiel identifié en matière de production d'énergies renouvelables. Engageons-nous dans la réflexion effective d'installation de production d'énergies renouvelables.
Il y a une démarche d'économie circulaire qui est clairement recherchée avec l'idée évoquée d'une gestion globale des terres excavées à l'échelle de l'agglomération – valorisation, réutilisation sur différents chantiers engagés. Poussons cette démarche pour inscrire nos projets de renouvellement urbain dans l'économie circulaire. Ces motivations tentent de redécrire nos conditions d'existence, de

penser un système qui n'est plus un système de production mais un système qui va nous permettre de survivre.
Alors nous poursuivrons, intensifions, innovons, inventons.

Au-delà de ces motivations, j'aimerais revenir sur des points de crispation. Le projet est ambitieux en matière de transport et développement. C'est un point bien mis en avant dans l'évaluation environnementale. Cette mobilité axée sur le développement des modes doux et des transports en commun joue un rôle clé dans la limitation des émissions de gaz à effet de serre.
Mais alors pourquoi le choix de donner un vrai rôle de santé centralité à la gare n'a pas été questionné ? Pour les Élus écologistes et citoyens, cette gare de Chantenay doit devenir un véritable pôle d'échanges multimodal, et même plus explicitement un pôle d'entrée multimodal, comme nous l'écrivions dans notre programme municipal en 2014. C'est un vrai levier pour diminuer l'usage de la voiture en ville. Étudions cette solution.
Sur la mobilité toujours, le projet du Bas Chantenay propose la réalisation d'une ligne de transport collectif structurante de type chronobus. C'est évidemment une bonne chose, mais à terme nous proposons de réaliser un décrochage de la ligne 1 de tramway à partir de la gare maritime pour desservir ce quartier. Sachons réutiliser les rails qui existent déjà sur une partie du trajet.
Et pour finir sur la mobilité, un sujet qui n'est pas des moindres : le franchissement de la Loire au droit du projet urbain. Oui ou non ? Je sais que l'étude conduite par la Région prendra fin à la fin 2019. Et donc aucune hypothèse n'est consolidée à ce stade, aucune décision n'est prise. Or, pour nous, la question ne se pose même pas. On le dit et on le redit : le groupe est volontairement opposé à une telle infrastructure, écologiquement et économiquement désastreuse. C'est un projet irresponsable.
Sur les liens avec le Grand Bellevue, liens physiques, liens économiques, liens sociaux, ce sont des liens indispensables à travailler pour que les quartiers ne se tournent pas le dos, pour que les habitants se rencontrent, pour que les actifs se connectent entre eux.
Un autre sujet : sur le bois Hardy, la Métropole dispose d'un collectif d'acteurs engagés autour d'un projet local et citoyen au service de la transition écologique. Un projet multifacette qui incarne toutes les composantes de ce que la Métropole défend : lien social, production d'énergies locales, projet d'alimentation durable, animations artistiques et culturelles, ouverture sur le quartier.
Le collectif a joué le jeu de la concertation : réunions, ateliers, avis citoyen. Il n'est pas opposé à la construction de logements mais il souhaite que celle-ci se limite aux parcelles déjà artificialisées et donc que le nombre annoncé de 400 nouveaux logements comme un invariant, soit revu à la baisse.
La Métropole a ici l'opportunité de montrer qu'elle peut composer avec les citoyens dans la coconstruction de la ville, qu'elle entend leurs attentes, qu'elle engage un dialogue sur ce qui fait dissensus, et pas seulement sur ce qui fait consensus, en vue de trouver ensemble des solutions partagées. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je vais vous inviter à conclure. »

**M. Le Brun :** « C'est ça, la coconstruction de la ville avec les citoyens, c'est la ville négociée. Pour ces raisons, en l'état actuel d'avancement, nous nous abstiendrons. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Hamel. »

**M^me^ Hamel :** « Oui, merci Madame la Présidente. Cette délibération nous permet d'aborder l'avenir du Bas Chantenay, emblématique du développement de ce quartier et bien au-delà – le projet de l'Arbre aux hérons, et plus spécifiquement son financement, continue de susciter des interrogations de la part de notre groupe. Il y a plusieurs mois déjà Madame la Présidente, je vous avais interrogée sur ce sujet et vous me répondiez que nous aurions le modèle économique d'ici début 2019 puisque, je cite *« plus de 50 % du financement était déjà trouvé »*. Nous sommes fin juin. Avez-vous des éléments de réponse à nous apporter ?
En effet, dans la presse cette semaine on pouvait lire que le financement privé en était encore très loin, a priori un tiers prévu pour cette partie. Par ailleurs, pour la partie de financement issu des collectivités, où en est la participation du Département et également de l'État ? Enfin, les études ont été menées et financées par notre assemblée ici présente. Nous souhaiterions savoir où elles en sont. Et pour conclure, nous aimerions que vous profitiez de cette délibération qui concerne ce quartier pour nous éclairer tous ici présents sur l'avancement du financement de cet ambitieux projet qui pour nous pose toujours question. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Alain Robert et puis je répondrai sur la question de l'avancée des financements du un tiers, un tiers, un tiers, comme annoncé depuis le début sur le projet d'Arbre aux hérons. »

**M. Robert :** « Oui, donc sur les questions qui ont été posées en rapport direct avec la ZAC de Chantenay, moi je crois affirmer très clairement en effet que la gare de Chantenay, ce sera un pôle d'intermodalité, c'est une évidence. La proximité de l'arrêt des navettes fluviales et la desserte en ligne de transport public qui va sur ce site et qui va être prolongée est la perspective envisagée jusqu'à la connexion avec la ligne de tramway.
Je pourrais aussi parler de l'implantation de véhicules de location à la journée pour répondre à des besoins ponctuels de personnes qui auraient besoin aussi de véhicules propres et par exemple électriques. Donc là-dessus il n'y a aucune ambiguïté. Sur les lignes de transports publics évidemment, il y a une montée en puissance de cette question au fur et à mesure que le quartier se développera.
Sur le franchissement de la Loire, Bernard Reichen, urbaniste, a travaillé la question. Le projet se fait. S'il y a un franchissement, le projet peut le supporter et l'accepter, s'il n'y en a pas il se déroulera tout aussi bien également. Le projet n'indique pas forcément de choix spécifique sur ces questions de franchissement, qui débordent le cadre évidemment du projet de la ZAC du Bas Chantenay.
Sur le lien avec le Grand Bellevue, c'est écrit même dans la délibération, cher collègue. C'est mentionné noir sur blanc.
Et sur le bois Hardy, il y a une concertation très importante qui s'est réalisée avec ma collègue Abbassia Hakem. Elle n'est pas terminée. Tout ce qui a fait l'objet du lieu de convivialité autour du jardinage sera non seulement préservé mais étendu. Et puis je me permettrai de dire quand même : au niveau du logement on ne peut pas d'une part voter des documents sur le PLH, accentuer notre action sur le logement social et d'autre part, quand il s'agit de répondre aux besoins des salariés qui sont sur notre ville, et dans une ZAC, dès qu'on propose des logements, dire qu'il faut diminuer la densité. Car sinon, vous le savez bien, chers collègues, c'est le retour de l'étalement urbain.
Donc pour nous ce n'est pas un dogme, les 400 logements. D'abord, tout dépend de la typologie des logements. Plus on accueillera de familles, moins il y en aura, si c'est plutôt des petits logements évidemment ils seront plus nombreux. Mais en tout cas il faut quand même être cohérents dans les discours relatifs à l'habitat. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Un mot pour répondre à Madame Hamel. Le principe du financement vous le connaissez, il est clair, il n'a pas bougé depuis le début : un tiers, un tiers, un tiers. Un tiers pour la Métropole, un tiers pour les autres acteurs publics, un tiers pour le privé.
Le tiers pour le privé, Madame Hamel, je pense que vous disposez tout à fait des éléments puisque j'ai eu le plaisir de retrouver Monsieur Reneaume au CA du fonds de dotation la semaine dernière, et que ces informations ont été communiquées. Je ne doute pas que Monsieur Reneaume vous les a communiquées. Donc je vous confirme qu'on est à peu près à un tiers.
En ce qui concerne la Métropole, les éléments vous les connaissez, ils sont à la disposition de l'assemblée.
La dernière question, c'est effectivement le troisième tiers, donc les autres collectivités. Je rappelle et j'en profite pour la remercier à nouveau, que la Présidente de la Région a donné son accord pour financer ce projet à hauteur de 4 millions considérant que c'était un projet intéressant, un projet de rayonnement, un projet cohérent avec la stratégie touristique du territoire.
Vous évoquez le Département, je suis très confiante sur ce sujet, mais naturellement je laisserai le Président du Conseil départemental, et certainement avant la fin de l'année, en faire l'annonce lui-même.
Je vous propose donc, chers collègues, de voter sur cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et**
**par 83 voix pour et 11 abstentions,**

1 - prend en considération l'étude d'impact, l'avis tacite de l'autorité environnementale, l'avis de la commune de Nantes et de la SNCF, l'avis tacite du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, ainsi que le résultat de la procédure de participation du public par voie électronique, conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement ;

2 - précise que le projet est motivé au regard des incidences notables du projet sur l'environnement et intègre les prescriptions destinées à éviter, réduire, compenser les incidences négatives notables, ainsi que les modalités de suivi de ces incidences sur l'environnement et la santé humaine (annexe 2);

3 - décide de créer la Zone d'Aménagement Concerté du Bas-Chantenay, selon le périmètre figurant à l'annexe n° 3, et approuve le dossier correspondant ;

4 - décide d'appliquer l'exonération de la taxe d'aménagement (TA) pour sa part métropolitaine et de la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) à l'intérieur de la ZAC ;

5 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Roussel** présente les dossiers suivants :

**Direction Générale à la Culture**
Direction du Patrimoine et de l'Archéologie

## 24 - Pôle Archéologie – Convention-cadre de partenariat avec l'État – Demande d'extension d'habilitation à la recherche archéologique auprès du Conseil National de la Recherche Archéologique – Demande de subventions

### Exposé

Par délibération du Conseil métropolitain en date du 15 décembre 2014, Nantes Métropole a approuvé le transfert de nouvelles compétences et notamment celles portant sur l'archéologie préventive et programmée. La nouvelle compétence métropolitaine a pris effet au 1er juillet 2015 et a été confortée par l'attribution d'un agrément ministériel en date du 17 août 2015. Depuis la création du service en 2010, plus de 60 opérations ont été menées sur le territoire nantais et sur 11 communes de la métropole depuis 2015. Les opérations de recherche en fouilles préventives ou programmées s'exercent sur des spécialités historiques. Nantes Métropole est aujourd'hui habilitée à intervenir sur les périodes de l'antiquité romaine, médiévales et modernes.

Par ailleurs, la Métropole a déclaré d'intérêt communautaire, le centre d'interprétation et d'animation du patrimoine, créé à l'initiative de la Ville de Rezé, situé sur le site archéologique de St-Lupien, par délibération du 15 décembre 2014. L'établissement culturel métropolitain désormais appelé le Chronographe devenu centre d'interprétation archéologique métropolitain est ouvert aux publics depuis le 27/01/2017. Le projet scientifique et culturel, adopté en conseil métropolitain du 16/02/2018, définit les objectifs à travers 3 axes principaux : révéler le site unique et singulier qu'est St-Lupien, et plus largement la ville romaine de *Ratiatum ;* expérimenter l'archéologie auprès du plus grand nombre de visiteurs en privilégiant autant la démarche scientifique que ses résultats ; mettre en perspective la société du présent grâce à l'archéologie.

**Présentation des activités du Pôle Archéologie - service métropolitain de recherche archéologique**

Le service métropolitain de recherche archéologique décline ses activités en quatre missions principales :

- *l'assistance à maîtrise d'ouvrage*. Elle s'applique, pour l'essentiel, au principe d'anticipation des projets d'aménagement, potentiellement impactés par l'archéologie, et à un accompagnement des différents maîtres d'ouvrage dans les procédures d'archéologie préventive,
- *la recherche opérationnelle*. Elle concerne principalement la réalisation des opérations préventives de diagnostics et de fouilles prescrites sur le territoire de la collectivité. Le service métropolitain de recherche archéologique peut être amené également à réaliser des interventions d'urgence en cas de découvertes fortuites,
- *l'exploitation et la diffusion des données scientifiques*. Le pôle de recherche archéologique, au terme de la production de ses rapports d'opération et de leur validation par la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique (CTRA), réalise et participe à des publications scientifiques dans des supports locaux, régionaux et nationaux.

- *la valorisation*. La transmission aux publics et la valorisation des résultats scientifiques produits sur le territoire de la collectivité constitue une mission essentielle du pôle archéologie. Ce travail de médiation s'exerce de façon régulière, au gré des opérations de terrain qui le permettent ainsi qu'à l'occasion d'événementiels tels que la Fête de la science, la nuit des musées, les journées nationales de l'archéologie ou encore les Journées européennes du patrimoine. Il est effectué en collaboration étroite avec le Chronographe.

**Le Pôle métropolitain d'archéologie présente ainsi un ensemble de compétences dédiées à la fois à la recherche de terrain et à la valorisation auprès de tous les publics. Afin de poursuivre le développement de cette politique publique, il est proposé :**

- **une convention-cadre de partenariat avec l'État (Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire – Service régional de l'archéologie)**

Le développement urbain de la métropole étant très important, les chantiers d'aménagement réclament une attention particulière que ce soit en terme d'anticipation comme d'organisation d'opérations d'investigations archéologiques prescrites par l'État. Par ailleurs, la métropole de Nantes possède des caractéristiques géographiques et historiques qui lui sont propres et qui doivent pouvoir être mises en valeur et partagées avec tous les habitants.

Afin de formaliser un partenariat durable avec l'autorité de tutelle qu'est l'État en matière d'archéologie, il est proposé la signature d'une convention-cadre visant à définir les modalités de production, d'exploitation, de diffusion et de valorisation de la recherche archéologique sur le territoire métropolitain.
Cette convention-cadre (annexe 1) permet de fixer un cadre partenarial portant notamment sur les axes de recherches scientifiques prioritaires, les projets de recherche préventive et programmée, les pistes de valorisation de la recherche et de médiation culturelle et enfin sur les échanges de données scientifiques et la gestion des mobiliers archéologiques.

- **une demande d'extension d'habilitation à mener des opérations de recherche sur les périodes des âges des Métaux (âge du Bronze : 2200 /750 ans av. JC et âge du Fer : 750 /50 ans av. JC) auprès du conseil national de la recherche archéologique**

L'agglomération nantaise, composée de ses 24 communes, offre des paysages divers, urbanisés et non urbanisés et dont les aménagements se sont opérés essentiellement à partir de la seconde moitié du XXe siècle. Si en France toutes les chronologies (préhistoire et histoire) sont représentées dans les zones rurales, l'archéologie préventive de ces 30 dernières années a montré que les sites découverts des âges des Métaux sont souvent les plus nombreux. Ils correspondent à des périodes d'essors démographiques et d'occupation du sol initié dès l'âge du Bronze (2200 /750av. J.-C.) et prolongé pendant tout l'âge du Fer (750 / 50 av. J.-C.). Cette dernière période est celle de la civilisation gauloise dont nous connaissons par César les noms des peuples qui occupent le territoire nantais : les Namnetes au nord de la Loire, les Pictons au sud du fleuve.

Actuellement, les compétences réglementaires du service métropolitain de recherche archéologique s'appliquent aux périodes antique, médiévale et moderne. Les opérations de fouilles, portant sur les âges des Métaux, sont, elles, assurées par les opérateurs habilités (INRAP et sociétés privées). Afin de développer les opérations de fouilles préventives et programmées prises en charge par le service métropolitain de recherche archéologique, il est proposé de déposer une demande d'extension d'habilitation de recherche pour les âges des Métaux.

Cette habilitation va, sur le plan scientifique, favoriser la compréhension des premiers processus de colonisation et de structuration du territoire nantais et de ses paysages, et sur le plan opérationnel, autoriser le service de recherche archéologique à réaliser des fouilles en régie pour le compte des maîtrises d'ouvrage publiques. Cette extension d'habilitation permettra ainsi d'opérer des recherches sur les 4 millénaires d'occupation du territoire nantais. Une opération est déjà envisagée en 2020 sur la ZAC Doulon-Gohards où un habitat du second âge du Fer a été identifié lors d'un diagnostic réalisé en 2018.

La demande d'extension d'habilitation est constituée de la présente délibération, de la convention-cadre de partenariat avec la DRAC Pays de la Loire ainsi que d'un projet scientifique. Ces documents seront examinés par la Commission Nationale de la Recherche Archéologique (Ministère de la Culture) en septembre 2019. En cas de réponse favorable de la commission, l'obtention de l'habilitation pourrait alors intervenir et être effective pour la fin d'année 2019.

- **des demandes de subventions pour la réalisation des diagnostics archéologiques et le programme d'indexation des collections rezéennes**

Le service de recherche archéologique de Nantes Métropole assure des diagnostics archéologiques prescrits par la DRAC des Pays de la Loire sur le territoire de Nantes Métropole. Pour ces opérations, la collectivité peut bénéficier d'une subvention du Ministère de la culture. Cette subvention, financée par la redevance d'archéologie préventive, s'applique aux opérations pour les diagnostics réalisés sur la période de référence allant du 1er juin au 31 mai de l'année suivante. A ce titre, il est proposé de déposer une demande de subvention 2019 pour les diagnostics réalisés.

Par ailleurs, Nantes Métropole, la Ville de Rezé et l'État ont collaboré en 2018 afin de mettre en œuvre une vaste opération d'indexation et de reconditionnement des collections des opérations archéologiques rezéennes. L'opération se poursuit et se termine en 2019. Il est ainsi proposé de solliciter l'État et d'autres partenaires, au titre de la collaboration 2019, par une demande de subvention en soutien au programme d'indexation en cours.

**M. Roussel :** « Cette délibération concerne le Pôle archéologie. Donc je vous rappelle que dans le cadre du pacte métropolitain que nous avions voté en 2014 et depuis le 1er juillet 2015, la Métropole a la compétence sur l'archéologie préventive et programmée. Donc tout d'abord c'est un Pôle de recherche archéologique, c'est aujourd'hui une équipe de cinq agents permanents et puis une moyenne de huit agents temporaires par an – selon les activités des chantiers, bien entendu.
Je rappelle également que nous sommes habilités par le ministère de la Culture et de la Recherche.
Il y a a également le Chronographe qui compte une équipe de cinq agents permanents, plus de 50 000 visiteurs depuis l'ouverture donc une vraie réussite, avec la volonté d'avoir deux expositions par an. Vous pouvez en ce moment aller voir l'exposition Prenez soin de vous, qui trace la question de la santé à travers l'archéologie.
Vous avez également, depuis cette prise de compétence, des interventions sur 11 communes avec différents projets : soit des opérations qui sont déjà réalisées ou des opérations en cours, mais ça montre bien évidemment le caractère métropolitain de cette compétence.
Je rappelle aussi rapidement les missions principales du Pôle de recherche archéologique : tout d'abord l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour anticiper l'impact sur les projets d'aménagement et accompagner évidemment les maîtrises d'ouvrage, la recherche opérationnelle pour contribuer à la fabrique de l'histoire des territoires avec des fouilles préventives qui sont parfois souhaitées par l'État, évidemment une exploitation scientifique avec des analyses, des études, des éditions de rapports et des publications. Et puis évidemment la volonté de transmettre, de partager avec les citoyens ces nouvelles connaissances qui sont acquises sur le territoire de Nantes Métropole. »

**Mme la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'intervention, je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve la convention-cadre de partenariat avec l'État relative à la programmation, à l'exploitation, à la diffusion et à la valorisation de la recherche archéologique menée sur le territoire (annexe 1)

2 - autorise le dépôt de la demande d'extension de l'habilitation à mener des opérations de recherche sur les périodes des âges des Métaux auprès du Conseil national de la recherche archéologique,

3 - autorise les demandes de subvention 2019 pour les diagnostics archéologiques réalisés et l'indexation des collections rezéennes,

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale de la culture**
Direction du développement culturel

## 25 - Gestion de l'équipement culturel Zénith Nantes Métropole – Délégation de service public – Approbation du contrat de concession de service public

**Exposé**

Inauguré en décembre 2006, le Zénith de Nantes Métropole est le quatrième Zénith de France par sa capacité d'accueil. Il peut accueillir jusqu'à 9 000 spectateurs (dont 4 900 places assises) pour des spectacles en tournée (musiques populaires, rock, variétés, hip-hop, humour, etc).

Il fait partie du réseau des 17 Zénith français, label qui est soumis au respect d'un cahier des charges spécifique pour ce type de salle de spectacles établi par le Ministère de la Culture.

Avec une moyenne de 365 000 spectateurs par an, le Zénith de Nantes Métropole est devenu l'un des premiers Zénith de province par sa fréquentation. Placé dans les premiers rangs des grands équipements privés de spectacle, il participe au rayonnement de la métropole et son attractivité est un gage pour l'accueil à Nantes de tournées importantes d'artistes nationaux et internationaux. Depuis 2006, la société COKER gérée par Daniel Colling assure l'exploitation, la gestion et l'entretien de cet équipement.

Par délibération en date du 25 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention pour la gestion et l'exploitation du Zénith de Nantes Métropole pour une durée de 8 ans et 1 mois, à partir du 1er décembre 2010 et jusqu'au 31 décembre 2018 avec la Société COKER, à laquelle s'est ensuite substituée la SAS Zénith Nantes Métropole. Un avenant a prolongé d'un an cette convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Une procédure de renouvellement de cette convention de délégation de service public a été engagée par délibération du Conseil métropolitain du 26 juin 2017. A travers cette délégation de service public, Nantes Métropole souhaite garantir les **orientations stratégiques** suivantes :

- le maintien du Zénith de Nantes Métropole, dans les premiers rangs des grands équipements privés de spectacles dans le paysage français (avec Paris, Lille, Lyon, Strasbourg), pour accroître le rayonnement et l'attractivité de la métropole, en confirmant sa capacité d'accueil de manifestations d'envergure et une activité importante,

- le maintien d'une offre majoritaire de spectacles conformément au cahier des charges ZENITH et dans l'esprit d'une complémentarité d'activité entre les équipements métropolitains tels que la Cité, le parc de La Beaujoire, dont le hall XXL, et les salles de musiques actuelles,

- la recherche de la plus grande diversité possible de propositions d'événements culturels, tant en terme de types de spectacles (concert de musique, humour, comédie musicale, cirque, etc.) qu'en terme de jauges,

- la recherche de la plus grande diversité possible de propositions de spectacles musicaux et de styles (rock, pop, classique, électro, jeune public, etc.),

- le maintien d'un niveau important de spectacles en grandes jauges et la recherche de productions de dimension nationale et internationale par une politique de commercialisation et une prospection intensive,

- le renforcement de l'insertion et de l'ancrage de l'équipement dans l'écosystème culturel local, et le développement de partenariats de projets culturels adaptés au territoire,

- la garantie d'un équipement de qualité par une gestion rigoureuse du bâtiment et de ses équipements,

- la recherche d'une large accessibilité de l'offre culturelle et d'une grande diversité des publics,
- la capacité de l'exploitant à entretenir et développer des partenariats durables et de s'impliquer dans son environnement local.

Par délibération du 28 juin 2018, le Conseil métropolitain a retenu l'offre présentée par la société Colling et Cie. A la suite de deux référés pré-contractuels, le tribunal administratif de Nantes a annulé, par une ordonnance du 1er août 2018, la procédure de passation de la convention de service public à compter de la date à laquelle les candidats ont été invités à remettre une offre.

La reprise de la procédure s'est traduite par l'envoi d'une invitation à remettre une offre pour le 11 décembre 2018, adressée aux trois candidats sélectionnés (S-PASS ; le groupement LAGARDERE et LIVE NATION ; COLLING et Cie).

Seuls deux candidats, S-PASS et COLLING et Cie,ont remis une offre.

La Commission de délégation de service public a émis un avis sur ces offres. Compte tenu de l'analyse des offres, les deux candidats ont été retenus pour la négociation.

A l'issue des deux séances de négociation et suite aux différentes propositions d'amélioration de son offre, il en ressort que la société COLLING et Cie présente une offre très intéressante répondant aux objectifs et critères fixés par Nantes Métropole. Celle-ci présente ainsi toutes les garanties attendues notamment concernant la qualité du projet culturel d'exploitation, de la pertinence et de l'optimisation de l'offre financière, de la qualité de la relation avec le public et les partenaires, de la qualité de l'exploitation et de l'entretien technique du site, des engagements juridiques, des engagements environnementaux et sociaux en lien avec l'objet du contrat.

Les **principales caractéristiques de la convention qu'il vous est proposé de conclure avec la société COLLING et Cie** sont :

- d'accueillir **93 spectacles** par an avec un objectif de fréquentation annuelle de **374 000 spectateurs** en moyenne. Pour rappel, dans le cadre de ce contrat, le risque est porté par le délégataire. Ainsi, un système de bonus/malus a été mis en place afin d'encadrer la réalisation de ces objectifs.

- de créer un **compte de soutien** abondé en fonction du chiffre d'affaires soit un montant prévisionnel de 973 675 € (en euros constants) sur la durée du contrat, afin de participer au financement d'actions culturelles et artistiques très diverses portées par les acteurs du territoire.

- de proposer **une redevance annuelle d'un montant de 980 000 €**. Le montant total des redevances sur la durée du contrat représente 7,8 millions d'euros dont 7,2 millions d'euros de redevance fixe garantie (en euros constants). Ce montant se situe à un niveau supérieur à la redevance perçue par Nantes Métropole dans le cadre du contrat précédent qui était, pour exemple, en 2018, de 750 000 €.

- de **faciliter les conditions d'utilisation du Zénith par d'autres opérateurs culturels du territoire** et œuvrer à la **mise en valeur de la filière musicale locale** (actions de valorisation des productions des labels indépendants, opérations OZ, «l'Ouest au Zénith», pour mettre en avant la scène locale et les artistes émergents, etc).

- d'améliorer la **politique d'accueil en direction des personnes en situation de handicap** dans différentes directions (nouveau guide de l'accessibilité, formation des équipes d'accueil, communication adaptée, nouvelle signalétique, aménagement d'espaces, etc.) ainsi que celle à destination des personnes bénéficiaires de la Carte Blanche (réservation de quotas de places à 5 €).

- **de développer un véritable projet d'établissement concernant les enjeux environnementaux** liés à l'objet du contrat, notamment par la conduite d'une politique d'achat écologiquement responsable, la sensibilisation des publics au tri sélectif et au covoiturage, la réalisation d'adaptations techniques telles que le changement d'éclairage et de certains équipements scéniques, la mise en place d'un diagnostic énergétique du bâtiment. Il est également proposé plusieurs actions concernant les enjeux sociaux notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'engagement dans le dispositif de la ressourcerie culturelle.

- de mettre en œuvre **un plan d'entretien et de maintenance du bâtiment correspondant aux interventions à programmer pendant la durée du contrat et assurer le renouvellement des matériels et équipements**. Pour cela, la société s'engage sur un plan d'investissement de près de 1,1 millions d'euros afin d'optimiser l'exploitation technique de l'équipement.

Une note sur les motifs du choix du futur délégataire et l'économie générale du contrat, les procès-verbaux de la commission de délégation de service public ainsi que le projet de contrat ont été

transmis aux conseillers métropolitains 15 jours avant la présente délibération (cf contrat en annexe 1 et note en annexe 2)

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve le choix de la société COLLING et Cie comme délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation du Zénith Nantes Métropole pour une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2020,

2 - approuve les termes du contrat de concession de service public à conclure avec la société COLLING et Cie, ainsi que ses annexes et prend acte qu'une société dédiée viendra se substituer à ladite société COLLING et Cie à compter du 1er janvier 2020 (cf article 3 du contrat),

3 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le contrat de concession de service public.

**Direction générale du développement économique et de l'attractivité internationale**
Direction du développement économique

## 26 – Pacte métropolitain – Fonds de concours en fonctionnement – Tourisme de proximité

**Exposé**

Le Pacte métropolitain, adopté le 15 décembre 2014, a renforcé le principe de solidarité sur lequel se fonde l'action de la Métropole, en prévoyant notamment un accompagnement financier des communes pour le fonctionnement de leurs équipements de proximité à vocation touristique. Lors de la séance du 28 juin 2016, le Conseil Métropolitain a approuvé le principe et les critères de ce soutien. Ce dispositif prévoit des montants de fonds de concours variables en fonction de la fréquentation, de la nature du lieu et de sa connexion avec les branches touristiques identifiées par la Métropole.

Ce dispositif est reconductible annuellement ; le montant du fonds de concours est revu chaque année, sur la base d'une transmission par les communes, avant le 15 avril de l'année N, des indicateurs et relevés de dépenses relatifs à l'année N-1, ainsi que d'une délibération sollicitant un tel versement.

Le renouvellement de l'attribution du fonds de concours au titre de l'année 2019, donne lieu à l'établissement d'une convention annuelle entre la commune bénéficiaire et Nantes Métropole (cf. conventions en annexe), fondée sur trois critères (visitorat : plafonné à une jauge de 40 000 visiteurs, site ou patrimoine remarquable et positionnement sur un itinéraire touristique).

L'analyse des données 2018 transmises par les communes pour l'attribution du Fonds de Concours 2019, au regard des critères ci-dessus, permet d'établir les propositions de fonds de concours suivantes :

- Bouguenais, La Roche Ballue : 25 750 €
- Carquefou, Le Musée de l'Erdre & Port Jean-Port Breton : 12 500 €
- Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 11 000 €
- Indre, La Chapelle Forerie : 5 430 €
- La Chapelle sur Erdre, Ports Grimaudière/Gandonnière : 7 370 €
- Le Pellerin, La Martinière : 8 155 €
- Mauves sur Loire, Mauves Balnéaire : 5 540 €
- Rezé, La Maison Radieuse & Prairies de Sèvre : 33 250 €
- Saint-Aignan de Grand Lieu, Pierre Aigüe : 3 600 €
- Saint-Jean-de-Boiseau, Le Château du Pé : 11 500 €
- Saint-Sébastien-sur-Loire, Iles Forget & Pinette : 25 000 €
- Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 2 350 €
- Vertou, Parcs et Chaussée des Moines : 10 000 €

Les modalités de calcul des montants précités sont détaillées dans l'annexe 1 jointe.

Les crédits correspondants sont prévus en section de fonctionnement sur l'opération n° 636 libellée «actions de promotion touristique».

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1. approuve l'attribution de fonds de concours 2019 qui s'élèvent à **161 445 €** au total pour le développement et la gestion des sites communaux à vocation touristique suivants :

- Bouguenais, La Roche Ballue : 25 750 €
- Carquefou, Le Musée de l'Erdre & Port Jean-Port Breton : 12 500 €
- Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 11 000 €
- Indre, La Chapelle Forerie : 5 430 €
- La Chapelle sur Erdre, Ports Grimaudière/Gandonnière : 7 370 €
- Le Pellerin, La Martinière : 8 155 €
- Mauves sur Loire, Mauves Balnéaire : 5 540 €
- Rezé, La Maison Radieuse & Prairies de Sèvre : 33 250 €
- Saint-Aignan de Grand Lieu, Pierre Aigüe : 3 600 €
- Saint-Jean-de-Boiseau, Le Château du Pé : 11 500 €
- Saint-Sébastien-sur-Loire, Iles Forget & Pinette : 25 000 €
- Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 2 350 €
- Vertou, Parcs et Chaussée des Moines : 10 000 €

2 . approuve les conventions à conclure avec les 13 communes, présentées en annexe 2.

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions à intervenir.

**Mme Chevallereau** présente le dossier suivant :

**Direction Générale Déléguée à la Cohésion Sociale**
**Département Prévention & Solidarités**

## 27 - Expérimentation dans le cadre de la stratégie nationale de Prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes - Plan d'actions et convention - Approbation

**Exposé**

Une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes a été initiée par l'État en 2018-pilotée par O. Noblecourt, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Dans le cadre de cette démarche initiée au niveau national, dix territoires, au titre desquels figure Nantes Métropole, ont été proposés pour être « territoires démonstrateurs » : 6 départements, 2 autres métropoles (Lyon et Toulouse) et un bassin de vie.

Par délibération en date du 8 février 2019, le conseil métropolitain a validé l'engagement de Nantes Métropole et des communes de son territoire en tant que territoire démonstrateur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Pour mémoire cette stratégie nationale vise à lutter contre les processus générateurs de pauvreté et le déterminisme social en développant la prévention et l'investissement social. Cinq engagements ont été pris en ce sens dans le cadre de la stratégie nationale :

- promouvoir l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté,
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants,
- garantir un parcours de formation pour tous les jeunes,

- agir en faveur de droits sociaux plus accessibles, plus équitables, et plus incitatifs à l'activité,
- investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel, elle renvoie à des formes multiples et complexes liées aux parcours individuels et familiaux, mais aussi à des éléments subjectifs et contextuels.

Si Nantes Métropole présente le taux de pauvreté le plus faible de toutes les grandes métropoles françaises (11,9%), il n'en demeure pas moins que près de 80 000 personnes y vivent sous le seuil de pauvreté. De la même manière, si on peut constater que le territoire métropolitain est l'un des moins inégalitaires de France, il faut constater, à l'instar des autres grandes collectivités, que les écarts entre les habitants les plus riches et les habitants les plus pauvres se sont creusés ces dernières années, particulièrement s'agissant des habitants des quartiers prioritaires.

La Métropole est résolument engagée dans cette lutte contre la précarité. Au travers de ses nombreuses compétences, elle intègre des dispositifs spécifiques en direction de ces publics particulièrement vulnérables. A titre d'exemples, le Pacte pour l'emploi, le programme local de l'habitat, la tarification solidaire des transports ou de l'eau renvoient à cet objectif. Elle porte en outre directement certains dispositifs comme le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), est résolument engagée dans le dispositif du Logement d'Abord ou encore la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) Roms.

Les communes de la Métropole, ou leurs centres communaux d'actions sociales, développent par ailleurs des politiques sociales adaptées aux spécificités de leurs territoires.

L'action sociale, en particulier, sur notre territoire peut aussi compter sur l'implication de très nombreux acteurs associatifs et caritatifs qui assurent au quotidien un accompagnement multi-facettes, souvent de ceux qui ne poussent même plus la porte des institutions.

Enfin, l'ensemble de ces actions s'inscrit en complémentarité de l'action du Conseil Départemental de Loire Atlantique, chef de file de l'action sociale, et des actions proposées par ce dernier à l'État au titre de la contractualisation de la déclinaison de la stratégie de lutte contre la pauvreté pour la Loire-Atlantique.

C'est dans ce contexte que Nantes Métropole propose d'expérimenter un plan d'actions visant à prévenir et lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Travaillé avec les communes du territoire métropolitain, s'articulant avec la stratégie de rénovation de l'action sociale de proximité portée par le Conseil Départemental de Loire Atlantique, ce plan est structuré autour de 5 actions détaillées en annexe du projet de convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi à signer avec la délégation à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

En synthèse, ces 5 actions phares portent :
- sur la création d'un accueil de jour pour familles avec enfants,
- sur le renforcement des actions de lutte contre la précarité alimentaire autour du développement des épiceries sociales, de l'expérimentation de nouveaux dispositifs et de leur mise en réseau,
- sur le renforcement de l'accompagnement socio-professionnel de jeunes foyers monoparentaux en situation de précarité,
- sur la définition et l'expérimentation de nouvelles modalités/ dispositifs de lutte contre le non-recours aux droits et contre la fracture numérique,
- sur le renforcement des droits fondamentaux des enfants : soutien à la scolarisation des enfants en situation de précarité et soutien à la parentalité.

Les engagements réciproques de l'État et du territoire métropolitain permettent le financement de ces actions à hauteur de 6 000 000 euros sur les trois années (2019-2020-2021), conformément au tableau joint en annexe de la convention sus-mentionnée, avec un co-financement paritaire Etat / collectivités sur la durée de la convention.

Enfin, il est à noter qu'au titre de l'objectif 15 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, la Fondation Break Poverty initie sur le territoire nantais un dispositif de mobilisation des entreprises contre la pauvreté appelé Dotation d'actions territoriales. Cette dotation permettra le financement d'actions pilotées par des acteurs du territoire en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté.

**M^me^ Chevallereau :** « Cette délibération concerne l'expérimentation d'un plan national de prévention de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Alors, dans le cadre de cette délibération, on vous propose le plan d'action qui va se mettre en place sur la métropole, et puis la convention qui sera signée dans quelques jours avec l'État.
Alors, je vous rappelle un petit peu le contexte. En septembre 2018, le Président de la République a lancé un grand plan d'action de lutte contre la pauvreté indiquant qu'il souhaitait s'appuyer sur les territoires et sur des territoires qui vont pouvoir expérimenter ce plan. Et nous avons été choisis parmi les territoires avec deux autres métropoles : Lyon, Toulouse, et six Départements.
La feuille de route était très claire. Nous avons parlé ce matin de la pauvreté sur notre territoire. Même si effectivement nous sommes un territoire avec du dynamisme et de la richesse, il y a aussi 80 000 personnes qu'on estime vivre en dessous des seuils de pauvreté.
Si le territoire de la métropole nantaise a été choisi, ce n'est pas tout à fait un hasard, on l'a déjà dit ce matin. C'est parce que nous avons un tissu associatif riche qui œuvre déjà dans un certain nombre de quartiers, et que nous savons faire déjà des actions de solidarité.
Je pense par exemple à la tarification solidaire de l'eau, au FSL, ou à notre expérimentation MOUS autour des publics roms.
Alors, nous avons travaillé ces différents plans avec à la fois les 24 communes mais aussi avec le Département, et nous avons donc retenu cinq axes avec un certain nombre de projets. Donc vous les avez dans la convention.

1) D'abord, l'idée d'une ouverture d'un accueil de jour pour les familles, femmes avec enfants. Puisque sur le CD 44 nous n'avons pas d'accueil de jour. Ce travail sera forcément fait avec le CD 44.
2) Seconde fiche action qui a été retenue, c'est d'expérimenter là aussi le "aller vers", innovant, des tiers lieux pour permettre de déployer des équipes mobiles pluridisciplinaires au plus près des personnes qui sont encore pour certaines très éloignées de leurs droits. Ce dossier est aussi travaillé avec le CD 44.
3) Le troisième axe est de renforcer et d'expérimenter de nouvelles implantations pour les épiceries sociales. Alors forcément sur notre territoire il y en a déjà de nombreuses, soit portées par les CCAS ou les associations. Il s'agit d'abord de les multiplier, de travailler autour d'elles toute une réflexion avec les personnes qui viennent dans ces épiceries sociales, sur l'alimentation de qualité, tout ça en articulation avec le Projet Alimentaire Territorial que nous avons adopté sur ce territoire.
4) La fiche 4 permet de renforcer des moyens d'accueil et d'accompagnement des enfants en situation de précarité. Je pense particulièrement aux enfants qui sont accueillis par les PMI tout au long de l'année et que nous allons retrouver ensuite au niveau des différentes communes dans les services scolaires et périscolaires. Et je pense aussi aux enfants roms. Nous avons besoin de tonifier un peu notre façon de travailler avec eux.
5) Et puis le cinquième axe est de renforcer l'accompagnement auprès des jeunes femmes en situation de précarité, je pense particulièrement aux jeunes femmes en situation monoparentale. Donc l'objet de la délibération, c'est de présenter ces cinq axes de travail qui sont sur le principe acceptés par l'État, et ensuite de permettre à Madame la Présidente de signer la convention que je viens de décrire, qui permet la lutte contre la pauvreté et l'accès aux droits des personnes qui vivent sur notre territoire. »

**M. Roussel :** « Merci. Jocelyn Bureau. »

**M. Bureau :** « Merci. Mes chers collègues, je ne peux que me réjouir de la proposition qui nous est faite d'approuver cette expérimentation. La lutte contre la pauvreté est un combat. Comment accepter dans une société comme la nôtre que près de 9 millions de personnes, environ 14 % de la population, soient touchées par la pauvreté ?
Ce combat, nous le menons notamment à Saint-Herblain depuis de nombreuses années, dans la limite des compétences communales. Ainsi l'action du Centre Communal d'Action Sociale est saluée par l'ensemble des partenaires.
Au plan de l'éducation, la tarification des services municipaux au taux d'effort nous permet de garantir à tous les parents un repas quotidien équilibré pour leurs enfants quel que soit leur revenu.
Mais lutter contre la pauvreté, c'est aussi lutter contre le non-recours. C'est-à-dire aller à la rencontre d'individus, de familles, pour faire en sorte qu'ils bénéficient de leurs droits alors même qu'ils s'en sont autoexclus.
Malgré cela, force est de constater qu'une frange de la population touchée par la pauvreté et la précarité échappe encore aux radars institutionnels. Par exemple à Saint-Herblain, les Restos du cœur accueillent chaque jour 1 500 personnes, dont 40 % d'Herblinois qui pour une grande partie demeurent inconnus de notre service action sociale.

C'est donc bien pour cette partie des habitants métropolitains que les associations caritatives revêtent toute leur importance. D'ailleurs, notre délibération met l'accent sur leur action positive et complémentaire à celle des collectivités et de l'État.
Si je porte un focus aujourd'hui sur ces associations, c'est parce qu'elles ont besoin d'un soutien encore plus affirmé des institutions, en premier lieu de locaux adaptés pour répondre aux besoins de cette population.
La presse quotidienne régionale s'est récemment faite l'écho des problèmes de locaux que connaissent les Restos du cœur, dont le centre historique Gustave-Roch est appelé à fermer.
Alors que nous allons voter ce plan de lutte contre la pauvreté, cette fermeture me conduit à penser qu'il serait logique de réfléchir l'action caritative à l'échelle de la métropole. Cela permettrait d'instaurer un véritable lien entre les communes autour de cette notion de solidarité, dont je ne doute pas qu'elle soit partagée par toutes et tous dans cette assemblée, et ainsi mieux répondre aux besoins de la population en maillant le territoire de la métropole afin de faciliter l'accès à ces services, que les communes ne peuvent offrir individuellement. En effet, ne pas pénétrer cette logique reviendrait à pénaliser des familles précaires et donc leurs enfants, en les maintenant éloignés d'une aide qui leur est indispensable au quotidien. Je vous remercie. »

**M. Roussel :** « Merci. Sandra Impériale. »

**M^me^ Impériale :** « Aujourd'hui comme vous l'avez rappelé, ce sont 80 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté sur le territoire de notre métropole. Le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes présenté aujourd'hui à notre assemblée constitue donc une opportunité à saisir puisqu'il participera, nous l'espérons, à protéger, aider et redonner confiance aux plus fragiles d'entre nous. Et ainsi, il contribuera aussi nous l'espérons, à briser le cercle de reproduction de la pauvreté.
J'ai noté parmi les actions développées par le plan : la lutte contre la précarité alimentaire, l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes femmes en situation de précarité, ou encore l'engagement de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants – pour ne citer que ces actions-là qui, je le pense, vont vraiment dans le bon sens.
En revanche, j'exprimerai là néanmoins un regret ou du moins une interrogation. Il ne me semble pas avoir relevé de point concernant un soutien plus spécifique qui pourrait être apporté aux familles en situation de précarité dont un enfant ou des enfants se trouveraient ou se trouvent en situation de handicap, que celui-ci soit physique ou psychique.
Voilà, je pense que c'est un sujet qui aurait pu ou qui pourrait prendre sa place au cœur de la réflexion de ce plan de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. D'autant plus que comme le grand débat l'a démontré, nos concitoyens sont de plus en plus sensibles à cette problématique du handicap et attendent que nous soyons encore plus attentifs et réactifs à ce sujet qui semble de plus en plus injuste au sein de notre opinion publique. Je vous remercie. »

**M. Roussel :** « Merci. Ghislaine Rodriguez. »

**M^me^ Rodriguez :** « Oui, chers collègues, redoubler d'efforts pour la lutte contre la pauvreté, ça n'attend pas. Et nous pouvons nous réjouir de la délibération qui nous est présentée aujourd'hui, qui permet donc de redoubler nos efforts. En tout cas nos moyens.
Prévention, investissement social, accompagnement au plus près des personnes : ce travail de lutte contre les processus qui génèrent de la pauvreté est essentiel. Essentiel dès le plus jeune âge quand on connaît l'impact des conditions de vie du jeune enfant sur son développement et, au-delà, sur son parcours de vie. Essentiel pour tous les enfants, que ce soit pour accéder à une alimentation de qualité, pour éviter leur déscolarisation – dans le cas des enfants roms par exemple –, ou tout simplement pour se poser dans un lieu adapté pour les familles quand elles sont à la rue.
Alors que récemment le Gouvernement vient de présenter sa réforme de l'assurance chômage comme une lutte contre la précarité, réforme qualifiée par les acteurs sociaux de "lutte contre les précaires", restons vigilants car l'État a tendance à reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre.
Les moyens affectés dans le cadre de cette expérimentation ne doivent pas cacher le manque de moyens alloués parfois par l'État au droit commun ou encore le cadrage des dépenses de fonctionnement qui conduit à des amendes.
Et pour que cette stratégie pauvreté passe de l'intention aux actes, continuons à associer, à construire avec tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre, en particulier le Conseil départemental qui vient d'adopter son plan de lutte contre la pauvreté, mais aussi les associations, les acteurs de l'emploi, de la petite enfance, de l'enfance, des différentes communes concernées.
J'en profite pour soutenir l'interpellation de notre collègue Jocelyn Bureau pour plus d'intercommunalité dans les actions menées par les CCAS, en particulier sur la coordination d'accueil des migrants, et rappeler la proposition du 1 % de budget métropolitain pour l'hébergement des sans-abri.

La réduction de la pauvreté passe nécessairement par le développement d'une politique nationale ambitieuse redonnant notamment un accès à l'emploi à des populations qui ne pourront jamais y parvenir dans l'économie concurrentielle actuelle. Au-delà du plan d'action qui nous est proposé, je vous invite donc, chers collègues, à inscrire notre territoire dans la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée, soutenue et attendue par de nombreux acteurs de nos territoires tels que ATD quart-monde ou le Secours catholique. Je vous remercie. »

**M. Roussel :** « Merci. Abbassia Hakem. »

**M^me^ Hakem :** « Oui, juste quelques mots pour répondre à mon collègue Jocelyn Bureau qui vient d'intervenir sur le fait qu'effectivement l'accompagnement et le soutien aux associations qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la précarité telles que les Restos du cœur, sont bien évidemment des enjeux importants. Nous le faisons à Nantes, depuis très longtemps. Le local dont il parlait, Gustave-Roch, effectivement est un local sur lequel il faut agir pour accueillir aussi les personnes dans des conditions qui soient correctes, et nous travaillons avec les Restos du cœur sur le fait de trouver des locaux qui soient mieux adaptés et qui répondent mieux aux besoins.
Donc voilà, je voulais souligner cet état de fait puisque tous les CCAS de nos Villes sur la métropole interviennent auprès des personnes les plus précaires et les plus vulnérables. L'idée n'est pas ici dans le plan stratégique de lutte contre la pauvreté, de faire l'inventaire de tout ce que font les CCAS, mais bien d'avoir une action intercommunale, de manière à être plus efficients et pouvoir répondre aux attentes des personnes qui souffrent aujourd'hui. Merci. »

**M. Roussel :** « Merci. Joseph Parpaillon. »

**M. Parpaillon :** « Oui, j'interviendrai justement au niveau des Restos du cœur. Parce que nous avons actuellement un site sur Orvault qui se situe face au lycée Appert, et les Restos du cœur vont devoir être transférés. Il se trouve que les Restos du cœur, et c'est normal, ne peuvent pas être gérés qu'à un niveau communal. Il y a de nombreuses familles de Saint-Herblain qui viennent sur les Restos du cœur, même de Nantes, Orvault. Et il faut absolument que nous ayons à ce niveau-là une réflexion intercommunale au niveau de la Métropole.
Je ne dis pas que la Ville d'Orvault va se défaire complètement… Nous avions investi je crois de l'ordre de 150 000 euros pour les locaux il y a quelques années. Nous sommes prêts à participer, mais on doit le faire collectivement, à l'instar de ce que vient de faire la communauté d'Erdre et Gesvres, qui a créé donc de nouveaux locaux pour les Restos du cœur implantés sur une commune mais avec une participation assez conséquente de la communauté.
Parce qu'il me semble que c'est un dossier que nous ne pouvons pas gérer qu'à un niveau local. Et puis moi, je me refuse de mettre des barrières autour de la ville d'Orvault. C'est-à-dire que s'il y a des services publics qui sont rendus sur un site et qui est limitrophe d'autres communes, il est bien normal que les habitants des autres communes viennent. D'où la nécessité vraiment, et j'insiste beaucoup, qu'on prenne en compte les Restos du cœur au niveau de la Métropole. Merci. »

**M. Roussel :** « Merci. Claudine. »

**Mme Chevallereau :** « Ce sujet amène des réflexions croisées et on voit bien la nécessité de se poser des questions effectivement sur les problématiques de pauvreté sur le territoire.
On est bien sur une expérimentation. Malgré tout il y a des choses très innovantes qui sortent déjà, c'est déjà le fait d'avoir travaillé, l'ensemble des DGA des 24 communes, sur ce plan qui était demandé par l'État. C'est aussi une nouveauté de se poser des questions les 24 communes ensemble, sur ces problématiques de pauvreté puisque ça nous était demandé de cette façon-là.
Et donc je pense qu'on va continuer, on a commencé à travailler pour ce plan, maintenant il va falloir le mettre en place. Ça va être quelque chose qu'on va porter à 24 communes ensemble.
Une question sur le handicap et l'intégration. Il y a un petit mot un peu spécial justement sur les enfants qui sont détectés en PMI comme ayant des fragilités et qu'on voit bien sur nos communes dans les services communaux périscolaires, qu'on a du mal à accueillir correctement. Effectivement on va essayer de tonifier notre façon d'agir avec ces enfants pour les accueillir au mieux et prendre en compte leur handicap si handicap il y a. Donc c'est aussi des choses que nous allons construire à 24 communes.
Pour l'instant on a tiré les grands traits, c'est ce qu'on a fait ensemble collectivement, maintenant on va mettre en œuvre. On nous a parlé tout à l'heure de montants financiers, c'est vrai que je ne l'ai pas dit mais vous l'avez dans la délibération : ce plan sur trois ans propose 3 millions d'euros apportés par l'État, 1 million par an, plus en face 1 million d'euros qui sera porté par notre collectivité sur des problématiques de solidarité qu'on va partager à 24 communes. »

**M. Roussel :** « Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Délibération adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 – approuve le plan d'actions de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes proposé au titre de l'expérimentation par Nantes Métropole et les communes de Nantes Métropole,

2 - approuve la signature de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et Nantes Métropole,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Roussel** présente les dossiers suivants :

**Direction Générale des services**
Mission coopérations métropolitaines

## 28 – Pôle métropolitain Loire Bretagne – Programme d'actions 2019

**Exposé**

Nantes Métropole se mobilise avec les agglomérations d'Angers, de Brest, de Rennes et Saint-Nazaire au sein du Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB), modèle de coopérations innovant créé en 2012 suite à une longue dynamique de partenariats, pour avancer ensemble au service des projets importants pour l'avenir des territoires de Loire-Bretagne.

Avec le pôle métropolitain, l'objectif des cinq agglomérations est ainsi d'accroître, en complémentarité avec les régions, l'attractivité du grand territoire Loire-Bretagne au niveau national et international et d'expérimenter de nouvelles formes de partenariats institutionnels en matière de promotion économique, d'accessibilité, d'enseignement supérieur et de recherche, de visibilité internationale.

Les principes qui guident leurs actions sont la recherche du consensus, le volontariat et le pragmatisme afin de faire valoir les intérêts des territoires de l'Ouest et produire des actions concrètes et génératrices de valeur ajoutée pour leurs territoires.

Le pôle métropolitain Loire-Bretagne a adopté son programme de travail et son budget primitif 2019 lors du comité syndical du 2 mai 2019. Ainsi, en 2019, les champs d'intervention du pôle visent à conforter la coopération entre nos territoires, à la fois sur ses sujets d'investigation historiques, mais aussi sur le prolongement de nouveaux axes de travail qui s'articuleront comme suit :

1) Alliance des territoires

En avril 2018, les élus ont acté l'organisation d'un second colloque, à dimension régionale et nationale, destiné notamment à objectiver l'apport des métropoles et du fait urbain en général aux dynamiques du grand ouest et à permettre l'expression d'un discours politique sur les solidarités, les contributions

respectives, les modalités de gouvernance et d'actions. Ce colloque s'intitulera "L'alliance des territoires au service des transitions".
L'organisation de cet événement, à vocation scientifique et politique, fera l'objet d'un partenariat avec les agences d'urbanisme via le programme de travail que chaque agglomération construit avec son agence.

2) Promotion économique / Attractivité

Indépendamment du bugdet du PMLB, les agglomérations poursuivront leur présence conjointe sur les salons internationaux de promotion économique (SIMI, MIPIM, MAPIC) dans le cadre d'actions à la carte. Dans le cadre de leur collection "Dynamiques métropolitaines de l'Espace Métropolitain Loire Bretagne, les agences viendront pour leur part éclairer l'insertion internationale des grandes villes de l'ouest.

Afin de capitaliser sur l'opération "La ruée vers l'ouest 2018", le Pôle métropolitain Loire-Bretagne se verra confier en 2019, pour le compte de tout ou partie de ses membres et en partenariat avec leurs French Tech, l'organisation d'une nouvelle soirée de mobilisation du milieu numérique parisien destinée à déclencher des processus de recrutement, immédiatement ou à moyen terme.

3) Les axes de travail historiques du PMLB - Accessibilité, Enseignement Supérieur et Recherche - pourront être renouvelés à la lumière de l'actualité législative et des opportunités de positionnement commun.

En particulier, une action a été engagée sur le raccordement du grand Ouest aux axes structurants européens dans le cadre de la révision, en cours ou imminente, du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) et du Réseau TransEuropéen de Transports (RTE-T).

Les villes de l'Ouest resteront par ailleurs en veille sur l'évolution de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans l'espace Loire-Bretagne suite à la remise en cause de la Communauté d'Universités et Etablissements - COMUE - de l'Université Bretagne-Loire (UBL).

4) De nouvelles actions concrètes autour de la culture et de l'événementiel sportif seront valorisées ou investiguées notamment :

- la diffusion d'un guide des lieux de résidence et d'accompagnement à la création artistique dans l'espace métropolitain Loire-Bretagne
- une réflexion coordonnée sur le positionnement des villes du PMLB dans le cadre des JO 2024, et plus particulièrement en tant que centres de préparation aux Jeux.

5) Communication

Le site internet du PMLB sera mis à jour, mis en conformité avec la RGPD, et amélioré pour une meilleure lisibilité des actions du Pôle, en particulier dans le cadre du colloque relatif à l'alliance des territoires au service des transitions.

Le budget du pôle a pour objectif principal de permettre l'animation de ces grands axes de travail, une communication renforcée sur ses actions et d'assurer une mission d'animation des réseaux au niveau local et national. Il permet notamment de mener à bien dans de bonnes conditions les deux actions d'événementiels et de promotion de l'ouest présentées ci-dessus.

Le budget qui est proposé pour l'année 2019 s'élève donc à **238 300,00 €** pour la section de fonctionnement.

| Chapitre | Désignation | Montant global |
|---|---|---|
| **011** | Charges à caractère général | 212 762,50 € |
| **012** | Charges de personnel et frais assimilés | 20 987,50 € |
| **65** | Autres charges de gestion courante | 4 500,00 € |
| **67** | Charges exceptionnelles | 50,00 € |
| | **Total** | **222 489,56€** |

A noter : à compter du 1er avril 2019, les charges de personnel sont intégrées aux charges à caractère général.

La répartition des contributions entre les 5 membres est fixée statutairement.
Il en résulte le budget prévisionnel suivant pour 2019 :

| EPCI membre | Montant global de la cotisation 2019 |
|---|---|
| Angers Loire Métropole | 37 629,63 € |
| Brest Métropole | 32 546,98 € |
| Nantes Métropole | 63 851,16 € |
| Rennes Métropole | 49 640,86 € |
| Saint-Nazaire Agglomération | 26 197,85 € |
| | **209 866,49 €** |

Le report de fonctionnement de l'excédent de l'exercice 2018 sur le budget primitif 2019 (28 433,51 €) permet de couvrir les dépenses de fonctionnement.

Les crédits sont inscrits au budget 2019 opération 3059 « Coopération avec les agglomérations de l'Ouest » - chapitre 65.

**M. Roussel :** « Nous avons ensuite le programme d'actions 2019 du Pôle métropolitain Loire Bretagne, avec tout d'abord le sujet de l'alliance des territoires. C'est un sujet tout récent puisqu'il y a quelques jours, il y a eu la deuxième édition du colloque qui a été organisé cette fois à Rennes après, je rappelle, une première édition à Nantes, avec un peu plus de 300 participants. Donc s'inscrivait la volonté de réaliser des échanges sur les coopérations dans la durée et aussi évidemment de partager des expériences.
Sur le sujet de la promotion économique et de l'attractivité, évidemment il y a toujours des présences conjointes sur des salons internationaux de promotion économique. Et puis également là aussi pour 2019 nous souhaitons renouveler l'opération La Ruée vers l'Ouest qui était un moment de mobilisation du milieu numérique parisien, destiné à déclencher des processus de recrutement immédiats ou à moyen terme.
Sur la question de l'accessibilité, de l'enseignement supérieur et de la recherche, une action a été engagée sur le raccordement du Grand Ouest aux axes structurants européens dans le cadre de la révision du mécanisme pour l'interconnexion en Europe et du réseau transeuropéen de transport. Et puis évidemment nous restons par ailleurs en veille sur l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace Loire Bretagne.
Également de nouvelles actions concrètes sont menées autour de la culture avec la diffusion d'un guide des lieux de résidence et d'accompagnement à la création artistique dans l'espace métropolitain Loire Bretagne. Et puis également une réflexion coordonnée sur le positionnement des Villes dans le cadre des JO 2024, notamment plus particulièrement en tant que centres de préparation aux jeux.
Je tiens également donc à vous dire que le budget du Pôle métropolitain s'élèvera à 238 000 euros et que la participation de Nantes Métropole est prévue à hauteur de 63 851,16 euros.
Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1. approuve les actions d'intérêts métropolitains du programme de travail 2019 voté par le comité syndical du pôle métropolitain le 2 mai 2019,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale des services**
Mission coopérations métropolitaines

## 29 – Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – Rapport d'activités 2018

**Exposé**

Depuis le 1er janvier 2012, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire s'est substitué au syndicat mixte du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Cette transformation démontre la volonté des cinq intercommunalités de Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Estuaire et Sillon, Erdre et Gesvres et du Pays de Blain, de renforcer leurs engagements dans une dynamique partenariale dans le cadre du schéma de cohérence territoriale approuvé en 2016, mais aussi dans des projets concrets. C'est le sens du programme de travail 2017-2020 adopté par chacune des intercommunalités, Nantes Métropole en particulier le 17 octobre 2016.

Sont développées dans la présente délibération les principales actions conduites par le pôle en 2018, le rapport exhaustif étant proposé en annexe.

**Éléments clés du rapport d'activités**

**2018 est marquée par la poursuite des actions du programme 2017 – 2020 :**

**Façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire.** L'agglomération nazairienne, porte d'entrée de la métropole Nantes Saint-Nazaire sur l'océan au débouché du plus grand fleuve de France, souhaite affirmer sa vocation maritime en révélant le potentiel de ses 20 km de côte s'étendant de Pornichet Sainte-Marguerite jusqu'aux « pinces de crabe » (quartier du Petit Maroc) à Saint-Nazaire. Un dispositif d'ingénierie a été organisé afin de construire un récit commun autour d'une stratégie globale de révélation de la façade littorale et de mettre en action des projets opérationnels. Pour cela, un groupement de commandes a été constitué par le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (coordonnateur), la CARENE et les villes de Saint-Nazaire et Pornichet. Les partenaires sont étroitement associés : Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, CCI, département Loire-Atlantique, État (DDTM et Caisse des dépôts).

L'année 2018 a été marquée par la formalisation du récit de la stratégie globale autour de 5 ambitions et de 5 stratégies, avec les élus et les partenaires de la démarche. Des ateliers ont été organisés sur les 6 secteurs concernés, une charte graphique a été élaborée et la fin d'année a été marquée par la mise en partage de cette démarche intitulée « Ambition maritime ».

**Belvédères - sémaphores.** En prolongement de la démarche « Eau et Paysages » inscrite à son premier programme d'actions, le pôle métropolitain veut promouvoir un aménagement mesuré, ponctuel et cohérent des espaces naturels, permettant leur préservation et leur ouverture au public. Le projet vise l'installation de cinq œuvres d'art, haltes-belvédères, visant à jalonner à terme un itinéraire vélo en rive droite de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire. Ces œuvres d'art permettront aux promeneurs de surplomber le paysage et de découvrir la richesse du patrimoine historique, naturel, et industrialo-portuaire propre à l'estuaire de la Loire. Les sémaphores seront localisés sur les communes de Saint-Herblain, Couëron, Saint-Etienne-de-Montluc, Donges et Saint-Nazaire.

L'année 2018 a été celle de la poursuite des études techniques et la finalisation de la conception de l'oeuvre par l'artiste Vincent Mauger. Elle a également été l'occasion de poursuivre et préciser les partenariats avec le Grand Port Maritime et le Conseil départemental de Loire-Atlantique autour de la future piste cyclable entre Nantes et Saint-Nazaire.

**Habitat périurbain.** La thématique de l'habitat périurbain a été identifiée comme prioritaire lors des ateliers de préparation du nouveau SCOT, à la fois par les élus et par les membres des conseils de développement du territoire. Le Pôle métropolitain travaille ainsi sur un dispositif opérationnel visant la mise en place de démonstrateurs d'un habitat périurbain à la fois dense (respectant les engagements de limitation de la consommation foncière) et qualitatif (aimable à vivre et abordable pour ses habitants). Le Pôle a donc imaginé un dispositif reposant sur le principe « 1 site, 1 projet, 1 économie, 1 opérateur ». Les sites d'expérimentation retenus en 2017 se situent sur les communes de Blain, Brains, Malville et Trignac.

L'année 2018 a été marquée par plusieurs temps forts du projet : identification et connaissance des sites d'expérimentation, production d'un carnet des attentes citoyennes, réunion d'un groupe de professionnels de l'habitat, lancement d'un appel à projets en octobre 2018, sélection des opérateurs et pré-sélection des architectes par site.

**Mobilités – étude des pénétrantes.** Parmi les sujets de coopérations potentiels en termes de mobilités, les élus du pôle métropolitain ont choisi de traiter celui de l'accessibilité à la centralité nantaise depuis les axes desservant les territoires péri-urbain : les « pénétrantes ». En 2017, le pôle a

confié une étude à l'AURAN en vue d'analyser le fonctionnement, les problématiques et les opportunités d'aménagement des 14 pénétrantes dans l'agglomération nantaise.

En 2018, le pôle métropolitain a accompagné la candidature de la métropole nantaise pour obtenir des fonds du programme « Ville de demain des investissements d'avenir ». Ils co-financeront une phase d'étude en 2019 et une phase d'investissement puis d'expérimentations à suivre.

Le pôle assure par ailleurs le **suivi des documents d'urbanisme** des territoires voisins ou devant être compatibles avec le ScoT. Il fournit dans ce cadre un appui méthodologique aux intercommunalités pour traduire les orientations du SCoT dans leurs documents d'urbanisme, en s'appuyant notamment sur les agences. C'est aussi dans ce cadre qu'il est amené à contribuer au SRADDET, document régional avec lequel il devra se mettre en compatibilité lors de sa prochaine révision.

**Rappel du programme de travail 2017 – 2020 adopté en 2016**

**Accompagnement opérationnel de projets urbains**

1. Poursuite de la démarche « Eau et Paysages » : aménagement de six nouveaux espaces de promenade et animation des itinéraires cyclables sur le territoire métropolitain ;
2. Appel à projets sur la thématique de construction de logements en milieu périurbain ;
3. Projet d'activation de la façade littorale de la métropole, avec processus d'ingénierie partagée et un appel à concepteurs visant à concevoir un projet cohérent et respectueux de l'environnement ;

**Développement économique**

4. Diagnostics et actions de promotion visant à développer le télétravail et les espaces de coworking ;
5. Construction d'une vision partagée pour l'accueil des entreprises sur le territoire ;
6. Activation d'un observatoire logistique métropolitain ;
7. Définition d'un projet agricole permettant de valoriser les différentes filières et productions agricoles ;

**Services et infrastructures de transports**

8. Conception de schémas modes doux et actifs en accompagnement des communes et/ou intercommunalités volontaires (plans vélos ; plans de déplacements piétons) ;
9. Définition et appui à la mise en œuvre d'expérimentations pour faciliter les trajets domicile-travail notamment sur les axes stratégiques en limitant le recours à la voiture individuelle (covoiturage, P+R, lignes de transports collectifs…) ;

**Protection de l'environnement**

10. Étude sur la gestion des flux à l'échelle métropolitaine ;
11. Actions coopératives en faveur de la transition énergétique et écologique (potentiel hydrolien fluvial, études de développement des énergies renouvelables …).

**Moyens financiers pour 2018**

Conformément aux règles statutaires, la participation des collectivités membres a été la suivante :

| Intercommunalité | Répartition | Participation 2018 |
|---|---|---|
| Nantes Métropole | 75,35% | 769 944 € |
| Saint-Nazaire Agglomération | 15,90% | 162 470 € |
| CC. Erdre et Gesvres | 3,98% | 40 669 € |
| CC. Estuaire et Sillon | 3,67 % | 37 501 € |
| CC. Région de Blain | 1,10% | 11 240 € |

| | | |
|---|---|---|
| Total | 100 % | 1 021 824 € |

*d'après comptes administratifs.*

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - prend acte du rapport d'activités 2018 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire annexé à la présente délibération,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale à la Culture**
Direction du Patrimoine et de l'Archéologie

## 30 – Délégation de service public pour la gestion du site du château des ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale – Avenant n°6 - Approbation

**Exposé**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2013, la Ville de Nantes a approuvé le renouvellement de la gestion déléguée à la société publique locale *Le Voyage à Nantes* du site du Château des ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale. Ainsi, la société publique locale s'est vue confier, par convention de délégation de service public l'exploitation et la gestion de ces sites pour une durée de 6 années, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Ce contrat a été modifié par les avenants n°1 et n°2, respectivement approuvés aux Conseils Municipaux des 30 janvier et 2 novembre 2015.

Par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014, Nantes Métropole a déclaré d'intérêt métropolitain plusieurs équipements culturels, dont le Château des ducs de Bretagne, le Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale. La Métropole s'est ainsi substituée à la Ville de Nantes dans l'exécution de la convention de délégation de service public (DSP) confiée au Voyage à Nantes.

Ce contrat a été modifié par les avenants n°3, n°4 et n°5, respectivement approuvés aux Conseils Métropolitains des 29 avril 2016, 26 juin 2017 et 22 juin 2018.

Par ailleurs, par délibération du Conseil Métropolitain en date du 06 février 2015, Nantes Métropole a approuvé la convention de délégation de service public relatif à la gestion et à la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine, confiée à la SPL Le Voyage à Nantes par convention de délégation de service public pour une durée de 5 ans et 10 mois, du 1er mars 2015 au 31 décembre 2020.

**Evolution du contexte et prolongation de la durée du contrat de DSP**

Depuis les années 2014 et 2015, les contextes d'activités et les compétences municipales et métropolitaines ont évolué. Motivée par ces évolutions, une nouvelle réflexion sur la complémentarité des mises en oeuvre des politiques publiques culturelles et touristiques est aujourd'hui souhaitée.

D'une part, des sujets transversaux entre la présente DSP et celle du Tourisme ont d'ores et déjà été identifiés autour de la coordination de la communication et de la valorisation des sites touristiques. Il est ainsi mis à l'étude le renouvellement de la convention relative au label de "Ville d'art et d'histoire" conclue avec le Ministère de la Culture. En effet, adoptée en 2000 par la Ville de Nantes, cette convention repose sur un certain nombre de compétences devenues depuis lors métropolitaines dans les domaines du développement touristique et de la valorisation des patrimoines dans leur dimension culturelle, sociale, urbaine et économique.

D'autre part, s'agissant de la DSP Château des ducs de Bretagne – Musée d'histoire de Nantes, Mémorial de l'abolition de l'esclavage et cryptes de la Cathédrale, celle-ci repose sur une programmation pluriannuelle des investissements visant une gestion optimisée de l'équipement tant dans sa dimension patrimoniale et historique que pour sa programmation culturelle. Les sites du Château des ducs de Bretagne et du Mémorial de l'abolition de l'esclavage sont propriété de Nantes Métropole. Le Château est classé au titre des monuments historiques et nécessite, à ce titre, des mesures spécifiques pour toutes les questions relatives aux aménagements, travaux de conservation, restauration ou d'entretien durable. La programmation scientifique et technique des travaux doit assurer la conservation et la valorisation du site tout en accompagnant la programmation culturelle de l'équipement et le développement de nouvelles offres pour les visiteurs. Pour une meilleure gestion et visibilité des projets de développement de l'équipement, cette programmation doit prendre appui sur les besoins en investissement à venir dans le cadre du futur plan pluriannuel d'investissement de Nantes Métropole.

Il apparaît ainsi opportun d'engager un renouvellement de la DSP Château concomitamment à celui de la DSP Tourisme en considération d'une certaine complémentarité entre ces deux activités tout en proposant une programmation d'investissements en relation étroite avec celle du délégataire.

Dans ces conditions, afin de faire coïncider les dates d'échéance de la DSP Château et de la DSP Tourisme et, d'autre part, de tenir compte du calendrier électoral, il est proposé une prolongation de deux ans du contrat actuel pour porter son échéance au 31 décembre 2021 (prolongation d'un an du contrat de la DSP Tourisme). Cette prolongation permettra une négociation du futur contrat, dans un calendrier plus cohérent.

Cette prolongation de durée de contrat ainsi que les dispositions suivantes font l'objet d'un avenant n°6 au contrat de DSP Château.

**Attribution de la subvention annuelle**

La convention de DSP prévoit le versement par Nantes Métropole d'une participation forfaitaire annuelle. L'avenant n°3 du contrat de DSP fixait un montant de contribution globale de 7 789 000 € pour 2019. Il est proposé de modifier ce montant à 7 750 000 € pour 2019 par le présent avenant.

Le présent avenant n°6 prévoit également de fixer la contribution de Nantes Métropole à 7 843 000 € en 2020 et à 7 937 116 € en 2021. Cette démarche s'inscrit dans la double volonté de conserver les activités essentielles du Voyage a Nantes et de poursuivre une démarche de gestion induisant l'encadrement des dépenses. A cet effet, le compte d'exploitation prévisionnel est modifié.

**Dépenses d'investissement**

Au titre de l'investissement, le présent avenant prévoit la reconduction des enveloppes récurrentes annuelles pour l'amélioration courante, l'entretien durable et le renouvellement de l'équipement à hauteur respectivement de 146 000 € HT et 433 000 € HT par an, à la charge de Nantes Métropole. De plus, conformément à l'avenant n°2 du 2 novembre 2015 était prévu un plafond de 55 000 € pour une subvention d'investissement à verser en 2018 liée à la réalisation d'études en vue de travaux sur la Tour du Fer à Cheval. Le calendrier de mise en œuvre a du être ajusté pour une bonne prise en compte des spécificités du site. Il est donc décidé le report de cette subvention en 2019. A cet effet, le phasage du versement des subventions d'investissement est mis à jour conformément à l'annexe 2 au présent avenant, qui se substitue à l'annexe 1 à l'avenant n°2 au contrat de DSP.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP008 libellée grands équipements métropolitains opération 2018 n° 3585 libellée Château des Ducs – Subvention d'investissement ; 2019 n° 3584 libellée DSP Château des Ducs – Travaux du délégant ; 2019 n° 3614 libellée DSP – Amélioration du Patrimoine – Château des Ducs

**Modification de l'article 21.2 relatif aux assurances**

Il convient de modifier l'article relatif à l'assurance « Dommages aux biens » du contrat de DSP afin de faire correspondre les montants des franchises des contrats d'assurance dommages aux biens, souscrits respectivement par le délégataire et le délégant afin d'assurer la complémentarité des deux contrats.

**Dispositions relatives au personnel**

Enfin, la convention de mise à disposition du personnel de Nantes Métropole auprès de la société publique locale le Voyage à Nantes est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. Une nouvelle convention de mise à disposition (annexe 3 de l'avenant n°6) a donc été établie pour l'année 2019. De plus, compte tenu des mouvements de personnels intervenus depuis 2014, il convient d'actualiser l'annexe 8 engagements sociaux du contrat, par les tableaux actualisés présentés en annexe 4 du présent avenant.

## Le Conseil délibère et à l'unanimité,

1 - approuve l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public pour la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale joint en annexe,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Mme Laernoes** présente le dossier suivant :

**Direction générale à la Transition Ecologique, Energétique et aux Services Urbains**
**Direction Énergies Environnement Risques**

## 31 - Délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Bellevue Nantes Saint-Herblain - Avenant n° 9 – Approbation

### Exposé

Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique via sa politique publique de l'énergie et son Plan Climat. Elle s'est fixée des objectifs volontaristes de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre : réduire de 30 % ses émissions par habitant à l'horizon 2020 par rapport aux émissions de 2003 et de 50 % à l'horizon 2030, dans la perspective de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Par ailleurs, dans un contexte de hausse des prix des énergies, Nantes Métropole doit œuvrer pour garantir un accès à l'énergie pour tous, ce qui implique d'aider les habitants et acteurs à la maîtrise des charges énergétiques voire à leur réduction via le développement de réseaux de chaleur à tarif compétitif et stable dans le temps.

Un des leviers importants pour atteindre ce double objectif est le développement des réseaux de chaleur renouvelable et de récupération à tarif maîtrisé. Il s'agit, depuis plusieurs années, d'un des axes majeurs du Plan Climat territorial de Nantes Métropole et de sa politique publique de l'énergie. Il est conforté par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte adoptée le 22 juillet 2015

dont l'un des objectifs forts à l'horizon 2030 est de multiplier par 5 la chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur.

Nantes Métropole a confié la gestion du réseau de Bellevue Nantes Saint-Herblain à la société NADIC par convention de délégation de service public conclue le 20 janvier 1999. Cette convention de délégation de service a fait l'objet de huit avenants.

Les huit avenants ont porté essentiellement sur l'impact du dé-raccordement de certains abonnés en 2000 (avenant n°1), les modifications de tarifs du gaz et d'indices en cours de contrat (avenants n°2, 3 et 8), et les travaux de développement et de transformation du réseau notamment dans le cadre de raccordement de nouvelles ZAC (avenants n°4 et 7), et de l'installation d'une chaufferie biomasse en 2012 (avenants n°5 et 6).

Il est apparu nécessaire de proposer un avenant n°9, afin de procéder à des modifications non substantielles de la convention de délégation de service public (DSP).

En effet, dans le cadre du développement du réseau de chaleur, le concessionnaire est amené à raccorder des abonnés ayant la nécessité de maintenir en bien propre une production de chaleur de secours. C'est notamment le cas du raccordement de la Polyclinique de l'Atlantique.
Des conditions spécifiques de raccordement pour ce type d'abonné doivent donc être précisées dans la convention.

Il est également nécessaire de préciser les conditions de modification des ouvrages concédés, afin de prévoir la prise en charge par le concédant des travaux de dévoiement engendrés par le projet de maison de santé pluri-professionnelle du Grand Bellevue.

Par ailleurs, afin d'éviter un changement de contrat en milieu de saison de chauffe, il est nécessaire de décaler au 31 mai 2023 la fin de l'actuelle convention de délégation prévue initialement le 28 janvier 2023.

Enfin, suite à la modification d'un indice à compter du 5 février 2019, il est apparu nécessaire de mettre à jour la valeur de base de l'indice concerné.

**M^me^ Laernoes :** « Merci. Donc il s'agit de l'avenant numéro 9 à la Délégation de Service Public sur le réseau de chaleur Bellevue Nantes Saint-Herblain.
Il y a plusieurs choses qui nous mènent à cet avenant, notamment le fait pour la polyclinique de l'Atlantique d'avoir recours à une production de chaleur de secours, et on comprend aisément cela. Mais ce n'était pas prévu puisque c'était un ancien contrat de réseau de chaleur donc c'est pour ça qu'on a dû le réintégrer dans cet avenant.
Il y a également des travaux de dévoiement qui sont engendrés par le projet de maison de santé pluriprofessionnelle du Grand Bellevue, qui nécessitent également de changer des choses dans ce contrat.
Et puis assez logiquement le contrat se terminait en plein milieu d'une saison de chauffe, c'est-à-dire le 28 janvier 2023, et on propose simplement de le prolonger jusqu'au 31 mai 2023. Je précise simplement que dans la commission consultative des usagers de ce réseau de chaleur, nous avons convenu que nous ferions aussi un bilan ensemble de l'exploitation avant de repasser sur un nouveau contrat afin que là aussi, on puisse faire participer celles et ceux qui bénéficient de ce service public qu'est la chaleur produite par le réseau de chaleur de Bellevue. Je vous remercie. »

**M. Roussel :** « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Oui, Sandra Impériale. »

**M^me^ Impériale :** « Oui, je vais juste répondre à nouveau sur ce dossier des réseaux de chaleur. Les réseaux de chaleur sont habituellement présentés comme bons pour le climat, participant à la transition énergétique mais aussi comme étant économiques car permettant de développer des tarifs stables et compétitifs.
Malheureusement, ce n'est manifestement encore pas le cas. J'en profite pour évoquer les riverains de la Californie et notamment de ceux de Bouguenais les Couëts et les alentours à Trentemoult, qui subiront les désagréments de cet équipement qui est bien trop proche des habitations. Avec l'ouverture de la partie bois, puisqu'il y a déjà la partie gaz, il y aura forcément une dégradation de la qualité de l'air, dans un secteur déjà fortement impacté par les polluants générés, par la circulation automobile notamment.

La partie bois de la chaufferie y ajouterait des émissions de dioxyde de soufre, de dioxyde d'azote, et j'en passe, sans compter les odeurs de bois quand la fumée sera rabattue vers le sol en cas de météo défavorable, comme on le voit.
Au regard de ces quelques éléments, je réitère. On peut donc se demander si cette chaufferie de la partie bois s'inscrit vraiment et pleinement dans le cadre de la transition énergétique. Pourquoi pas n'en rester qu'au gaz ? Est-ce la seule solution écologique acceptable à cet endroit proche des écoles, proche des habitations, dans la zone qui a été qualifiée de "la plus polluée des Pays de la Loire" ? L'histoire des recours n'est peut-être pas terminée, d'ailleurs. Je puis vous assurer que les détracteurs de cette chaufferie ne sont pas des antiécolo, mais s'inquiètent de cet endroit et de sa disposition et du fait que pour l'instant ils ont été déboutés et que la partie bois donc va pouvoir continuer. Je vous remercie. »

**M. Roussel :** « Merci. Julie Laernoes. »

**M^me^ Laernoes :** « Oui, Madame Impériale, j'imagine que vous avez vu qu'il s'agit là du réseau de chaleur de Bellevue et non celui de Centre Loire puisque vous parlez d'un équipement et d'une chaufferie qui n'est pas celle qui alimente en tout cas le réseau de chaleur dont nous parlons.
Si vous voulez parler du réseau de chaleur de Centre Loire, il est clairement indiqué dans nos objectifs, et la chaleur renouvelable fait partie des leviers puissants en termes d'énergies renouvelables sur notre métropole.
Il me semble que chacun ici a pris ses responsabilités en votant en faveur du Plan Climat Air Énergie Territorial, qui là aussi est très clair sur la stratégie à mettre en œuvre en matière d'énergies renouvelables.
Au risque de vous déplaire, le gaz est une énergie fossile émettrice de gaz à effet de serre. Le bois est une énergie renouvelable dans la mesure où dans nos contrats de Délégation de Service Public, ce bois doit provenir des alentours de la région. Nous avons construit cela et mon collègue Jean-Claude Lemasson a pu revenir sur la manière dont nous travaillons sur les forêts et les ressources en bois sur notre territoire. Le bois stocke du $CO_2$ pendant sa vie et le déstocke au moment où il meurt, et le bilan carbone est donc neutre pour ce qui concerne le bois. Il s'agit donc d'une énergie renouvelable, c'est une des premières énergies renouvelables pour se chauffer. Il s'agit là de bon sens et vous retrouverez dans tous les scénarios de transition énergétique, notamment celui de négaWatt qui est fait de manière scientifique et sérieuse, comment nous arrivons à un scénario où nous divisons par quatre nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. La chaleur renouvelable et la biomasse en font partie. Je vous remercie. »

**M. Roussel :** « Merci. Michèle Gressus. »

**M^me^ Gressus :** « J'ai deux petites questions à poser à la fois au Maire de Saint-Herblain et au Maire de Rezé. Ou alors à un élu rezéen : je suis sûre qu'il y a un élu rezéen qui est là.
Il me semble qu'il y a une chaufferie à bois à Rezé, et il me semble qu'il y a une énorme chaufferie à bois sur Bellevue. Et donc je voudrais savoir depuis le temps que ça marche si l'ARS vous a signalé la moindre problématique alors que la nôtre n'est pas encore en marche, et qu'évidemment elle bénéficie, notamment en termes de process, des dernières sorties. Je n'ai pas dit que les autres étaient minables, elles sont sous surveillance.
Et donc moi, jouer sur les peurs, je veux bien, mais on est loin d'être dans le Bordelais avec le glyphosate et les saletés qui sont mises sur les vignes.
Je pense quand même qu'on a nous, élus, une vraie responsabilité à ne pas soutenir et dire – ça ne va pas plaire à Madame Krysmann – des choses nulles et pas tout à fait intéressantes. Merci ! »

**M. Roussel :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Alors je m'en veux un peu parce que là je vais répondre sans doute à la place des élus nantais puisque la chaufferie bois est plutôt du côté Nantes. Biomasse, c'est plutôt côté Nantes. Mais nous avons par ailleurs une petite chaufferie bois qui chauffe la médiathèque Charles-Gautier-Hermeland, et qui a permis de diminuer la consommation de gaz de l'ordre de 30 à 40 % et qui fonctionne très bien. Les riverains les plus proches, qui sont environ à 80 mètres, ne se sont pas plaints ni de maladies, ni de fumées gênantes, ni de quoi que ce soit. »

**M. Roussel :** « Merci. Je vous propose donc de passer au vote sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Pas d'opposition, pas d'abstention, délibération adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve l'avenant n°9 à la convention de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du réseau de Bellevue Nantes Saint-Herblain à conclure entre Nantes Métropole et la société NADIC.

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

**Mme Pernot** présente le dossier suivant :

**Direction Générale à la Transition Ecologique et Energétique et aux Services Urbains**
Direction du Cycle de l'Eau

## 32 – Saint-Herblain – Station de traitement des eaux usées de Tougas - Renouvellement des conduites de recirculation des boues – Modification de l'enveloppe financière programme

### Exposé

La station de traitement des eaux usées de Tougas, située à Saint-Herblain, est la plus grande installation d'épuration de la métropole avec une capacité de traitement des effluents de l'ordre de 600 000 habitants.

Elle a été construite en 1998 et nécessite un programme de travaux à court et moyen terme.

En effet, l'état des conduites de recirculation des boues de la station d'épuration de Tougas ne permet pas un fonctionnement optimal de la filière biologique avec la survenue régulière de fuites importantes. C'est pourquoi le conseil métropolitain a approuvé le 26 juin 2017 le programme de renouvellement des 7 conduites, pour un montant de 5 790 000 € HT.

Il s'agit de travaux très complexes en raison des contraintes du site, lié à la configuration des ouvrages existants, l'encombrement du sous-sol, la présence de terres polluées (la station ayant été construite sur une ancienne décharge), l'obligation de maintenir la continuité de service et la nécessité de réparer les fuites sur les conduites existantes de manière concomitante.

Les études d'exécution ont mis en évidence des aléas et faits nouveaux, générant d'une part la nécessité de conduire des études supplémentaires, et des dépenses supplémentaires sur certains postes de prix en raison notamment des adaptations du tracé et de la méthodologie de réparation des fuites sur les conduites existantes (au vu de la complexité de l'opération), mais aussi des sujétions techniques liées à l'évacuation des terres polluées.

Plus précisément, il s'est avéré nécessaire de modifier le revêtement intérieur sur l'ensemble des conduites pour garantir leur durée de vie, et de mettre en place une filière d'élimination des déchets supplémentaire en raison d'une catégorie de déchets dangereux découverts en phase travaux. D'autre

part, l'ampleur des fuites sur les anciennes conduites a nécessité la mise en œuvre de méthodes particulières, plus coûteuses, pour pouvoir effectuer les réparations et garantir ainsi la continuité de service.

Enfin, pour des questions de pérennité d'ouvrage, une alternative à la pose des conduites prévues en encorbellement c'est-à-dire « accrochées sur un ouvrage» a dû être trouvée pour la partie du tracé où les conduites doivent être posées en aérien.

L'ensemble de ces éléments conduit à porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 5 790 000 € HT à 7 290 000 € HT.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP043 libellée « Eaux usées » opération 2017 n°441 libellée « Traitement ».

**M^me^ Pernot :** « Chers collègues, cette délibération fait partie de celles qui inquiètent Monsieur Bainvel. Je tiens à le rassurer : il ne s'agit pas de dérapage de coût d'opération. La direction du cycle de l'eau a tout à fait la capacité de gérer des budgets et de tenir les enveloppes, mais il se trouve que quand on est sur des vrais chantiers, notamment des chantiers d'eau et d'assainissement, on n'a pas toujours connaissance de tout ce qui est en dessous du sol.
Donc, vous le savez chers collègues, la station de Tougas arrive en fin de vie. Beaucoup d'équipements lâchent. Il y a des choses que nous avons renouvelées, et nous savons également qu'à l'horizon 2025, il faut se préparer à reconstruire la station d'épuration sur elle-même.
Il n'empêche que dans cette attente, il y a des choses que nous sommes obligés de faire tout de suite puisque nous avons une obligation de continuité de service de cet équipement qui est la plus grosse station de notre métropole.

Je précise par ailleurs que sur ce marché de travaux, nous avons choisi l'entreprise qui était la moins chère, alors pas parce que c'était la moins chère, elle avait une très bonne proposition technique, mais en l'occurrence, l'augmentation que nous sommes obligés de vous demander pour l'enveloppe budgétaire de cette opération ne tient nullement à un surcoût du prestataire qui a été recruté. L'ensemble de ces éléments donc que je viens de décrire auparavant nous amènent effectivement à porter l'enveloppe financière prévisionnelle de 5 790 000 euros hors taxes à 7 290 000 euros hors taxes, soit une augmentation de 1,5 million et de 25,9 %. J'ai fait le calcul. Voilà. Ça, c'est vraiment nécessaire.
Et en outre, l'ambition, c'est si possible avec ces nouvelles conduites de recirculation, qu'elles soient réutilisables dans le futur projet en 2025.
Merci, chers collègues, de votre attention. »

**M. Roussel :** « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Délibération adoptée, merci. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1. approuve l'augmentation de l'enveloppe financière programme pour les travaux de renouvellement des conduites de recirculation des boues de la station de traitement des eaux usées de Tougas qui passe de 5 790 000 € HT à 7 290 000 € HT.

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Gillaizeau** présente le dossier suivant :

**Direction générale déléguée à la cohérence territoriale**
Mission coordination ressources

## 33 - Groupement d'intérêt public « Fonds de compensation Nantes Atlantique » – Convention constitutive - Désignation des représentants de Nantes Métropole

## Exposé

Suite à l'annonce, le 17 janvier 2018, de l'abandon du projet de transfert de l'aéroport de Nantes sur le site de Notre-Dame-des-Landes, le Premier ministre s'est engagé sur la création d'un fonds de compensation qui permette :

- le versement d'un complément d'aide à l'insonorisation des logements,
- le financement d'opérations de délaissement,
- la compensation de la moins-value immobilière enregistrée à l'occasion de la vente d'une habitation située dans un périmètre d'exposition défini,
- le financement d'opérations de transfert d'équipements particulièrement exposés, notamment des établissements scolaires.

Ce fonds doit être abondé par l'État ainsi que par le futur concessionnaire de l'aéroport Nantes-Atlantique. Les collectivités locales qui le souhaiteraient peuvent également contribuer au fonds .

Considérant que ce fonds représente l'une des mesures exemplaires annoncées par l'État, Nantes Métropole, qui par ailleurs mobilisera ses politiques publiques pour l'accompagnement du territoire et des communes concernées, n'abondera pas ce fonds.

L'État a proposé la création d'un groupement d'intérêt public pour gérer ce fonds.

Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) est une personne morale de droit public qui permet d'associer des partenaires publics (État, Nantes Métropole, communes concernées) et privés (futur concessionnaire). Un GIP est régi par une convention constitutive et sa création est approuvée par arrêté préfectoral. En l'espèce, l'objet du GIP serait l'accompagnement des populations et des collectivités riveraines de l'aéroport de Nantes Atlantique en compensation des nuisances induites par le maintien de l'aéroport et dans un objectif de solidarité territoriale.

À cet effet, le groupement pourra engager toutes actions et démarches en vue d'assurer la mise en œuvre du fonds de compensation et plus généralement toutes actions s'y rapportant. La dénomination du groupement sera « Fonds de compensation Nantes -Atlantique » (FCNA).

Dans un premier temps, le FCNA doit permettre le versement d'un complément d'aide à l'insonorisation des logements, pour majorer l'aide de droit commun déjà accordée aux habitants vivant dans le périmètre du plan de gêne sonore (PGS) autour de l'aéroport et permettre ainsi aux habitants concernés de ne déposer qu'un seul dossier. Il permettra, sur une base à définir, d'apporter des aides à l'insonorisation des logements inclus dans le périmètre du PGS mais ne bénéficiant pas des aides au titre du PGS.

Le FCNA permettra également, dans des conditions à définir par les membres du GIP, de financer les opérations de délaissement d'habitation ouvertes aux résidents de la zone la plus exposée aux nuisances ; de compenser l'éventuelle moins-value immobilière enregistrée à l'occasion de la vente d'une habitation située dans un périmètre d'exposition à définir et enfin de financer des opérations de transfert d'équipements publics qui seraient particulièrement exposés aux nuisances sonores, notamment des établissements scolaires.

L'État, Nantes Métropole, les communes de Bouguenais, Rezé et Saint-Aignan de Grand Lieu souhaitent être membres fondateurs de ce GIP.

Le GIP pourra ensuite accepter des nouveaux membres par décision de son assemblée générale.

Chaque membre devra contribuer aux charges de fonctionnement du GIP. Le montant sera arrêté annuellement par l'assemblée générale. A titre prévisionnel, le coût pour Nantes Métropole sera de 19 500 € par année pleine.

Au sein de l'assemblée générale, composée de 5 représentants, chaque membre désignant un titulaire et un suppléant Nantes Métropole disposera de un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Par la présente délibération, il est donc proposé que Nantes Métropole devienne membre de ce Groupement d'Intérêt Public .

**M^me^ la Présidente :** « Robin Salecroix. »

**M. Salecroix :** « Madame la Présidente, chers collègues, les élus communistes saluent la mise en place de ce Groupement d'Intérêt Public qui vise à indemniser et aider habitants et collectivités en proie aux nuisances sonores de Nantes Atlantique. Après l'abandon du transfert vers Notre-Dame-des-Landes, nous pensons qu'il est légitime que l'État abonde ce fonds, de concert avec le concessionnaire.
Nantes Métropole et les communes impactées n'ont pas à prendre financièrement en charge les conséquences des mauvaises décisions de l'État. D'autant plus que ces conséquences sont déjà lourdes et le seront encore à l'avenir pour nos aménagements en Sud Loire et pour les populations. Le surcoût du non-transfert n'a pas fini de se faire ressentir mais dans l'immédiat, l'essentiel ce sont les habitants de notre métropole, ceux qui sont impactés et qui le seront plus encore demain, mais aussi ceux qui ne le sont pas encore, ou qui l'étaient dans une moindre mesure et qui le seront suite aux décisions de réaménagement.
Il convient donc que l'État et le concessionnaire abondent le fonds dans les meilleurs délais et à hauteur suffisante, que ce soit pour l'insonorisation des habitations, la relocalisation des équipements publics, ou encore pour financer les opérations de délaissement public ou privé. S'il faut 150 millions d'euros, l'État et le concessionnaire devront les mettre. S'il faut plus, ils devront mettre plus. On ne badine pas avec la santé et la sécurité des populations, d'autant plus quand cette population a été leurrée par l'État qui n'a ni respecté les décisions de justice, ni la consultation démocratique des populations.
Il faut agir et agir vite. L'État doit entendre et respecter les élus locaux qui se font les porte-parole des inquiétudes et des souffrances de leurs concitoyens. Le trafic aérien sur Nantes Atlantique a déjà augmenté de 20 % depuis le début de l'année. Le nombre de rotations d'avions a lui aussi progressé de plus de 26 % en un an. Nous disposons d'un aéroport dynamique. Il est envisageable que nous dépassions les 7 millions de passagers à la fin de cette année. Cela impacte fortement les riverains.
Il est donc plus que temps de prendre en compte le dynamisme de notre région, et donc de son aéroport. Il serait temps d'accueillir les voyageurs et le personnel dans de bonnes conditions. La Direction Générale de l'Aviation Civile prévoit un trafic de 8,6 millions de passagers en 2029. Les prévisions officielles sont sans cesse pulvérisées par la réalité.
La situation présente ordonne non seulement d'étudier les nuisances environnementales et humaines pour le réaménagement d'un aéroport à 9 millions de passagers et plus, raisonnablement à 15 millions, afin de limiter durablement les impacts et de se laisser le temps d'étudier l'hypothèse la plus raisonnable : celle d'un transfert de Nantes Atlantique à terme. C'est inévitable si nous ne voulons pas nous doter d'un équipement au rabais qui limite le nombre de vols et donc le développement économique et le dynamisme de notre territoire au profit notamment des plates-formes aéroportuaires parisiennes.
Inévitable afin de prendre en considération l'environnement fragile et unique qui entoure l'aéroport, le lac de Grand-Lieu, l'estuaire qui sont des zones humides exceptionnelles, mais aussi et surtout en raison d'un fort impact humain dans une zone métropolitaine fortement urbanisée et qui demandera demain à se développer encore si nous voulons réduire l'étalement urbain.
Plus largement, il est nécessaire que notre Agglomération intervienne dans le débat actuel engagé par l'État sur l'aménagement de Nantes Atlantique. Il est nécessaire d'imposer un aménagement provisoire de qualité pour permettre que cet outil d'aménagement du territoire fonctionne dans de bonnes conditions pour les 10 à 15 ans à venir, jusqu'au transfert qui à cette période sera inéluctable. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Didier Quéraud. »

**M. Quéraud :** « Madame la Présidente, chers collègues, nous ne pouvons qu'être d'accord avec le principe de création d'un fonds de compensation et l'adhésion de Nantes Métropole au GIP qui va le gérer.
Nous nous permettons toutefois de souligner quelques points. Le trafic ne cesse de se développer avec une progression qui frôle ou dépasse les deux chiffres depuis plusieurs années. Ce n'est juste pas possible, à l'heure du réchauffement climatique, quand les engagements de l'accord de Paris voulaient limiter la hausse de température à 1,5 degré.
Gardons également à l'esprit que ce secteur de transport est d'abord tiré par des compagnies *low cost*, dont le modèle économique est à l'opposé de ce que nous recherchons pour l'animation économique de notre territoire. Les marches sur le climat et autres mobilisations citoyennes, dont celle des gilets jaunes, nous disent à la fois que l'économie basée sur l'attractivité prédatrice des ressources et productive d'émissions de gaz à effet de serre est inacceptable, et que le système de taxation est profondément injuste.

Même s'il n'est pas dans le mandat de la collectivité de gérer ces questions, nous devons sans cesse le rappeler avec force et faire ce qui est en notre pouvoir pour limiter cette fuite en avant.
La lutte contre les nuisances sonores des avions, lutte de court terme, ne doit pas occulter la lutte de plus long terme contre le réchauffement climatique qui menace la survie même de notre planète.
Sur ce dossier, nous proposons que le périmètre du GIP soit cohérent avec le périmètre du PGS qui concernera les indemnisations et les compensations. Soulignons l'enjeu de ces périmètres du PGS et du PEB. Après l'élargissement de celui du PGS, le périmètre du futur PEB devra lui aussi être élargi, même si le projet reste dans l'enceinte actuelle. Ne réitérons pas la même erreur que par le passé en ne prévenant pas des constructions qui seraient au final mal situées. Parce que nous, nous ne croyons pas à un transfert ultérieur de l'aéroport.
Sur le rôle du GIP précisément, les représentants de Nantes Métropole devront être vigilants sur les financements qui abonderont le fonds. Robin (Salecroix) l'a déjà précisé. L'État a en effet décidé, en termes de méthode, de d'abord lister les besoins sur le terrain avec comme objectif de fixer sa participation au fonds en octobre. Le montant final du fonds devra être à la hauteur de cette évaluation, et non pas ridicule comme les premiers chiffres qui ont été avancés.
Encore une fois, l'État demande, au passage, aux collectivités de financer le fonctionnement du GIP, alors que c'est clairement de sa responsabilité. Il ne faudrait pas qu'en plus, notre collectivité abonde directement au fonds – mais Jacques Gillaizeau l'a précisé tout à l'heure, ce n'est plus d'actualité. Nous proposons donc que notre assemblée se positionne négativement sur ce point.
Les premières études indiquent qu'il y aura plus de 3 600 logements à aider, ce qui représente déjà plus d'une quarantaine de millions d'euros si on se réfère à la moyenne des aides apportées dans le cadre du PGS qui vient de s'achever, seulement pour répondre à la première partie du premier axe des missions de GIP qu'a listées tout à l'heure Jacques Gillaizeau. Toutes les populations ont le droit à un environnement de qualité. Cette préoccupation nécessite les fonds nécessaires qui seront aussi apportés par le concessionnaire directement concerné par notre critique sur le trafic sans contrôle des avions. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

**M. Lemasson :** « Oui, merci. Je salue le travail mené depuis plusieurs mois entre les services de l'État, de la Métropole, et ceux des trois communes plus directement concernées. Cependant, je reste vigilant quant aux critères d'éligibilité retenus pour chacun des items proposés qui ont été relevés par le rapporteur, tant sur le complément d'aide où ce complément ne doit pas être un simple pansement sur une jambe de bois. Je fais référence aux seulement 10 % annoncés, lorsque le reste à charge frise parfois les 30 à 35 %.
Vigilants davantage sur l'item financement d'opérations. Il n'y a plus la notion d'équipements publics et je m'en félicite. Il s'agit là d'intégrer l'avenir de ma commune en particulier.
Vigilant, je dois l'être quand je constate qu'à Notre-Dame-des-Landes, l'État et le Département ont signé un protocole à peine un an après la décision.
Vigilant, je dois l'être également quand je constate que l'État, la Région et la Métropole flèchent, via le CPER, les fonds initialement dédiés aux accessoires du projet Notre-Dame-des-Landes. Nous venons de l'adopter il y a quelques instants.
Vigilant parce qu'à cette heure, hormis un courrier reçu enfin hier après-midi, signé du Préfet, il y a des incertitudes quant aux prises en charge de la décision du 17 janvier.
Malgré tout, ce moment est important. Il scelle les premiers engagements de l'État sur notre territoire. Pour autant ce n'est pas, si je puis dire, un chèque en blanc. Je vais donc voter favorablement cette délibération parce que je souhaite continuer à me mettre autour de la table comme je l'ai fait depuis de longs mois, et je proposerai de faire de même à mon Conseil municipal lundi prochain.
Mais admettez toutefois que payer pour participer à la gouvernance de ce fonds, alors même que nous subissons à 100 % les nuisances et que l'État, dans le même temps – pour ne pas dire pour ne pas dire en même temps –, réduit à zéro la DGF pour la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu en 2019, il y a là de quoi douter, si ce n'est avoir un peu de défiance vis-à-vis de l'État. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Laurence Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Oui, merci Madame la Présidente. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit et la nécessaire compensation des riverains suite à l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes. J'avais juste une question précise puisqu'il y a actuellement une dérogation qui permet aux avions de survoler Nantes en arrivant par l'Est, qui était en vigueur, nous disait-on à l'époque où le projet d'aéroport était encore sur la table, qu'elle tomberait et qu'elle n'était en vigueur que dans l'attente de l'aménagement du nouvel aéroport.
Donc évidemment, on connaît la suite : pas d'aéroport, en tout cas à horizon très proche. Est-ce que cette dérogation a vocation à être pérennisée ? Ou bien est-ce qu'elle va tomber, comme c'était le cas

semble-t-il lorsque nous étions encore dans le schéma d'un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes ?
Et si elle tombe, avons nous une date précise ? dans la mesure où elle va avoir des conséquences importantes, les avions vont survoler Nantes en arrivant par le Nord-Est et non plus par l'Est comme ils arrivent actuellement, et donc beaucoup d'habitants de Nantes et de la métropole seront ou seraient dans le Plan de Gêne Sonore dans ce cas-là.
Donc est-ce que vous pouvez nous donner des informations sur cette dérogation et ce qu'il en sera dans les mois à venir ? »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Juste un mot sur cette question très précise. C'est effectivement un sujet que nous portons aujourd'hui en direction de l'État. J'ai proposé lors de la dernière conférence des Maires, aux Maires qui le souhaitaient, de s'associer à un courrier qui sera adressé au Premier Ministre, dans lequel nous pointons un certain nombre de questions sans réponse aujourd'hui.
Et la question que vous avez évoquée est contenue dans ce courrier puisque vous aurez observé qu'il y a la position de la DGAC, vous l'avez rappelé, et que plus récemment le rapport de la Haute autorité environnementale a dit que cette question du survol n'était peut-être pas si établie que cela avait toujours été dit.
À partir du moment où ces organisations ont un point de référence qui est celui de l'État, dans le courrier au Premier Ministre, nous lui demandons de préciser la position de l'État sur le fond de ce sujet. Sandra Impériale. »

**M^me^ Impériale :** « Je voulais juste dire que je partageais les propos du Maire de Saint-Aignan et que je souhaite que ce GIP permette de faire avancer les choses au mieux dans le respect des attentes.
Après, sur la commune de Bouguenais, on a eu l'occasion de demander une station mobile du côté bourg qui devrait être faite et fixe du côté des Couëts, donc on attend toujours des problèmes juridiques.
Et on rappelle juste, mais comme l'avait fait le Maire de Bouaye, qu'on est contre la piste transversale et que nous sommes contre l'allongement de la piste ou du moins a minima, et que la piste transversale d'ailleurs aurait un coût exorbitant. Je rappelle aussi souhaiter le plafonnement du trafic aérien mensuel sur Nantes Atlantique. Concernant l'application de l'interdiction des vols nocturnes, nous sommes en attente. Nous savons qu'il y a une législation européenne qui nous fait attendre, mais il faudrait peut-être le rappeler et essayer de faire en sorte que cela aille plus vite.
La réussite économique est aussi possible en proposant des changements quotidiens associant santé publique et économie durable, par exemple davantage étudier le développement du fret. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Jacques Gillaizeau. »

**M. Gillaizeau :** « Oui, deux ou trois éléments. Tout d'abord la protection des riverains. Nous y sommes particulièrement attachés et nous y étions encore plus attachés, si je peux m'exprimer ainsi, lorsqu'on demandait le transfert de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, où on aurait impacté 900 personnes au lieu de 40 000. C'est la première chose.
Sur notre vigilance, Monsieur Quéraud, vous étiez hier à la Commission d'attribution d'aide aux riverains. Vous avez pu voir qu'on était particulièrement vigilants. Dans le cadre du PGS entre autres, Jean-Claude Lemasson est intervenu plusieurs fois à propos justement du montant de compensation sur le cadre réglementaire du PGS, et nous sommes particulièrement vigilants et insistants sur ce sujet.
Sur le fonds de compensation, je suis intervenu personnellement pour rappeler que pour nous, le fonds de compensation était notoirement insuffisant, et le Sous-Préfet qui présidait la réunion a fini quand même par dire qu'on déterminerait les besoins et que le fonds serait adapté aux besoins, ce qui est quand même une avancée significative parce que les chiffres qu'on avait étaient particulièrement faibles compte tenu de l'étendue des dégâts à réparer.
Une petite précision quand même sur le survol de Nantes. La dérogation qui est accordée n'est pas une dérogation pour survoler Nantes. Je ne rentrerai pas dans les détails techniques, mais c'est une dérogation pour utiliser une procédure qui fait qu'on survole la ville de Nantes, mais c'est pas le survol de Nantes qui est en dérogation, c'est l'utilisation de la procédure. Je ne vais pas entrer dans les détails techniques puisque je sens que les questions vont pleuvoir, mais c'est pas le survol de Nantes qui est en dérogation. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Chers collègues, avant de vous proposer d'avancer à la délibération suivante, je fais un petit point de méthode. Nous arrivons à la délibération 34 et il n'aura échappé à personne que nous avons 55

délibérations. Il en reste donc une vingtaine. J'invite donc chacun à faire preuve d'un esprit de synthèse, de concision et de dynamisme, et évidemment je vous invite à éviter des interventions qui se répètent les unes les autres, ce qui n'est pas utile je crois au moment où on en est dans la journée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Fonds de Compensation Nantes -Atlantique »

2 - désigne deux membres au sein de l'assemblée générale :
un titulaire : M. Jacques GILLAIZEAU
un suppléant : M. Fabrice ROUSSEL

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Bolo** présente les dossiers suivants :

**Direction Générale Ressource**
**Département Finances, Marchés et Performances**
Direction Finances

## 34 - Compte de gestion - Exercice 2018 – Budget principal et budgets annexes

**Exposé**

Il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes de Nantes Métropole pour l'exercice 2018 dressés par le Receveur des Finances de Nantes Municipale en tous points concordants avec les comptes administratifs.

**M. Bolo :** « Je vais vous proposer tout d'abord, mes chers collègues, de constater avec joie et avec moi que le compte de gestion établi par le Receveur des finances, relatif au budget général (puisqu'il s'appelait encore ainsi en 2018) et à l'ensemble des budgets annexes, est tout à fait conforme au compte administratif que je vais vous présenter dans un instant. Je vous propose donc de déclarer que l'ensemble de ces comptes n'appellent aucune observation ni réserve de notre part. »

**M$^{me}$ la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Je vous invite donc à voter sur cette délibération 34. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération 34 est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

Après s'être fait présenter les comptes de gestion,

1. après s'être assuré que M. le Receveur des Finances a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1$^{er}$ janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire 2018,

Statuant sur les opérations des "comptes de tiers" et "financiers",

2. déclare que le compte de gestion du budget principal de Nantes Métropole dressé pour 2018 par le receveur des finances de Nantes municipale, n'appelle aucune observation ni réserve de

sa part. Les excédents de clôture du Syndicat mixte d'hébergement des gens du voyage dissous, seront repris dans la gestion 2018 du budget principal de Nantes Métropole ,

3. déclare que le compte de gestion du budget annexe Elimination et traitement des déchets de Nantes Métropole dressé pour 2018 par le receveur des finances de Nantes municipale, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

4. déclare que le compte de gestion du budget annexe Eau de Nantes Métropole dressé pour 2018 par le receveur des finances de Nantes municipale, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

5. déclare que le compte de gestion du budget annexe Assainissement de Nantes Métropole dressé pour 2018 par le receveur des finances de Nantes municipale, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

6. déclare que le compte de gestion du budget annexe Réseaux de chaleur de Nantes Métropole dressé pour 2018 par le receveur des finances de Nantes municipale, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

7. déclare que le compte de gestion du budget annexe Locaux industriels et commerciaux de Nantes Métropole dressé pour 2018 par le receveur des finances de Nantes municipale, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

8. déclare que le compte de gestion du budget annexe Stationnement de Nantes Métropole dressé pour 2018 par le receveur des finances de Nantes municipale, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

9. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

**M^me^ la Présidente :** « Je vais laisser la présidence de séance et redonner la parole à Pascal Bolo pour le compte administratif. »

*
* *

**Direction Générale Ressources**
**Département Finances, Marchés et Performances**
Direction Finances

## 35 - Compte administratif - Exercice 2018 – Budget principal et budgets annexes

### Exposé

Les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes vous sont présentés dans les rapports joints.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'année écoulée dans le cadre du budget primitif et des décisions modificatives. Selon l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de l'ordonnateur est constitué par le vote du compte administratif. Il détermine le résultat de fonctionnement de l'exercice, le solde de l'exécution de la section d'investissement.

Hors la présence de la Présidente de Nantes Métropole qui s'est retirée au moment du vote, conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. Bolo :** « Je vais vous présenter très rapidement le compte administratif de manière synthétique, puisque – nous pouvons en débattre à l'infini – c'est fait. Rien de ce qui est dans le compte administratif ne peut être modifié. Donc effectivement, on peut s'inviter tous à la concision, nous n'en changerons pas une seule virgule, au point où nous en sommes.
Toutefois, il n'est pas inutile de revenir sur un équilibre financier global. Sur un total d'environ 1 milliard d'euros, nous pouvons constater d'ores et déjà une épargne brute de plus de 250 millions. C'étaient 232 millions en 2017. L'épargne nette est également en hausse avec un taux de réalisation de 92,5.
Donc à la première question : est-ce que le budget que vous aviez voté, mes chers collègues, a été appliqué et respecté ? La réponse est oui, avec un taux de réalisation tout à fait important. Je voudrais féliciter non seulement la direction des finances mais également l'ensemble de nos services pour la qualité de cette prévision budgétaire et également pour la rigueur avec laquelle ces autorisations budgétaires sont gérées et mises en œuvre tout au long de l'année.
Ce qui nous a permis de consacrer 736 millions et plus pour les politiques publiques, sur un total de dépenses d'1 070 000 000. Donc on a là un résultat satisfaisant. Vous voyez la structure des dépenses totales par politique publique qui apparaît sur l'écran, avec évidemment une part importante consacrée aux déplacements mais également à l'enseignement supérieur, etc.
Si on rentre un tout petit peu dans le détail, nous pouvons constater que nous sommes bien une Métropole engagée dans la transition écologique puisque 54,1 % des dépenses de politiques publiques, soit près de 400 millions d'euros, peuvent être rattachées directement ou moins directement, en tout cas concourent à la transition écologique.
Je n'entre pas dans les détails à l'heure qu'il est des réalisations qui figurent à l'écran. On peut passer directement à la deuxième où on verra notamment évidemment que pour 143 millions de voyages et près de 29 millions de kilomètres, 95,3 millions d'euros forment une part tout à fait importante de ces engagements de la Métropole dans la transition écologique.
Nous avons et nous sommes évidemment engagés également au service de l'attractivité économique et de l'emploi, et là encore je ne rentre pas dans le détail de toutes ces réalisations, de tous ces dispositifs qui font que notre Métropole est attractive. Nous soutenons par nos politiques son développement économique au service de l'emploi avec, ne nous en attribuons pas l'exclusivité du succès mais une participation raisonnable, avec un taux de chômage qui est, vous le savez, de deux points inférieur à la moyenne nationale.
Mais le développement économique et le développement de l'emploi, surtout le développement économique d'ailleurs, ne serait rien s'il n'y avait pas une cohésion territoriale et sociale dans la métropole. Là encore, c'est presque 22 % de nos dépenses de politiques publiques, plus de 160 millions d'euros avec une liste de réalisation un petit peu à la Prévert.
On s'est juré avec Bertrand Asseray que si à l'avenir lui ou moi ou les deux, je n'en sais rien, venait à présenter à nouveau des comptes administratifs, parce que c'est quand même le dernier du mandat, nous ferions des progrès sur la qualité de ces présentations et sur leur clarté.

Eh oui, car c'est le dernier compte administratif du mandat et c'est donc l'occasion de vérifier que nous avons bien respecté la feuille de route que nous nous étions collectivement donnée. C'est-à-dire d'assurer ce très haut niveau d'investissement prévu avec une stratégie financière de léger recours à l'emprunt. D'un recours à la fiscalité également en début de mandat effectivement, et dans des conditions de stabilité financière et de santé financière de la collectivité qui soient irréprochables, notamment en maîtrisant en permanence les dépenses de fonctionnement.
Et donc fin 2018, nous arrivons à une situation financière extrêmement saine puisque nous avons pu assumer l'ensemble des objectifs que nous nous étions fixés en matière de niveau d'épargne, en matière de niveau d'investissement et en matière de qualité des ratios financiers de la Métropole nantaise, avec les ressources propres qui cumulées à l'épargne nette ont permis de financer l'investissement à 72 %, ce qui était tout à fait important.
Donc sur le budget principal, il y a une épargne brute de +10 % par rapport à 2017 et une épargne nette de +22 % par rapport à 2017. Notre capacité de désendettement est de 3,3 ans, alors que je vous rappelle que nous avions dit qu'il ne faudrait pas que nous dépassions sept ans. Donc on a fait beaucoup mieux que ce qui était prévu, tout en assurant l'ensemble des engagements qui avaient été pris par notre majorité.
La santé financière ne s'est pas faite sur le dos de la réalisation de nos engagements et sur le dos de nos politiques, et nous n'avons à l'inverse pas sacrifié la situation financière de la collectivité à la réalisation des objectifs qui sont toujours ceux de notre majorité.

Donc nous avons une solvabilité tout à fait satisfaisante, un endettement tout à fait contrôlé. Nous avons également continué à mettre en œuvre notre stratégie par la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Là encore, je dois en remercier l'ensemble de nos services, l'ensemble de nos directions parce qu'il est clair que sans vigilance au quotidien, sans pilotage budgétaire dans chaque

direction, dans chaque département, nous n'arriverions pas à maîtriser les dépenses de fonctionnement comme nous avons pu le faire.
Évidemment il y a des changements de périmètre, évidemment il y a des dépenses exceptionnelles, par exemple celles liées au transfert du MIN. Évidemment il y a des effets d'année pleine, je pense notamment au marché vélo, mais il y a une dépense tout à fait maîtrisée à périmètre constant, et on y reviendra tout à l'heure évidemment pour parler des questions de contractualisation.

Donc concernant l'investissement, l'autofinancement est élevé, je l'ai dit. La structure des recettes de fonctionnement est tout à fait satisfaisante puisqu'elles augmentent de 3,7 %. Alors, il y a des changements de périmètre avec la dissolution du syndicat mixte, du SMA, avec la mise en place du FPS. J'en suis désolé mais c'est vrai qu'on a toujours des difficultés à comparer, sans retraitement d'un exercice à l'autre, à corriger les changements de périmètre.
Les recettes sont en évolution de 2,2 % soit 15 millions d'euros supplémentaires. En brut, c'est 3,7 %. Pour avoir 3,7 % de recettes de fonctionnement en plus, il faut naturellement des recettes fiscales en progression, et elles le sont uniquement grâce à la dynamique des bases.
Il y a la compensation des transferts départementaux qui augmente légèrement, conformément au contrat passé, et nous avons des recettes exceptionnelles ou nouvelles, des reversements de contributions suite à la dissolution du SMA, les recettes publicitaires du marché mobilier urbain en année pleine (4,1 millions), le forfait post-stationnement qui « revient par la fenêtre », et la hausse de la taxe de séjour de +5,8 %.
Et donc, tout cela compense une baisse de 700 000 euros du total des dotations et compensations de l'État dont on peut dire qu'elles sont stabilisées.
La maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce sont presque 492 millions de dépenses hors frais financiers et retraités de ces sommes, je l'ai dit, c'est 1,2 %, c'est le témoin de la gestion rigoureuse dont je parlais à l'instant.

Les dépenses d'intervention, c'est-à-dire qui sont directement affectées aux politiques publiques, représentent 48 % des dépenses de fonctionnement. C'est un ratio important parce que ça montre que nous ne gaspillons pas en quelque sorte en surdimensionnement de la structure, des charges indirectes et des coûts de ressources, de centres de ressources, mais nous veillons vraiment à ce que la part la plus importante des dépenses soit réservée aux dépenses d'intervention. Il fallait le souligner.
Ces dépenses d'intervention, elles comprennent notamment la contribution de la SEMITAN, les autres Délégations de Service Public, l'ensemble des subventions et les contributions obligatoires aux organismes de regroupement. On a notamment le SDIS qui se « taille toujours une part du lion ». Mais je précise que nous sommes arrivés avec le Conseil d'administration du SDIS et avec le Département à un bon accord qui fait que désormais, la participation de la Métropole sera à hauteur de ce qu'elle doit payer. Puisque depuis des années et des années, il faut bien le dire, la Métropole, comme d'autres villes ou bourgs-centre d'intercommunalités du département, surpayait sa part au SDIS et, avec évidemment l'atterrissage et la durée nécessaire pour amortir les chocs pour les petites communes qui peuvent être importants, tout cela va être régulé.

Le retour aux communes, 105 millions d'euros, 21,3 % des dépenses de fonctionnement. Il y a toujours à la Métropole nantaise une forte politique de redistribution financière envers les communes membres. Elle est toujours de celles qui redistribuent le plus.

La masse salariale c'est 22 % des dépenses de fonctionnement, soit assez significativement moins que ce que nous constatons dans chacune de nos communes, avec une dépense qui évolue, une masse salariale qui évolue à 1,7 %. On peut dire qu'on est dans une maîtrise tout à fait importante compte tenu des mesures nationales et des mesures locales qui ont impacté cette masse salariale.
Les moyens généraux sont en augmentation, du fait notamment d'un effet année pleine par exemple sur le musée d'arts, qui compte tenu de son dimensionnement plus important nécessite plus de gardiennage, de nettoyage, de maintenance et de fluide. Nous avons également une optimisation sur les consommations d'énergie sur l'éclairage public mais qui ne compense pas malheureusement des hausses de carburant ainsi que des charges immobilières nécessitées pour le relogement de certains services.
Les dépenses diverses, elles sont diverses comme leur nom l'indique. Il n'y a rien de particulier à en dire. Les frais financiers en revanche, nous pouvons constater qu'ils sont encore en baisse et de 11 % par rapport à 2017. Évidemment, ça tient au faible niveau des taux courts, à une gestion active de la dette qui se poursuit. Je voudrais vraiment remercier l'équipe de la direction des finances qui fait un travail tout à fait considérable là-dessus. De même, il y a une optimisation de la gestion de notre trésorerie et la baisse de l'encours de dette. Naturellement, le désendettement produit aussi des effets sur les frais financiers.

La contractualisation avec l'État, nous nous en sortons pas si mal, puisque l'État local a bien voulu discuter avec nous dans une forme de bienveillance et d'écoute d'un certain nombre de choses.
D'abord, ils ont accepté de prendre en compte des effets de marche. C'est vrai qu'avec le nouveau mode de gestion des marchés vélo et des mobiliers urbains, ça modifie les masses du budget, et en recettes d'ailleurs et en dépenses. Donc ils ont bien voulu considérer qu'il fallait retraiter ces dépenses-là, notamment je pense au marché vélo. Il y a la nouvelle compétence GEMAPI qui évidemment crée des dépenses supplémentaires mais qui ne sont pas de notre fait parce qu'on n'a rien demandé. Et donc là, l'État a considéré que ça devait être retraité.
Il y a les nouvelles mutualisations 2018 parce qu'à chaque fois qu'on mutualise, on augmente notamment la masse salariale de la Métropole mais évidemment, les structures qui mutualisent avec la Métropole, notamment la Ville de Nantes, sont refacturées donc remboursent la Métropole.
Mais le système de contractualisation a été fait de telle manière qu'on risquait d'être sanctionnés alors même qu'il y avait une recette en face. Et puis l'État a quand même reconnu que quand on fait une mutualisation, au moment où on la fait, ça ne créer pas forcément une économie importante, mais que dans la durée en revanche, c'est porteur d'économies de fonctionnement. Donc ils ont accepté de prendre en compte cet aspect-là.
Et puis les dépenses exceptionnelles d'indemnités de transfert supérieures à celles versées en 2017 – puisque je vous rappelle qu'on indemnise les trajectoires d'augmentation – ont également été retraitées, alors que l'État avait juré que ça ne serait pas possible.
Finalement ça l'a été, donc ce qui fait que la reprise financière que nous allons subir en 2019 et dont nous allons parler dans un instant sur le budget complémentaire, sera de 3,3 millions d'euros en 2019. Nous avions anticipé 3 millions, c'est donc plutôt pas mal comme résultat.
Alors, c'est pas mal évidemment très relativement parce qu'on nous sanctionne quand même de 3,3 millions. Je dois dire qu'au total, ça fait moins que les suppressions de dotations dont nous avons été l'objet les années précédentes, il faut le reconnaître. Ça justifie également le fait que nous ayons signé. Parce que le fait d'avoir signé nous a permis de discuter. Alors que si nous n'avions pas signé nous aurions été sanctionnés sans discussion et que la sanction aurait été évidemment bien plus importante puisqu'on peut dire qu'il y a quand même un niveau important de dépenses qui n'ont pas été prises en compte dans l'analyse de cette trajectoire.
Donc, on peut dire qu'on n'est toujours pas d'accord avec le système mais en 2018 on s'en tire pas mal.

L'investissement représente au total avec les budgets annexes, près de 350 millions d'euros. Et ça, c'est quelque chose qui n'a jamais été atteint. Là encore, je veux dire notre reconnaissance et nos félicitations aux services qui ont assuré la maîtrise d'ouvrage de ces investissements. De même que pour les maîtrises d'ouvrage déléguées, vous me pardonnerez de penser à la SEMITAN instantanément. Je félicite également le quotidien des Pôles de proximité pour les travaux, notamment l'espace public sur lesquels vous êtes extrêmement attentifs, et vous avez raison, sur l'ensemble des communes.
Donc c'est un niveau d'investissement que nous n'avions jamais atteint mais je vous garantis qu'en 2019, le niveau d'investissement sera encore supérieur à cela et de manière tout à fait spectaculaire.
Vous avez la répartition des investissements par politique publique. Le développement économique, l'enseignement supérieur, l'emploi et l'innovation et les déplacements. Ces derniers se taillent assez logiquement, compte tenu de nos compétences, « la part du lion ».
Les efforts financiers ont porté sur les politiques publiques, on le voit là dans quelques détails. Je n'y reviens pas, sur cet inventaire.
Les recettes d'investissement représentent 88,5 millions. Elles sont en baisse de 4,2 par rapport à 2017 et Nantes Métropole a souscrit 91,6 millions d'emprunts en 2018. C'est un peu plus qu'en 2017 mais c'est tout à fait dans la trajectoire que nous avions déterminée. C'est un réendettement extrêmement modeste. On va voir qu'on se sera finalement quand même désendettés au cours de ce mandat qui était prévu.
Donc le financement des dépenses d'investissement, je vous l'ai dit au départ : 72 % sont des ressources propres cumulées à l'épargne nette. Notre évolution de la dette, elle est maîtrisée à 771,9 millions d'euros et par habitant évidemment, ça fait un ratio tout à fait inférieur aux grandes collectivités de notre strate.
Cette dette, elle est tout à fait saine, sécurisée et diversifiée. Je ne vous cache pas qu'aucune remontée des taux d'intérêt ne s'annonçant, on va quand même profiter au maximum dans les mois qui viennent des taux variables. Puisque là, ils deviennent inférieurs à 1 % et ce serait quand même extrêmement dommage de s'en priver sachant que notre gestion active de la dette nous permet à tout moment de switcher et de se retrouver à sécuriser sur des taux fixes si besoin s'en faisait sentir – mais très franchement, il y a peu de risque que cela se produise.

Les budgets annexes : les déchets, là encore l'épargne brute est tout à fait importante avec des niveaux d'investissement très significatifs. Le budget annexe de l'eau, 10,6 millions d'investissements en 2018 avec un taux d'épargne brute et même d'épargne nette dépassant ces montants d'investissements. Le budget annexe de l'assainissement est là encore tout à fait convenable, c'est le moins qu'on puisse dire. Et le budget annexe du stationnement subi une remontée des dépenses d'investissement puisqu'on est à 11,7 millions pour une épargne nette de 7,2. Donc on voit là premiers effets de la nouvelle répartition des responsabilités entre notamment la SEMITAN et le budget annexe de stationnement pour les P + R. Les autres budgets annexes sont plus restreints.
Et nous avons notre traditionnel petit diagramme : pour 100 euros les recettes et dépenses, investissement et fonctionnement confondus. »

**M. Roussel :** « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Monsieur Reneaume. »

**M. Reneaume :** « J'interviens au nom de notre groupe et, j'allais dire, un peu traditionnellement, car cela fait cinq ans effectivement. Monsieur Bolo vous disiez que cette délibération intervenait *"Une fois que c'est fait",* et qu'on *« n'aura rien à changer.». Cela* sous-entend que ce n'est presque pas important. Nous, on n'est pas d'accord avec ça. Vous savez très bien que c'est pas normal de mettre ça en fin d'ordre du jour. Il est curieux que l'on nous appelle à être en plus synthétiques juste avant ce sujet.
Ce serait vraiment l'occasion d'un débat sur le fond, dont le fond serait la base de votre compte rendu d'activité. On fait pas comme ça à la Métropole, je le regrette.
Deuxième remarque : tout le monde a noté je pense que quand vous recevez un PV, une amende, ce qu'on appelle quelquefois une "prune" de 3 millions d'euros, d'un peu plus même, vous êtes content. Donc là, on a un petit peu de mal à partager ce sentiment.

Alors, je formulerai deux observations. La situation financière est saine, on le répète sans aucune difficulté, c'est vrai. Et il faut même le saluer. On serait même tentés, si elle était là, d'en faire compliment à la Présidente. On hésite cependant un peu plus à en faire compliment au Vice-Président. Mais par contre on s'associe aux compliments que vous adressez aux services, et non pas seulement à la direction financière mais à tous les agents qui ont fait des efforts.
Le niveau d'épargne, c'est vrai, est satisfaisant. Vous vous réendettez en fin de mandat, c'est assez classique, vous vous réendetterez sans doute encore l'année prochaine mais ce n'est pas catastrophique parce que le stock de dette reste supportable. Donc on serait presque tentés de dire : "Tant mieux pour ceux qui vous suivront." Et puis ça, c'est quand on fait que vous écouter.

Mais quand on regarde un petit peu plus en détail, on a quand même la difficulté que je vais vous présenter très rapidement : nous, on pense que le Gouvernement a eu raison et qu'il a eu raison de poser des limites sur les coûts de fonctionnement et non pas sur le niveau d'épargne.
Si nous étions bloqués seulement sur le niveau d'épargne, rien ne nous empêcherait de jouer à fond.
Oui, le fait d'être bloqués sur les dépenses de fonctionnement, ce qui nous génère cette amende de 3 millions, est en fait la seule voie efficace si on veut vraiment essayer de se garder des marges de manœuvre encore plus importantes pour l'investissement. Vous savez que c'est un reproche qu'on vous fait aujourd'hui, de vous laisser grignoter beaucoup trop par des frais de fonctionnement qui augmentent constamment.
Alors, la présentation extrêmement positive, presque excessivement positive, repose sur quoi ? Il faut le rappeler ici par souci d'honnêteté, c'est tout. Elle repose sur le fait que vous avez tout simplement fabriqué, de par votre décision politique de 2015, 100 millions de recettes fiscales supplémentaires depuis le début du mandat.
Et que sont devenus ces 100 millions ? Ils ont été avalés, pour 50 millions d'entre eux, par l'augmentation de nos frais de fonctionnement. On verra les chiffres ensemble si vous voulez, sans difficulté, je ne pense pas m'être trompé, c'est des chiffres à peu près ronds. Quand vous avez 100 millions de recettes supplémentaires, ce n'est pas très difficile. Donc moi, je voulais souligner ça au nom de notre groupe : que malheureusement, il devrait aller en quasi-totalité à l'investissement et qu'il n'y va réellement que la moitié.
Tout ça, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que le poids de notre dette aujourd'hui en rythme annuel est à peu près de 90 millions d'euros, c'est-à-dire remboursement capital plus frais financiers. Ça veut dire que vous êtes en train d'abonner, en ne profitant pas de cette situation et de cette augmentation d'impôt pour mieux vous désendetter, vous êtes en train d'abonner l'avenir à 90 millions d'euros de charges financières par an. Voilà, c'est tout.
Et ça, ça ne nous semble pas du tout, du tout être un bon choix politique. Bien sûr j'allais dire, avec ce niveau de vie et ce niveau de fiscalité, heureusement qu'on a des niveaux d'investissement qui sont conséquents.

Mais par contre vous ne touchez pas à la dette, vous vous réendettez de 20 millions cette année. Je pense que l'année prochaine on en fera à peu près autant en termes d'endettement, de l'ordre de grandeur. Ça veut dire qu'à la fin du mandat, on n'aura pas touché au stock de dette. On sera dans les mêmes eaux qu'au début du mandat.
Et ça, ça nous paraît être un vrai handicap pour l'avenir. Ça ne nous paraît pas normal parce qu'il nous semble nous, dans le monde actuel, que le premier devoir que vous avez en tant qu'exécutif, vis-à-vis de nos concitoyens, c'est d'un peu mieux préparer l'avenir pour qu'eux aussi aient plus tard des marges de manœuvre plus importantes. Voilà. »

**M. Roussel :** « Merci. Mireille Pernot. »

**M^me^ Pernot :** « Oui, vu l'heure tardive je vais faire court, mais quand même. Il y a un point sur lequel je voulais insister, c'est bien sûr se féliciter du haut niveau d'investissement qui est historique parce que derrière, c'est la réponse aux besoins de nos concitoyens. Je voulais aussi insister sur le fait que les dépenses d'investissement génèrent obligatoirement des besoins en fonctionnement et qu'actuellement, nous sommes sur une métropole, et nous nous en félicitons tous, qui est attractive. Nous avons une augmentation démographique, et il y a donc besoin à la fois de nouveaux équipements mais plus d'agents pour assurer le service public.
Je me permets d'intervenir sur ce sujet notamment après les propos de Monsieur Reneaume que je considère comme ne correspondant pas aux besoins sur notre métropole. Aujourd'hui, nous avons dans beaucoup de directions des équipes qui sont en sous-capacité de traiter les dossiers. C'est-à-dire qu'on arrive un peu aux limites aussi.
Pascal a raison de saluer le travail des équipes et leurs compétences et les résultats. Mais il faut bien se dire une chose, c'est qu'on va avoir besoin d'embaucher et on va avoir besoin aussi de pouvoir embaucher puisque sur certains métiers, on a énormément de mal, même quand on a les postes, puisqu'on se retrouve avec les salaires minables de la fonction publique, en grande difficulté pour arriver à attirer certaines compétences face notamment à l'industrie. Donc ça, ce sont les vrais problèmes, Monsieur Reneaume, c'est pas du dogme. »

**M. Roussel :** « Merci. Pas d'autres interventions ? Non ? Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Bien, je crois que Mireille a très largement répondu à Marc Reneaume. En ce qui concerne ce que vous appelez "la prune", c'est la manière dont l'État a choisi de calculer le serrement de vis qu'il impose aux collectivités locales. L'État change de méthode, mais ce n'est pas une sanction : même s'il y avait un contrat et que le contrat prévoyait que, c'est globalement une nouvelle méthode qu'a pris l'État pour nous contraindre.
Et ce que vous oubliez de dire Monsieur Reneaume, c'est que nos dépenses, elles évoluent moins vite que nos recettes, et que si l'État nous contraint sur les dépenses, nous nous sommes donné les moyens d'avoir ce niveau de dépense. Je ne pense pas qu'il y ait de gaspillage dans ces dépenses. Ce sont des dépenses utiles au territoire.
Quand vous faites le calcul notamment sur l'endettement, je conteste le fait qu'il y ait 50 millions dédiés au fonctionnement. D'abord pour la raison qu'a expliquée Mireille : il y a plus de population, il y a plus de surface, il y a plus de services, et donc il est tout à fait normal que ça suive ce cours-là. De la même manière, il faut des équipements. Et donc dire que la dette devrait mécaniquement être moins forte à la fin du mandat qu'au début, c'est nier le développement de notre agglomération.
Parce que si nous avons 100 millions de recettes supplémentaires, je ne conteste pas ce chiffre, c'est certes parce qu'il y a eu un ajustement des taux en 2015-2016 mais c'est surtout parce que notre Métropole se développe, qu'il y a plus d'emplois, qu'il y a plus d'habitants et que nous sommes sur un cercle vertueux, et qu'à la fois les services que nous mettons à disposition et les investissements structurants que nous faisons dans les transports publics, dans l'enseignement supérieur et la recherche, concourent à alimenter ce cercle vertueux.
Donc effectivement, je conteste très largement votre analyse.
Et pour terminer, j'ai oublié un point important : je voudrais également remercier non seulement nos services dans leur ensemble et la direction des finances, mais également les agents de la direction des finances publiques qui assurent la tenue de nos comptes dans des conditions qui ne sont pas faciles. Parce qu'eux aussi sont soumis à des pressions en termes de fonctionnement et d'emploi qui sont extrêmement importantes. Donc je voudrais les remercier pour la qualité à la fois de nos relations et du travail accompli. »

**M. Roussel :** « Merci. Je mets donc aux voix ce compte administratif. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Qui est pour ? Donc le compte est adopté. Merci. »

**Le Conseil délibère et**
**par 62 voix pour et 23 abstentions,**

1. approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2018 s'établit comme suit :
-résultat (section de fonctionnement) 147 900 711,47€
-solde d'exécution (section d'investissement) -137 527 234,59€

2. approuve le compte administratif du budget annexe élimination et traitement des déchets pour l'exercice 2018 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2018 s'établit comme suit :
-résultat (section de fonctionnement) 1 935 476,21€
-solde d'exécution (section d'investissement) 2 344 653,88€

3. approuve le compte administratif du budget annexe eau pour l'exercice 2018 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2018 s'établit comme suit :
-résultat (section de fonctionnement) 16 276 318,28€
-solde d'exécution (section d'investissement) -5 586 575,61€

4. approuve le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2018 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2018 s'établit comme suit :
-résultat (section de fonctionnement) 10 526 867,63€
-solde d'exécution (section d'investissement) 4 498 578,11€

5. approuve le compte administratif du budget annexe réseaux de chaleur pour l'exercice 2018, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2018 s'établit comme suit :
-résultat (section de fonctionnement) -1 170 984,69€
-solde d'exécution (section d'investissement) 1 233 885,06€

Suite à la fin de l'activité en régie, le budget annexe réseau de chaleur n'est pas reconduit en 2019. Le résultat de la clôture 2018 de ce budget annexe sera repris au budget principal lors du vote du budget supplémentaire 2019.

6. approuve le compte administratif du budget annexe locaux industriels et commerciaux pour l'exercice 2018 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2018 s'établit comme suit :
-résultat (section de fonctionnement) 2 099 221,63€
-solde d'exécution (section d'investissement) -447 160,87€

7. approuve le compte administratif du budget annexe stationnement pour l'exercice 2018 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2018 s'établit comme suit :
-résultat (section de fonctionnement) 5 308 344,73€
-solde d'exécution (section d'investissement) 13 715 244,15€

8. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 36 – Affectation des résultats de fonctionnement 2018 – Budget supplémentaire 2019 (budget principal et budgets annexes) - Dispositions diverses

### Exposé

Cette délibération présente le budget supplémentaire pour le budget principal et les budgets annexes, reprenant les résultats 2018 constatés, et autres évolutions sur les dépenses et les recettes, ainsi que des dispositions diverses.

1. **Affectation des résultats 2018**

L'arrêté des comptes 2018 permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement 2018 et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement constaté doit en priorité couvrir le besoin de financement 2018 de la section d'investissement.

Le budget principal, les budgets annexes eau, assainissement, et stationnement sont concernés par l'affectation de leur résultat en réserves.

2. **Budget supplémentaire**

Le budget supplémentaire 2019 a pour objectif :

- La reprise des résultats 2018.
- L'inscription de crédits supplémentaires,
- L'ouverture d'autorisations de programmes (AP) liées aux projets présentés à l'approbation des conseils ou bureaux de juin 2019 et suivants.
- Le rephasage des crédits de paiement (CP) au vu de l'avancement des dépenses.
- Le traitement des opérations permettant d'ajuster le montant des opérations non récurrentes à leur niveau réellement affecté et engagé, pour permettre dans un second temps de clôturer ces opérations.

**A) Budget principal :**

**Section de fonctionnement :**

**Les recettes de fonctionnement** sont ajustées en hausse de 13,8 M€, et concernent principalement:
-ajustement des inscriptions de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises +3,9 M€
-ajustement des inscriptions de taxe d'habitation +0,3 M€
-ajustement de la compensation de la contribution économique territoriale +1,7 M€
-ajustement de la taxe sur les surfaces commerciales +200 000€
-inscription du remboursement des charges de structure du budget annexe transport +1,5 M€
-inscription d'un acompte sur bonus sur l'opération d'aménagement Erdre Active +0,2 M€
-inscription de recettes Mysmartlife +0,4 M€ et recettes Nantes Network +0,1 M€
-la réinscription de titres sur 2019 suite à une erreur matérielle.+ 1,4M€
-3 M€ supplémentaires de taxe foncière faisant suite a l'annulation de la provision inscrite au BP pour la
reprise financière anticipée dans le cadre de la contrcatualisation.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** varient de +6M€, et concernent essentiellement
- L'annulation de titres sur l'exercice antérieur suite à une erreur matérielle +1,4 M€
- des reprises de provisions sur risque contentieux -1 M€
- l'inscription de la reprise financière dans le cadre de la contractualisation avec l'État en atténuation de recettes +3,3 M€
- la reprise du résultat négatif 2018 du budget annexe réseau de chaleur clôturé fin 2018 +1,2 M€

**Section d'investissement :**

**En dépenses** :
En dépenses, les AP et les CP sont ajustés comme suit : +23,8 M€ de variation d'autorisation de programmes et +36,5 M€ de variation de crédits de paiement

Les principaux ajustements d'AP existantes concernent notamment :
- La construction du centre technique de Bouaye +1,5 M€
- L'aménagement du pôle Europe + 0,94 M€
- Les nouveaux aménagements de voirie pour + 3,7 M€

- L'aménagement des espaces publics parvis gare nord + 3,6 M€
- Le financement de l'estacade de la grue noire dans le cadre de la concession publique d'aménagement Bas Chantenay +2,7 M€
- L'aménagement du centre technique du pôle sud ouest +0,5M€
- L'aménagement Feydeau Ouest +1 M€
- L'installation de 33 caméras de surveillance supplémentaires +0,6 M€
- L'aménagement des berges de Couëron +0,9 M€
- Des travaux d'accès aux pontons +0,5 M€
- Le système d'archivage électronique +0,5 M€
- Le futur outil de gestion des délibérations +0,3 M€
- La création d'un fonds d'expérimentation +0,4 M€

Les principales nouvelles AP à ouvrir :
L'équipement numérique des agents connectés +1,5 M€
La fiabilisation des données du SIG +1,4 M€ (transfert du budget annexe assainissement)

En ce qui concerne l'augmentation des crédits de paiement 2019, ils sont dus principalement :
- aux nouveaux aménagements de voirie pour 17,6 M€,
- aux travaux de transfert Nantes Etat au Grand Blottereau pour 4,7 M€
- aux crédits délégués de l'Etat dans le cadre de l'aide à la pierre pour 4,8 M€
- à la rénovation du pont de Pirmil pour 1,26 M€
- aux aménagements d'espaces publics à Preux à St-Herblain pour 1,2 M€

Il est à noter par ailleurs, des décalages de crédits de paiement de 2019 vers 2020 pour tenir compte de la réalité des mandatements à venir.

**En recettes** :
Les recettes d'investissement AP diminuent de 5,2 M€ mais les CP augmentent de 2,9 M€ en 2019
Cela concerne notamment en AP:
- L'ajustement des recettes de l'État concernant le MIN -3,1 M€
- Correction d'une erreur matérielle -1,6 M€

En CP, les crédits voient leur phasage ajusté aux prévisions d'encaissement pour un solde de 2,9 M€

Les résultats de clôture 2018 constatés au compte administratif du budget annexe réseaux de chaleur clôturé au 31/12/2018, sont repris à ce budget supplémentaire au budget principal.
Les biens, et tous les comptes figurant sur le tableau joint en annexe n°3 et les titres non soldés (compte 4111 et 4116) seront repris sur le budget principal, suite à la dissolution du budget annexe réseau de chaleur.

La totalité du résultat 2018 est affecté à la section d'investissement. L'équilibre du BS nécessite l'inscription d'un besoin d'emprunt supplémentaire de 16 M€

**B) Budgets annexes :**

Les ajustements proposés concernant les budgets annexes se déclinent comme suit :

**Budget annexe eau :**

Section de fonctionnement :
En recettes, ajustement de la redevance d'assainissement perçue +3,1M€.

Section d'investissement :
En dépenses : +2,1 M€ en autorisations de programme et -3 M€ en crédits de paiement 2019.
En autorisation de programme, il s'agit essentiellement de la réhabilitation du réseau d'eau potable.
En crédits de paiement 2019, il s'agit essentiellement de l'opération de modernisation d'eau potable. Les CP sont décalés en 2022 et 2023,

En recettes : +0,01 M€ en autorisations de programme, +2,7 M€ en crédits de paiement 2019
Il s'agit de subventions pour l'opération « sécurisation nord-ouest, recalées en 2019 pour +5,2M€. Elles étaient prévues initialement en 2020,
Il s'agit également du décalage de subventions prévues en 2019 pour le financement de la modernisation de l'usine de l'eau. 2,3M€. Elles basculent en 2023.

Après la reprise des résultats de 2018, le besoin d'emprunt diminue de 6,1 M€.

**Budget annexe assainissement :**

Section de fonctionnement :
En dépenses : **+**2,1 M€.
+2,1M€ pour les régularisations de rattachements 2018 compensées par des recettes du même montant (2,1 M€).

En recettes : **+**2,1 M€.
Régularisation des rattachements sur les DSP d'exploitation des stations d'épuration et de valorisation des boues (voir dépenses)..

Section d'investissement :
En dépenses : +6,3 M€ en autorisations de programme et -1,2 M€ en crédits de paiement 2019**.**
Il s'agit essentiellement des opérations suivantes :
- les marchés d'exploitation 2019-2025 pour la collecte et le traitement pour +2 ,9M€ en AP.
- des extensions des réseaux secondaires pour 1,8M€ en AP (+0,1M€ de CP 2019).
-du schéma directeur eaux usées pour 0,8M€ en AP.
-du traitement +1,2M€ en AP (-0,5M€ de CP 2019).
-de la réhabilitation des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées +0,5M€ en AP.
- de la phase 2 des travaux du Gué Robert et de la station de relèvement +1 ,4M€ en AP.

Opérations « nettoyées » pour un total -1M€ en AP et -0,6M€ en CP 2019.
Opération annulée : Fiabilisation SIG annulée pour -1,4M€ en AP et -0,2M€ de CP 2019.

Après la reprise des résultats 2018, le besoin d'emprunt diminue de 5,1 M€.

**Budget annexe locaux industriels et commerciaux :**

Section de fonctionnement : Pas de dépenses nouvelles, baisse de la contribution du budget principal de 0,8 M€.

Section d'investissement :
En dépenses : +15.934€ en autorisations de programme et +0,86M€ en crédits de paiement correspondant aux crédits de paiement recalés en 2019 pour l'immeuble Bio Ouest île de Nantes

**Budget annexe élimination et traitement des déchets :**

Section de fonctionnement :
En dépenses : 1,4M€ d'annulation de 2 titres 2018 suite à erreur de numéro de tiers (fin de la DSP Arc en ciel).
1,6M€ en réserve de charges à caractère général après reprise du résultat 2019 en report à nouveau.

En recettes : 1,4M€ pour la fin de la DSP Arc en ciel, à réémettre en 2019 suite à erreur de tiers en 2018.

Section d'investissement :
En dépenses : +3,1 M€ en autorisations de programme et 2,6 M€ en crédits de paiement 2019.
Il s'agit essentiellement d'acquisitions de camions à ordures ménagères pour 2,2M€ en CP 2019 et 1,5 M€ en AP.
Une nouvelle AP de 1,5M€ de gros travaux pour l'unité de valorisation énergétique à la Prairie de Mauves, dont 0,5M€ de CP 2019.

En recettes : pas d'ajustements en AP/CP,

**Budget annexe transports :**

Section de fonctionnement :
Il n'y a pas de crédit supplémentaire inscrit à la section de fonctionnement.

Section d'investissement :
En dépenses : +13,8M€ en autorisations de programme et +2,4M€ en crédits de paiement 2019.
Il s'agit essentiellement des opérations suivantes :

- Étude desserte tramway ouest île de Nantes +5,5M€ en AP (-0,6M€ de CP 2019).
- Acquisitions tramways, adaptation CETEX et infrastructures phase 1 +4,9M€ en AP.
- Ligne C5 busway +2M€ en AP (+0,9M€ de CP 2019).
- Acquisition busways 24m et adaptation des infrastructures +1,5M€ en AP (-0,8M€ en CP 2019).

Rephasage en 2019 de CP initialement prévus sur exercices ultérieurs sans impact sur le montant d'AP :
-Rénovation tramway Commerce médiathèque +1,1M€.
-Nouveau centre technique bus +1,1M€.

En recettes : +15,1M€ en autorisations de programme et +4,1M€ en crédits de paiement 2019.
Il s'agit des opérations suivantes :
-Acquisitions de. busways 24 M et adaptation des infrastructures : +7,9M€ en AP (provenant du dispositif SMILE de la Région +6,3M€ et du dispositif de soutien aux territoires du Département +1,5M€),
-Axes structurants chronobus phase 2 (opération support) +2,3M€ en AP (provenant de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « transports collectifs).
-Connexion Ligne 1 Ligne 2 phase 2 +2M€ en AP ( soutien aux territoires du Département).
-Etude desserte tramway ouest île de Nantes +1,6M€ en AP ( soutien aux territoires du Département).
-Transfert pôle bus Commerce +1,2M€ en AP (Département).

**Budget annexe stationnement :**

Section de fonctionnement :
En dépenses : +473 000€.
Ajustement de fluides et de charges de gestion courantes.

En recettes : +1 487 000€.
Ajustement de redevances de parcs de stationnement :
-des concessionnaires pour parcs gérés en DSP pour 863 000€
-des usagers pour les parcs gérés en marchés pour 62,4k€

Section d'investissement :
En dépenses : +0,9M€ en autorisations de programme et -8,6M€ en crédits de paiement 2019
La variation d'AP concerne les opérations suivantes :
-L'extension P + R - Parkings Vertou et Neustrie +1M€ en AP
-L'intégration des P+R +0,6M€ en AP (+0,7M€ en CP 2019)
-Le P+R Dugay Trouin -0,4M€ en AP (-0,3M€ en CP 2019)
-Le parking îlot 5b -0,3M€ en AP (+1,7M€ en CP 2019)

8,6M€ de CP 2019 sont décalés sur des années ultérieures :
-2,9M€ pour l'Extension P + R - Parkings Vertou et Neustrie
-7,5M€ pour le Parking École de Design

Après reprise des résultats, l'emprunt diminue de 21,7 M€.

**Facturation des charges de structure du budget principal aux budgets annexes :**

La participation aux frais d'administration générale de Nantes Métropole des budgets annexes eau, assainissement, déchets, et stationnement a été fixée dans la délibération en date du 22 juin 2018 et évolue en fonction de l'inflation. Le budget annexe transports créé le 1er janvier 2019 est également concerné par cette facturation des charges de structure.

Les montants calculés pour 2019, actualisés à partir de l'inflation, sont les suivants :

| Budgets annexes | Contribution 2019 |
|---|---|
| Budget eau | 3 373 692 € |
| Budget assainissement | 2 683 968 € |
| Budget déchets | 3 504 447 € |
| Budget transports | 1 466 026 € |

| | |
|---|---|
| Budget stationnement | 190 833 € |

**3 Transfert à la section d'investissement des charges exceptionnelles relatives aux indemnités de déménagement du MIN et étalement sur 2 ans**

Hormis le cas des frais d'études, de réorganisation ou de restructuration des services qui peuvent être étalés sur une durée maximale de cinq ans, les autres charges ne peuvent être étalées que sur autorisation conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales puisque cet étalement constitue une dérogation au plan comptable général. Par conséquent, cet étalement dérogatoire ne peut concerner que des dépenses exceptionnelles.
Vu l'autorisation accordée par les ministres de l'Intérieur et de l'Économie et des Finances, confirmée par le préfet de Loire Atlantique le 26 janvier 2017, l'étalement des charges exceptionnelles d'indemnités de déménagement du MIN doit faire l'objet d'une délibération du conseil métropolitain. Cet étalement est accordé sur une durée de 2 ans pour les indemnités mandatées sur un exercice budgétaire.

**4 Transfert des biens du budget principal au budget annexe transports**

Lors du Conseil Métropolitain du 7 décembre 2018, une liste provisoire des biens à transférer avait été adoptée, une première liste des durées d'amortissement avait été votée et il avait été annoncé la mise à la réforme de biens.

Suite à un travail conséquent réaliser de concert avec le comptable, il vous est proposé aujourd'hui d'approuver le transfert d'une première liste définitive de biens à réformer dans le cadre du budget principal (il s'agit de biens et de véhicules qui ne figurent plus dans l'inventaire physique), une première liste de biens à transférer du budget principal vers le budget annexe transports et de fixer de nouvelles durées d'amortissement en remplacement de celles adoptées en décembre dernier.

Vous trouverez en annexe n°4 la liste des biens mis à la réforme totalement ou partiellement dans le cadre le budget principal, en annexe n°5 une première liste des biens transférés du budget principal au budget annexe transports et en annexe n°6 les durées d'amortissement pour le budget annexe transports, à compter du 1er janvier 2019.

Une deuxième liste de biens transférés vous sera présentée quand le travail de contrôle et d'ajustement des biens encours avec le comptable sera terminé.

**5 - Régularisation de la mise à jour de l'inventaire suite au transfert de compétences départementales de 2017**

Par délibération du Conseil Métropolitain du 5 octobre 2018, une liste des biens transférés du Département au budget principal de Nantes Métropole a été approuvée . Or, lors du transfert effectif des valeurs entre les deux postes comptables, il est apparu que 2 débroussailleuses avaient été comptabilisées en doublon dans la liste transmise par le Département. Il s'agit des numéros d'inventaire départementaux LAMDT/VD1170 et LAMT/VD1173 (valeur historique de respectivement 37 282, 56 € et 36 971, 33 €, les valeurs nettes comptables des 2 biens étaient nulles). Aussi le montant définitif transféré pour le matériel de transport et technique est de 1 147 843, 90 € pour la valeur brute au lieu de 1 222 097, 79 €, le montant de la valeur nette comptable reste inchangée à 77 354, 16 €.

**6 - Régularisation de la cession d'un véhicule**

Afin de pouvoir réaliser les opérations comptables de cession du véhicule Renault Twingo immatriculé CS421WV numéro d'inventaire 9667, il convient de régulariser le montant d'acquisition de ce véhicule qui n'a pas été pris en compte dans l'actif. Pour ce faire, le comptable demande à être autorisé à effectuer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes : débit l'article 215731 et créditer l'article 1021 pour un montant de 1 174 € puis de débiter l'article 1068 et de créditer l'article 2815731 pour le même montant afin de régulariser l'amortissement.

**7- Durée d'amortissement – complément**

Conformément à l'article L5217-12-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de compléter la délibération existante sur les durées d'amortissement des biens acquis par Nantes

Métropole (délibération du 15 décembre 2015) afin d'amortir les frais de recherche et de développement inscrits à l'article 2032, f pour une durée de 5 ans. Il est proposé de débuter les amortissements à compter de l'exercice 2020.

**8- Ajustement des provisions**

Le code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M57 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux ou des créances douteuses. La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil métropolitain.

Des provisions pour créances douteuses ont été constituées en raison de recours contre des titres de recettes émis en 2015 et 2016 dans le cadre de concessions de chauffage et d'électricité auprès de VALORENA et ENEDIS. . D'autres titres émis en 2018 et 2019 auprès d'ENEDIS non recouvrés doivent également faire l'objet de provisions.

En 2018 et 2019, le tribunal administratif, saisi par les débiteurs, a annulé des titres de recettes. Nantes Métropole a décidé de faire appel de certains de ces jugements et a émis de nouveaux titres soit d'un même montant, voire d'un montant modifié,

Le tableau ci-dessous dresse les ajustements de provisions pour créances non recouvrées, soit un total de dotations aux provisions pour 494.821€ et un total de reprises de provisions pour 329.164€.
Ce tableau se substitue au point 2 « Dispositions budgétaires et comptables » de la délibération n°2019-01 du 08 février 2019, qui fixait un total de dotation aux provisions de 1,5M€.

| Titre | Montant | Provision réalisée | Référence TA | Décision NM | Reprises prov / Dotations prov |
|---|---|---|---|---|---|
| 2016/5461 Enedis R2 | 42.671,00€ | 42.671,00€ | Jugement TA 06/02/2019 annulation du TR Enedis paiera 679,00€ | NM a fait appel. Reprise partielle de la provision. | -719,00€ |
| 2016/5463 Enedis R2 | 85.589,00€ | 85.589,00€ | Jugement TA 06/02/2019 Titre confirmé Enedis paiera 85.589,00 | NM ne va pas faire appel. Reprise totale de la provision. | -85.589,00€ |
| 2015/4129 | 412.444,00€ | 412.444,00€ | Jugement TA 23/05/2018 annulation du TR | NM a fait appel, émission d'un nouveau titre de 406 127,00€ | -6.317,00€ |
| 2015/4132 | 115.001,00€ | 115.001,00€ | Jugement TA 23/05/2018 annulation du TR Enedis de -23.392,00€ | NM ne va pas faire appel. Reprise totale de la provision. | -115.001,00€ |
| 2016/1852 | 381.594,00€ | 381.594,00€ | Jugement TA. 23/05/2018 annulation du titre | NM a fait appel. Reprise partielle de la provision. | -684,00€ |
| 2016/1854 | 74.373,00€ | 74.373,00€ | Jugement TA. Titre confirmé 23/05/2018 Enedis a payé | Reprise totale de la provision | -74.373,00€ |
| 2016/4551 | 34.310,00€ | 34.310,00€ | Jugement TA 12/12/2018 TR Valorena prescrit | Reprise totale de la provision | -34.310,00€ |
| 2016/4552 | 6.800,00€ | 6.800,00€ | Jugement TA 12/12/2018 TR Valorena prescrit | Reprise totale de la provision | -6.800,00€ |
| 2016/4568 | 5.371,100€ | 5.371,00€ | Jugement TA 12/12/2018 TR Valorena prescrit | Reprise totale de la provision | -5.371,00€ |
| 2018/6197 | 48.729,00€ | 0,00€ | Enedis conteste 47.983€ | Constitution provision | +47.983,00€ |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 2019/1714 | 206.338,00€ | 0,00€ | Enedis conteste | Constitution provision | +206.338,00€ |
| 2019/1713 | 240.500,00€ | 0,00€ | Enedis conteste | Constitution provision | +240.500,00€ |

**9- Dotation de solidarité communautaire**

Conformément aux termes du pacte financier approuvé le 15 décembre 2014, les crédits inscrits au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 2019 sont ajustés de +370 129 € pour atteindre un montant de 32 983 129 €.

**10 -Budget annexe stationnement**

Un marché pour l'exploitation du parking "Les Machines" a été conclu entre Nantes Métropole et Effia Stationnement pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017. Par avenant n° 2 du 29/09/2017, celui-ci a été prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2018. Depuis le 1er janvier 2019, le parking "Les Machines" est géré au sein de la DSP Centre Ouest attribué à EFFIA stationnement.

Dans le cadre du marché, des cartes à décompte comptabilisaient un solde positif au-delà du 1er janvier 2019 de 3 374,08 € HT et des encaissements ont été enregistrés à tord les 1er et 2 janvier 2019 sur les caisses automatiques d'un montant de 840,25 € H T et crédités sur la carte commerçante du Trésor Public. Ces recettes ont été perçues par la collectivité par l'intermédiaire de la régie d'avances et de recettes.

Le parking Les Machines étant géré depuis le 1er janvier 2019 par le biais de la DSP Centre Ouest, les montants correspondants au trop-perçu dans le cadre du marché au titre de l'année 2019 seront reversés par Nantes Métropole au délégataire de la DSP Centre Ouest, c'est-à-dire Effia Stationnement.

Le montant total de ce reversement s'élève pour Nantes Métropole à 4 214,33 € HT, soit 5 057,20 € TTC. Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe stationnement 2019 au chapitre 65, opération n°2274, intitulée "exploitation du parking Les Machines".

**11- Thouaré-sur-Loire ZAC 2 Ruisseaux - avance de trésorerie**

Par délibération en date du 7 décembre 2018, le conseil métropolitain a approuvé un avenant n° 3 à la concession d'aménagement de la ZAC des 2 Ruisseaux à Thouaré sur Loire, avec la SPL Loire Océan Développement. Celui-ci prévoit notamment la possibilité pour l'aménageur de solliciter, auprès de Nantes Métropole, une avance de trésorerie lorsque les prévisions budgétaires font apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie. Aussi, cet avenant n°3 a accordé une avance d'un montant de 3 000 000 € remboursable en 2030.

Le calendrier de versement et de remboursement de cette avance devant être modifié, il vous est proposé un avenant n°4 (annexe 7).

Cette avance fait l'objet d'une convention spécifique conclue entre Nantes Métropole et l'aménageur (annexe 8).

Cette convention retire la convention d'avance annexée à l'avenant n°3.

Aux termes de cette nouvelle convention, il apparaît que des études opérationnelles sont en cours quant à la programmation des tranches restantes à urbaniser au sein de la ZAC. Ces études ont engendré un retard de commercialisation, ce qui a conduit à dégrader la trésorerie de l'opération. Le plan de trésorerie prévisionnel, issu du compte-rendu annuel à la collectivité (CRACL) au 31 décembre 2017, fait apparaître un déficit de trésorerie. Aussi, une avance de trésorerie d'un montant de 3 000 000 € sera versée au 2ème semestre 2019. Celle-ci devra être remboursée au plus tard en 2023.

**12 - Nantes Métropole – Gens du voyage - Gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs – Lancement d'une procédure adaptée**

Depuis le 1er janvier 2017, suite à la dissolution du Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage (SMHGV), Nantes Métropole exerce directement une action publique en faveur des gens du voyage en développant une offre d'accueil en réponse aux besoins en stationnement des voyageurs

sur le territoire métropolitain. Depuis la loi du 2 janvier 2017 relative à l'égalité des chances et à la citoyenneté, Nantes Métropole est également compétente pour la gestion des terrains familiaux locatifs destinés à accueillir les voyageurs en ancrage territorial.

Le marché actuellement en vigueur concerne la gestion administrative et technique de première intervention ainsi que la médiation sur les aires d'accueils et les terrains familiaux locatifs en service, avec une évolution possible sur les années futures, conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024.

Le marché actuel, conclu en 2015 par le SMHGV et transféré à la Métropole arrivant à expiration le 31 décembre 2019, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

En raison du caractère spécifique de ce marché de gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs, il est proposé de lancer une procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique pour la conclusion d'un marché d'une durée d'un an renouvelable 3 fois par période d'un an et par reconduction expresse. A noter que la prestation de médiation fera l'objet d'un marché distinct.

Le montant de cette consultation est estimé à 1 200 000 € HT par an soit 1 440 000 € TTC, ce qui représente un montant total de 4 800 000€ HT et 5 760 000€ TTC pour la durée du marché.

Les crédits correspondants sont prévus au budget opérations 556 et 561, chapitre 011 article 611.

**13 Fonds d'expérimentation «Nantes Transitions»**

Nantes Métropole a souhaité structurer un cadre d'expérimentation efficace et visible au service des acteurs économiques du territoire. C'est avec cet objectif que la démarche Nantes City Lab a été initiée en 2017 pour développer un ensemble d'outils au service de l'expérimentation. A travers cette démarche Nantes City Lab, il s'agit de transformer le potentiel d'innovation du territoire en valeur et en emploi et de renforcer la capacité d'innovation des acteurs économiques grâce à l'expérimentation et à la démonstration.

L'expérimentation est en effet le chaînon manquant parmi les outils d'accompagnement du processus d'innovation. L'expérimentation correspond à la première rencontre in situ d'un nouveau bien ou service avec son marché et ses futurs utilisateurs. C'est une phase indispensable dans la mise au point du produit qui peut s'avérer déterminante pour établir des modèles économiques durables.

Nantes Métropole souhaite compléter son offre de service d'accompagnement par un dispositif de financement dédié à l'expérimentation.

Pour cela, en accord avec la Région Pays de la Loire (convention de partenariat à conclure) et associée à la Caisse des Dépôts et Consignations, Nantes Métropole souhaite soutenir financièrement les acteurs investis sur cette nouvelle façon de construire la ville de demain par la création d'un fonds de financement dédié au soutien de l'expérimentation, par le biais d'avances remboursables. Il permettra d'avoir un effet levier sur le déploiement des projets pour le territoire. Ce fonds a pour vocation à devenir le canal privilégié pour toutes les demandes d'appui financier faites à Nantes Métropole par les porteurs de projets d'expérimentation répondant aux engagements des différentes feuilles de route portées par la collectivité, dont notamment la feuille de route transition énergétique. Cela permettra à la fois d'être plus lisible et plus réactif pour les porteurs de projets demandeurs, avec un seul point d'entrée à l'échelle de la collectivité.

Nantes Métropole et la Caisse des Dépôts et Consignations seront les souscripteurs principaux du fonds d'expérimentation, à hauteur à ce stade de 33% chacun et contribueront à parité à hauteur de 400 000€. Les versements seront réalisés en une fois. Le dernier tiers sera abondé par d'autres souscripteurs publics et/ou privés et seront recherchés par le futur gestionnaire de fonds.En effet, afin d'assurer la gestion du fonds, le lancement d'une consultation sera proposée lors d'un prochain bureau métropolitain.

Les remboursements des avances commenceront à partir de la 3ème année suivant l'attribution du financement et s'effectueront sur une durée de deux ans.

Installé à partir de 2020, ce fonds permettra le financement d'environ 20 projets par an, pour un montant moyen de financement par le fonds estimé à 20 000€.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP n° 2019-3971 à hauteur de 400 000€.

**14 Transferts des terrains familiaux locatifs**

L'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs (TEFA) définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage est depuis la loi n°2017-86 du 2 janvier 2017 relative à l'égalité des chances et à la citoyenneté (article 148), dite loi LEC, une compétence obligatoire des métropoles.
A ce titre, il appartient à Nantes Métropole de prendre en charge les terrains familiaux pour l'accueil de la communauté des gens du voyage sur son territoire.

La Ville de Saint-Herblain a engagé en 2014 une opération d'aménagement de 5 TEFA rue Robert Schuman. Cette opération s'est achevée au printemps 2019 avec la livraison des 5 terrains familiaux, après une phase de travaux menée sous maîtrise d'ouvrage de la commune afin d'assurer la continuité de cette opération jusqu'à son terme.
Il est proposé d'acter désormais le transfert en pleine propriété à Nantes Métropole de ces cinq terrains familiaux. Il convient à cet effet de rembourser 463 504 € à la Ville de Saint-Herblain correspondant aux sommes engagées dans cette opération depuis la date de promulgation de la loi LEC précitée, minorée du FCTVA à récupérer. A cet effet, il est demandé d'approuver d'une part la liste et les valeurs des biens de la commune de Saint Herblain transférés en pleine propriété (annexe 9) et d'autre part la convention de transfert de patrimoine (annexe 10). Par ailleurs, il est nécessaire d'autoriser Mme Le Receveur des Finances de Nantes Municipale à réaliser les écritures d'ordre non budgétaires relatives à ce transfert : débit des comptes d'immobilisations 21 par le crédit du compte 1021.

Enfin, afin que Nantes Métropole assure pleinement la gestion des terrains familiaux locatifs sis rue Robert Schuman à Saint-Herblain, il convient d'approuver le montant de la redevance d'occupation, applicable à compter du 1er juillet 2019, à 50 € par mois, et par convention conclue.

**M. Bolo :** « Nous allons pouvoir affecter le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement. Nous allons faire avec notamment un budget supplémentaire qui va reprendre les résultats 2018, inscrire un certain nombre de crédits supplémentaires.
En dépenses de fonctionnement, l'essentiel c'est la modification de la décision de l'État sur la manière dont on devait comptabiliser la fameuse reprise. Au départ ils nous disaient que ça ferait un moins sur nos recettes fiscales. Aujourd'hui, ils nous demandent de le comptabiliser en dépenses, ce qui fait qu'on ajoute 3,3 millions en dépenses qu'on va ensuite remettre dans les recettes de la même manière. »

**Mme la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et**
**par 62 voix pour et 23 abstentions,**

1. **Pour le budget principal :**

   affecte le résultat comptable de l'exercice 2018 ainsi au financement de la section d'investissement, pour le **budget principal**
   En réserves au compte 1068 pour : ..... **146 729 726,78 €**

   approuve par chapitre le budget supplémentaire du **budget principal** joint à la délibération.

   approuve le calcul pour 2019, des charges dites de structure facturées aux budgets annexes eau, assainissement, déchets, transports et stationnement.

approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget principal** selon l'état joint en annexe.

2. **Pour le budget annexe élimination et traitement des déchets :**

approuve par chapitre le budget supplémentaire du **budget annexe élimination et traitement des déchets** joint à la présente délibération.

approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe élimination et traitement des déchets** selon l'état joint en annexe.

3. **Pour le budget annexe eau :**

affecte le résultat comptable de l'exercice 2018 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe eau**
En réserves au compte 1068 pour : ..... **16 276 318,28 €**

approuve par chapitre le budget supplémentaire du **budget annexe eau** joint à la présente délibération.

approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe eau** selon l'état joint en annexe.

4. **Pour le budget annexe assainissement :**

affecte le résultat comptable de l'exercice 2018 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe assainissement**
En réserves au compte 1068 pour : ..... **10 526 867,63 €**

approuve par chapitre le budget supplémentaire du **budget annexe assainissement** joint à la présente délibération.

approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe assainissement** selon l'état joint en annexe.

5. **Pour le budget annexe locaux industriels et commerciaux :**

affecte le résultat comptable de l'exercice 2018 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe locaux industriels et commerciaux**
**En réserves au compte 1068 pour : ..... 447 160,87 €**

approuve par chapitre le budget supplémentaire du **budget annexe locaux industriels et commerciaux** joint à la présente délibération.

approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe locaux industriels et commerciaux** selon l'état joint en annexe.

6. **Pour le budget annexe stationnement :**

affecte le résultat comptable de l'exercice 2018 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe stationnement**
En réserves au compte 1068 pour **: ..... 5 308 344,73 €**

approuve par chapitre le budget supplémentaire du **budget annexe stationnement** joint à la présente délibération.

approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe stationnement** selon l'état joint en annexe.

7. approuve le transfert à la section d'investissement des charges d'indemnisations de déménagement du MIN (compte 4818) et leur étalement sur 2 ans. Cette information figure aux annexes IV B2 et IV B4 du budget primitif 2019 du budget principal.

8. approuve la reprise au budget principal de la liste des biens et des titres non soldés du budget annexe réseaux de chaleur figurant à l'annexe n°3 (suite à la dissolution de ce budget annexe au 31 décembre 2018).

9. approuve la liste des biens à réformer dans le cadre du budget principal figurant à l'annexe n°4.

10. approuve la liste des biens transférés du budget annexe transport figurant à l'annexe n°5.

11. fixe les durées d'amortissements du budget annexe transports telles que prévues à l'annexe 4 qui remplace l'annexe 6 de la délibération N°2018-194 du 7 décembre 2018, à compter du 1er janvier 2019.

12. prend acte de la double comptabilisation de deux débroussailleuses dans la liste du matériel de transport et technique transféré du département vers Nantes Métropole et que le montant définitif de la valeur brute du matériel de transport et technique est de 1 147 843, 90 €, la valeur nette comptable reste inchangée.

13. autorise le comptable à effectuer les opérations de régularisation du bien inscrit sous le N° 9667 afin de pouvoir réaliser la cession comptable dudit bien.

14. fixe la durée d'amortissement pour l'article 2032 frais de recherche et de développement à 5 ans.

15. approuve la constitution de provisions pour des titres émis auprès d'ENEDIS en 2018 et 2019 non recouvrés (R2 concession réseaux d' électricité) pour un montant total de 494.821,00€.
.
16. approuve les reprises de provisions pour des titres émis auprès d'ENEDIS et VALORENA pour un montant total de 329.164,00€. Ces titres sont annulés partiellement ou totalement suite à des jugements du tribunal administratif.

17. approuve le montant de la dotation de solidarité communautaire pour 2018 à 32 983 129 €.

18. autorise le versement de 4 214.33€ HT soit 5 057.20€ TTC perçus sur la régie du parking "Les Machines" au titre de l'année 2019 à la société Effia Stationnement délégataire à compter du 01/01/2019.

19. approuver l'avenant n°4 à la concession d'aménagement ainsi que la convention d'avance de trésorerie (annexes n° 7 et 8).

20. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs de Nantes Métropole.

21. approuve la création du Fonds d'expérimentation «Nantes Transitions» en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation, avec un abondement à hauteur de 400 000 €.

22. approuve la liste et les valeurs des biens de la commune de Saint-Herblain transférés en pleine propriété selon l'annexe n°9 jointe.

23. approuve la convention de transfert de patrimoine jointe en annexe n°10.

24. autoriser Mme Le Receveur des Finances de Nantes Municipale à réaliser les écritures d'ordre

non
budgétaires relatives à ce transfert.

25. approuve le montant de la redevance d'occupation, applicable à compter du 1er juillet 2019, à 50 € par mois et par convention signée.

26. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Ressources**
**Département Finances Marchés Performance**
Direction Finances

## 37 - Dispositions fiscales diverses

### Exposé

**Extension de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des librairies ne disposant pas du label de Librairie Indépendante de Référence (LIR)**

L'article 174 de la loi de finances 2019 offre la possibilité aux collectivités territoriales d'exonérer de CFE les librairies non labellisées répondant à certains critères, dès lors que la collectivité a déjà adopté une exonération de CFE au profit des librairies qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de Librairie Indépendante de Référence (LIR).

Nantes Métropole a adopté le principe d'une exonération totale de CFE au profit des librairies indépendantes de référence en juin 2010.

En 2018, 10 établissements ont profité de cette exonération pour une base cumulée de 62 037€ (soit 20 000€ de produit de CFE).

Sont concernées par le nouveau cas d'exonération, codifié à l'article 1464 I du Code Général des Impôts (CGI), les librairies qui ne disposent pas du label de librairie indépendante de référence et qui respectent les critères suivants :

- disposer d'un local librement accessible au public;
- avoir une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50% de chiffre d'affaires de l'établissement au cours de la période de référence retenue pour la détermination des bases d'imposition.
- être une petite ou moyenne entreprise, au sens de la réglementation européenne (entreprise employant moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros) ou être une entreprise de taille intermédiaire au sens de l'article 3 du décret 2008-1354 du 18 décembre

2008 (entreprise employant moins de 5 000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 M€ ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 2 000 M€).

- ne pas être liée à une autre entreprise par un contrat de franchise donc être une librairie indépendante.

Il est proposé d'approuver cette exonération de portée générale sur la totalité de la part revenant à Nantes Métropole et sans limitation dans le temps. Comme toute exonération facultative de CFE, elle induit également une exonération de CVAE. Cette exonération facultative n'est pas compensée par l'État.

**Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des médecins et des auxiliaires médicaux dans les communes de moins de 2 000 habitants**

Les collectivités territoriales et les EPCI peuvent, conformément à l'article 1464 D du CGI exonérer de la cotisation foncière des entreprises, à compter de l'année qui suit celle de leur établissement, les médecins ainsi que les auxiliaires médicaux mentionnés au livre Ier et au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique et soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices non commerciaux qui, exerçant leur activité à titre libéral, s'établissent ou se regroupent dans une commune de moins de 2000 habitants ou située dans une zone de revitalisation rurale. Actuellement, le territoire de Nantes Métropole n'est couvert par aucune zone de revitalisation rurale. Cependant, la commune de Saint-Léger-Les-Vignes, qui compte moins de 2000 habitants et aucun médecin, pourrait être concernée.

L'article 173 de la loi de finances pour 2019 modifie l'article 1464 D du CGI en offrant désormais la possibilité d'instituer une exonération de CFE au profit des cabinets secondaires des médecins et auxiliaires médicaux dans les territoires caractérisés par une offre médicale insuffisante. L'exonération peut porter sur l'une de ces activités ou plusieurs et sur l'établissement principal uniquement et/ou l'établissement secondaire.
La durée de l'exonération doit être fixée par la collectivité territoriale. Sa durée ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à 5 ans.

Il est proposé d'approuver cette exonération de portée générale sur la totalité de la part revenant à Nantes Métropole et d'en fixer la durée à 5 ans. Comme toute exonération facultative de CFE, elle induit également une exonération de CVAE. Cette exonération facultative n'est pas compensée par l'État.

**Taxe foncière sur les propriétés bâties, abattement de 30 % en faveur des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire.**

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent, par délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts (CGI), instituer un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire.

L'abattement codifié à l'article 1388 octies du CGI ne s'applique qu'aux logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire conclu dans les conditions prévues aux articles L. 255-2 à L.255-19 du code de la construction et de l'habitation.

Ce bail est consenti par les organismes fonciers solidaires (OFS), qui sont des organismes sans but lucratif agréés par le représentant de l'État dans la région, qui ont pour objet d'acquérir et de gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs conformément aux objectifs de la politique d'aide au logement (code de l'urbanisme, art. L 329-1).

Il permet aux OFS, propriétaires d'un terrain, bâti ou non, de consentir à un preneur, pour une durée comprise entre dix-huit et quatre-vingt-dix-neuf ans, des droits réels, avec s'il y a lieu obligation pour le preneur de construire ou réhabiliter des constructions existantes, en vue de la location ou de l'accession à la propriété de logements destinés pendant toute la durée du contrat, à être occupés à titre de résidence principale (CCH, art. L.255-1).

Les OFS pourront signer un bail réel solidaire avec trois catégories de preneurs.

En premier lieu, le bail peut être consenti à un ménage qui occupe, sous plafond de ressources, le logement. Les plafonds de prix de cession des droits réels et de ressources du preneur sont fixés par décret en Conseil d'État (CCH, art.L.255-2,al.1).

En second lieu, le bail peut être consenti au profit d'un opérateur qui, le cas échéant, construit ou réhabilite des logements et qui s'engage à vendre les droits réels immobiliers attachés à ces logements à des bénéficiaires répondant aux conditions de ressources et de prix fixés par l'article L. 255-2 du CCH, ou à proposer la souscription de parts ou actions permettant la jouissance du logement par ces bénéficiaires (CCH, art. L.255-3).

Enfin, le preneur peut être un opérateur qui, le cas échéant, construit ou réhabilite des logements et qui s'engage à les mettre en location. Les plafonds du loyer applicable et des ressources du locataire sont fixés par décret en Conseil d'État (CCH, art. L.255-4).

L'abattement s'applique pour la durée du bail réel solidaire à compter du 1er janvier de l'année qui suit la signature du bail.

Cet abattement est concomitant avec la création d'un Organisme Foncier Solidaire sur le territoire de Nantes Métropole dénommé «Foncier Solidaire Atlantique».

**Mise à jour du périmètre de l'exonération de 5 ans de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) pour les créations ou extensions d'établissements situées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.**

En 2000, le district de l'Agglomération Nantaise a pris une délibération pour exonérer totalement de taxe professionnelle, pour une durée de 5 ans les créations ou extensions d'établissements dans les zones urbaines sensibles.

En 2015, les exonérations facultatives de CFE au profit des PME situées en zones urbaines sensibles ont été transformées en exonération au profit des entreprises situées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Les zonages des QPV étant plus étendus que ceux des ex zones urbaines sensibles (ZUS) et, dans un souci de clarification, la Direction Régionale des Finances Publiques a exprimé le souhait que Nantes Métropole délibère de nouveau sur ce sujet afin de sécuriser l'application de ce dispositif d'exonération.

En ce sens, il vous est proposé de confirmer l'exonération de 5 ans pour tous les établissements remplissant les conditions de l'article 1466 A I du CGI au profit de l'ensemble des QPV du territoire métropolitain, pour toute création et/ou extension d'établissement.

## Le Conseil délibère et à l'unanimité,

1. approuve l'extension de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises aux librairies non labellisées et respectant les critères énoncés dans la présente délibération.

2. décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises les médecins et les auxiliaires médicaux qui s'établissent ou se regroupent dans une commune de moins de 2 000 habitants et fixe la durée de l'exonération à 5 ans. Cette exonération s'applique sur les établissements principaux et secondaires.

3. approuve l'abattement de 30 % sur la base d'imposition des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire conclu dans les conditions prévues aux articles L. 255-2 à L. 255-19 du code de la construction et de l'habitation.

4. approuve la mise à jour du périmètre de l'exonération totale de CFE pendant 5 ans pour les créations ou extensions d'établissements sur l'ensemble des QPV.

5. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## 38 - Dispositions tarifaires diverses

### Exposé

**Tarifs du Musée d'Arts**

Partenariat avec le Cinématographe :
Dans le cadre de l'exposition "Charlie Chaplin dans l'œil des avant-gardes" qui se tiendra dans le patio du Musée d'arts à partir du 18 octobre 2019, un partenariat est prévu avec le Cinématographe, qui proposera un cycle de projection en lien avec l'exposition.
Il est proposé d'accorder l'entrée individuelle au Musée d'arts au tarif réduit (4€) pour les visiteurs ayant assisté à une séance du cycle de projection au cinématographe autour de cette exposition. Cette disposition sera applicable pendant la durée du cycle de projection du 18 octobre au 21 novembre 2019, sur présentation d'un billet.

Edition 2019 du Voyage à Nantes :
Pendant l'événement estival du Voyage à Nantes, l'ouverture du Musée d'arts sera prévue 7 jours sur 7. Le mardi toutefois, jour habituel de fermeture, seul le patio avec l'installation consacrée à l'exposition "En chemin", sera accessible au public. Pour tenir compte de cette organisation, il est prévu une adaptation tarifaire pour ce jour spécifique en réduisant de moitié les droits d'entrée, ramenant ainsi le tarif plein à 4 € pour une entrée individuelle et le tarif réduit à 2 €.

**Gestion de la Maison des chercheurs étrangers**

La Maison des chercheurs étrangers est une résidence para-hôtelière destinée à l'accueil temporaire des chercheurs étrangers ou français extérieurs à l'agglomération venant à Nantes pour des durées variables.

La gestion para-hôtelière de la Maison des Chercheurs a été confiée, dans le cadre d'un marché, à la société Appart City.

Les chercheurs hébergés au sein de cette Maison bénéficient, outre les prestations de para-hôtellerie, de l'accueil et de l'animation de l'association Chercheurs étrangers à Nantes qui occupe également deux bureaux au sein de la Maison des chercheurs étrangers. Cette association (deux personnes à temps complet) constitue un guichet unique d'accueil pour tous les chercheurs étrangers arrivant dans l'agglomération nantaise, notamment en ce qui concerne les démarches administratives (interlocuteur unique de la Préfecture pour les titres de séjour), les activités culturelles d'intégration, les cours de français et d'autres actions de promotion et d'animation de la Maison des Chercheurs Etrangers.

Les tarifs ont été fixés par le conseil métropolitain du 22 juin 2018, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019. Il convient donc d'adopter de nouveaux tarifs applicables au 1er septembre 2019 pour l'année universitaire 2019-2020.

Il est proposé de prendre en compte l'évolution des indices de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) et de celui des prix à la consommation qui s'élèvent respectivement à + 1,70 % (valeur publiée par l'INSEE - premier trimestre 2019) et 1,1 % (valeur publiée par l'INSEE - mars 2019). Ces augmentations représentent, pour un mois complet de location, une hausse mensuelle de 9 € pour les studios et 12 € pour les T2.

Les dispositions tarifaires correspondantes sont détaillées en annexe.

Le prestataire gérera pour le compte de Nantes Métropole l'ensemble des mouvements financiers en tant que régisseur de recettes pour les loyers et prestations, et régisseur d'avances pour la caution. Les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget annexe 04 Locaux industriels et commerciaux de l'opération 2877.

**Gratuité de stationnement dans les P+R de Nantes Métropole pour les détenteurs du « Pass Nantes » - Convention d'expérimentation avec le Voyage à Nantes et NMGS**

Le Voyage à Nantes commercialise le « Pass Nantes », devenu l'outil de référence pour visiter la métropole nantaise. Sous la forme du « tout inclus », le « Pass Nantes » donne un accès libre, ou à prix réduit, aux sites touristiques incontournables, à des visites et aux transports en commun.

En complément de ces prestations, le Voyage à Nantes souhaite que les visiteurs puissent également accéder gratuitement aux P+R de la Métropole. Ceux-ci sont aujourd'hui gérés par la société publique locale NMGS qui a en charge l'exploitation de ces parkings-relais via un marché de prestation de service conclu avec la Métropole, jusqu'au 31/12/2022.

Il est proposé de mettre en place une expérimentation d'accès gratuit aux P+R par les détenteurs du « Pass Nantes », sur une période d'un an, afin d'évaluer le nombre de visiteurs concernés et l'intérêt de pérenniser ce dispositif. Une convention tripartite (Nantes Métropole / le Voyage à Nantes / NMGS), définissant les modalités et conditions relatives à cette expérimentation, est jointe en annexe.

**Participation pour le financement de l'assainissement collectif – Participation pour le financement de l'assainissement collectif assimilés domestiques – Modification des modalités d'application**

Par délibération du 14 décembre 2012, Nantes Métropole a institué la participation pour le financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C.), en lieu et place de la participation pour le raccordement à l'égout (P.R.E.), supprimée par le législateur dans le cadre de la réforme du financement de l'urbanisme.

La P.F.A.C., créée en 2012 et codifiée à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (C.S.P.), participe ainsi au maintien de l'équilibre du budget annexe du service public d'assainissement collectif et permet la poursuite des investissements en faveur des infrastructures du service (collecteurs et réseaux de collectes, stations de pompage et de traitement des eaux usées).

Pour mémoire, la P.F.A.C. est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles d'habitation soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement, pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent « en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation ».
La P.F.A.C. est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors,« que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires ».

Ceci étant rappelé, après quelques années de mise en œuvre de la P.F.A.C., il est proposé, afin d'en simplifier certains aspects et d'en faciliter la compréhension pour les usagers, d'ajuster le dispositif actuel sur les quelques points ci-après :

- les extensions de constructions sont dans le dispositif actuel assujetties à la P.F.A.C. quelle que soit leur surface de plancher, dès lors qu'elles génèrent des eaux usées supplémentaires, ce qui suscite parfois des incompréhensions lorsque l'extension est peu importante.

Aussi, il est proposé de ne prendre en compte pour l'application de la P.F.A.C. que les constructions ou extensions à partir de 20 m² de surface plancher créée ou réaménagée, en considérant qu'en-deçà la surface créée n'est pas d'ampleur suffisante pour augmenter les capacités d'accueil de la construction et donc générer des eaux usées supplémentaires. Ceci est cohérent avec le fait qu'un propriétaire d' installation d'assainissement individuel ne serait pas soumis à un redimensionnement pour ces cas d'extension ou de réaménagement de faible surface.

Pour maintenir une égalité de traitement entre toutes les catégories de constructions éligibles à la P.F.A.C., le seuil de recouvrement de 20 m² de surface plancher précité s'appliquera également, aux constructions neuves et aux constructions existantes devenant raccordables à l'occasion d'une extension du réseau public.

- Les reconstructions après démolition sont actuellement soumises à la P.F.A.C. sans distinction. Il est proposé de maintenir cette disposition, à l'exception toutefois du cas particulier des reconstructions consécutives à un sinistre, qu'il convient d'exonérer pour la surface plancher reconstruite équivalente.

- Dans les cas de réseau public nouvellement créé, les propriétaires d'installation d'assainissement individuel peuvent bénéficier sur demande, par arrêté, d'une prolongation du délai de raccordement obligatoire, jusqu'à 10 ans à partir de la date de mise en service de leur installation individuelle et sous réserve que leur installation autonome soit conforme.

Dans le cas où leur installation est conforme et qu'ils ne demandent pas une prolongation de délai, la P.F.A.C. n'est pas due.
Dans le cas où leur installation n'est pas conforme, le propriétaire doit se raccorder et la P.F.A.C. est plafonnée à 80 % du coût estimé des travaux de remise aux normes de cette installation.
Afin de simplifier le dispositif actuel, il est proposé de supprimer l'établissement du devis demandé aux propriétaires et de déterminer directement le montant de P.F.A.C plafonnée en s'appuyant sur le coût moyen d'une installation d'assainissement individuel, pondéré par un coefficient prenant en compte le coût de la remise aux normes selon les modalités définies en annexe.

- Le tarif de la P.F.A.C. est assis sur la surface de construction, et exprimé en euros par m² de « surface plancher » créée. Lorsque le propriétaire ne dispose pas de la surface plancher, ce qui est le cas des constructions antérieures à 2012, il est proposé que Nantes Métropole retienne la « surface habitable » au sens de l'article R.111-2 du Code de la construction et de l'habitation, proche de la notion de « surface plancher ».

- Pour le cas où le propriétaire d'un immeuble préexistant au réseau public nouvellement créé ne communique pas la surface de sa construction, Nantes Métropole, après mise en demeure du propriétaire concerné de déclarer cette surface, s'autorise à retenir la surface d'habitation qui lui aura été communiquée par la mairie du lieu de la construction.

Les modalités d'application de la P.F.A.C et de la P.F.A.C. assimilées domestiques, intégrant toutes ces nouvelles mesures, figurent en annexe de la présente délibération

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1. approuve les dispositions tarifaires proposées pour le Musée d'arts ;

2. approuve les tarifs des loyers et services proposés aux chercheurs étrangers ou aux personnes résidant au sein de la Maison des chercheurs étrangers, applicables à compter du 1er septembre 2019 (annexe) ;

3. approuve l'expérimentation d'accès gratuit aux P+R de Nantes Métropole par les personnes titulaires du « Pass Nantes » commercialisé par le Voyage à Nantes, et autorise la signature de la convention tripartite en définissant les conditions et modalités d'application ;

4. abroge la délibération n°2012-169 du 14 décembre 2012 instituant la participation pour le financement de l'assainissement collectif,

5. approuve les modalités d'application de la P.F.A.C et de la P.F.A.C. assimilées domestiques, en intégrant les modifications présentées ci-dessus, et détaillées en annexe

6. modifie en conséquence l'article 17 dernier alinéa du règlement d'assainissement collectif relatif à la P.F.A.C, de la manière suivante : « Les modalités d'application de ces participations sont déterminées par la délibération du Conseil métropolitain du 28 juin 2019 »

7. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Mme Gressus** rapporte le dossier suivant :

## 39 - Attribution de subventions aux tiers

### Exposé

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

**MOBILITES**

Afin de développer l'usage des TER dans le périmètre de l'agglomération pour des déplacements urbains, la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole ont mis en œuvre en janvier 2000 une intégration tarifaire TAN - TER, à l'intérieur du périmètre des transports urbains (PTU). Cette intégration permet l'utilisation des titres urbains TAN pour effectuer des déplacements sur le réseau TER à l'intérieur du PTU métropolitain. La fréquentation du dispositif montre un véritable succès, passant de 400 voyages payants / jour en 2000 à 6 143 en 2018. A l'origine, Nantes Métropole versait chaque année à la Région une compensation correspondant au manque à gagner de la SNCF pour les trajets effectués sur son réseau. L'avenant 2 à la convention pour l'intégration tarifaire entre les réseaux TAN et TER est venu modifier les dispositions financières pour que cette compensation soit versée directement par Nantes Métropole à la SNCF. Cette compensation évolue chaque année en fonction du nombre de voyages réalisés avec un titre TAN sur le réseau SNCF intra-PTU. Pour la calculer, des comptages sont effectués en octobre-novembre de chaque année. Sur la base des fréquentations relevées en 2018, le montant de la compensation à verser à la SNCF cette année est de 1 590 663 € conformément à la convention en cours jusqu'en 2020. Il est donc proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de **1 590 663 €** à la **SNCF.**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION**

Nantes Métropole soutient depuis sa création la Fondation d'**Institut d'Etudes Avancées de Nantes**. Les Instituts d'Études Avancées sont des lieux d'innovation intellectuelle qui misent sur la liberté et la créativité des chercheurs. Venus de tous pays et de toutes disciplines, ces chercheurs résidants se trouvent ainsi temporairement libérés de leurs obligations professionnelles habituelles, et libres de mener les recherches fondamentales auxquelles ils souhaitent se consacrer à temps plein. La particularité de l'IEA de Nantes est de tisser des relations d'un type nouveau entre les chercheurs occidentaux du "nord" et du "sud", en s'ouvrant largement à ces derniers. Est ainsi promue une réelle diversité d'approche des problèmes qui se posent aujourd'hui à tous dans le contexte de la mondialisation. Pour l'année 2019, il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de **450 000 €** (cf. convention en annexe 1).
Par ailleurs, Nantes Métropole met à disposition de l'IEA des locaux dont elle est propriétaire situés Allée Jacques Berque, dans le cadre d'une convention de mise à disposition conclue pour la période 2009-2028. Pour l'année 2019, la valorisation de cette subvention en nature est estimée à la somme de **774 091 €**.

A la faveur de l'appel à projet international « Connect Talent » lancé en 2013 en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités locales, des chercheurs ont manifesté leur intérêt en proposant des projets « de rupture », projets dont les ambitions et les potentialités visent à relever un ou plusieurs défis scientifiques ou technologiques et permettant d'afficher une ambition stratégique à moyen ou long terme. Cette initiative vise à conforter l'attractivité et le rayonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le territoire, et se traduit par un soutien financier des projets jugés les plus prometteurs.
Dans le cadre de la convention pluriannuelle en cours, il vous est proposé d'attribuer une subvention de
**35 000 €** au titre de l'année 2019 à l'**Université de Nantes** pour soutenir le développement du projet UN e-SEA porté par Gwenaëlle Proutière-Maulion. L'objectif de UN e-SEA est à terme de donner visibilité et attractivité au niveau international en matière de formations à distance initiales et continues dans le domaine des sciences de la mer.

Par délibération du Conseil métropolitain du 22 juin 2018, Nantes Métropole a approuvé la convention-cadre CAMPUS NANTES/Université destinée à poursuivre et accentuer son soutien, par le financement d'actions, déclinant les 4 priorités stratégiques partagées et affichées dans le cadre de Campus Nantes :
- soutenir l'innovation ;
- accélérer la transition numérique ;

- améliorer la réussite et la vie des étudiants ;
- accroître l'attractivité, la notoriété de la métropole au travers de son université.
Nantes Métropole s'est engagée à soutenir l'Université sur une durée de 3 ans pour des actions développées par l'Université nécessitant des dépenses relevant du fonctionnement. Aussi, il vous est proposé d'accorder à l'**Université de Nantes** une subvention de fonctionnement de **645 000 €** au titre de l'année 2019 (cf. convention en annexe 2).

**Soutien aux manifestations scientifiques** :
Dans le cadre de la convention Campus Nantes, conclue avec l'université de Nantes, Nantes Métropole apporte son soutien à différentes manifestations scientifiques. Ainsi, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux manifestations suivantes :

La 12ème édition des **Journées scientifiques de l'Université de Nantes** s'est déroulée du 20 au 21 juin 2019 à la Cité des congrès de Nantes. 18 colloques scientifiques pluridisciplinaires à destination des chercheurs ainsi qu'une conférence grand public sur la thématique « l'histoire de l'esclavage et de son abolition » ont eu lieu pendant ces journées. L'intérêt de ce regroupement de manifestations depuis 10 ans est de donner plus de visibilité à la recherche scientifique universitaire auprès d'un public scientifique mais aussi auprès du grand public. Ces colloques scientifiques permettent de valoriser les activités de recherche de l'Université de Nantes sur le plan international. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **45 000 €** à **l'Université de Nantes** (cf. convention en annexe 3).

**Le colloque de la « Society of Magnetic Resonance Angiography »** sur l'angiographie par résonance magnétique se tiendra du 27 au 30 août prochain à la Cité des Congrès de Nantes. Il est porté par l'Université de Nantes, et le service imagerie cardiaque et vasculaire diagnostique du CHU de Nantes. Le colloque accueillera 200 participants dont 75% d'origine international. Ce congrès s'intéresse à l'exploration des vaisseaux par l'IRM soit de l'imagerie neuro-cardio-vasculaire, et permettra de créer l'interface entre la recherche et la clinique. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **1 000 €** en faveur de l**'Université de Nantes** (cf. convention en annexe 4).

**Le colloque « Un monde en mouvement »,** 40ème journées internationales de l'association française d'archéologie mérovingienne (AFAM), se tiendra du 3 au 5 octobre prochain à la Manufacture de Nantes. Il est porté par l'Université de Nantes, et l'UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie. Le colloque a pour objectif d'aborder la circulation des hommes, des biens et des idées à l'époque Mérovingienne (Ve-VIIIe siècle). En se focalisant sur les moyens de communication, les échanges, le commerce, les influences, les transferts technologiques et culturels. Sera aussi présentée l'actualité dans la recherche archéologique du haut Moyen âge dans les Pays de la Loire et en Bretagne. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **3 000 €** en faveur de l**'Université de Nantes** (cf. convention en annexe 5).

**Le XVIIème Congrès de la Société Française de Génie des Procédés**, aura lieu du 15 au 17 octobre 2019 à la Cité des Congrès de Nantes. Porté par l'Université de Nantes, 700 personnes dont 7% de participants internationaux sont attendus pour ce congrès qui abordera cinq grands thèmes que sont, l'usine du futur, la valorisation des bio ressources et des bio procédés, la transition environnementale, la transition énergétique et les enjeux méthodologiques et les développements actuels en génie des procédés. L'objectif de cette manifestation est d'améliorer la lisibilité nationale et internationale du génie des procédés dans le grand ouest et renforcer son positionnement dans le cadre de l'inter-régionalité auprès des collectivités territoriales et des entreprises du grand ouest. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **5 000 €** en faveur de l**'Université de Nantes** (cf. convention en annexe 6).

**Le Congrès « Oasis 2 »**, aura lieu du 18 au 22 novembre 2019 à l'Université de Nantes, porté par l'Université de Nantes et l'UFR Lettres et Langages ainsi que le laboratoire LLING.
120 personnes sont attendues dont 75 % de participants internationaux pour aborder les questions liées à l'ontologie à la base de la sémantique du langage naturel. Cette manifestation permettra d'accroître la visibilité nationale et internationale du laboratoire LLING sur le plan national et international et de construire des collaborations multidisciplinaire entre des équipes de recherches en philosophie et en psychologie. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **1 000 €** en faveur de l**'Université de Nantes** (cf. convention en annexe 7).

**Le colloque « Penser les frontières, passer les frontières »** se tiendra du 12 au 14 décembre 2019, à l'Université de Nantes. 120 personnes dont 30% de participants internationaux se réunissent pour échanger autour des frontières, à la fois « la limite qui détermine l'étendue d'un territoire », ainsi qu'au

sens figuré utilisé en sciences sociales comme « une limite entre deux groupes différents ». Cette manifestation portée par l'Université de Nantes et l'UFR Sociologie a pour objectif d'explorer de manière interdisciplinaire, les frontières avec géographes, politistes, historiens et économistes, de renforcer et nouer de nouvelles collaborations avec des chercheurs étrangers et d'améliorer la visibilité du laboratoire au niveau national comme international. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **1 000 €** en faveur de l**'Université de Nantes** (cf. convention en annexe 8).

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME**

**L'Association Culturelle de l'Eté (ACE)** a pour objet d'organiser des projets contribuant au développement culturel et touristique de Nantes, de sa Métropole et du département de Loire-Atlantique. Elle est à l'initiative de la fête nautique et culturelle Débord de Loire, dont la deuxième édition s'est tenue du 23 au 26 mai 2019 de Saint-Nazaire à Nantes. En mars 2019, les conclusions d'un diagnostic visuel approfondi du quai de la Fosse ont révélé un secteur dégradé,sur lequel était prévu initialement un amarrage des pontons temporaires nécessaires pour l'accueil des bateaux de Débord de Loire et de la Solitaire du Figaro. Le dispositif de fixation des pontons a été en conséquence retravaillé et renforcé. Nantes Métropole accompagne l'ACE pour la mise en œuvre de ce dispositif par le biais d'une subvention complémentaire de **67 444 €** (cf. avenant n°2 en annexe 9).

**La SAEML « LA FOLLE JOURNEE »** organise la manifestation musicale « La Folle Journée ». En 2019, la 25ème édition s'est déroulée du 30 janvier au 3 février. A travers cet événement de référence, la SAEML Folle Journée développe de plus, un projet de démocratisation culturelle par la conquête de nouveaux publics et la promotion de la musique classique auprès des publics les plus éloignés et ce durant toute l'année, par la mise en œuvre d'actions culturelles sur toutes les communes de Nantes Métropole.Pour prolonger ces actions et afin de permettre de consolider l'important travail d'optimisation qui est actuellement mené, il est proposé d'attribuer à la SAEML La Folle Journée, par avenant à la convention en date du 11 mars 2019, une subvention complémentaire exceptionnelle de **450 000 €** (cf avenant n°1 à la convention en annexe 10).

**SPORT DE HAUT NIVEAU**

Nantes Métropole, lors du Conseil du 15 décembre 2014, a approuvé le transfert de la compétence « politique de soutien au sport de haut niveau » concourant au rayonnement et à l'attractivité du territoire. La Métropole a retenu les clubs qui répondent à l'un ou l'autre des critères suivants :

1. les clubs dits « professionnels » évoluant au 1er ou 2ème échelon national dans une discipline olympique dotée d'une ligue professionnelle et les clubs « amateurs » métropolitains qui évoluent au 1er échelon national dans une discipline attractive de haut niveau
2. les clubs accueillant des athlètes qualifiés de « sportifs de haut niveau » par le ministère des sports.

Dans ce cadre, notamment conformément au 1er critère cité ci-dessus, il est proposé d'attribuer pour la première partie de la saison 2019-2020, les subventions de fonctionnement suivantes :

- **630 000 €** au **HBC Nantes** (cf convention en annexe 11)
- **318 500 €** au **Nantes Basket Hermine** (cf convention en annexe 12)
- **264 750 €** au **Nantes Atlantique Handball (NAHB)** (cf convention en annexe 13)
- **302 250 €** au **Nantes Rezé Basket (NRB)** (cf convention en annexe 14)
- **303 750 €** au **Volley Ball Nantes** (cf convention en annexe 15)
- **322 250 €** au **Nantes Rezé Métropole Volley (NRMV)** section pro de l'ASB Rezé (cf. convention en annexe 16)

**GRANDS PROJETS METROPOLITAINS**

Fort du succès de la cinquième édition qui a mobilisé 80 000 participants et 232 contributeurs pour l'organisation de 117 événements dans 80 lieux à Nantes, dans les communes de la métropole et jusqu'à Saint-Nazaire, Nantes Métropole lance la sixième édition de Nantes Digital Week qui se tiendra du 12 au 22 septembre 2019**.** Ce sera un des moments forts de 2019 dédié à la valorisation de tous les acteurs numériques du grand ouest et de leurs actions en faveur la transition numérique de toute la société.

Cet événement, structurant et fédérateur pour le territoire, s'inscrit dans la stratégie de la Smart City à la nantaise qui promeut la ville des intelligences mises en réseaux où l'innovation est partout, pour tous et par tous.
Pour mettre en œuvre cet événement, il est proposé d'attribuer à la **Société Publique Locale La Cité**, **le Centre des Congrès de Nantes** qui l'organise, une subvention d'un montant de **308 000 €** (cf. convention en annexe 17).

**HABITAT**

**L'Association Départementale d'Information sur le logement de la Loire-Atlantique (ADIL)** a pour objet principal le conseil et l'information à titre gratuit portant sur des questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement. Dans le cadre de ses actions, l'ADIL assure l'accueil et l'information au public au sein de la Maison de l'Habitant.
Structure à vocation métropolitaine, la Maison de l'Habitant s'inscrit notamment dans la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information des Demandeurs instauré par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014. Ce plan définit les orientations destinées à satisfaire le droit à l'information du demandeur et à assurer l'efficacité et l'équité dans la gestion des demandes de logements sociaux. Pour la mise en œuvre de ce plan, la Métropole et ses partenaires ont choisi de s'appuyer sur l'ensemble des lieux d'accueil existants sur le territoire et s'engagent à les structurer en réseau.
Dans ce cadre, l'ADIL 44 a, de manière notable, su renforcer les moyens consacrés non seulement à l'information généraliste, mais plus spécifiquement à la demande locative sociale. Ainsi, l'ADIL déploie les activités suivantes :
- Accueillir, informer et orienter tous les habitants en matière de logement ou d'habitat ;
- Informer et accompagner les demandeurs de logement social dans le cadre de l'Espace Habitat Social et animer le réseau des services d'accueil et d'information des demandeurs métropolitains ;
- Apporter un soutien technique aux communes, bailleurs sociaux et autres partenaires sur des questions relatives au logement ou à l'habitat.

L'ensemble de ces éléments justifie pleinement que Nantes Métropole renouvelle son soutien à l'association ADIL44 pour l'accomplissement de ses activités d'information, de conseils et d'accompagnement du public sur l'ensemble des problématiques logement et habitat du territoire métropolitain, lesquelles sont en cohérence avec les orientations de la politique publique de Nantes Métropole.
En effet, tout en continuant les activités qu'elle mène au niveau départemental, l'ADIL, en intégrant la Maison de l'Habitant, est garante de la fluidité et de l'harmonisation de l'information délivrée aux habitants de la Métropole, et assure l'animation d'un réseau de partenaires sur le territoire métropolitain.

Il est donc proposé de verser à l'**ADIL, 251 934 €** au titre de la Maison de l'Habitant, **62 000 €** pour l'Espace Habitat Social et **14 000 €** au titre du dispositif Mutations Inter-bailleurs pour l'année 2019, soit une subvention totale de **327 934 €** (cf. convention en annexe 18).

**SOLIDARITES METROPOLITAINES**

Dans le cadre de l'évaluation des besoins sur le territoire métropolitain, **l'AURAN** souhaite mettre en œuvre un outil pertinent et partagé avec les acteurs du territoire métropolitain, qui sert de référentiel d'évaluation sur le sans-abrisme et l'accès au logement. Au regard de l'intérêt de disposer d'indicateurs de mesure des impacts du programme « le logement d'abord » et afin de connaître et suivre leur évolution sur plusieurs années, il vous est proposé de soutenir l'action de l'AURAN et de lui accorder une subvention de **19 950 €** au titre de l'année 2019 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2019-2020 jointe en annexe 19).

En effet, Nantes Métropole souhaite mieux connaître les besoins sur le territoire métropolitain et mesurer l'impact dans la durée de cette politique publique d'accès au logement pour les personnes sans-abri ou hébergées, ou pour les personnes ayant un risque de perte de logement.

Nantes Métropole a été retenue dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national (AMI) lancé par l'état pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal « le logement d'abord ». L'objectif de ce plan est une baisse significative du nombre de personnes sans-domicile en 5 ans via la mise en œuvre d'un principe d'accès rapide au logement ordinaire couplé à un renfort de l'accompagnement des personnes si nécessaire.

Par ailleurs, l'association **AURAN** bénéficie d'une mise à disposition de locaux pour les bureaux qu'elle occupe au sein du bâtiment Champ de Mars. Conformément aux dispositions de la convention de mise à disposition en vigueur, la subvention en nature correspond à la somme de **201 678 €** au titre de l'année 2019.

**BUDGET ANNEXE DECHETS**

Nantes-Métropole a défini une politique publique en matière de prévention et de gestion des biodéchets par laquelle elle entend généraliser le tri à la source des biodéchets et développer une filière locale et pérenne de valorisation organique, à horizon 2025. Ces objectifs sont inscrits dans la feuille de route de la transition énergétique (100 % des habitants auront à leur disposition une solution de tri à la source de leurs biodéchets) avec une valorisation locale d'ici 2025) et s'inscrivent également dans les orientations de la boucle organique de la feuille de route de l'économie circulaire.

**Les Ecossolies** ont conçu et initié la Fabrique à initiatives, programme de soutien à l'émergence d'entreprises sociales. Dans le cadre de ce programme, les Ecossolies apportent un appui technique aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), pour faciliter des synergies entre acteurs et favoriser l'émergence de projets économiquement viables.
Dans ce cadre, les Ecossolies animent une démarche d'opportunité pour le développement d'une filière de compostage local à l'échelle du Grand Bellevue.
Cette démarche a démarré à l'initiative des acteurs ESS dans le cadre du dispositif ANRU+ animé par la mission politique de la ville. Ce dispositif vise à accompagner des porteurs de projet innovants dans la conception et l'expérimentation de leur modèle à fort impact social dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, le soutien par Nantes-Métropole aux Ecossolies, dans le cadre d'une démarche d'opportunité pour le développement d'une filière locale de compostage sur le Grand Bellevue contribue d'une part à la mise en œuvre de la feuille de route de la transition énergétique, et s'inscrit d'autre part dans les orientations de la feuille de route de l'ESS de la collectivité.

Il est donc proposé d'apporter aux Ecossolies une subvention en fonctionnement de **25 000 €** pour l'année 2019, pour l'animation de cette démarche, en lien avec les acteurs ESS du territoire (cf convention en annexe 20).

**M^me^ la Présidente :** « Madame Krysmann. »

**M^me^ Krysmann :** « Merci Madame la Présidente. Alors effectivement, dans cette délibération, on évoque un certain nombre de subventions pour le sport de haut niveau. J'aurais aimé pouvoir évoquer le foot. Il me semble… »

**M^me^ la Présidente :** « Excusez-moi, ce n'est pas du tout dans le contenu de la délibération, Madame Krysmann. »

**M^me^ Krysmann :** « Attendez, quand on parle de sport de haut niveau et de sport, il me semble que le foot et l'équipement de la Beaujoire fait aussi partie des équipements métropolitains, donc… non ? Je continue. »

**M^me^ la Présidente :** « Madame Krysmann, est-ce qu'on est d'accord que la question de la Beaujoire n'est pas mentionnée dans cette délibération ? »

**M^me^ Krysmann :** « Si : il me semble que quand on parle du foot, on peut quand même parler de la Beaujoire, non ? on parle de sport de haut niveau. Certes, le foot n'est pas mentionné dans la délibération mais il me semble que le sport est quand même… et on parle de sport de haut niveau pourquoi dans cette délibération ? Parce que c'est aussi un facteur d'attractivité de la métropole. »

**M^me^ la Présidente :** « Alors, on va faire simple Madame Krysmann, on va faire simple, on va faire les choses correctement. On va voter cette délibération qui ne concerne pas ce sujet, vous le savez pertinemment. Mais comme vous voulez poser la question ensuite, en dehors de l'ordre du jour, eh bien je vous donnerai la parole pour que vous puissiez poser votre question, mais d'abord je mets aux voix cette délibération qui ne concerne pas la question de la Beaujoire.
Parce que si tout le monde commence à utiliser toutes les délibérations pour parler des sujets qu'il a envie de mettre sur la table, forcément en termes de tenue de la séance ce n'est pas une évidence.

Est-ce qu'il y a des questions sur la délibération ? Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1. approuve l'attribution des subventions mentionnées ci-dessus et les conventions et les avenants correspondants ci-joints :

- Institut d'Etudes Avancées : 1 convention
- Université de Nantes : 7 conventions
- Association Culturelle de l'Eté : 1 avenant
- SAEML « La Folle Journée » : 1 avenant
- HBC Nantes : 1 convention
- Nantes Basket Hermine : 1 convention
- Nantes Atlantique Handball : 1 convention
- Nantes Rezé Basket : 1 convention
- Volley-Ball Nantes : 1 convention
- Nantes Rezé Métropole Volley : 1 convention
- SPL La Cité, Le Centre des Congrès : 1 convention
- ADIL : 1 convention
- AURAN : 1 convention
- Les Ecossolies : 1 convention

*Pour l'Institut d'Etudes avancées de Nantes Mme Johanna ROLLAND ne prend pas part au vote*

*Pour la SPL Cité des Congrès M. Gérard ALLARD, Mme Laure BESLIER, Mme Anne-Sophie GUERRA, M. Pierre-Yves LE BRUN, M. Fabrice ROUSSEL, Mme Jeanne SOTTER, M. Franckie TRICHET et Mme Rachel BOCHER (représentant Ville de Nantes) ne prennent pas part au vote*

*Pour l'association ADIL Mme Pascale CHIRON ne prend pas part au vote*

*Pour l'association culturelle de l'été M. Stéphane JUNIQUE, M. Benjamin MAUDUIT et Mme Ghislaine RODRIGUEZ (représentants la ville de Nantes) ne prennent pas part au vote*

*Pour l'association les Ecossolies M. Pascal BOLO, Mme Mahel COPPEY et Mme Rozenn HAMEL ne prennent pas part au vote*

*Pour la SAEM La Folle Journée Mme Aïcha BASSAL, M. Benoît BLINEAU, Mme Rachel BOCHER, Mme Abbassia HAKEM, M. Pierre-Yves LE BRUN et M. Robin SALECROIX (représentants la ville de Nantes) ne prennent pas part au vote*

*pour l'AURAN Mme Johanna ROLLAND, Mme Cécile BIR, M. Jacques GARREAU, M. Pascal PRAS et M. Pascal BOLO ne prennent pas part au vote.*

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

**M^me^ la Présidente :** « Et donc hors ordre du jour je vous donne la parole, Madame Krysmann. »

**M^me^ Krysmann :** « Pourquoi est-ce que je pose ma question à ce moment-là, Madame la Présidente ? On est en train de donner des subventions au sport de haut niveau, c'est devenu une compétence métropolitaine. C'est-à-dire qu'on considère que c'est à la Métropole, pour l'attractivité, etc., de soutenir le sport de haut niveau.
Il me semble que dans le sport de haut niveau il y a quand même le foot. Donc on peut peut-être poser des questions qui sont liées au foot. Voilà pourquoi je me permets d'en parler ici.

Alors effectivement je comprends que ce soit une question qui vous gêne, parce que nous avons eu quand même un certain nombre de saisons :
La saison 1, c'était : pas de nouveau stade, au moment de l'élection.
La saison 2, nous avons eu : un nouveau stade, la destruction de la Beaujoire, 2 500 logements.
La saison 3, nous avons eu : pas de logements, mais double stade.
La saison 4, nous avons eu : pas de nouveau stade.
La question… la saison 5, vous n'avez pas scénarisé cette saison-là, c'était : vendra, ne vendra pas.
Et on attaque la saison 6. Et il semble que cette saison 6, nous avons encore des acteurs qui évoquent la question d'un nouveau stade.
Le public, qu'est-ce qui se passe ? Aujourd'hui, certains ont décroché parce qu'ils savent plus trop où on se situe dans les différentes propositions qu'il y a eu. Certains ont trouvé que c'était une mauvaise série, effectivement, ces va-et-vient. D'autres attendent le dénouement avec instance. »

**Mme la Présidente :** « Peut-être que vous pourriez aller à votre question Madame Krysmann, si vous voulez bien ? »

**Mme Krysmann :** « Alors qu'on évoque l'attractivité de la ville et qu'un grand club en fait partie, alors que nous souhaitons accueillir des compétitions internationales, quelles sont vos ambitions pour ce stade de la Beaujoire ? Quelles sont vos ambitions pour le centre de formation ? À ce jour, il y a encore 6,5 millions qui étaient budgétés pendant ce mandat pour faire des travaux sur le stade de la Beaujoire. Comment comptez-vous les utiliser ? »

**Mme la Présidente :** « Merci. Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Alors, Madame Krysmann, vous mélangez – et je pense que c'est à dessein, pour provoquer le brouillard –, vous mélangez des sujets sur lequel nous sommes en situation de responsabilité. Je parle notamment du gros entretien, de l'entretien du propriétaire dans les équipements mis à disposition du Football Club de Nantes que sont le centre José-Arribas et le stade de la Beaujoire.
Et vous mélangez ça avec des choses sur lesquelles nous ne sommes pas responsables, en tout cas nous n'avons pas la main et nous n'avons parfois pas les informations. C'est tout ce qui relève de la gestion d'une entreprise privée de spectacle sportif dont le propriétaire à un moment a envisagé qu'il pouvait répondre favorablement à une sollicitation d'un investisseur étranger, et dont il s'est aperçu que sa solidité financière ne permettait pas de poursuivre cette vente. Et ça je peux vous dire, Madame Krysmann, que non seulement nous n'y sommes pour rien mais nous n'y pouvons rien.
Et tant que le propriétaire actuel du club n'a pas éventuellement un acheteur qui a son agrément et qui offre toutes les garanties, puisque c'est ça qu'il exige notamment, eh bien le jour où il en aura un peut-être et qu'il nous le présentera, à ce moment-là on discutera avec lui, mais pour le reste c'est de la discussion je dirais de café des Sports, ça tombe bien, mais ça n'a pas d'autre portée que cela.
Pour répondre précisément à votre question, les budgets… Nous avons prévu un programme d'entretien et de modernisation du stade de la Beaujoire qui impacte à la fois le confort et la confortation de ces éléments structurels, pour un total de 13 millions d'euros sur ce mandat. Ces 13 millions d'euros seront utilisés comme il était prévu, comme il était annoncé. Actuellement par exemple, il y a le réaménagement et l'agrandissement du parking pour les personnes à mobilité réduite. Il y a des réfexions de toilettes dans le stade qui étaient effectivement en mauvais état, et tous ces programmes se suivront tout à fait normalement.
Ils pourront connaître une accélération entre 2020 et 2022 puisque nous anticipons d'ores et déjà sur le prochain mandat qu'on aura également une enveloppe d'environ 13 millions d'euros à la fois de modernisation et de gros entretien, et il est probable que ça se concentrera sur les deux premières années parce que nous aurons à faire bénéficier la Coupe du monde de rugby de ces travaux et qu'il faudra nous conformer au cahier des charges de World Rugby.
Voilà, les choses sont très simples. Il y a des choses qui nous regardent et que nous faisons, et il y a des choses qui ne nous regardent pas pour lesquelles nous sommes informés, ou pas, mais c'est la vie des affaires, c'est la vie des entreprises. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Je vous propose donc que nous puissions reprendre le cours de nos délibérations. »

*
* *

**M. Bolo** présente les dossiers suivants :

**Direction Générale Ressources**
**Département Finances, Marché et Performance**
Direction du Contrôle de Gestion

## 40 - Loire-Atlantique Développement - Société publique locale – Ouverture du capital aux communes et groupements de collectivités territoriales de Loire-Atlantique – Modification du capital et de la composition du conseil d'administration

### Exposé

Experte de l'aménagement local, du développement touristique et de l'attractivité territoriale, Loire-Atlantique Développement - Société Publique locale (LAD-SPL) assiste le Département et les 17 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour la conception, la réalisation, le suivi et la valorisation de leurs actions et projets de développement humain, économique et environnemental.

En tant qu'outil d'expertise au service de l'aménagement local, la spécificité de Loire-Atlantique développement est de relier la stratégie à l'action opérationnelle avec la mise en œuvre de stratégies partagées avec l'ensemble des parties prenantes « de la commune au grand territoire ».

LAD-SPL est sollicitée par des communes ou groupements de collectivités autres que les EPCI déjà actionnaires, pour les conseiller, mener des études et projets pour leur compte ou se voir déléguer la maîtrise d'ouvrage ou la gestion d'ouvrages et d'équipements. Or, et conformément à l'article L 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, seuls les actionnaires de LAD-SPL peuvent bénéficier du large panel de prestations d'ingénierie proposées par la société dans le cadre d'une relation dite de «quasi-régie ».

C'est pourquoi le Conseil d'administration de LAD-SPL a validé le 23 mai 2018 la proposition d'ouvrir son capital à d'autres communes et groupements de collectivités.

Le Conseil départemental souhaite ainsi proposer la cession d'un nombre global de 600 actions sur les 2.878 qu'il détient. Chaque commune ou groupement de collectivités autres que les 17 EPCI déjà actionnaires ont ainsi la possibilité d'acquérir 3 actions à 100 € l'unité (valeur nominale), soit un coût limité à 300 € par nouvel actionnaire.

La cession de ces 600 actions représentant 10 % du capital se fera progressivement en fonction des demandes de prise de participation des collectivités.

L'entrée des communes et groupements au capital de LAD-SPL est donc de nature à modifier comme suit sa composition :

| *Actionnariat de LAD-SPL actuel* | | *Actionnariat de LAD-SPL après ouverture du capital* | |
|---|---|---|---|
| Actionnaires | % du capital détenu | Actionnaires | % du capital détenu |
| Département de Loire-Atlantique | 47,96 % | Département de Loire-Atlantique | 37,96 % |
| Nantes Métropole | 5,56% | Nantes Métropole | 5,56% |
| Région Pays de la Loire | 5,56 % | Région Pays de la Loire | 5,56 % |
| CARENE | 5,56% | CARENE | 5,56% |
| Autres EPCI | 35,36% | Autres EPCI | 35,36% |
| | | Communes et groupements | 10,00 % |

Pour permettre une représentation des communes et desdits groupements au sein du Conseil d'administration, il importe corrélativement de ramener le nombre de sièges d'administrateurs détenus par le Département de 8 à 7 et d'affecter ainsi le siège d'administrateur libéré à l'Assemblée spéciale

regroupant les collectivités actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au sein du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur de ladite assemblée sera modifié en conséquence pour que ce siège d'administrateur soit réservé à l'un des représentants communs des communes et groupements de collectivités territoriales autres que les EPCI, les trois sièges de représentant commun existants étant conservés par les 11 EPCI ne bénéficiant pas d'une représentation directe.

Conformément à l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales, Nantes Métropole doit délibérer sur l'opération envisagée dans la mesure où elle modifie, pour le Département et les nouveaux actionnaires, la composition du capital et la représentation de l'actionnariat au sein des organes dirigeants de LAD-SPL.
Dans un souci de transparence et de bonne collaboration avec la collectivité actionnaire, LAD-SPL et Nantes Métropole concevront une gouvernance visant à assurer la complémentarité des outils d'aménagement sur le territoire métropolitain. Les règles d'additionnalité et de complémentarité permettront la diffusion de compétences supplémentaires à celles des services des communes de la métropole et de leurs SPL.

En application des l'article L1524-1 du code général des collectivités territoriales , et conformément aux statuts de Loire-Atlantique Développement - SPL, il vous est donc proposé de vous prononcer sur la délibération suivante.

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1- approuve la modification de la composition du capital et la répartition du nombre des représentants de la société LAD-SPL, telles que définies dans la présente délibération,

2- autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département du Développement Urbain**
Direction de l'Habitat

## 41 – Organismes d'accession sociale - Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM CIF Coopérative et Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété SACICAP de St Nazaire et la Région Pays de la Loire – Entrée au capital social – Désignation des représentants – Approbation

**Exposé**

La Métropole poursuit une politique ambitieuse pour accompagner les ménages avec des ressources modestes qui souhaitent concrétiser un projet d'accession abordable. Le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 ainsi que le PLUM vont permettre de proposer de nouveaux programmes plus ambitieux grâce au développement des ZAC Habitat et l'instauration de nombreuses orientations d'aménagement.

Le renouvellement de la convention de partenariat avec les membres de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) lors du dernier conseil confirme notre engagement auprès des bailleurs sociaux et les coopératives d'HLM dans leurs missions sociales et de réalisation de projets en faveur des accédants éligibles aux dispositifs de l'accession abordable et sécurisée.

La création de l'Organisme de Foncier Solidaire soumise à votre approbation lors de cette même séance du conseil illustre l'ambition de Nantes Métropole pour favoriser une accession à la propriété, abordable et durable.

Déjà présent au sein de plusieurs organismes membres de l'USH, Nantes Métropole est sollicitée par deux partenaires qui souhaitent renforcer la présence des collectivités au sein du collège des associés dédié aux collectivités territoriales :

## 1. CIF COOPERATIVE - SCIC HLM

CIF COOPERATIVE est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM dont l'objet social est la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux, en accession (sociale, location-accession), la gestion d'immeubles appartenant à des collectivités ou d'autres organismes ainsi que l'exercice de l'activité de syndic de copropriété et d'administrateur.

La transformation de la Société Coopérative de Production (SCP) en SCIC HLM a ouvert la possibilité aux collectivités de rentrer dans son capital social.

Le capital social statutaire de CIF COOPERATIVE est variable et plafonné à 10 M d'€ répartis entre six catégories d'associés regroupés en six collèges pour la répartition des droits de vote aux assemblées générales. Au 31/12/2018, le capital social effectif est de 79 376 € répartis en 4 961 parts sociales d'une valeur nominale de 16 euros.

La répartition actuelle du capital social, des droits de vote et des administrateurs est la suivante :

| Collèges | Nombre de parts sociales | Part dans le Capital social | Nombre d'administrateurs | Droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| Collectivités publiques et leurs groupements :<br>- Ville de Trignac<br>- Ville de St Herblain | **2**<br>*1*<br>*1* | **0.04%**<br>*0,02 %*<br>*0,02 %* | | 10% |
| Bénéficiaires des activités de la coopérative | **2 773** | **55.9%** | | 20% |
| Salariés | **1** | **0.02%** | | 10% |
| Sacicap et filiales | **359** | **7.24%** | 1 | 20% |
| Partenaires financiers :<br>- Action Logement Immobilier<br>- SDHC<br>- Crédit Coopératif<br>- Crédit Agricole | **1 455**<br>*625*<br>*300*<br>*280*<br>*240* | **29.33%**<br>*12,60 %*<br>*6,05 %*<br>*5,64 %*<br>*4,84 %* | 1 | 10% |
| Autres partenaires : ESH, Coopératives HLM, entreprises privées, associations, personnes morales et physiques…<br>- Alliade habitat<br>- SA coop HLM Abri Familial | **371**<br>*200*<br>*152* | **7.48%**<br>*4,03 %*<br>*3,06 %* | 15 | 30% |
| Total | 4 961 | 100% | 17 | 100% |

Pour renforcer son ancrage territorial, CIF COOPERATIVE propose à Nantes Métropole d'intégrer le collège des collectivités, représenté par les villes de St Herblain et Trignac, par l'acquisition d'une part sociale sur la base de la valeur nominale à la création de la société ; ainsi qu'un poste d'administrateur au conseil d'administration pour représenter le collège des collectivités.

Le nombre d'administrateurs de cette société sera ainsi porté à 18.

Présente dans le territoire depuis de nombreuses années, CIF COOPERATIVE, membre de l'Union Sociale pour l'Habitat du département et signataire de la convention partenariale avec la Métropole, est un acteur majeur dans la mise en œuvre opérationnelle du Programme Locale de l'Habitat.

La forte implication de CIF COOPERATIVE dans notre territoire en faveur de l'accession abordable et sociale et en tant que membre fondateur de l'Organisme de Foncier Solidaire, dont la création est soumise à votre approbation lors de ce même conseil, légitime pleinement l'entrée de Nantes Métropole au capital social de CIF COOPERATIVE

A cet effet, il est proposé d'approuver la souscription par Nantes Métropole d'une part sociale d'une valeur nominale de seize euros (16 €) auprès de CIF COOPERATIVE.

Le conseil est invité à se prononcer sur l'entrée au capital de CIF COOPERATIVE et à désigner un représentant au conseil d'administration.

2. **Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) de St - Nazaire et la Région des Pays de la Loire**

La SACICAP de Saint-Nazaire et la Région des Pays de la Loire est une société coopérative d'intérêt collectif régie par les articles L.215-1 à L.215-10 du code de la construction et de l'habitation avec pour objet la réalisation de toutes opérations d'accession à la propriété de l'habitat destinées à des personnes dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources et de réaliser, notamment dans un objectif de mixité sociale, toutes opérations d'aménagement destinées, en tout ou partie, à des opérations d'habitat ainsi que de constructions, de rénovation et de prestations de services liées à l'habitat.

Conformément aux statuts de la SACICAP, les collectivités peuvent intégrer le collège des collectivités.

Le capital social statutaire de la SACICAP est variable et plafonné à 2,4 M d'€ répartis entre onze catégories d'associés regroupés en cinq collèges pour la répartition des droits de vote aux assemblées générales. Au 31/12/2018, le capital social effectif est de 28 501.90 € répartis en 81 434 parts sociales d'une valeur nominale de 0.35 d'euros.

La répartition actuelle du capital social, des droits de vote et des administrateurs est la suivante :

| Collèges | Nombre de parts sociales | Part dans le Capital social | Nombre d'administrateurs | Droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| Collectivités et partenaires publics :<br>- Ville de Pouliguen | **35 000**<br>*35 000* | **42,98 %**<br>*42.98%* | | 10 % |
| Organismes d'HLM :<br>- Provida<br>- Atlantique Habitation | **6 990**<br>*6875*<br>*115* | **8.58%**<br>8,44 %<br>0,14 % | | 10% |
| Accédants à la propriété et les actionnaires historiques et autres apporteurs de capitaux :<br>- 12 personnes physiques & accédant | **3 546** | **4.35%** | | 20% |
| Salariés et partenaires économiques :<br>- 22 salariés ou ancien salariés ou administrateurs<br>- 1 partenaire économique privé | **27 209** | **33.41%** | 15 | 50% |
| Autres Sacicap et filiales et partenaires financiers impliqués dans le logement social<br>- Procivis Mayenne (filiale SACICAP)<br>- Caisse d' Epargne Pays de la Loire | **8 689**<br>*7 689*<br>*1 000* | **10.67%**<br>*9,44 %*<br>*1,23 %* | | 10% |
| Total | 81 434 | 100% | 15 | 100% |

Actuellement, seule la ville du Pouliguen, sociétaire historique, détient des parts sociales dans le collège des collectivités.
Aussi, la SACICAP souhaite diversifier ce collège avec l'entrée de nouvelles collectivités (Nantes Métropole, La CARENE…) par la cession de parts sociales détenues par la ville du Pouliguen. La SACICAP propose également à Nantes Métropole un poste d'administrateur au conseil d'administration pour représenter le collège des collectivités.

Le nombre d'administrateurs de cette société sera ainsi porté à 16.

Présente dans notre territoire depuis de nombreuses années, la SACICAP de Saint-Nazaire et la Région des Pays de la Loire, membre de l'Union Sociale pour l'Habitat du département et signataire de la convention partenariale avec la Métropole, est un acteur majeur pour la mise en œuvre opérationnelle du Programme local de l'Habitat de la Métropole. Aussi, il est proposé d'approuver la souscription de quarante-cinq (45) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq centimes d'euros (0.35 €) soit quinze euros et soixante-quinze centimes (15.75 €), cédées par la ville du Pouliguen, sur la base de la valeur nominale à la création de la société.

Le conseil est invité à se prononcer sur l'entrée au capital  a Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) de St - Nazaire et la Région des Pays de la Loire et à désigner un représentant au conseil d'administration.

Considérant l'importance pour Nantes Métropole d'un partenariat stratégique et opérationnel avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire engagés dans la mise en œuvre de notre politique en faveur de l'accession abordable,

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve l'entrée de Nantes Métropole au capital social de CIF COOPERATIVE par l'acquisition d'une part sociale de seize euros soit un apport de seize euros. Tous les frais d'acquisitions seront à la charge de Nantes Métropole.

2 - approuve l'entrée de Nantes Métropole au capital social de la SACICAP de Saint-Nazaire et de la Région des Pays de la Loire par l'acquisition de quarante-cinq parts sociales de trente-cinq centimes d'euros en valeur nominale soit un apport de quinze euros et soixante-quinze centimes. Tous les frais d'acquisitions seront à la charge de Nantes Métropole.

3 - propose, pour siéger au conseil d'administration de CIF COOPERATIVE, la désignation du représentant de Nantes Métropole suivant :
- M. Pascal PRAS

4 - propose, pour siéger au conseil d'administration de la SACICAP de Saint-Nazaire et de la Région des Pays de la Loire, la désignation du représentant de Nantes Métropole suivant :
- M. Pascal PRAS

5 - autorise les représentants ainsi désignés à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de leur représentation qui pourraient leur être confiées au sein desdits organismes.

6 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Mme Lefranc** présente le dossier suivant :

**Direction Générale Ressources**
**Département Ressources Humaines**

## 42 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

**Exposé**

## I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation préalable en comités techniques et se déclinent comme suit :

### 1.1 Budget principal

- 19 créations de postes pour répondre aux besoins du service.
    - 1 création de poste de chargé de conduite d'opérations en renfort sur une mission de 21 mois au pôle de proximité Loire Chézine pour mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissements portant sur les aménagements de l'espace public.(voirie, réseaux divers)
    - 3 créations de postes au pôle Erdre et Loire service maintenance régulation du trafic dans le contexte de l'augmentation constante du patrimoine « info circulation » et de l''adaptation des modalités de mise en œuvre des astreintes en conformité avec la réglementation.
    - 1 création de poste de chargé de mission au pôle environnement de la direction énergie environnement et risques pour contribuer à l'animation de la feuille de route alimentaire territoriale.
    - 3 créations de postes au département des ressources numériques (DRN) dont 2 en appui technique du projet de changement de SIRH. Le troisième poste est créé temporairement en surnombre sur un emploi d'expert commande publique face à la charge d'activité du secteur marchés de ce département.
    - 6 créations de postes au département des ressources humaines dont 3 pour une durée de 4 ans et 1 pour une durée de 3 ans en lien avec le changement du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) et la montée en puissance des enjeux numériques. Le projet de changement de SIRH est d'une durée prévisionnelle de 4 ans jusqu'en 2022, période pendant laquelle les applications actuelles de gestion administrative, paye, gestion de l'emploi et formation devront être maintenues en parallèle du projet.
      Ces créations accompagnent également la mise en place du prélèvement à la source (PAS) et de la déclaration sociale nominative (DSN).
    - 1 création de poste est proposée afin de permettre l'intégration d'un agent dans le dispositif "Rebondir"
    - 4 créations de postes en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles.
- 10 suppressions de postes :
    - 6 suppressions de postes en surnombre vacants dont 4 suite au départ à la retraite des agents et 2 dans le cadre de l'optimisation réalisée avec la mutualisation de la direction des finances en 2018
    - 3 suppressions de postes créés à l'origine pour la réalisation de missions spécifiques sur une durée déterminée et arrivées à échéance (fin de chantier et livraison du nouvel intranet, finalisation du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, achèvement de projets urbains)
    - 1 suppression de poste vacant au département des ressources humaines en contrepartie de la création d'un poste de chargé de formation au conseil du 8 février dernier.
- 25 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux

nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 9 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

  Par ailleurs, le Conseil Métropolitain du 5 avril 2019 a validé la création de 5 postes au budget principal pour prendre en charge l'enlèvement des cartons des commerçants sur les points d'apport volontaire. Cette activité a été intégrée au sein des services du Pôle Nantes Loire. Au moment de sa mise en œuvre opérationnelle, et au regard de la nature de cette activité,il s'avère qu'elle relève du budget annexe élimination et traitement des déchets .

**1.2 Budget annexe de l'eau**

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au besoin du service et au grade de l'agent. Le poste correspondant au nouveau poste créé sera supprimé lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

**1.3 Budget annexe élimination et traitement des déchets**

- 3 transformations de postes donnant lieu à trois créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 3 transformations de postes donnant lieu à trois suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

**1.4 - budget annexe transport**

- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

**II – ASTREINTES**

Fin 2016, la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole, se sont dotés d'un cadre général régissant l'ensemble des astreintes de leurs structures. La mise en place de ce cadre général a pointé l'existence de dispositions ou de pratiques non réglementaires au sein de ces entités. A l'issue de travaux importants au sein des principaux services concernés, associant des groupes d'agents et les représentants du personnel en CHSCT et CT ainsi que l'appui d'un cabinet extérieur et d'une juriste, les non-conformités pointées dans le rapport CT de novembre 2016 et dans la délibération de décembre 2016 ont pu, dans leur grande majorité, être levées. En particulier, les astreintes en heures sont dorénavant supprimées.

Aussi, il est proposé au Conseil d'ajuster le cadre général adopté fin 2016 et de modifier les astreintes de la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement (DOPEA) et de la mission éclairage public et régulation de trafic (MEPRT) du pôle Erdre et Loire afin de mieux se conformer au cadre réglementaire (cf annexe). Il est à noter que le forfait astreintes élections du département ressources numériques (qui devait être régularisé à la suite de la délibération fin 2016) est également supprimé.

Les modifications relatives au cadre général sont les suivantes :

En premier lieu, l'intervention d'astreinte est précisée. Elle correspond à un travail effectif, incluant le temps de trajet, et le temps de vestiaire si nécessité accompli par un agent pendant une période d'astreinte. Il est précisé que le travail à distance généré par un appel ou SMS reçu en astreinte est comptabilisé en temps de travail effectif dès lors que l'appel ou le SMS reçu induit une coordination de moyens, une intervention sur ordinateur/tablette ou une recherche documentaire pour une durée supérieure au quart d'heure. Ce travail à distance est comptabilisé, au réel, sur la base d'un déclaratif de l'agent validé par la hiérarchie et doit pouvoir faire l'objet de contrôles aléatoires.

En second lieu, la Ville et Nantes Métropole reconnaissent qu'il ne peut être dérogé aux garanties minimales de temps de travail telles que prévues par le décret N°2000-815 du 25 août 2000, que lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, par décision du directeur ou son représentant qui en informe dès que possible les représentants du personnel au comité technique compétent. Néanmoins, conformément aux demandes réitérées adressées au Ministère par Nantes Métropole et la ville de Nantes, nos collectivités admettent que l'astreinte, par définition et au regard de son caractère exceptionnel et imprévisible, déroge, sans qu'il en soit fait état systématiquement aux représentants du personnel, aux garanties minimales de durée (10h) et d'amplitude (12h) maximales quotidiennes.

Par ailleurs, à défaut de ne pouvoir organiser la prise d'un repos quotidien strict des 11h au sein de chaque service, il est accordé, afin de concilier la continuité du service public tout en garantissant les conditions de sécurité pour les agents un repos de sécurité de la demi-journée suivant une intervention pendant l'astreinte d'une durée minimale d'1 heure entre 22h et 7h. La reprise de l'agent d'astreinte s'effectue dans ce cas après la pause méridienne pour un agent en horaires réguliers. Pour un agent en journée continue, il est admis que sa reprise s'effectue au terme de la pause de 30 minutes. La plage horaire d'intervention générant le repos de sécurité peut varier selon les caractéristiques propres d'un service ou s'adapter aux plages de travail des agents en horaire continu.
Dans ce cas, la définition des plages horaires générant le repos de sécurité fait l'objet d'une négociation sociale ainsi que d'un passage en CHSCT et CT pour validation. En cas de mise en œuvre du repos quotidien des 11h ou du repos de sécurité, le temps de repos empiétant sur l'horaire habituellement travaillé est inclus et comptabilisé dans la durée annuelle de travail des agents.

**III - VACATIONS**

Conformément à la délibération cadre du 29 avril 2016, Nantes Métropole pour répondre aux besoins divers de ses usagers, fait appel à des intervenants extérieurs dans différents domaines. Ces intervenants sont recrutés par un acte déterminé ne présentant aucun caractère de continuité.

Cette collaboration occasionnelle, s'apparente à celle du prestataire de service engagé et payé pour exécuter un acte déterminé. Considérés comme vacataires, ces agents sont recrutés sur la base d'un engagement précis et facilement identifiable, uniquement pour la période nécessaire à l'accomplissement de la tâche qui leur est confiée. Dans ce cadre, ils disposent au sein de Nantes Métropole d'un système de rémunération spécifique prenant en compte la nature et/ou la durée de la mission confiée.

Considérant les besoins d'extras nécessités par les activités réceptives du Protocole et les besoins ponctuels liés aux expositions organisées par Cosmopolis, il est proposé de compléter la délibération cadre relative aux modalités financières d'indemnisation des intervenants extérieurs pour les prestations suivantes :

| | Taux horaire brut plafond |
|---|---|
| « Extras » lors des activités réceptives de la collectivité | 16€ |
| Accueil et surveillance d'expositions temporaires, conférences et spectacles | 20 € |

Ce taux suivra l'évolution des traitements de la fonction publique.

L'annexe 4 de la délibération cadre présentant l'ensemble des différentes vacations autorisées par Nantes Métropole ainsi que les montants alloués est mise à jour et annexées à la présente délibération.

**IV - ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR ASSURER LA FONCTION D'INSPECTION - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale prévoit que l'autorité territoriale désigne notamment, après avis du comité hygiène sécurité et conditions de travail, le ou les agents qui sont chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. L'autorité territoriale peut également passer une convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de tels agents dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée. Ces agents contrôlent les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et proposent à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.
Dans ce cadre, ils ont librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se font présenter les registres et documents imposés par la réglementation. En cas d'urgence ils proposent à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'ils jugent nécessaires. L'autorité territoriale les informe des suites données à leurs propositions.

Conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, Nantes métropole propose de conventionner avec le centre de gestion pour assurer la mission d'inspection ; les modalités de mise en oeuvre sont précisées dans la convention.

**V – SUIVI MÉDICAL DES AGENTS DU CRÉDIT MUNICIPAL**

Le crédit municipal de Nantes et Nantes Métropole entretiennent depuis longtemps des relations de collaborations étroites notamment dans le champ des Ressources Humaines. Dans ce cadre, le service de médecine préventive professionnelle de la direction Qualité de Vie et Santé au Travail du département Ressources Humaines de Nantes Métropole assure le suivi médical des agents du Crédit Municipal.

Il est proposé que cette prestation soit refacturée au crédit municipal moyennant un tarif de 70 € par visite médicale. A cette fin un titre de recette sera émis par Nantes Métropole annuellement au 4e trimestre à l'encontre du crédit municipal pour facturer l'ensemble des actes médicaux effectués depuis la précédente facturation.

**VI PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ DES FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE INTERVENANT ENTRE UN DÉPARTEMENT OU UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER ET LA MÉTROPOLE AU PROFIT DE SES AGENTS RECRUTÉS**

La collectivité est amenée à recruter des agents dont l'affectation administrative est établie dans des départements ou collectivités d'outre-mer.

Ainsi, l'agent, sous réserve de justifier de la durée de présence requise, dans un département ou collectivité d'outre-mer d'affectation, peut bénéficier du remboursement de ses frais de changement de résidence en cas de mutation.

En outre,l'agent peut également, sous certaines conditions notamment de ressources, prétendre à la prise en charge des frais de son conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité et des membres de la famille à la condition qu'ils aient rejoint l'agent dans un délai maximum de 9 mois à compter de sa date d'installation administrative.

Lorsque les changements de résidence à titre définitif interviennent entre le territoire métropolitain et les départements ou collectivités d'outre-mer, les modalités de remboursement des frais de changement de résidence sont calculées selon des modalités particulières définies aux décrets n°89-271 du 12/04/1989 relatif aux départements d'outre-mer et son arrêté d'application et n°98-844 du 22/09/1998 relatif aux collectivités d'outre-mer.

L'application de ces deux décrets nécessite que la collectivité ait préalablement délibéré en ce sens.En effet, si la prise en charge des frais de déménagement au sein du territoire métropolitain bénéficie d'une application expresse, en respect du principe de parité avec l'Etat; l'application des décrets susmentionnés n'est a contrario pas de droit pour les agents territoriaux . En revanche, il est tout à fait possible pour la collectivité d'appliquer ces textes; ceux-ci tenant compte des situations et contraintes particulières des agents concernés. (QE 52626 du 22.06.1992 JO AN p 2792).

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de permettre aux agents recrutés des départements ou collectivités d'outre-mer et sous réserve d'en remplir les conditions, de bénéficier de l'indemnité de changement de résidence administrative, selon les dispositions prévues par les décrets mentionnés ci-dessus.

**VII – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

**7.1 - Convention entre Nantes Métropole et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire (DREAL)**

Une convention établie le 1er septembre 2003 entre l'Etat et la Communauté Urbaine de Nantes a défini les conditions d'un partenariat entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL) et Nantes Métropole, en matière de prévention des risques.

En effet, par son champ opérationnel sur le territoire de l'agglomération, l'action de la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques (COPR) de Nantes Métropole s'inscrit en complémentarité, des actions des services de la DREAL en matière de surveillance des installations industrielles soumises à la législation des installations classées.

Dans ce contexte, la convention de partenariat de 2003 prévoit la mise à disposition d'un agent de Nantes Métropole auprès de la DREAL.

La convention de mise à disposition actuelle renouvelée par avenants respectivement en date des 30 juin 2016 et 30 juin 2017 et 26 juillet 2018 arrive à échéance le 30 juin 2019 et, avec l'accord de la DREAL, il est proposé sa reconduction jusqu'au 30 juin 2020.

L'avenant n°4 ci-joint a pour objet de formaliser le renouvellement de la mise à disposition d'un ingénieur de Nantes Métropole auprès de la DREAL, pour une nouvelle période d'un an. Cet avenant est joint en annexe 5.

**7.2 - Convention entre Nantes Métropole et le CCAS de la ville de Nantes.**

Par délibération n°2018-136 du conseil métropolitain du 5 octobre 2018, Nantes Métropole a conclu avec l'État une convention pluriannuelle d'objectifs en tant que territoire de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal "logement d'abord".

Cette politique publique doit favoriser l'accès au logement accompagné pour les plus précaires et plus particulièrement pour les personnes sans-abri ou hébergées. Afin d'identifier et d'analyser les situations individuelles aujourd'hui bloquées dans leur accès au logement accompagné, puis d'instruire leur orientation et de réaliser l'accompagnement social, le CCAS propose de mettre à disposition de Nantes Métropole deux agents au titre de l'année 2019 pour le service Fonds de Solidarité Logement (FSL).

La convention ci-jointe a pour objet de formaliser les modalités de cette mise à disposition de personnel. Cette convention est présentée en annexe 6.

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve l'adaptation du tableau des emplois permanents (annexe 1).

2 - approuve les modifications apportées au cadre général des astreintes (annexe 2).

3 - approuve la création de nouveaux motifs et modalités financières d'indemnisation d'intervenants extérieurs (vacations) (annexe 3).

4 – approuve la convention avec le centre de gestion pour la fonction inspection (annexe4).

5 - approuve les modalités de refacturation des prestations de médecine professionnelle de Nantes Métropole au Crédit Municipal.

6 - approuve la mise en place de l'indemnité de changement de résidence pour les agents recrutés en provenance des départements et collectivités d'outre-mer.

7 - approuve et autorise la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre Nantes Métropole et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de Loire (annexe 5).

8 - approuve et autorise la signature d'une convention de mise à disposition de personnel entre Nantes Métropole et le CCAS de la ville de Nantes (annexe 6).

9 - précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

10 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Tableau des emplois permanents**

| LISTE DES EMPLOIS | EMPLOIS au 5 avril 2019 | DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2019 | | | | | PREVISIONS DE SUPPRESSION | EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CT | CREATIONS | CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et les communes | CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et Ville de Nantes | EMPLOIS au 28 juin 2019 | | |
| **EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION** | | | | | | | | |
| Directeur général des Services | 1 | | | | | 1 | | 1 |
| Directeur général adjoint des services | 10 | | | | | 10 | | 10 |
| Directeur général des Services Techniques | 1 | | | | | 1 | | 1 |
| Sous total (1) | 12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 | 0 | 12 |
| **FILIERE ADMINISTRATIVE** | | | | | | | | |
| Administrateur | 30 | | | | | 30 | | 30 |
| Attaché | 402 | -6 | 6 | | | 402 | -2 | 400 |
| Rédacteur | 308 | -1 | 9 | | | 316 | -5 | 311 |
| Adjoint administratif | 592 | -1 | 6 | | | 597 | -10 | 587 |
| Sous total (2) | 1332 | -8 | 21 | 0 | 0 | 1345 | -17 | 1328 |
| **FILIERE TECHNIQUE** | | | | | | | | |
| Ingénieur en chef | 37 | -1 | | | | 36 | | 36 |
| Ingénieur | 363 | -3 | 7 | | | 367 | -3 | 364 |
| Technicien | 542 | -8 | 8 | | | 542 | -2 | 540 |
| Agent de maîtrise | 249 | | 3 | | | 252 | -3 | 249 |
| Adjoint technique | 1423 | -2 | 7 | | | 1428 | -2 | 1426 |
| Sous total (3) | 2614 | -14 | 25 | 0 | 0 | 2625 | -10 | 2615 |
| **FILIERE MEDICO - SOCIALE** | | | | | | | | |
| **SECTEUR MEDICO - SOCIAL** | | | | | | | | |
| Médecin | 5 | | | | | 5 | | 5 |
| Infirmier | 1 | | | | | 1 | | 1 |
| Psychologue | 3 | | | | | 3 | | 3 |
| Sous total (4) | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | 0 | 9 |
| **SECTEUR MEDICO TECHNIQUE** | | | | | | | | |
| Technicien paramédical | 1 | | | | | 1 | | 1 |
| Sous total (5) | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| **SECTEUR SOCIAL** | | | | | | | | |
| Assistant socio-éducatif | 5 | | | | | 5 | | 5 |
| Sous total (6) | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 5 |
| **FILIERE CULTURELLE** | | | | | | | | |
| Conservateur du patrimoine | 10 | | | | | 10 | | 10 |
| Attaché de conservation du patrimoine | 22 | | 1 | | | 23 | -1 | 22 |
| Bibliothécaire | 0 | | | | | 0 | | 0 |
| Assistant de conservation du patrimoine | 40 | -1 | 1 | | | 40 | -1 | 39 |
| Adjoint territorial du patrimoine | 47 | | | | | 47 | | 47 |
| Sous total (7) | 119 | -1 | 2 | 0 | 0 | 120 | -2 | 118 |
| **FILIERE ANIMATION** | | | | | | | | |
| Animateur territorial | 2 | | | | | 2 | | 2 |
| Adjoint territorial d'animation | 2 | -1 | | | | 1 | | 1 |
| Sous total (8) | 4 | -1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 |
| **TOTAL GENERAL** | 4096 | -24 | 48 | 0 | 0 | 4120 | -29 | 4091 |

**Mme Gressus** présente les dossiers suivants :

**Direction générale ressources**
**Département B.A.T.I.**
Pôle Projets d'Équipements

## 43 – Transition énergétique - Bouaye – Construction d'un centre technique – Evolution de l'enveloppe financière prévisionnelle

### Exposé

Par délibération du 26 février 2016, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération relative à la construction du centre technique du pôle sud-ouest sur la commune de Bouaye pour un montant de 3 065 800 € HT soit 3 678 960 € TTC (valeur décembre 2017).

Par délibération du 10 février 2017, le Conseil métropolitain a approuvé la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement DÉESSE 23 (mandataire).

Cette opération a pour objectif d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents du pôle, actuellement répartis dans deux centres techniques, l'un à Saint-Jean de Boiseau et l'autre dans des locaux appartenant à la ville de Bouguenais au sein de son centre technique. Elle permet également de mieux organiser l'activité des services.
La ville de Bouguenais a besoin de récupérer ses locaux afin également d'améliorer les conditions de travail et de sécurité de ses propres agents.

Pour mémoire, ce projet comprend la construction d'un bâtiment intégrant des locaux administratifs, des vestiaires, des ateliers, des magasins et des espaces de remisage de véhicules. Les espaces extérieurs regroupent quant à eux les lieux de stockages et dépôts liés à l'activité du centre ainsi que les stationnements.

La récupération des eaux de pluie sera utilisée pour les aires de lavage. La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des panneaux solaires et l'installation de panneaux photovoltaïques permettra une autoconsommation de l'électricité.

Par délibération du 13 avril 2018, le Conseil métropolitain a autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de la construction du centre technique.

Le montant de ces travaux était estimé à 2 411 610 € HT soit 2 893 932 € TTC - valeur octobre 2016 - pour l'ensemble des 15 lots.

La consultation des travaux a été lancée en septembre 2018. Quatre lots ont dû faire l'objet d'une nouvelle consultation suite au résultat infructueux (notamment deux lots pour lesquels aucune offre n'a été reçue).
Après négociations menées avec les entreprises, il s'avère que le coût travaux est en dépassement de 970 000 € HT, auxquels s'ajoutent l'actualisation et l'ajustement du poste aléas.

Les surcoûts constatés ont plusieurs origines dont notamment le contexte économique actuel du bâtiment (surcharge des entreprises amenant un faible nombre de réponses), des estimations faibles sur certains lots, une adaptation complémentaire pour les rejets d'eaux pluviales suite aux échanges avec la DDTM et l'actualisation des prix liés à ces surcoûts et au décalage de l'opération.

Aussi compte-tenu de la nécessité de mener cette opération à son terme, il vous est proposé d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de 1 162 000 € HT soit 1 394 400 € TTC portant l'enveloppe financière prévisionnelle de 3 678 960 € TTC (valeur décembre 2017) à 5 073 360 € TTC (valeur mars 2019).

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 039 et libellée « Patrimoine Immobilier », opération 2014 – n°3461, libellée Centre technique Bouaye – pôle sud-ouest.

**M^me^ Gressus :** « La délibération 43 est liée au contexte qu'on a entendu ce matin, à savoir une évolution de l'enveloppe financière prévisionnelle. Force est de constater que ce projet qui est absolument nécessaire pour les communes du Sud Loire, puisqu'actuellement les conditions de travail et de sécurité des agents du Pôle Sud-Ouest font qu'ils sont répartis dans deux centres techniques. L'un est situé à Saint-Jean-de-Boiseau et l'autre est dans des locaux qui appartiennent actuellement à la Ville de Bouguenais.
Donc ce projet a été lancé il y a déjà un grand moment mais il n'a pas abouti, et le programme s'est donc arrêté.
En février 2014, l'opération a été lancée. Elle a été stoppée en 2015. Elle est repartie une seconde fois lancée en février 2016 sur la base d'un programme qu'on dit, d'une manière *soft*, "optimisé" (autant dire très réduit) et donc les études se sont à nouveau déroulées jusqu'en septembre dernier, le dossier loi sur l'eau a énormément évolué.
La conjoncture que tous et toutes nous connaissons sur nos communes de difficultés à avoir des réponses sur les consultations sur les lots a été assez terrible. Il y a eu des absences d'offres, des irrecevabilités, et puis des doublements d'estimation de lots en direction, du coup, des entreprises qui ne voulaient pas répondre sur un certain nombre de process de la construction mise en œuvre.
Malgré des courriers de négociation, de renégociation sur les remises d'offres nombreuses et variées, nous sommes arrivés donc à un constat de surcoût qui dépasse le million, pratiquement 970 000 euros hors taxes de travaux, 142 000 euros du coût de fait, d'actualisation.
Bref, l'augmentation du coût de l'opération vous est donc proposée. Il est urgent de statuer puisque nous avons nécessairement besoin de cet outil dans les plus rapides délais et donc nouveau report occasionnerait réellement de grosses difficultés dans les conditions de travail de l'entièreté des agents techniques du Pôle Sud-Ouest.
Donc je vous demande d'approuver l'évolution de l'enveloppe financière prévisionnelle en valeur de 3 065 800 euros approuvés en décembre 2017, à 4 227 800 euros hors taxes, et d'autoriser Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre donc toute disposition. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## Le Conseil délibère et à l'unanimité,

1. approuve l'évolution de l'enveloppe financière prévisionnelle portant l'enveloppe financière prévisionnelle de 3 065 800 € HT (valeur décembre 2017) à 4 227 800 € HT soit 5 073 360 € TTC (valeur mars 2019) pour l'opération de construction du centre technique du pôle sud-ouest sur la commune de Bouaye,

2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 44 - Acquisition et mise en œuvre de solution(s) logicielle(s) pour le département prévention et solidarités (groupement de commandes CCAS, ville de Nantes et Nantes Métropole) – Lancement d'une procédure avec négociation

### Exposé

Le présent marché porte sur l'acquisition et la mise en œuvre de solution(s) logicielle(s) pour le département prévention et solidarités dans le cadre de la refonte de ses systèmes d'information. Nantes Métropole fait partie intégrante du dispositif au titre de ses compétences en matière de fonds de solidarité logement (FSL), de fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et des centres d'accueil de coordination et d'information pour les personnes âgées et leur entourage.

En collaboration avec le département des ressources numériques, le département prévention et solidarités entend ainsi disposer d'outils informatiques répondant aux évolutions du service à l'usager, aux besoins des utilisateurs et à la stratégie de la collectivité.

En effet, les logiciels et outils métiers du département sont multiples, se sont additionnés au fil du temps (7 logiciels métiers au CCAS, dont 4 logiciels pour moins d'une centaine d'agents) et ne répondent plus pour certains aux besoins des utilisateurs et aux nécessités d'évolution de l'action sociale (à titre d'illustration, le logiciel Implicit action sociale a été installé en 2002).

Aussi, le département a initié une démarche de renouvellement de son système d'information via une démarche participative afin de faire le lien en permanence entre les préoccupations concrètes des agents (connaissance des publics, expertise sur les outils et sur les domaines d'activité, conditions de travail …) et la vision stratégique de la collectivité.

Pour répondre à ce besoin de nouvelle(s) solution(s) logicielle(s), il est proposé de lancer une consultation dans le cadre du groupement de commandes dont le CCAS sera coordonnateur.

Conformément aux articles R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique, il est envisagé de lancer une procédure avec négociation pour la réalisation de ces prestations dans la mesure où le besoin ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles.

Le marché conclu à l'issue de cette consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes pour une durée de 5 ans fermes, sans montant minimum ni montant maximum. Pour Nantes Métropole, la dépense est estimée à 60 000 € HT sur la durée globale du marché.

Les crédits correspondants sont prévus :

- En investissement sur l'AP40 libellée « Systèmes d'information et de communications » opération 2019 n° 3402 libellée « projets de proximité - spécifique »
- en fonctionnement au chapitre 011 - opération n°3204 libellée « Maintenance des logiciels utilisateurs - spécifique »

**M^me^ Gressus :** « On va avoir une bonne nouvelle. Je vous demande d'acter sur la délibération 44, à la place de 600 000 euros de ne prendre en compte que 60 000 euros. C'est une coquille que nous avons laissé passer. Donc pour toutes celles et tous ceux qui auraient eu une bouffée de chaleur à la hauteur des dépenses estimées, puisqu'il s'agit de l'acquisition et de la mise en œuvre de solutions logicielles pour le département prévention et solidarités sur le groupement de commandes CCAS, Ville de Nantes et Nantes Métropole. Pour le lancement de la procédure avec négociation le montant estimé est, sur la durée globale du marché, de 60 000 euros. Nous avons besoin de logiciels et d'outils métier qui sont arrivés à être obsolètes, dont quatre logiciels au moins pour une centaine d'agents. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition et la mise en œuvre de solution(s) logicielle(s) pour le département prévention et solidarités (groupement de commandes CCAS, Ville de Nantes et Nantes Métropole) ;

2 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer l'accord-cadre, et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale ressources**
Département des ressources numériques

## 45 - Tierce maintenance applicative, infogérance et hébergement de la plateforme-usine à sites pour les besoins du groupement de commandes informatiques (Nantes Métropole, ville de Nantes et CCAS) – Lancement d'une procédure avec négociation

### Exposé

Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont créé et mis à disposition en 2010 la plate-forme « usine à sites » qui centralise l'hébergement et la gestion de sites institutionnels alimentés par les directions métiers afin de partager avec les internautes métropolitains et nantais les informations de la métropole et de la ville : évènements, films, équipements, etc.
L'usine à sites héberge notamment les sites suivants :

- Portail commun Ville de Nantes et Nantes métropole
- PLUm
- Bibliothèque Municipale de Nantes
- Musée Jules Verne
- Conservatoire de Nantes
- Maison de la tranquillité publique
- Le chronographe
- Musée d'arts de Nantes
- Nantes entreprises dans ma poche
- Muséum d'Histoire Naturelle
- Nantes Patrimonia
- RSE.

Le marché actuel étant arrivé à saturation, il est nécessaire de relancer une consultation.

La présente consultation porte sur une approche globale de tierce maintenance applicative, d'infogérance et d'hébergement de la plateforme-usine à sites.

Les prestations attendues dans le cadre de cette consultation sont les suivantes :

- Maintien en conditions opérationnelles , intégrant la maintenance corrective, préventive, adaptative et réglementaire,
- Maintenance évolutive (création de sites, ajout et/ou modification de composants pour les sites existants),
- Fourniture des licences nécessaires,
- Hébergement et infogérance de la plateforme « Usine à sites »,
- Réversibilité entrante, comprenant la reprise de la plateforme de déploiement automatisée, qui permet d'industrialiser et sécuriser la mise à jour de nouveaux services,
- Réversibilité sortante et le transfert vers une autre personne morale le cas échéant.

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé de lancer une consultation. La nature homogène des fournitures concernées et des prestations à réaliser justifie le recours à un marché global.

Le marché conclu à l'issue de cette consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande,
- sans montant minimum ni montant maximum pour le périmètre de Nantes Métropole, la dépense étant estimée à 3 000 000 € HT ;

- sans montant minimum et avec un montant maximum de 990 000 € HT pour le périmètre de la Ville de Nantes ;

- sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000 € HT pour le périmètre du CCAS.

Ces montants s'apprécient sur la durée globale du marché qui s'étalerait sur 6 années afin de tenir compte de la phase de réversibilité entrante et de la migration éventuelle des sites vers un nouvel hébergeur.

Conformément aux articles R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique, il convient de lancer une procédure avec négociation pour la réalisation de ces prestations dans la mesure où le besoin ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles.

Les crédits correspondants sont prévus :

- en investissement sur l'AP40 libellée Systèmes d'informations et communication - opération 2019-3301 libellée « Nouveaux projets numériques – mutualisé », opération 2018-3302 libellée « Entretien durable du patrimoine numérique - mutualisé », opération 2018-3402 libellée « Projets de proximité spécifiques » et opération 2018-3403 libellée « Entretien durable du patrimoine numérique - spécifique »

- en fonctionnement au chapitre 011 - opération n°3104 libellée « Maintenance - mutualisé »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 – autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la tierce maintenance applicative, l'infogérance et l'hébergement de la plateforme-usine à sites.

2 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer l'accord-cadre, et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Affilé** présente le dossier suivant :

**Direction générale ressources**
**Département B.A.T.I.**
Pôle Projets d'Équipements

## 46 – Transition énergétique – Bouguenais et Vertou – Extensions des parkings P+R – Evolution des enveloppes financières prévisionnelles

**Exposé**

Par délibération du 17 octobre 2016, le Conseil métropolitain a approuvé les programmes et les enveloppes financières de l'extension du parking P+R de la Neustrie à Bouguenais pour un montant de 12 660 000 € HT soit 15 192 000 € TTC et l'extension du parking P+R de la Porte de Vertou à Vertou pour un montant de 12 160 000 € HT soit 14 592 000 € TTC.

Par délibération du 26 juin 2017, le Conseil métropolitain a approuvé la conclusion d'un marché avec le groupement IDOM INGENIERIA Y CONSULTORIA SA (mandataire) pour la maîtrise d'œuvre de

l'extension du parking P+R de la Neustrie à Bouguenais et avec le groupement R-ARCHITECTURE (mandataire) pour la maîtrise d'œuvre de l'extension du parking P+R de la Porte de Vertou à Vertou.

Par délibération du 13 avril 2018, le Conseil métropolitain a autorisé le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour chacune de ces opérations.

L'extension du parking P+R de la Neustrie à Bouguenais a pour objectif de porter la capacité du parking à 953 places et d'améliorer le fonctionnement de la gare bus.

L'extension du parking P+R de la Porte de Vertou à Vertou a pour objectif de porter la capacité du parking à environ 959 places.
Ces ouvrages permettront chacun la recharge électrique pour les vélos et pour 10 véhicules. De plus, les prédispositions sont prises pour répondre à la nouvelle norme imposant à tous nouveaux bâtiments de plus de 40 places de stationnement de pré-équiper 20 % des places en bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Par ailleurs, ces ouvrages prennent en compte une surcharge pour l'installation ultérieure d'une centrale photovoltaïque de type ombrières sur leurs derniers niveaux.

Suite à la dévolution des marchés de travaux et à l'ajustement des dépenses à prévoir sur les 2 opérations, il vous est proposé d'ajuster les enveloppes financières prévisionnelles respectives sans augmentation globale du budget de ces 2 opérations (par un transfert de 580 000 € HT de l'opération de l'extension du parking P+R de la Porte de Vertou à Vertou vers l'opération de l'extension du parking P+R de la Neustrie à Bouguenais).

Par contre, ces ouvrages étant productifs de revenus, il convient de prévoir le versement de taxes d'aménagement représentant une dépense d'environ 900 000 € (430 000 € pour l'opération de l'extension du parking P+R de la Porte de Vertou à Vertou et 470 000 € pour l'opération de l'extension du parking P+R de la Neustrie à Bouguenais) sachant qu'environ 80 % seront reversés à Nantes Métropole. Ces taxes n'avaient pas été intégrées dans le coût initial des opérations.

Il vous est donc proposé de modifier les enveloppes financières prévisionnelles pour prendre en compte cet ajustement et cette dépense, soit une diminution de 150 000 € HT de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de l'extension du parking P+R de la Porte de Vertou à Vertou et une augmentation de 1 050 000 € pour l'opération de l'extension du parking P+R de la Neustrie à Bouguenais.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP045 et libellée Stationnement opération 2016 n° 3677 libellée Extensions de parkings – Vertou et Neustrie.

**M. Affilé :** « La délibération suivante concerne les extensions des parkings relais à Bouguenais et Vertou. Je le rappelle, et c'est utile je pense de le dire : sur Vertou il s'agit d'une multiplication par deux du nombre de places et sur Bouguenais à peu près par trois du nombre de places. A Bouguenais, le site de la Neustrie est en outre un pôle d'échanges multimodal avec une difficulté supplémentaire par rapport au parking relais de la Porte de Vertou.
Donc nous avons dû prendre en charge un certain nombre d'évolutions, notamment une nouvelle norme qui nécessite pour tous les bâtiments comportant plus de 40 places de stationnement de prééquiper 20 % des places en bornes de recharge pour les véhicules électriques. Donc inutile de vous dire que c'est du câble à tirer, de façon assez conséquente en plus.
Nous avons également décidé en cours de route, dans le cadre de notre travail sur la transition énergétique, d'installer des panneaux photovoltaïques sur les étages supérieurs des deux parkings relais, ce qui nécessite un renforcement de structure. Par ailleurs, nous avons également modifié nos modalités de gestion des parkings relais qui sont maintenant générateurs de recettes, et comme ils sont générateurs de recettes, les investissements sont soumis à la taxe d'aménagement pour un montant de 900 000 euros : 430 000 pour la Porte de Vertou, 470 000 pour la Neustrie.
Alors juste pour votre information, 80 % de ces 900 000 euros seront redistribués à Nantes Métropole puisque c'est nous qui percevons ces 80 %.
Donc nous avons bénéficié globalement de marchés publics plutôt favorables sur la Porte de Vertou, sur lesquels il faut dire que la construction était aussi sensiblement plus simple. Même si avec l'arrivée du e-busway c'est pas forcément si simple que ça, mais c'est beaucoup plus compliqué sur la Neustrie puisque le pôle d'échanges multimodal doit continuer à fonctionner pendant ce temps-là, ce qui nécessite un certain nombre d'adaptations au chantier, donc des coûts particuliers.

Si vous faites la différence entre les plus et les moins, vous verrez que c'est 900 000 euros de plus en réalité qui correspondent essentiellement à la taxe d'aménagement qu'il est nécessaire de payer de façon supplémentaire. Donc on réduit de 12 160 000 euros hors taxes à 12 010 000 euros hors taxes, pour la porte de Vertou. On augmente de 12 660 000 euros hors taxes à 13 710 000 euros hors taxes sur le parking de la Neustrie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve l'évolution de l'enveloppe financière prévisionnelle portant l'enveloppe financière prévisionnelle de l'extension du parking P+R de la Neustrie à Bouguenais à 12 660 000 € HT à 13 710 000 € HT soit 16 452 000 € TTC (valeur mi 2018),

2 - approuve l'évolution de l'enveloppe financière prévisionnelle portant l'enveloppe financière prévisionnelle de l'extension du parking P+R de la Porte de Vertou à Vertou à 12 160 000 € HT à 12 010 000 € HT soit 14 412 000 € TTC (valeur mi 2018),

3 – autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur,

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Robert** présente le dossier suivant :

**Direction générale du développement économique et de l'attractivité internationale**
Direction du développement économique

## 47 – Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la cité des congrès de Nantes – Avenant n°8 - Approbation

**Exposé**

Nantes Métropole a confié à la Société Publique locale La Cité des Congrès de Nantes (SPL), l'exploitation et la gestion de la Cité des Congrès de Nantes en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP)
entré en vigueur le 1er janvier 2012 pour une durée de 16 ans.

Dans le cadre de ce contrat, La Cité des Congrès de Nantes s'est vu déléguer les missions suivantes :

- L'accueil de toutes manifestations et événements à caractère économique et culturel ayant vocation à se dérouler à la Cité des Congrès ;
- La gestion, l'exploitation et l'entretien du bâtiment pendant la durée du contrat ;
- Le développement d'une offre de service adaptée aux attentes des usagers ;
- Le développement de cette activité par des actions de prospection, la coordination de l'offre et des candidatures en matière d'organisation de congrès ;
- A la demande du délégant, la maîtrise d'ouvrage des extensions, équipements neufs de renouvellement ou d'amélioration.

Le service public est géré aux risques et périls du délégataire. Toutefois, afin de compenser les contraintes de service public mises à sa charge, il est prévu l'attribution par Nantes Métropole d'une contribution forfaitaire annuelle, indexée annuellement sur l'évolution de l'indice des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés.

Dans le cadre des démarches d'optimisation menées conjointement par Nantes Métropole et la SPL La Cité des Congrès de Nantes, afin de rationaliser l'ensemble des dépenses, depuis 2015, le montant de la contribution a été réduit chaque année.

La poursuite de cette démarche d'optimisation conduit à réduire le montant de la contribution et à conclure à cet effet un avenant n° 8 à la convention de DSP. Ainsi, il est convenu de réduire le montant de référence de 150 000 € dès 2019 ; cette économie sera récurrente les années suivantes jusqu'au terme du contrat.

Le montant de référence de la contribution est ainsi ramené de 3 108 077 € à 2 958 077€ net de taxes.

Pour les années suivantes, la contribution de Nantes Métropole sera indexée annuellement selon la formule prévue au contrat de délégation de service public sur cette nouvelle base.

Par ailleurs, le compte conventionnel affecté à la DSP, qui consigne l'excédent du compte de résultat, présente un solde de 718 000 €. Conformément aux modalités de répartition de l'excédent du compte conventionnel prévu au contrat, il est proposé qu'un montant de 80 000 € soit maintenu sur le compte conventionnel et que la différence (soit 638 000 €) soit versée à Nantes Métropole. La contribution financière versée par la collectivité sera diminuée de ce montant. Elle sera ainsi de 2 320 077 € net de taxes au titre de l'année 2019.

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve l'avenant n°8 du contrat de délégation de service public conclu avec la SPL La Cité Le Centre des Congrès de Nantes modifiant le montant de référence pour le calcul de la contribution de Nantes Métropole au titre du fonctionnement, joint en annexe.

2 - approuve la réduction exceptionnelle du montant de la contribution financière de Nantes Métropole au titre de l'année 2019, générée par le reversement de 638 000 € prélevé sur le solde du compte conventionnel au bénéfice de la collectivité, et portant la contribution 2019 à 2 320 077 €.

3 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

**M. Roussel** présente les dossiers suivants :

**Direction générale du développement économique et de l'attractivité internationale**
Direction du développement économique

## 48 – Délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique – Avenant n°8

**Exposé**

Par délibération en date du 6 février 2015, Nantes Métropole a confié à la Société Publique Locale *Le Voyage à Nantes* la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine. La délégation de service public (DSP) recouvre plusieurs missions : l'accueil et l'information des visiteurs (mission d'office de tourisme), la promotion de la destination en France et à l'International, la commercialisation de produits et services touristiques, la coordination des acteurs culturels et touristiques, l'organisation de l'événement estival, ainsi que la gestion de sites et collections d'œuvres (parc des chantiers, collections d'œuvres Estuaire et urbaines du Voyage à Nantes, Hab Galerie).
Le contrat de DSP prévoit également la mise en place de projets accompagnant la mise en tourisme de filières prioritaires : le tourisme urbain culturel, le vélo tourisme, la Loire, le vignoble, la gastronomie et la promotion culinaire, et l'itinérance.
Le contrat arrivera à échéance le 31/12/2020.

**Modification de la contribution financière 2019**

Pour permettre la réalisation de l'ensemble des missions confiées au Voyage à Nantes, et contribuer à l'équilibre global de la délégation, en contrepartie de sujétions de service public imposées au délégataire, le contrat de DSP prévoit le versement par Nantes Métropole d'une contribution globale annuelle.

Le montant de la contribution globale versée en 2018 au Voyage à Nantes au titre de la DSP Tourisme s'est élevé à 7 659 000 € net de taxe.

La collection d'œuvres urbaines du Voyage à Nantes s'est étoffée au fil des années (collection Estuaire, playgrounds, œuvres urbaines, enseignes...), permettant de positionner Nantes comme « la Ville renversée par l'Art » tout au long de l'année, induisant aussi davantage de maintenance, gros entretien et renouvellement. Afin de tenir compte de ces nouvelles charges, il est proposé d'allouer au délégataire, à compter de 2019, une subvention de 200 000 € net de taxe en investissement.

Par ailleurs, Atout France organisera le prochain Salon « Rendez-vous en France » les 23 et 24 mai 2020 à Nantes. Il s'agit du plus gros salon professionnel du tourisme en France, qui offre à la Métropole une opportunité d'exposition touristique et médiatique à l'international inédite, en accueillant l'ensemble des prestataires français du tourisme qui commercialisent leurs produits à l'international, et des tour-opérateurs du monde entier qui programment la France. Le Voyage à Nantes est sollicité pour un accompagnement à l'organisation, notamment événementielle, de ce salon. Pour donner les moyens au Voyage à Nantes d'initier cette action, il est proposé d'allouer sur l'exercice 2019 une subvention complémentaire de 100 000 € .

Le montant de la contribution financière 2019 au Voyage à Nantes au titre de la DSP Tourisme s'élève ainsi à 7 959 000 € net de taxe.

**Subvention d'investissement pour l'installation d'un dispositif d'accueil et de promotion de la destination dans la Gare**

Nantes Métropole confie au Voyage à Nantes l'aménagement d'un dispositif d'accueil et de promotion de la destination sous forme d'une installation permettant la diffusion d'un film de destination promotionnel à forte connotation artistique, qui prendra place dans la nouvelle gare mezzanine surplombant les voies créée par SNCF Gares & Connexions dans le cadre du réaménagement de la Gare de Nantes (ouverture en juin 2020).
Le financement est assuré par le versement d'une subvention d'équipement de Nantes Métropole au Voyage à Nantes, d'un montant maximum de 240 000 € nets de taxe.
L'installation viendra enrichir la collection d'œuvres urbaines du Voyage à Nantes, qui en assurera la maintenance et l'entretien à l'instar des autres œuvres de la collection urbaine.

**Prolongation de la durée du contrat**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2013, la Ville de Nantes a approuvé le renouvellement de la gestion déléguée à la SPL Le Voyage à Nantes, du Château des ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale. Ainsi, la SPL s'est vue confier, par convention de délégation de service public, l'exploitation et la gestion de ces sites pour une durée de 6 années, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014, Nantes Métropole a déclaré d'intérêt métropolitain plusieurs équipements culturels, dont le Château des ducs de Bretagne et le Musée d'histoire de Nantes. La Métropole s'est ainsi substituée à la Ville de Nantes dans l'exécution de la convention de délégation de service public confiée au Voyage à Nantes.

Par délibération du Conseil Métropolitain en date du 06 février 2015, Nantes Métropole a approuvé la convention de délégation de service public relatif à la gestion et à la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine, confiée à la SPL Le Voyage à Nantes par convention de délégation de service public pour une durée de 5 ans et 10 mois, du 1er mars 2015 au 31 décembre 2020.

Depuis les années 2014 et 2015, dates d'entrée en vigueur de ces délégations, les contextes d'activités et les compétences municipales et métropolitaines ont évolué. Il apparaît opportun d'engager un renouvellement de la DSP Château concomitant à celui de la DSP Tourisme en considération d'une certaine complémentarité entre ces deux activités.

Afin d'une part de faire coïncider les dates d'échéance de la DSP Château et de la DSP Tourisme et d'autre part de tenir compte du calendrier électoral, il est proposé une prolongation d'un an du contrat actuel de la DSP Tourisme, pour porter son échéance au 31 décembre 2021 (prolongation de deux ans du contrat de la DSP Château). Cette prolongation permettra une négociation du futur contrat, dans un calendrier plus cohérent.

Ces diverses dispositions conduisent à modifier l'article 12.1 relatif à la contribution globale annuelle ainsi que l'annexe n°6 du contrat (compte d'exploitation prévisionnel), et font l'objet d'un avenant n°8 au contrat de délégation de service public.

**M. Roussel :** « la délibération concerne la Délégation de Service Public sur la politique touristique avec trois points.
Tout d'abord la modification de la contribution financière 2019 puisqu'il est proposé une subvention complémentaire de 200 000 euros en investissement, tout simplement pour entretenir les différentes œuvres que nous avons sur l'ensemble des parcours du Voyage À Nantes. Je rappelle que nous avons 55 œuvres sur la métropole nantaise auxquelles il faut rajouter les 33 œuvres de l'estuaire. Vous l'avez vu : cette année, on a lancé le Voyage permanent pour faire en sorte que tout au long de l'année, il puisse y avoir la présentation de ce parcours, mais avec évidemment la nécessité d'entretenir ces œuvres.
Et puis également nous allons accueillir Atout France pour son salon Rendez-vous en France au mois de mai 2020 à Nantes, mené conjointement avec la Région. Donc, il s'agit du plus gros salon professionnel du tourisme en France qui offre évidemment une opportunité d'exposition touristique et médiatique à l'international. Puisque nous accueillons l'ensemble des prestataires français du tourisme qui commercialisent leurs produits à l'international, et également les tour-opérateurs du monde entier qui programment la France. Donc, afin de préparer cette action, vous avez une subvention complémentaire de 100 000 euros du Voyage À Nantes.
Et puis également une subvention d'investissement est prévue pour l'installation d'un dispositif d'accueil et de promotion de la destination dans la gare, lorsqu'elle sera livrée l'année prochaine. Le financement donc est assuré par le versement d'une subvention d'équipement de Nantes Métropole au Voyage À Nantes, d'un montant maximum de 240 000 euros nets de taxe. L'installation viendra enrichir évidemment la collection d'œuvres urbaines du Voyage À Nantes.
Et puis enfin, comme la DSP Château, afin de mettre en cohérence les différentes DSP liées au tourisme, il est proposé de prolonger la durée du contrat d'un an. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## Le Conseil délibère et à l'unanimité,

1 - approuve l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public, conclue avec la société Publique Locale Le Voyage à Nantes pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique joint en annexe ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

## 49 – Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Ile – Avenant n°8

### Exposé

En vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP) entré en vigueur le 1er janvier 2011, Nantes Métropole a confié à la Société Publique Locale (SPL) *Le Voyage à Nantes* l'exploitation des Machines de l'Ile. La délégation de service public recouvre la gestion, l'animation et la commercialisation de cet équipement touristique intégrant la Galerie des machines, le Grand Eléphant, le Carrousel des Mondes Marins et les Nefs. Le contrat intègre également l'exploitation d'une boutique et d'un bar-brasserie. Le terme de la convention est fixé au 31 décembre 2025.

**Modification de la contribution financière 2019**

Pour permettre la réalisation de l'ensemble des missions déléguées au Voyage à Nantes, et contribuer à l'équilibre global de la délégation en contrepartie de sujétions de service public imposées au délégataire, le contrat de DSP prévoit le versement par Nantes Métropole d'une contribution globale annuelle.

Le montant de la contribution versée en 2018 au Voyage à Nantes au titre de la DSP « Exploitation des Machines de l'Ile », s'est élevé à 1 760 000 € TTC (1 600 000 € HT).

Le montant de la contribution prévue pour 2019 par l'avenant n°4 du contrat de DSP est de 1 986 356 € TTC (1 805 778 € HT).

Avec la volonté de conserver les activités essentielles du Voyage à Nantes, tout en portant une démarche performance induisant l'encadrement des dépenses, il est proposé de modifier le montant de la contribution annuelle pour 2019 et de la fixer à 1 850 000 € TTC (1 681 800 € HT).

**Autorisation de reversement au fonds de dotation de recettes de la vente des produits dérivés Arbre aux Hérons**

Dans la perspective de la conception et de la construction de l'Arbre aux Hérons, un fonds de dotation a été créé le 1er novembre 2017, dont l'objet statutaire vise la recherche de fonds privés pour participer au financement de l' Arbre aux Hérons.

Dans le cadre de la DSP « Exploitation des Machines de l'Ile », la SPL le Voyage à Nantes exploite une boutique qui vend des produits dérivés, dont certains sont liés au projet de l'Arbre aux Hérons.
Les ventes de la boutique sont considérées comme une prestation accessoire au service public (article 21.2 du contrat de DSP) et les recettes tirées de ces ventes contribuent à la rémunération du délégataire (article 19.1 du contrat).

Il est proposé que 50 % de la marge nette tirée par le Voyage à Nantes de la vente des produits dérivés liés au projet de l'Arbre aux Hérons soit reversé au fonds de dotation, pour participer au financement de l'Arbre au Hérons. A cette fin, il convient d'autoriser la SPL à conclure une convention avec le fonds de dotation.

Ces dispositions font l'objet d'un avenant n°8 au contrat de délégation de service public.

### Le Conseil délibère et à l'unanimité,

1 - approuve l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public, conclue avec la société Publique Locale « le Voyage à Nantes » pour l'exploitation des Machines de l'Ile joint en annexe;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

**M. Robert** présente le dossier suivant :

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département Territoire et Proximité**
Direction de l'espace public

## 50 – Gare de Nantes nord – Aménagement des espaces publics – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

### Exposé

Par délibération en date du 19 octobre 2015, le Conseil a approuvé le programme de l'opération d'aménagement des espaces publics sur le secteur Gare Nord à Nantes.

En lien avec le projet proposé par le maître d'œuvre et pour traiter la totalité des espaces compris entre la gare et le canal Saint-Félix, avec un niveau de qualité élevé, en rapport avec les enjeux portés par ce secteur de centralité, des évolutions de programme ont été décidées par le conseil métropolitain du 24 juin 2017, intégrant notamment la dé-couverture du canal Saint Félix et le traitement qualitatif de ses abords, la végétalisation de l'abri vélos (plus de 600 places) et l'installation de sanitaires. Elles ont nécessité d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle à 12 224 925 € HT, soit 14 669 910 € TTC.

Les travaux sont en cours depuis janvier 2018. De par la taille très conséquente du périmètre (4 ha), le projet d'espaces publics intègre une vision très large et un positionnement englobant d'autres projets majeurs comme la mezzanine de la SNCF, la réhabilitation du tramway ou encore le déploiement du e-busway. A ce titre, et de manière exceptionnelle, une mission spécifique d'ordonnancement et de coordination inter-chantiers a été mise en place dès le début du projet. Son action, pilotée par la direction de l'espace public, s'est révélée primordiale, notamment lors des travaux de rénovation du tramway à l'été 2018 et lors des phases spectaculaires de montage de la mezzanine. Un calage fin de l'organisation des interventions de chacun a permis d'éviter les blocages. Cette imbrication des phases de réalisation comme l'ajout de travaux provisoires ont eu un impact important sur le projet des espaces publics, seul projet à même de faciliter les accès et interventions de chacun.

Par ailleurs, la richesse du patrimoine existant, les enjeux de valorisation de ce lieu central, qui sera demain utilisé quotidiennement par plus de 50 000 voyageurs, et sa localisation directement en connexion de pôles générateurs de flux en constante progression comme le Jardin des plantes (2,2 millions de visiteurs en 2018), ont conduit les différentes instances de protection du patrimoine à porter une attention particulière sur le projet. Ainsi la qualité architecturale des abords du Jardin des plantes et le souci d'amélioration des perspectives à enjeux telles que la rue Baudry qui se révèle depuis la mezzanine, ou encore l'impact de modifications de la façade de la gare en cours de projet, sont autant d'exemples expliquant la hausse qualitative des choix mis en œuvre sur le secteur, et les nombreuses adaptations du projet.

Des découvertes de vestiges sur l'allée du Commandant Charcot et sur la place Charles Leroux, la mise à jour des structures métalliques des anciennes voies ferrées le long des immeubles, la découverte d'anciennes caves menant aux hôtels, ont nécessité des reprises d'études et de travaux afin de permettre d'atteindre l'objectif de réalisation d'une promenade nantaise qualitative, tout en restant inscrit dans un planning de réalisation très tendu.

De plus, compte tenu de son déroulement sur près de 4 ans, le projet a également vu certains enjeux évoluer au fil du temps, tels l'augmentation constante des flux cyclables sur l'hyper-centre qui a nécessité d'étendre le périmètre de requalification des espaces publics dans la trémie ainsi que sur son débouché vers la Manufacture ; ou encore l'évolution technologique des produits d'éclairage public qui ont nécessité une modification de certains matériels et infrastructures.

Les travaux des concessionnaires ont également eu des impacts importants sur les phasages et la réalisation du projet d'espaces publics, en raison notamment du retard pris dans le déploiement de leurs projets spécifiques.

Enfin, la place des mobilités, qui servira notamment à abriter un nombre important de stationnements pour vélos aux abords directs de la gare, sera réalisée à l'emplacement actuellement utilisé par les entreprises retenues par la SNCF pour la réalisation des travaux de la mezzanine. Cet espace devait être libéré à l'été 2019 mais la prolongation des travaux de la SNCF et le besoin en surface pour

l'aménagement des intérieurs de la gare imposent un décalage de cette libération en juillet 2020. Cet imprévu nécessite une revalorisation des estimations prévisionnelles relatives à cet aménagement, en intégrant notamment les mesures provisoires mises en œuvre dès aujourd'hui pour rendre opérationnel l'éclairage public ou les cheminements piétons, mais aussi pour relancer un nouveau chantier qui n'a pu être intégré dans la continuité des travaux d'espaces publics en cours.

En conséquence, le programme doit être modifié et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement doit être ajustée pour la porter à 15 000 000 € HT, soit 18 000 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP048 libellée « Gare de Nantes », opération n°2015-3541, libellée « Gare de Nantes Nord – Aménagement des espaces publics ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

**M. Robert :** « Madame la Présidente, chers collègues, j'ai le plaisir de revenir devant vous pour vous parler du magnifique projet d'aménagement des espaces publics de la gare de Nantes Nord, avec une modification de programme et une évolution de l'enveloppe financière prévisionnelle.
Donc vous connaissez tous ce projet qui est en train de se dérouler sous vos yeux, dès lors que vous allez à la gare, comme 50 000 à 60 000 voyageurs tous les jours. C'est dire si ce projet, c'est le projet métropolitain par excellence.
Projet métropolitain qui consiste à quoi faire ? Tout simplement à transformer ce qui était autrefois un quartier de la gare, avec toutes les connotations péjoratives que pouvaient avoir ces connotations dans le temps : du commerce vraiment pas tellement de qualité, des espaces publics assez dégradés, et un quartier un petit peu éloigné du centre et un petit peu loin de tout.
À travers ce projet, c'est véritablement un projet urbain de centre-ville qui a été réalisé à l'occasion évidemment du vaste chantier de la gare de Nantes dont vous voyez la réalisation avec l'extraordinaire passerelle-promenade réalisée sous l'autorité de Rudy Ricciotti, qui offrira un point de vue absolument exceptionnel qu'il est difficile d'imaginer tant qu'on n'y a pas encore été.
Et donc il s'agit vraiment d'un projet métropolitain, d'un quartier de centre-ville qui s'inscrit complètement en relation avec les autres projets qui ont été réalisés, je pense notamment avec le château et le Miroir d'eau qui est désormais tout proche.
Alors, ce projet consiste, comme vous le savez et comme cela a été voté lors de la délibération du 24 juin 2017, à aménager l'ensemble des espaces publics de la place de la Duchesse-Anne jusqu'à la gare, avec notamment la découverte partielle du tunnel Saint-Félix qui est en train d'être réalisée. De même, avec le fait d'avoir un stationnement à vélo de 600 places qui sera notamment végétalisé, avec également l'ouverture du Jardin des plantes qui a été réalisée et étendue, avec les éclats végétaux qui viennent sur l'espace public.
C'est un projet qui avait été validé par le Conseil métropolitain et qui prévoyait une enveloppe prévisionnelle de 14 669 910 euros. Alors ces travaux qui sont en cours depuis janvier 2018 nécessitent une évolution du programme sur six points.

Ces six points, je le précise, ne pouvaient pas être prévus puisque, je vais les énumérer, vous allez comprendre qu'en effet des contraintes se sont fait jour durant le chantier et qui nécessitent aujourd'hui une évolution de l'enveloppe prévisionnelle.
1) Le premier point, c'est qu'il a été jugé nécessaire, de par la taille très conséquente du périmètre et du fait qu'il y a trois maîtrises d'ouvrage sur le site (la maîtrise d'ouvrage Gares & Connexions sur la gare, la maîtrise d'ouvrage de la TAN pour la voie de tramway et la place de la Duchesse-Anne, et la maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole) de mettre en place une mission spécifique d'ordonnancement et de coordination interchantier sur le projet. Elle s'est révélée absolument primordiale, notamment lors des travaux de rénovation du tramway et lors des phases spectaculaires du montage de la mezzanine.
Ça a occasionné, il faut le dire, deux mois de travaux supplémentaires en accompagnement du tramway et de multiples adaptations et modifications de phasage et de construction.

2) Le deuxième point qui justifie cette évolution, c'est la question du patrimoine. Alors la question du patrimoine, tout le monde est pour, mais dès lors qu'évidemment il y a des exigences qui s'opposaient en matière de qualité patrimoniale, eh bien en effet ça se traduit par un surcoût. En l'occurrence, l'architecte des Bâtiments de France a travaillé très étroitement avec les services de Nantes Métropole et la maîtrise d'œuvre du projet pour améliorer qualitativement le projet. Cela concernait notamment les abords du Jardin des plantes à travers le choix des matériaux de l'espace public adjacent au Jardin des plantes. De même, l'amélioration de la perspective sur l'extension, ainsi que les conséquences liées à des modifications de façade de la gare en cours du projet. Donc c'est un deuxième élément qui a fait évoluer le projet.

3) Le troisième élément est un aléa pur de chantier. En effet, des vestiges ont été découverts sur l'allée du Commandant-Charcot et sur la place Charles-Leroux. Alors ce ne sont malheureusement pas des vestiges archéologiques qui sont très intéressants. Ce sont des structures métalliques d'anciennes voies ferrées, ce sont des anciennes caves qui menaient aux hôtels de l'allée, et donc ça a nécessité des reprises d'études de travaux afin de permettre l'objectif de réalisation d'une promenade nantaise qualitative tout en restant inscrit dans le planning de réalisation très tendu.

4) Quatrième élément qui a nécessité une évolution du projet, c'est notre prise en compte au titre du Plan de Déplacements Urbains du développement de l'usage du vélo en ville. Puisqu'en effet, à la demande aussi des usagers cyclistes, pour faciliter une meilleure traversée Est-Ouest du site, il a été décidé à juste titre de réaliser 500 mètres de piste cyclable supplémentaire dans la trémie. Donc c'est deux fois 250 mètres linéaires avec un renforcement d'éclairage public, avec la mise à niveau du matériel d'éclairage public. Et aujourd'hui vous pouvez le constater, on peut prendre en toute sécurité lorsqu'on circule à vélo cette fameuse trémie qui autrefois, il faut le dire, n'était pas très engageante.

5) Cinquième aléa, ce sont les travaux des concessionnaires qui ont donc entraîné des impacts importants sur le phasage de réalisation du projet.

6) Et enfin, dernier aléa, c'est un imprévu du calendrier puisque Gares & Connexions nous a demandé de conserver la base chantier sur laquelle devait être implanté dès cette année et début 2020 plus précisément le parking vélo. Or, il se trouve du coup que nous sommes obligés, pour faire face à cette demande de Gares & Connexions, qui doit permettre de poursuivre les travaux d'aménagement de la gare mezzanine, eh bien de différer la réalisation du parking vélo en juillet 2020. C'est-à-dire qu'il y aura une interruption de chantier, avec toutes les conséquences évidemment que cela entraîne.

Alors en conséquence, le programme doit être modifié et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement doit être ajustée pour la porter à 15 millions d'euros hors taxes, soit 18 millions d'euros TTC. Il s'agit donc d'approuver cette modification du programme d'aménagement du parvis gare Nord rendue nécessaire pour les raisons que je vous ai expliquées, et d'approuver l'augmentation de cette enveloppe financière prévisionnelle. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Reneaume. »

**M. Reneaume :** « Merci. Très vite, simplement le rapporteur se donne beaucoup de peine et on peut l'en remercier, pour nous expliquer d'où viennent tous ces changements d'enveloppe. On est partis de 10 millions TTC, on arrive en quelques mois à 18 millions TTC aujourd'hui, 80 % d'augmentation, donc pour cette raison nous nous abstiendrons. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Alain Robert. »

**M. Robert :** « Moi je rappelle que c'est un projet que nous allons faire pour une cinquantaine d'années à venir, 50 ans. Et chaque jour cela représente 50 000 à 60 000 visiteurs. C'est un projet métropolitain par excellence.
Alors je veux bien qu'on aille chercher des raisons de ne pas voter ce genre de délibération, mais enfin il faut aussi savoir de temps en temps prendre ses responsabilités. Et lorsque j'explique les raisons totalement objectives, nécessaires et justifiées, il faut aussi savoir prendre des décisions qui permettent la réalisation des projets qui soient à la hauteur de notre Métropole, et en particulier à la hauteur de notre future gare de Nantes. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Krysmann. »

**M^me^ Krysmann :** « Monsieur Robert, excusez-moi, vous nous dites que c'est un projet pour 50 ans et dans les aléas, vous nous dites : *"On a rajouté une piste cyclable."* C'est-à-dire qu'effectivement, pour un projet pour 50 ans, vous n'aviez pas prévu de piste cyclable. Moi je suis désolée mais à l'heure actuelle, ça me paraît quand même ahurissant. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Alain Robert. »

**M. Robert :** « Écoutez, on ne prévoit pas tout. La trémie se révélait d'un usage difficile pour les cyclistes. C'est un plus, c'est un mieux. Donc vous devriez vous en féliciter puisqu'on s'est prononcés sur le PDU et la part des pistes cyclables, de l'utilisation des cycles doit augmenter.
Donc plutôt que de faire la fine bouche et de regarder le dossier par le petit bout de la lorgnette, je pense qu'il faut avoir un peu d'ambition pour notre métropole. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et**
**par 64 voix pour et 17 abstentions,**

1 - approuve la modification du programme d'aménagements du parvis gare nord portant sur les études et travaux supplémentaires nécessaires au déroulement de l'opération globale,

2 – approuve l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération pour la porter à 15 000 000 € HT, soit 18 000 000 € TTC.

3 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Mme Gressus** présente le dossier suivant :

**Direction générale déléguée à la Cohérence territoriale**
**Département Territoires et Proximité**
Pôle Nantes Loire

## 51 - Enlèvement de graffitis et affichage sauvage – Lancement d'un appel d'offres ouvert

### Exposé

Le marché de prestation d'enlèvement de graffitis conclu par le groupement de commandes constitué par Nantes Métropole et la Ville de Nantes arrive à échéance en décembre 2019. Pour le nouveau marché, la SEMITAN devant faire appel à un prestataire pour des prestations identiques et sur le même territoire géographique, souhaite intégrer le groupement de commandes, dont Nantes Métropole sera le coordonnateur. De plus, des prestations d'enlèvement d'affichage sauvage sont ajoutées. Ce marché concerne l'ensemble des communes de Nantes Métropole à l'exclusion des prestations assurées en régie concernant le centre ville de Nantes et les bâtiments et parcs du domaine privé de la Ville de Nantes.

La nature homogène des prestations justifie le recours à un marché global qui sera conclu pour une durée initiale d'un an, renouvelable trois fois une année.

Ce marché qui comprend une partie forfaitaire et une partie unitaire représente une dépense annuelle estimée à 650 000 € HT soit 780 000 € TTC dont 625 000 € HT soit 750 000 € TTC correspondent à la part de Nantes Métropole. Ce marché sera conclu sans montant minimum ni maximum.

Conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de cette prestation.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2019 chapitre 011, opération n°2153 et libellée enlèvement des graffitis.

**M^me^ la Présidente :** « Madame Guerra. »

**M^me^ Guerra :** « Merci beaucoup. Je voudrais juste insister sur les interventions et demander à ce qu'il y ait une réactivité plus importante. On constate que souvent dans le centre-ville de Nantes la réaction est là. C'est pas le cas dans tous les quartiers, c'est pas le cas dans toutes les communes. Donc juste vous alerter là-dessus et vous demander comment faire pour optimiser cette action, voilà, pour aller un peu plus vite en dehors du centre-ville. Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Michèle Gressus. »

**M^me^ Gressus :** « Je peux entendre votre demande, je vais faire relayer auprès des collègues directeurs de Pôles. Maintenant, je ne fais pas de grosse différence entre le centre-ville pur et le reste des communes. Quelquefois, vous savez qu'il faut un petit temps de délai même si on a prévenu le Pôle et notre prestataire, qui pourtant réagit très rapidement, mais nous avons une hiérarchie des interventions.
Les tags qui sont très injurieux ou qui sont illégaux, là vraiment sont enlevés tout de suite. Et quelquefois ça peut induire pour d'autres tags quelques journées de laisser-aller, avec ce ressenti-là. Ça peut aller quelquefois un peu plus loin en fonction des aléas, mais je vous jure que je ferai passer le message à chacun des Directeurs de Pôle d'être extrêmement attentifs sur la réactivité et pour qu'au moins chacun des citoyens qui interpellent, ou les élus qui interpellent, aient la raison très rapide du temps un peu de latence qui pourrait s'exercer. Nos délais se sont vraiment énormément raccourcis. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'enlèvement de graffitis et affichage sauvage sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole, dans le cadre du groupement de commandes constitué entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et la SEMITAN,

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Lucas** présente les dossiers suivants :

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département Territoire et Proximité**
Direction de l'espace public

## 52 – Réalisation de prestations de recherche et repérage de réseaux et ouvrages enterrés par procédés non intrusifs, de plans de synthèse et de marquage piquetage de réseaux sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement d'un appel d'offres ouvert

**Exposé**

La réglementation sur les travaux à proximité de réseaux enterrés inscrite dans le code de l'environnement, oblige les maîtres d'ouvrage à avoir une parfaite connaissance de la position des réseaux sensibles (gaz, électricité,...) et, si nécessaire, à procéder à des investigations complémentaires pour préciser ceux pour lesquels les éléments de localisation fournis par les exploitants ne sont pas suffisants.

Par ailleurs, la réglementation impose aux maîtres d'ouvrage de procéder au marquage piquetage de ces réseaux avant d'engager tous travaux. Il s'agit de prévenir tout risque d'accident au contact de ces réseaux potentiellement dangereux.

Ainsi, Nantes Métropole souhaite se doter des moyens pour :
- disposer de plans de synthèse de réseaux sur la base des informations fournies par les exploitants, et compléter par des investigations complémentaires ou de localisation si nécessaire,
- réaliser le marquage / piquetage sur site de ces réseaux.

Le marché en cours pour la réalisation des prestations d'investigations arrive à échéance le 7 janvier 2020, et celui relatif à la réalisation de plans de synthèse de réseaux et de marquage piquetage a atteint son montant maximum. Aussi, il convient de les renouveler.

Conformément à l'article R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre transversal regroupant l'ensemble des prestations de géo-détection et géo-référencement, d'élaboration de plans de synthèse et de marquage piquetage de réseaux enterrés.

L'accord-cadre comportera 4 lots : 3 lots géographiques mono-attributaires, s'exécutant par voie de bons de commande et un lot, multi-attributaire, s'exécutant par voie de marchés subséquents. Les marchés subséquents porteront sur des opérations de grande ampleur, tandis que les bons de commande seront relatifs à des prestations ponctuelles limitées contractuellement.

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 4 ans et est dépourvu de tout montant minimum et maximum. Pour la durée totale du marché et l'ensemble des lots, l'estimation est de 4 000 000 € HT.

Ces prestations sont financées sur les budgets des opérations, inscrits sur l'AP 036, libellée « Nouveaux aménagements de voirie » et sur l'AP 037, libellée « Entretien rénovation sécurité », sur les opérations de la direction de l'espace public et des pôles de proximité.

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de prestations de recherche et repérage de réseaux et ouvrages enterrés par procédés non intrusifs, de réalisation de plans de synthèse et de marquage piquetage de réseaux sur le territoire de Nantes Métropole.

2 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer l'accord-cadre et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Pras** présente le dossier suivant :

**Direction Générale Ressources**
**Département Stratégie Foncière Immobilière et Logistique**
Direction de l'Immobilier

## 53 - Politique foncière et immobilière – Exercice 2018 – Bilan des acquisitions et cessions

**Exposé**

Dans le cadre des dispositions destinées à faciliter l'information du public, l'article L. 5211-37 du Code général des collectivités territoriales précise que les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer, chaque année, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan retrace toutes les cessions ou acquisitions décidées au cours de l'année 2018, que celles-ci se soient ou non réalisées. Ce bilan doit être annexé au compte administratif pour l'année 2018.

L'activité foncière et immobilière répond à un double objectif : mettre en œuvre les politiques foncières et immobilières de Nantes Métropole et répondre à des besoins fonciers à court ou moyen terme pour des projets métropolitains opérationnels.

Ces acquisitions et cessions sont classées en trois thématiques :

**- Les réserves foncières métropolitaines** : réalisées par priorité en matière d'habitat social pour du court ou moyen terme mais également pour répondre aux politiques sectorielles définies en matière

économique, de développement urbain et d'aménagement de l'espace ou d'actions pour l'aménagement et la valorisation d'espaces naturels.
**- Les réserves foncières dans le cadre du Programme Action Foncière Habitat (PAFH)** : Nantes Métropole assure un portage foncier de réserves foncières constituées pour le compte des communes, dans le cadre du Programme Action Foncière Habitat, avec la participation de l'établissement public aux frais financiers du portage à hauteur de 100%.
- **Les acquisitions/cessions opérationnelles** : transactions liées aux besoins opérationnels métropolitains, pilotées par les différentes directions thématiques et les pôles de proximité.

En 2018, Nantes Métropole a réalisé au total **136 acquisitions**, soit pour son propre compte, soit pour le compte des communes, à hauteur d'une valeur d'acquisition de **21 087 095 €** hors frais et représentant près de 23 hectares (terrains bâtis et non bâtis), réparties comme suit :
- Réserves foncières métropolitaines : 18 acquisitions pour 2 458 745 €,
- Réserves foncières PAFH : 4 acquisitions pour 907 000 €, communes de Saint-Léger-les-Vignes, Mauves-sur-Loire, Orvault et Le Pellerin,
- Acquisitions opérationnelles : 114 acquisitions pour 17 721 350 €.

Notons que l'année 2018 est marquée par l'acquisition de l'immeuble Cambridge rue Bonne Garde à Nantes, accueillant les services des ressources humaines, dont Nantes Métropole était locataire depuis plusieurs années, acquisition réalisée dans le cadre de la stratégie immobilière relative aux immeubles de service. Au titre du programme déchetteries 2016-2020 de la Métropole ont été également décidées les acquisitions des fonciers pour la construction de la nouvelle déchetterie de Carquefou et l'extension de la déchetterie actuelle de La Chapelle-sur-Erdre.

En 2018, Nantes Métropole a réalisé au total **33 cessions**, pour une recette globale de **3 357 538 €**, représentant 267 984 m² (terrains bâtis et non bâtis), réparties comme suit :
- Réserves foncières métropolitaines : 14 ventes pour 2 145 021 €,
- Réserves foncières PAFH : 3 ventes pour 588 800 € (communes de La Montagne, Vertou et Saint-Jean-de- Boiseau),
- Cessions opérationnelles :16 ventes pour 623 717 €.

Notons parmi ces cessions les apports en nature, à Nantes Métropole Aménagement, des réserves foncières métropolitaines au titre de la ZAC Pirmil les Isles, créée en juin 2018 ou encore la cession à la Région des Pays de la Loire du foncier situé sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre, destiné à accueillir le CREPS.

Enfin, sur l'exercice 2018, Nantes Métropole a demandé le portage par l'Agence Foncière de Loire-Atlantique (AFLA) de l'acquisition de l'hôtel particulier dépendant du site des anciens établissements Normand, 40 bis, quai de Versailles à Nantes dans le cadre du projet de renouvellement urbain portant sur l'îlot.

Par ailleurs, 2 biens confiés à l'AFLA en portage en 2012 sur Carquefou et 2013 sur Rezé ont été cédés directement à 2 aménageurs, en substitution à Nantes Métropole, dans les conditions suivantes :
- Commune de Carquefou, vente à Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) dans le cadre de la ZAC Moulin Boisseau, pour 4 743 969,77 €,
- Commune de Rezé, vente à Nantes Métropole Aménagement du site des anciens abattoirs, rue Abbé Grégoire dans le cadre de la ZAC Pirmil les Isles pour 14 265 890,50 €.

**M^me^ la Présidente :** « Madame Guerra. »

**M^me^ Guerra :** « Merci. Juste deux petites questions. L'immeuble Le Cambridge, vous aviez des stationnements en sous-sol. Il semblerait que ces places en sous-sol aient été sous-louées. Alors qu'on interdisait aux agents de Nantes Métropole de les utiliser. Je voulais savoir si l'on pouvait avoir une clarification là-dessus.
Autre chose : il y a tout près d'ici un bâtiment en construction rue Célestin-Freinet. Il semblerait là aussi qu'il sera utilisé par des services de Nantes Métropole. Je voulais savoir quel type de service allait migrer dans cet immeuble.
Et puis je voulais juste demander à Monsieur Le Brun : est-ce une feuille de cannabis sur son PC ? Qu'est-ce que c'est que cette image que l'on voyait tout à l'heure ? Juste, dites-nous. Je suis pas très douée en botanique, c'est juste ça. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je ne suis pas sûre que le troisième point relève tout à fait de la délibération. Je vais donc donner la parole au rapporteur pour les deux premiers points. »

**M. Pras :** « Alors l'immeuble Cambridge, nous en étions locataires, nous en sommes devenus propriétaires. Nous avons acheté le bâtiment. À votre question je ne suis pas capable de répondre. On loue des places de stationnement me dit-on, donc je m'engage à vous donner précisément ce qu'on loue et puis on répondra.
Sur la question relative à Célestin-Freinet, je ne suis pas capable de vous répondre mais je m'engage à vous apporter la réponse lors d'une prochaine commission aménagement solidarité.
Et quant à la feuille qui traîne sur un bureau, je n'y suis pour rien, je décline toute responsabilité. Je laisserai Monsieur Le Brun répondre. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## Le Conseil délibère et à l'unanimité,

1 - approuve le bilan des acquisitions et cessions qui lui a été soumis pour l'année 2018. Il sera annexé au compte administratif 2018 en application de l'article L5211-37 du CGCT,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Mme Gressus** présente le dossier suivant :

**▌ Direction Générale du Secrétariat Général**

## 54 – Désignations diverses

### Exposé

**1 - Nantes – Travaux de requalification des espaces publics du secteur Général Buat - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains - Commission de règlement amiable**

Pour entretenir et moderniser le réseau d'eau potable, Nantes Métropole doit remplacer ses conduites, et notamment celles situées rue du Général Buat à Nantes. C'est également l'occasion d'effectuer des travaux d'entretien, rénovation et sécurité de la chaussée dans ce secteur, pour une requalification des espaces publics.

Les travaux prévus doivent se dérouler du 3 juin à fin août 2019.

Ces travaux significatifs sont de nature à engendrer des préjudices commerciaux pour l'activité des nombreux commerçants riverains.

C'est pourquoi, afin de faciliter l'instruction des demandes d'indemnisation à venir, il vous est proposé, par la présente délibération, de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains situés dans le périmètre défini sur le plan joint en annexe.
Cette procédure doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.
A cet effet, sera mise en place une Commission de Règlement Amiable dont la composition et le mode de fonctionnement seront similaires aux commissions antérieurement constituées par Nantes Métropole.

Elle sera composée de la façon suivante :

9. Président : un magistrat du Tribunal Administratif
10. Membres : un représentant (un titulaire et un suppléant) :
    - ➔ de la Préfecture

- ➔ du Trésor Public
- ➔ de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
- ➔ de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique
- ➔ de Nantes Métropole

Cette commission instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elle donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole pourra attribuer une indemnisation aux professionnels concernés.

**2 - Saint-Herblain – Aménagement du centre-bourg – Modification du périmètre de la Commission de Règlement Amiable**

Par ailleurs, par délibération n°2019-26 du 08/02/2019, le conseil métropolitain a approuvé la création d'une Commission de Règlement Amiable dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg de Saint-Herblain.

Il est proposé de modifier le planning et le périmètre d'intervention de cette commission, afin de prendre également en compte les travaux d'assainissement et d'eau potable qui vont se dérouler dans le secteur juste avant les travaux précités d'aménagement du centre bourg. Ces travaux d'assainissement et d'eau potable sont prévus pour une durée de trois mois à compter de janvier 2020 et se dérouleront le long de la rue Jean-Marie Brûlé. Un plan en annexe détaille le nouveau périmètre d'intervention de la Commission de Règlement Amiable.

**3 – Association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers de la Région Pays de la Loire (CNAM) – Désignation d'un représentant de Nantes Métropole**

Par délibération n°2014-36 du 25/04/2014, le conseil communautaire a désigné Madame Jeanne SOTTER en tant que représentante de Nantes Métropole au CNAM.

Nantes Métropole a été sollicité par le CNAM dans le cadre de la fin du mandat actuel des administrateurs de l'association.

Nantes Métropole dispose d'un siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Il convient donc que le conseil procède à une nouvelle désignation.

**4 – Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud Loire (SAH)**

Il convient de procéder au remplacement de M. Hervé THOBIE (Brains) en tant que représentant suppléant de Nantes Métropole au comité du SAH.

## Le Conseil délibère et à l'unanimité,

1 – décide de mettre en place une procédure d'indemnisation des professionnels riverains des travaux de d'aménagement de la rue du Général Buat, et de constituer une Commission de Règlement Amiable.

2 – désigne comme représentants de Nantes Métropole au sein de cette Commission de Règlement Amiable :

Titulaire : M. Alain ROBERT
Suppléant : M. MICHEL LUCAS

3 – prendre en compte le périmètre modifié intégrant les travaux d'assainissement et d'eau potable, présenté en annexe à la présente délibération

4 – désigne Mme Jeanne SOTTER représentante de Nantes Métropole au CNAM de la Région Pays de la Loire,

5 – désigne M. Rémi AMAILLAND (Brains) représentant suppléant de Nantes Métropole au comité du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud Loire en remplacement de M. Hervé THOBIE,

5 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Bolo** présente le dossier suivant :

**Direction générale du secrétariat général**
Vie des assemblées

**55 - Rapports Annuels 2018 :**
**– Prix et qualite des services eau, assainissement, déchets**
**– Délégataires de services publics**
**– Titulaire de contrat de partenariat**
**– Administrateurs des SAEM, SPL et SPLA**
**– Commission Consultative des Services Publics Locaux**

## Exposé

**I - Services publics de l'eau potable et de l'assainissement : Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service – Rapports annuels 2018 des opérateurs privés délégataires de services publics.**

A - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de Nantes Métropole doit présenter à l'assemblée délibérante, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, ainsi que sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

L'objectif est de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Comme le permet l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour mieux permettre aux usagers d'appréhender la complémentarité entre les différentes composantes du cycle de l'eau que sont l'eau, l'assainissement, et les milieux aquatiques, ces informations vous sont transmises dans un rapport unique.

Le rapport est conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales : outre la présentation générale des services de l'eau et de l'assainissement et des principaux événements marquants de l'année, figurent aussi les indicateurs de performance obligatoires, aussi bien techniques que financiers.

Par ailleurs, les données fournies par les opérateurs publics d'eau potable et d'assainissement comme celles des opérateurs privés titulaires d'un marché public d'exploitation ont été intégrées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service des services d'eau et d'assainissement.

Ce rapport a été soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), au sein de laquelle siègent des représentants des usagers.

Présenté au conseil métropolitain lors de la séance publique du 28 juin 2019, ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres de Nantes Métropole à son conseil municipal.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service est joint à la présente délibération.

B – Rapports annuels des opérateurs délégataires de services publics

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public doivent remettre à Nantes Métropole un rapport pour l'exercice 2018 concernant le service public de l'eau potable ou de l'assainissement pour lequel ils ont reçu délégation.
En 2018, des conventions de délégation de service public étaient en cours sur le service de l'assainissement uniquement. Il s'agit des conventions suivantes :

- Epuria: convention de délégation de service public pour le traitement des eaux usées sur les stations d'épuration de Tougas et de la Petite-Californie qui a pris effet au 1er février 2009.

- Terres de l'Ouest : convention de délégation de service public pour la valorisation agricole des boues des stations d'épuration de Tougas et de la Petite-Californie qui a pris effet au 1er février 2009.

Les rapports des délégataires de service public sont consultables à la Direction du Cycle de l'Eau.
Une synthèse de ces rapports est jointe à la présente délibération.

**II - Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service – Rapports annuels 2018 des opérateurs privés délégataires de services publics**

A - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Conformément à l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de Nantes Métropole doit présenter à l'assemblée délibérante, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'objectif est de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, outre les indicateurs techniques et financiers représentatifs du service, figure également dans ce rapport une présentation générale du service et des principaux événements marquants de l'année.

Par ailleurs, les données fournies par les opérateurs publics de collecte comme celles des opérateurs privés titulaires d'un marché de prestation de services ont été intégrées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport a été soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).au sein de laquelle siègent des représentants des usagers.

Présenté au Conseil métropolitain lors de la séance publique du 28 juin 2019, ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres de Nantes Métropole à son Conseil municipal.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service est joint à la présente délibération.

B - Rapports annuels des opérateurs privés délégataires de services publics

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont remis à Nantes Métropole un rapport pour l'exercice 2018 concernant le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour lequel ils ont reçu délégation.

Il s'agit des contrats de délégations de service public suivants :

ALCEA :

- Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves qui a pris effet le 12 octobre 2012.

ARC-EN-CIEL :

- Convention de délégation de service public relative au complexe multifilières ARC-EN-CIEL de traitement et de valorisation des déchets de l'agglomération nantaise qui a pris effet le 1er mars 1994.

Les rapports des délégataires de service public sont consultables à la direction Déchets.

Une synthèse de ces rapports est jointe à la présente délibération.

**III - Les Rapports annuels des autres délégataires de services publics**

Développement économique :

- Le service public de gestion du patrimoine immobilier économique communautaire : une convention de délégation de service public a été conclue le 22 décembre 2011 avec la SPL Nantes Métropole Aménagement pour une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2012.
- La gestion de la Cité Internationale des Congrès de Nantes : une convention de délégation de service public a été conclue le 11 novembre 2011 avec la SPL La Cité Le Centre des Congrès de Nantes pour une durée de 16 ans à compter du 1er janvier 2012.
- L'exploitation du Parc des Expositions de la Beaujoire à Nantes : une convention de délégation de service public a été conclue le 5 décembre 2011 avec la Société du Parc des Expositions de la Beaujoire (S.P.E.B.) pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2012.
- La gestion de la politique touristique : une convention de délégation de service public a été conclue le 26 février 2015 avec la SPL Le Voyage à Nantes pour une durée de 5 ans et dix mois qui court du 1er mars 2015 au 31 décembre 2020. Elle fait l'objet d'une prolongation de 1 an au présent conseil, portant ainsi sa date de fin au 31 décembre 2021.
- L'exploitation des Machines de l'Ile de Nantes : une convention de délégation de service public a été conclue le 5 juillet 2010 avec la SPL le Voyage à Nantes pour une durée qui court du 22 juillet 2010 au 31 décembre 2025
- La conception, l'extension, l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit : une convention de délégation de service public a été conclue le 2 décembre 2011 avec la société Nantes Networks pour une durée de 25 ans à compter du 1er janvier 2012.
- La gestion et l'exploitation du cluster des Industries Culturelles et Créatives du Quartier de la Création sur l'Ile de Nantes : une convention de délégation de service public a été conclue le 18 décembre 2015 avec la SPL SAMOA pour une durée de trois ans, prolongée par avenant n° 1 de un an, qui court du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019

Les rapports des délégataires de service public mentionnés ci-dessus, sont consultables à la Direction générale au développement économique et à l'attractivité internationale.

Une synthèse des rapports correspondants est jointe à la présente délibération.

Déplacements :

- Le service public pour la gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Trentemoult à Rezé et de Couëron : Convention de délégation de service public conclue le 19 décembre 2008 avec Nantes Métropole Gestion Équipements à échéance du 31 août 2018 et nouvelle convention de délégation de service public conclue le 13 juillet 2018 avec Nantes Métropole Gestion Services pour une durée de 5 ans, du 1er septembre 2018 au 31 août 2023

- Le service public pour la gestion de la gare fluviale à Nantes : Convention de délégation de service public conclue le 24 avril 1998 avec Nantes Métropole Gestion Équipements

- Le service public du réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise : convention de délégation de service public conclue avec la SEMITAN, le 23 décembre 2009, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2010, prolongée de deux fois un an, portant ainsi son échéance au 31 décembre 2018.

Stationnement :

- SNC EFFIA Stationnement : Convention de délégation de service public pour l'exploitation des parkings Gare Nord, Gare Sud 2, Gare Sud 3, Gare Sud 4 et Fresche Blanc, conclue le 17 novembre 2010.

- SAEM Nantes-métropole Gestion Equipements :
  - Convention de délégation de service public pour l'exploitation des parkings Bretagne, Decré-Bouffay, Graslin, Médiathèque, Cité Internationale des Congrès, Talensac et Bellamy conclue le 13 novembre 2013 et qui a pris fin le 31 décembre 2018;
  - Convention de délégation de service public pour l'exploitation du parking Commerce conclue le 24 avril 1998 et qui a pris fin le 30 septembre 2018;
  - Convention de délégation de service public pour l'exploitation du parking Cathédrale conclue le 28 octobre 2004.

- SPL Nantes Métropole Gestion Services :
  Convention de délégation de service public pour l'exploitation des parkings Bretagne, Commerce, Decré Bouffay, Feydeau, Graslin, Talensac et Bellamy conclue le 13 juillet 2018 pour une durée de 4 ans et 3 mois du 1er octobre 2018 (pour le parking Commerce uniquement) au 31 décembre 2022.

Pour les services publics de gestion des ports et de la gare fluviale, de transports collectifs et du stationnement, une synthèse de ces rapports est jointe à la présente délibération. Les rapports complets sont consultables au Département des Déplacements.

Grands équipements métropolitains :

- La gestion de l'équipement de grande capacité de type Zénith : une convention de délégation de service public a été conclue le 16 juillet 2010 avec la Société d'exploitation du Zénith de Nantes Métropole et a pris effet le 1er décembre 2010 avec un terme prévu au 31 décembre 2018. Par délibération du 7 décembre 2018, la convention a été prolongée par avenant, d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

- La gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale : une convention de délégation de service public a été conclue le 18 décembre 2013 avec la SPL Le Voyage à Nantes et a pris effet le 1er janvier 2014, pour une durée de 6 années. Elle fait l'objet d'une prolongation de 2 ans au présent conseil, portant ainsi sa date de fin du 31 décembre 2021.

Les rapports de délégataires de services publics mentionnés ci-dessus sont consultables à la Direction Générale à la Culture.

Une synthèse des rapports correspondants est jointe à la présente délibération.

Crématoriums

La réalisation d'un crématorium à Saint-Jean de Boiseau, la mise aux normes du crématorium de Nantes et la gestion de ces deux équipements ont été confiées à la société OGF par délégation de service public pour une durée de 12 ans à compter du 9 mai 2015.

En juin 2015, OGF a créé une société *ad hoc* « Crématoriums de l'agglomération nantaise » pour faciliter le contrôle des engagements contractuels par Nantes Métropole.

La rénovation et la mise aux normes du crématorium de Nantes permet d'accueillir dans de meilleures conditions les familles et les proches des défunts. La construction du pôle funéraire de Saint-Jean de Boiseau a débuté en mars 2018 et devrait s'achever en juin 2019. Il permettra de répondre aux besoins croissants de crémation et de poursuivre le maillage territorial dans le domaine funéraire.

Le rapport annuel pour l'année 2018 rend compte de la troisième année complète de gestion et d'exploitation du crématorium de Nantes et de l'état d'avancement du projet de Saint-Jean de Boiseau.

Une synthèse du rapport annuel remis par le délégataire est jointe à la présente délibération. Le rapport complet est consultable à la Direction Générale déléguée à la Cohérence Territoriale.

**IV – Rapport annuel du titulaire d'un contrat de partenariat**

Nantes Métropole a conclu le 16 juillet 2014 avec la SAS Gare Sud 3, un contrat de partenariat relatif à la réalisation d'un parc de stationnement ilot 8A1 à Nantes, associé à une opération de valorisation immobilière.

Afin de permettre le suivi de l'exécution du marché de partenariat, un rapport annuel est établi par le titulaire. Il est adressé, chaque année, à Nantes Métropole dans les quarante-cinq jours suivant la date anniversaire de la signature du contrat.

Ce rapport annuel doit être transmis à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'un débat.

Une synthèse du rapport remis par la SAS Gare Sud 3 est jointe à la présente délibération.
Le rapport complet est consultable au département déplacements.

**V - Sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, sociétés publiques locales d'aménagement – Rapports annuels des administrateurs aux conseils d'administration**

Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants de Nantes Métropole siégeant dans les organes délibérants des sociétés d'économie mixte (SAEM), des sociétés publiques locales (SPL) et des sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) doivent soumettre un rapport écrit au Conseil Métropolitain.

La production de ces informations a pour objectif d'améliorer l'information et le contrôle du Conseil métropolitain sur l'ensemble des structures associées dépendant directement de Nantes Métropole et de vérifier que ces sociétés agissent en conformité avec les orientations et actions engagées par Nantes Métropole.

Les rapports des administrateurs des SAEM, SPL et SPLA pour l'exercice 2018 ont été établis par les représentants de Nantes Métropole aux Conseils d'Administration de ces treize sociétés, désignés lors de conseils métropolitains, à savoir :

- Messieurs Fabrice ROUSSEL, Gérard ALLARD, Pierre-Yves LE BRUN, Alain VEY, Franckie TRICHET, mesdames Jeanne SOTTER, Laure BESLIER, Anne-Sophie GUERRA pour la SPL Cité des Congrès,

- Messieurs Bertrand AFFILE, Pascal PRAS, François VOUZELLAUD, Serge MOUNIER, mesdames Myriam NAEL, Marie-Annick BENATRE, Pascale CHIRON pour la SAEM Loire Océan Développement,

- Messieurs Jocelyn BUREAU, Pascal BOLO, Pascal PRAS, Gérard ALLARD, Christian COUTURIER, Serge MOUNIER pour la SPLA Loire Océan Métropole Aménagement,

- Messieurs Pascal PRAS, Alain ROBERT, Gérard ALLARD, Pierre HAY, Michel LUCAS, Jocelyn BUREAU, et mesdames Pascale CHIRON, Ghislaine RODRIGUEZ, Isabelle MERAND, Véronique DUBETTIER-GRENIER pour la SPL Nantes Métropole Aménagement,

- Mesdames Liliane NGENDAHAYO, Julie LAERNOES et messieurs Eric BUQUEN, Philippe RIOUX pour la SAEM NGE,

- Mesdames Johanna ROLLAND, Pascale CHIRON, Cécile BIR, Laurence GARNIER, et Messieurs Alain ROBERT, Franckie TRICHET, Pascal PRAS, Gérard ALLARD, Julien BAINVEL, Bertrand AFFILE pour la SPL SAMOA,

- Monsieur Pascal PRAS pour la SAEM LAD SELA,

- Messieurs Pascal BOLO, Bertrand AFFILE, Eric BUQUEN, Jacques GARREAU, Jean-Jacques MOREAU, Marc RENEAUME, Hugues HIERNARD et mesdames Pascale CHIRON, Monique MAISONNEUVE, Charlotte PREVOT, Myriam NAEL pour la SAEM SEMITAN,

- Messieurs Jean-Claude LEMASSON, Eric BUQUEN et madame Mahel COPPEY pour la SAEM SEMMINN,

- Messieurs Fabrice ROUSSEL, Jean-Claude LEMASSON, Pierre-Emmanuel MARAIS, Benjamin MAUDUIT, Pierre-Yves LE BRUN et mesdames Rachel BOCHER, Mireille PERNOT, Anne-Sophie GUERRA, Michèle LE STER, Sandra IMPERIALE pour la SPL Le Voyage à Nantes,

- Monsieur Pascal PRAS pour la SPL Régionale Pays de la Loire,

- Monsieur Gérard ALLARD pour la SPL Loire Atlantique Développement,

- Mesdames Liliane NGENDAHAYO, Julie LAERNOES et messieurs Eric BUQUEN, Philippe RIOUX pour la SPL Nantes Métropole Gestion Services.

Les rapports des administrateurs sont consultables à la Direction du Contrôle de gestion.
Une synthèse de ces rapports est jointe à la présente délibération.

**VI - Rapport annuel de la commission consultative des services public locaux**

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit présenter avant le 1er juillet de chaque année, à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Vous trouverez donc ci-joint le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2018.

**Le Conseil délibère et**
**par 62 voix pour et 14 abstentions,**

1. Donne un avis favorable aux rapports sur le prix et la qualité des services « eau et assainissement » et « prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » présentés par Madame la Présidente en application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales et des articles D 2224-1 à D 2224-5 pris pour son application.
2. Prend acte des rapports annuels d'activités de l'année 2018, transmis par les sociétés délégataires des services publics suivants:

    - assainissement
    - prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

- gestion du patrimoine immobilier économique communautaire
- gestion de la Cité Internationale des Congrès de Nantes
- exploitation du Parc des Expositions de la Beaujoire
- gestion de la politique touristique
- exploitation des Machines de l'Ile de Nantes
- conception, extension, exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit
- gestion et exploitation du cluster des Industries Culturelles et Créatives du quartier de la création
- gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Trentemoult à Rezé et de Couëron
- gestion de la gare fluviale à Nantes
- réseau de transports collectifs de l'agglomération Nantaise
- stationnement
- gestion de l'équipement de grande capacité de type Zénith
- gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale.
- Crématoriums de l'agglomération nantaise

3. Prend acte, à l'issue du débat intervenu, du rapport d'activités transmis par la société SAS Gare Sud 3, titulaire du contrat de partenariat, relatif à la réalisation d'un parc public de stationnement ilôt 8A1 à Nantes.

4. Approuve les rapports annuels 2018, des administrateurs de Nantes Métropole au sein des conseils d'administration des sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales d'aménagement et sociétés publiques locales suivantes, en application de l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales :
   - SPL Cité des Congrès
   - SPL Le Voyage à Nantes
   - SAEM Loire Océan Développement
   - SPLA Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
   - SPL Nantes Métropole Aménagement
   - SAEM Nantes Métropole Gestion Equipements (NMGE)
   - SPL Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA)
   - SAEM Loire-Atlantique Développement - SELA (SELA)
   - SAEM Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
   - SAEM Marché d'Intérêt National de Nantes (SEMMINN)
   - SPL Régionale Pays de la Loire
   - SPL Loire-Atlantique Développement (LAD)
   - SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)

5. Prend acte du rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2018, présenté par le Président de la commission, en application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales

6. Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Nous pouvons lever notre séance. Merci à tous. »

*
* *

La séance est levée à 18h53

Les secrétaires de séance

Liliane NGENDAHAYO

Abbassia HAKEM